

Table des matières

CHAPITRE 1 – PORTRAIT DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD	1-1
1.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	1-1
1.1.1 Historique du développement	1-4
1.1.2 Contexte biophysique	1-5
1.1.2.1 <i>Domaine bioclimatique</i>	1-5
1.1.2.2 <i>Climat</i>	1-6
1.1.2.2.1 Température.....	1-7
1.1.2.2.2 Précipitations.....	1-8
1.1.2.2.3 Vents dominants.....	1-8
1.1.2.3 <i>La topographie</i>	1-8
1.1.2.4 <i>Géologie et dépôts meubles</i>	1-9
1.1.2.5 <i>L'hydrographie</i>	1-10
1.1.2.5.1 Bassin hydrographique	1-10
1.1.2.5.2 Cours d'eau et bassins versants.....	1-11
1.1.2.5.3 Milieux aquatiques et humides	1-13
1.1.3 Profil démographique	1-15
1.1.3.1 <i>Tendance démographique</i>	1-15
1.1.3.2 <i>Solde migratoire</i>	1-18
1.1.3.3 <i>Variation de population par tranches d'âge</i>	1-20
1.1.3.4 <i>Évolution des ménages</i>	1-22
1.1.4 Profil économique	1-24
1.1.4.1 <i>Les secteurs d'activité</i>	1-24
1.1.4.2 <i>Domaines d'emploi spécifiques</i>	1-26
1.1.4.2.1 L' forestière	1-26
1.1.4.2.2 Industrie touristique	1-27
1.1.4.3 <i>Croissance de l'économie</i>	1-27
1.1.4.4 <i>Revenu personnel et transferts gouvernementaux</i>	1-28
1.1.4.5 <i>Taux d'activité, d'emploi et de chômage</i>	1-28
1.1.4.6 <i>Niveau de scolarité</i>	1-31
1.1.4.7 <i>Indice de développement</i>	1-32
1.1.5 Nitassinan des Premières Nation d'Essipit et de Pessamit	1-33
1.1.6 Les enjeux, orientations et objectifs relatifs au développement socioéconomique	1-34

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Données territoriales et démographiques des municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord en 2015	1-2
Tableau 1.2 : Coordonnées des stations météorologiques de Grandes-Bergeronnes et Québec	1-7
Tableau 1.3 : Direction des vents dominants d'été	1-8
Tableau 1.4 : Bassins versants des principales rivières de la MRC de La Haute-Côte-Nord.....	1-13
Tableau 1.5 : Variation de la population entre 1981 et 2014	1-15
Tableau 1.6 : Démographie de la MRC – Variation de la population entre 1981 et 2014	1-16
Tableau 1.7 : Projections démographiques pour la MRC de La Haute-Côte-Nord.....	1-17
Tableau 1.8 : Projections démographiques de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean entre 2001 et 2026.....	1-17
Tableau 1.9 : Solde migratoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.....	1-18

Tableau 1.10 : Bilan migratoire des échanges entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et les régions administratives du Québec entre 2005 et 2006	1-19
Tableau 1.11 : Variation de la population de la MRC par tranches d'âge entre 1996 et 2006	1-20
Tableau 1.12 : Évolution des ménages par municipalité – 1991-2011	1-23
Tableau 1.13 : Évolution du nombre de logements privés entre 2001 et 2006.....	1-24
Tableau 1.14 : Emplois en 2011, selon les secteurs de l'industrie en Haute-Côte-Nord	1-25
Tableau 1.15 : Emplois de 1991 à 2011, selon les secteurs de l'industrie en Haute-Côte-Nord	1-25
Tableau 1.16 : Industries, commerces et institutions (ICI) en Haute-Côte-Nord	1-25
Tableau 1.17 : Revenu par habitant en Haute-Côte-Nord et pour l'ensemble du Québec entre 2002 et 2005	1-28
Tableau 1.18 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage par municipalité, comparaison entre 2006 et 2011.....	1-29
Tableau 1.19 : Indice de développement, par municipalité, en 2006	1-32

Liste des figures

Figure 1.1 : La MRC de La Haute-Côte-Nord	1-3
Figure 1.2 : Domaines bioclimatiques du Québec	1-5
Figure 1.3 : Provinces naturelles du Québec	1-6
Figure 1.4 : Relief du territoire	1-9
Figure 1.5 : Régions hydrographiques du Québec.....	1-11
Figure 1.6 : Principaux bassins versants	1-14

Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Températures mensuelles moyenne enregistrée aux stations de Grandes-Bergeronnes et de Québec, 1971-2000	1-7
Graphique 1.2 : Moyenne mensuelle de précipitations (en mm) enregistrée aux stations de Grandes-Bergeronnes et de Québec, 1971-2000	1-8
Graphique 1.3 : Variation de la population entre 1981 et 2014.....	1-15
Graphique 1.4 : Projections démographiques comparatives entre 2011 et 2036.....	1-18
Graphique 1.5 : Variation de la population en fonction de l'année de naissance en 1986 et 2006, pour La Haute-Côte-Nord	1-21
Graphique 1.6 : Variation de la population en fonction de l'année de naissance en 1981 et 2001 pour la province de Québec.....	1-22
Graphique 1.7 : Caractéristiques des ménages sur le territoire de la MRC en 2001 et 2006.....	1-22
Graphique 1.8 : Évolution du nombre d'emplois à temps plein	1-30
Graphique 1.9 : Évolution mensuelle du nombre de chômeurs	1-30
Graphique 1.10 : Niveau de scolarité atteint, comparaison entre la province de Québec et la MRC de La Haute-Côte-Nord, 2011.....	1-31

CHAPITRE 1 – PORTRAIT DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Localisée à l'extrémité sud-ouest de la Côte-Nord, la MRC de La Haute-Côte-Nord constitue la porte d'entrée de cette grande région qui couvre près du quart de la superficie de la province de Québec. Le territoire de la MRC s'étale sur la rive nord du Saint-Laurent, de l'embouchure de la rivière Saguenay à celle de la rivière Betsiamites, et vers le nord jusqu'au 50^e parallèle. La MRC est adjacente à la MRC de Manicouagan à l'est et au nord, à celle de Charlevoix-Est au sud, ainsi qu'à celle du Fjord-du-Saguenay vers l'ouest (voir figure 1.1). Le nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord vient de sa position relativement en amont sur le fleuve. La MRC couvre une superficie de 11 261,28 km² et s'étend sur environ 160 km de littoral, ce qui correspond à 4,8 % de la superficie totale de la Côte-Nord, pour une proportion de 11,8 % de la population.

La Haute-Côte-Nord présente un caractère plutôt rural, puisque sept des huit municipalités la composant sont de petite taille (moins de 2 200 habitants) et que son économie est largement basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Seule la municipalité de Forestville entre dans la catégorie des villes, malgré sa population inférieure à 4 000 habitants (voir tableau 1.1).

Par ailleurs, La Haute-Côte-Nord est reconnue pour ses villages qui se sont développés le long du fleuve, à l'embouchure des rivières. La majorité des villages sont positionnés de façon linéaire le long du système routier de la route 138 et de la route 172 (pour la municipalité de Sacré-Cœur). Les municipalités étant toutes éloignées les unes des autres, elles ne forment pas d'agglomération urbaine importante.

Le territoire de La Haute-Côte-Nord comprend également une réserve autochtone, soit la communauté innue d'Essipit, qui est localisée à l'intérieur même du périmètre d'urbanisation de la municipalité des Escoumins. Cette réserve couvre une superficie de 1,10 km² et compte une population de 268 résidents. En excluant le territoire des municipalités et de la réserve, c'est plus de 80 % de la superficie de la MRC qui est constituée d'un territoire non organisé s'étendant de la limite nord des municipalités jusqu'au 50^e parallèle (TNO Lac-au-Brochet).

Par conséquent, la densité de la population est faible, soit de l'ordre d'environ 1 personne/km². En tenant compte uniquement de la portion municipalisée (1 933,01 km²), la densité s'élève à 5,82 personnes/km², ce qui demeure tout de même relativement faible. Sur l'ensemble des municipalités locales, c'est au sein de la communauté innue d'Essipit qu'est observée la plus forte densité de population, soit 243,64 personnes au km². Mais on peut affirmer qu'il s'agit d'un cas d'exception en raison de la petitesse atypique de son territoire. Donc, parmi les autres municipalités, la densité la plus forte de population s'observe à Forestville et à Tadoussac, soit respectivement 16,56 et 15,63 personnes/km². Outre le territoire non organisé, où personne ne vit en permanence, la plus faible densité de population est observée à Colombier (1,93 personnes/km²).

Tableau 1.1 : Données territoriales et démographiques des municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord en 2015

Municipalité	Superficie (km ²)	Population	% de la population totale	Densité (pers./km ²)	Statut
Sacré-Cœur	301,05	1 836	16,3 %	6,10	Municipalité
Tadoussac	51,32	802	7,1 %	15,63	Municipalité
Les Bergeronnes	268,25	688	6,1 %	2,56	Municipalité
Les Escoumins	267,75	1 978	17,5 %	7,39	Municipalité
Communauté innue Essipit	0,89	311 ¹	2,8 %	349,44	Réserve
Longue-Rive	310,92	1 049	9,3 %	3,37	Municipalité
Portneuf-sur-Mer	179,14	726	6,4 %	4,05	Municipalité
Forestville	193,41	3 203	28,4 %	16,56	Ville
Colombier	360,07	696	6,2 %	1,93	Municipalité
TNO Lac-au-Brochet	9 328,27	-	-	-	TNO
Total MRC :	11 261,07	11 289	100 %	1,00	MRC

Note ¹ : Il y a 722 membres inscrits pour la bande d'Essipit. De ceux-ci, 212 vivent sur la réserve ainsi que 84 membres apparentés, 11 allochtones et 4 innus d'une autre bande.

Sources : *Gazette officielle du Québec*, 23 décembre 2014, partie 2, n° 52.

Recensement de 2011, Profil des communautés, Statistique Canada (pour la communauté d'Essipit)

Répertoire des municipalités, Gouvernement du Québec, 2010.

Première Nation des Innus Essipit, 2015.

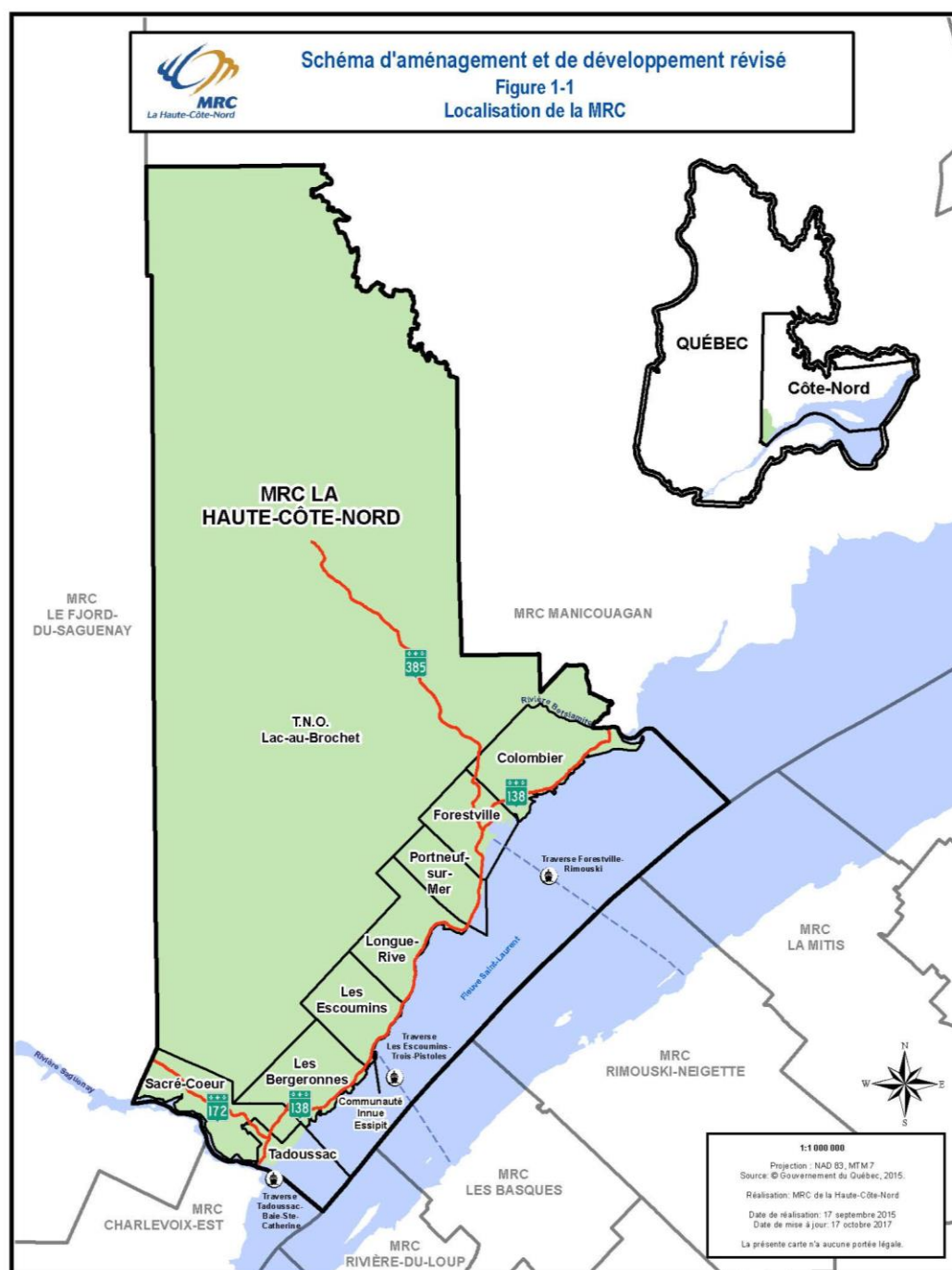
La MRC de La Haute-Côte-Nord peut être perçue en deux (2) secteurs, soit les secteurs est et ouest qui sont séparés par la rivière des Petits-Escoumins, à la frontière des municipalités des Escoumins et de Longue-Rive. Il s'agit, en quelque sorte, du centre géographique de la partie municipalisée de la MRC. Basé sur cette démarcation, 49,5 % de la population de la MRC se trouve dans le secteur ouest (de Sacré-Cœur aux Escoumins), comparativement à 50,5 % dans le secteur est (de Longue-Rive à Colombier).

La présence d'infrastructures routières et maritimes module la vie des habitants. En effet, c'est essentiellement grâce à la route 138 que les habitants de la MRC peuvent se déplacer sur le territoire, continuer sur la Côte-Nord ou rejoindre la région de Charlevoix et le reste du Québec en empruntant le traversier sur la rivière Saguenay. De même, c'est par la route 172 qu'il est possible d'atteindre la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De plus, les traversiers œuvrant sur le fleuve Saint-Laurent facilitent l'accès au Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie. Ces traversiers sont cependant inactifs au plus fort de l'hiver.

À l'échelle des paysages, la forêt couvre environ 90 % du territoire de la MRC ($\pm 11\,000\text{ km}^2$). La forêt publique s'étend sur tout le nord du corridor municipalisé, longeant le fleuve ainsi que la majeure partie du territoire non organisé (TNO Lac-au-Brochet) correspondant à l'arrière-pays. Les propriétés privées, les aires agricoles, les agglomérations urbaines et la réserve autochtone (Essipit) se partagent le reste du territoire. La forêt privée se retrouve le long du fleuve Saint-Laurent dans une bande de quelques kilomètres de profondeur à l'intérieur des terres. Elle est dispersée inégalement sur l'ensemble des municipalités et occupe environ 7 % du territoire (872 km^2) de la

MRC. D'ailleurs, la prédominance du couvert forestier influence grandement le mode de vie des habitants de La Haute-Côte-Nord. En effet, la zone forestière, riche en lacs et rivières, permet et agrmente la réalisation d'activités récréotouristiques pendant l'été et attire annuellement son lot de villégiateurs et d'adeptes des grands espaces. D'un autre côté, le fleuve et la rivière Saguenay génèrent une dynamique touristique impressionnante en période estivale pour les adeptes de la nature et des mammifères marins.

Figure 1.1 : La MRC de La Haute-Côte-Nord



1.1.1 Historique du développement

L'histoire de La Haute-Côte-Nord peut se résumer en cinq grandes périodes de développement. Chronologiquement, il y eut d'abord la présence autochtone, puis l'arrivée des Européens, suivi des premiers établissements de compagnie, des grands projets industriels et plus récemment, le développement de l'industrie touristique.

L'abondance des ressources fauniques et halieutiques en toute saison a fortement favorisé la présence des peuples amérindiens sur la Côte-Nord. La Haute-Côte-Nord a d'ailleurs été l'une des premières régions du Québec à retenir l'attention d'anthropologues et d'archéologues professionnels (1916), puisque les premiers établissements préhistoriques connus dans ce secteur remontent à 8 000 ans. Les documents historiques font mention d'au moins trois peuples amérindiens sur le territoire de La Haute-Côte-Nord, soit les Iroquoiens, les Micmacs et les Montagnais (Innus).

La présence des premiers Européens débute quelque peu avant l'arrivée de Jacques Cartier (1534). En effet, les armateurs basques pratiquent déjà dans l'estuaire du Saint-Laurent, la chasse à la baleine et aux phoques, la pêche à la morue et au saumon, de même que la traite de la fourrure avec les amérindiens. La présence européenne s'est poursuivie avec la traite des fourrures avec les amérindiens, notamment à Tadoussac (1600) en raison de sa position stratégique à l'embouchure du Saguenay; Tadoussac étant le premier port d'entrée dans la colonie, de même que le principal comptoir de traite, ainsi qu'un avant-poste de mission pour les Récollets, puis par les Jésuites.

Plusieurs missions s'installeront par la suite sur La Haute-Côte-Nord, telles Bon-Désir et les Îlets Jérémie, mais c'est au milieu du 19^e siècle que les premiers défricheurs s'installent en Haute-Côte-Nord, coïncidant avec la fin du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson (1842) sur le territoire et l'ouverture de la Côte-Nord à la colonisation. Ces défricheurs proviennent principalement de Charlevoix et du Saguenay et sont attirés par les potentiels agricole et forestier de La Haute-Côte-Nord.

La troisième vague de développement débute vers la fin du 19^e siècle avec la venue des compagnies forestières stimulées par l'abondance de la ressource forestière. Plusieurs villages de compagnie verront le jour à l'embouchure des principales rivières, notamment des Escoumins (Les Escoumins), du Sault au Mouton (Longue-Rive), des Grandes Bergeronnes (Les Bergeronnes), Portneuf (Portneuf-sur-Mer), Sainte-Marguerite (Baie-Mills à Sacré-Cœur) et du Sault aux Cochons (Forestville). Il s'agit de la première grande vague démographique.

Les grands projets hydroélectriques et l'exploitation des ressources minières favoriseront un nouvel essor économique sur la Côte-Nord. Dès le milieu du 20^e siècle, de grands projets comme les barrages sur la rivière Betsiamites, stimuleront le marché de l'emploi sur La Haute-Côte-Nord. L'industrialisation des activités forestières, le développement de la pêche commerciale et de l'agriculture, notamment à Sacré-Cœur, contribueront aussi à la croissance, tant économique que démographique.

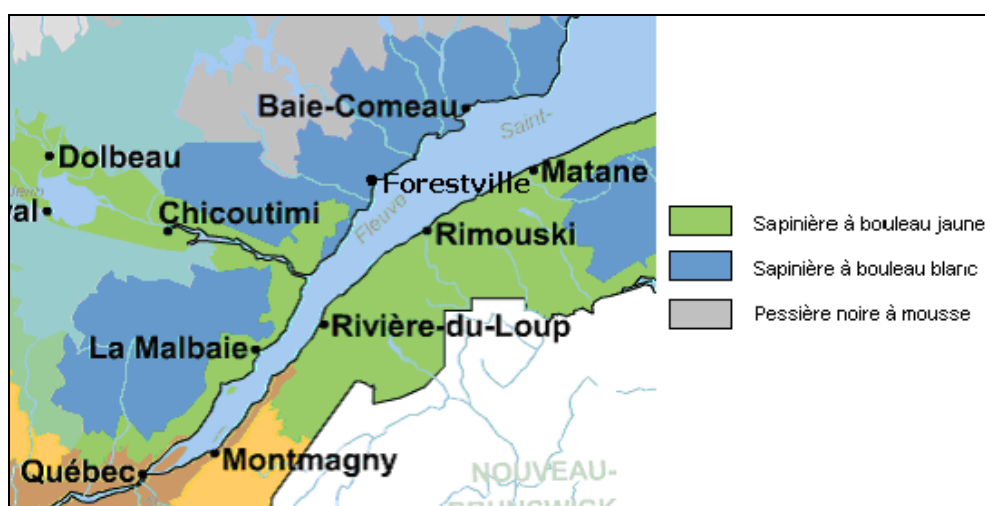
Malgré la présence de l'industrie forestière et des nombreux emplois qu'elle génère, cette croissance s'essouffla au tournant du 20^e siècle en raison de conflits commerciaux à l'échelle internationale. La Haute-Côte-Nord devra s'orienter vers d'autres secteurs d'activité afin de redynamiser son développement. Le tourisme est une des voies priorisées. Tadoussac, haut lieu de villégiature depuis plus d'un siècle, est le principal attrait de notre secteur, mais l'industrie touristique de La Haute-Côte-Nord cherche à s'appuyer sur de nouvelles bases pour développer l'ensemble de son territoire. Ce développement est axé sur le patrimoine naturel et historique. Les principales activités offertes sont l'observation des mammifères marins (parc marin), la mise en valeur du milieu naturel et des paysages (parcs terrestres et centres d'interprétation), la pêche et la chasse récréatives en forêt (zecs et pourvoiries) et le patrimoine historique et archéologique (centres d'interprétation).

1.1.2 Contexte biophysique

1.1.2.1 Domaine bioclimatique

Couverte par la forêt boréale, la région de La Haute-Côte-Nord se divise en trois domaines bioclimatiques. Ces domaines couvrent de grandes étendues de territoire et sont caractérisés par des conditions climatiques relativement homogènes, auxquelles sont associées des espèces dominantes.

Figure 1.2 : Domaines bioclimatiques du Québec



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec, 2003.

La **sapinière à bouleau jaune** est le premier de ces domaines. Il s'étend du fjord du Saguenay jusqu'aux collines à la hauteur de Longue-Rive, le long du littoral du fleuve Saint-Laurent. Ce domaine bioclimatique est un écotone, c'est-à-dire une zone de transition entre la zone tempérée nordique et la zone boréale. Son paysage forestier se caractérise par des peuplements mélangés de bouleau jaune et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya.

Le second domaine bioclimatique est celui de la **sapinière à bouleau blanc** qui se situe entre le domaine de la sapinière à épinette noire, localisé au nord de la MRC, et celui de la sapinière à bouleau jaune du littoral du Saint-Laurent. Le paysage forestier est dominé par le mélange de sapin baumier, d'épinette blanche et de bouleau blanc. On y retrouve également l'épinette noire, le pin gris et le mélèze sur les sites moins favorables.

Le troisième domaine bioclimatique est celui de la **pessière noire à mousse**. Localisé dans le TNO, le domaine de la pessière noire couvre une vaste superficie de la MRC. Le paysage forestier est dominé par l'épinette noire, qui forme bon nombre de peuplements monospécifiques, mais on y retrouve aussi le pin gris, le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc.

1.1.2.2 Climat

Selon *l'Atlas du Canada* en ligne, la MRC serait incluse dans la région du Bouclier boréal, l'une des régions naturelles du Canada. Le bouclier boréal est la plus grande écozone (grande région écologique) terrestre du Canada, qui s'étend sur 3 800 km, de la Saskatchewan au Labrador, et couvre 1,8 million de km². Cette écozone est caractérisée par des hivers froids, des étés chauds et des précipitations modérées, donc par un climat général relativement froid et une humidité modérée.

Selon les renseignements fournis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la MRC se retrouverait dans la province naturelle D, nommée Laurentides centrales. Au sein de ce grand ensemble, la MRC se situe complètement au sud-ouest. Son climat est donc en partie subpolaire et subpolaire doux, ce qui implique une zone de précipitations sub-humide et une saison de croissance moyenne.

Figure 1.3 : Provinces naturelles du Québec



Source : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4d.htm

Le climat permet, en partie, de déterminer les potentialités d'un milieu. La température, la période d'ensoleillement, les vents et les précipitations sont des éléments permettant d'évaluer quelles activités seront réalisées sur une portion de territoire donnée.

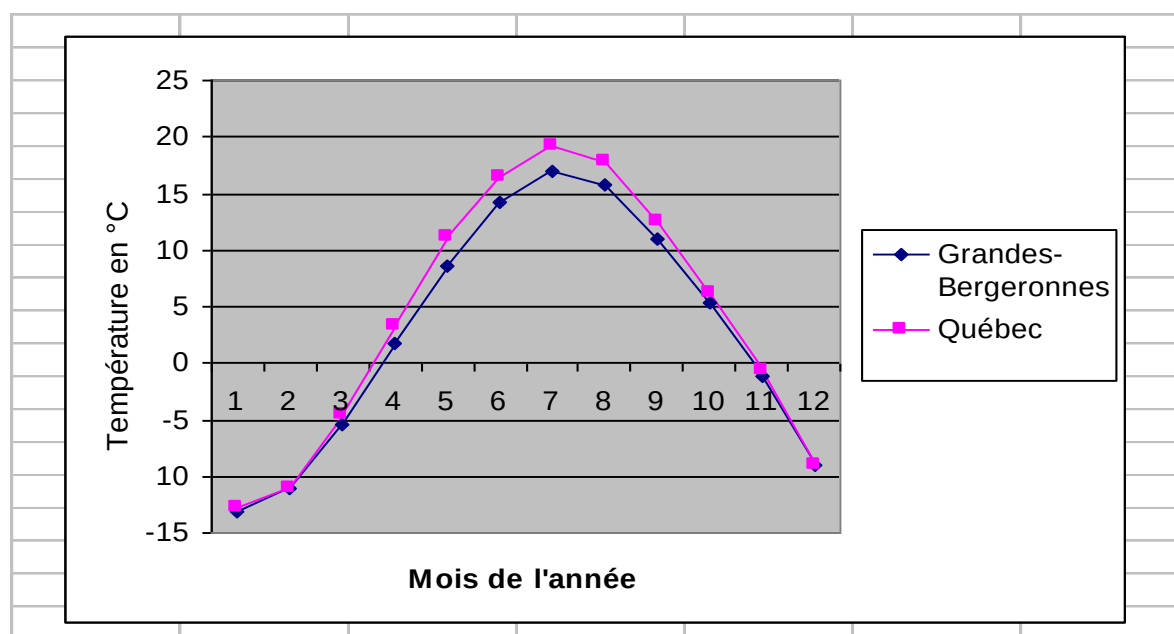
1.1.2.2.1 Température

De façon à déterminer la température moyenne de la MRC, nous avons recueilli les données des stations climatologiques de Grandes-Bergeronnes et de Québec (Beauport), de façon à pouvoir réaliser une comparaison.

Tableau 1.2 : Coordonnées des stations météorologiques de Grandes-Bergeronnes et Québec

Lieu / Coordonnées	Latitude	Longitude	Altitude (m)
Grandes-Bergeronnes	48° 15' N	69° 31' O	63,0
Québec	46° 48' N	71° 14 O	18

Graphique 1.1 : Températures mensuelles moyenne enregistrée aux stations de Grandes-Bergeronnes et de Québec, 1971-2000

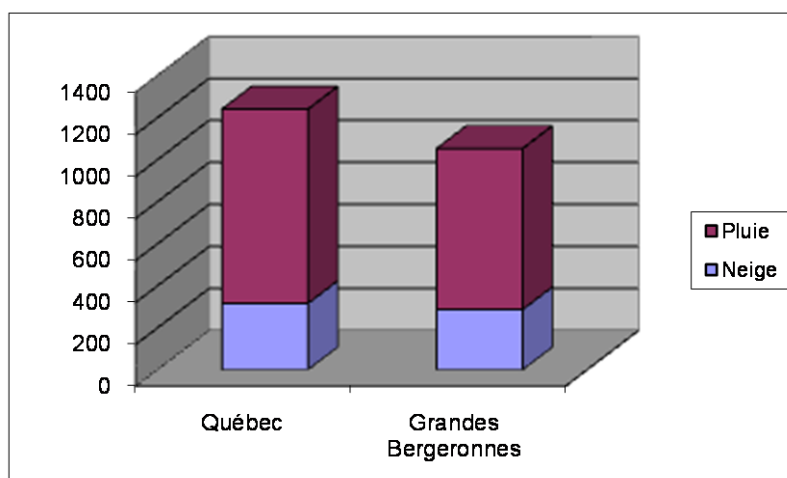


Source : Environnement Canada, Normales climatiques au Canada 1971-2000.

À première vue, les températures sont semblables d'un lieu à l'autre, malgré que l'on enregistre des moyennes estivales plus élevées à Québec qu'à Grandes-Bergeronnes. C'est en mai que l'écart est le plus important, soit de 2,6 °C, ce qui peut s'expliquer par l'arrivée tardive de l'été sur la Côte-Nord et par sa latitude plus élevée, soit 2° plus au nord que la Ville de Québec. De plus, en juin et en juillet, l'écart est toujours de 2,3 °C. Pour la saison hivernale, les températures sont sensiblement les mêmes. On peut attribuer cette ressemblance à la présence du fleuve qui modère les variations climatiques des deux endroits analysés.

1.1.2.2.2 Précipitations

Graphique 1.2 : Moyenne mensuelle de précipitations (en mm) enregistrée aux stations de Grandes-Bergeronnes et de Québec, 1971-2000



Source : Environnement Canada, Normales climatiques au Canada 1971-2000.

Note : Quantité de neige en équivalence en pluie (rapport 10 : 1)

Il semble que la région de Québec reçoive davantage de précipitations que la Côte-Nord (neige et pluie), bien que cette différence ne soit pas notable et n'ait que peu d'influence sur les activités pouvant être pratiquées dans un lieu comme dans l'autre.

1.1.2.2.3 Vents dominants

Selon les données fournies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, les vents dominants d'été sur le territoire seraient les suivants :

Tableau 1.3 : Direction des vents dominants d'été

Station	Vents dominants d'été (en provenance du)
Tadoussac	Nord-ouest et nord-est
Grandes-Bergeronnes	Sud-ouest et nord-est
Forestville	Pas de direction privilégiée

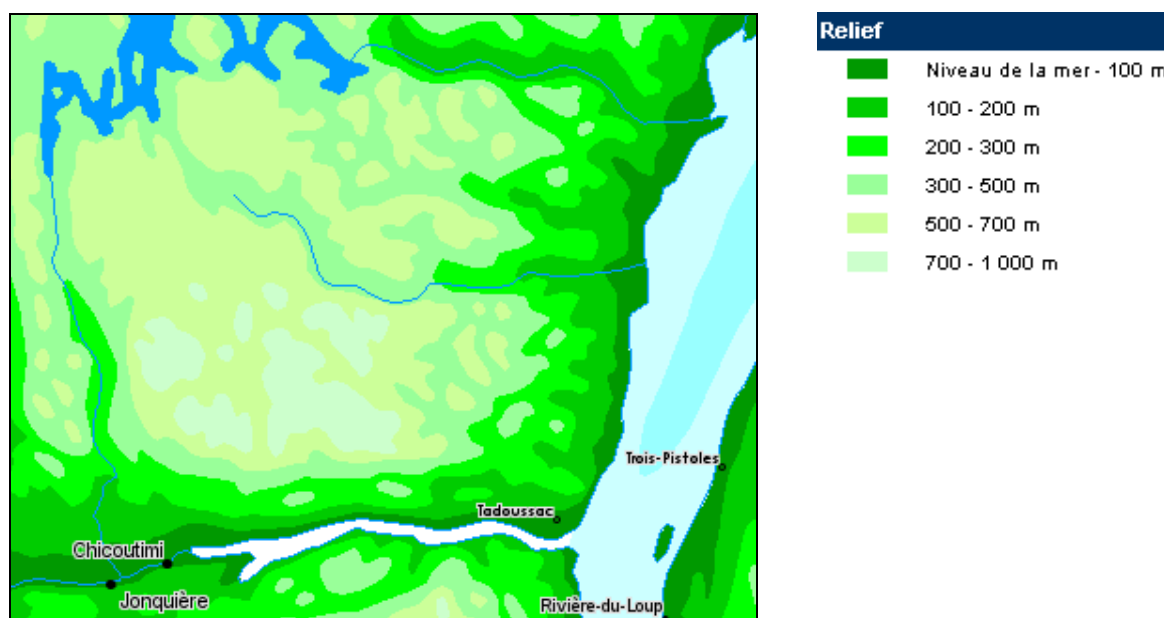
À la lumière de ces informations, il s'avère que la direction privilégiée du vent d'été est l'ouest, avec des variantes provenant du nord, du sud et du nord-est. Il faudra prendre ces vents dominants en compte lors de l'implantation d'établissements à forte charge d'odeur, par exemple.

1.1.2.3 La topographie

Les caractéristiques topographiques observées sur le territoire correspondent à celles du Bouclier canadien. Une grande partie du bouclier demeure immergée sous des lacs, des étangs et des marais, caractéristique résultant d'un drainage de la glaciation. De plus, le territoire est découpé par

plusieurs cours d'eau aux rives escarpées et par des vallées étroites entrecoupées de plateaux de différents niveaux.

Figure 1.4 : Relief du territoire



Source : Atlas du Canada, Relief, 2003.

L'altitude s'élève graduellement en direction nord et peut varier de 15 à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans l'arrière-pays. Bien entendu, ce relief accidenté rend l'accès plus difficile et augmente les coûts associés aux déplacements, notamment dans l'arrière-pays.

1.1.2.4 Géologie et dépôts meubles

La Haute-Côte-Nord est incluse dans la division géologique des Basses-terres du Saint-Laurent. La géomorphologie du territoire a fortement été influencée par le passage des glaciers. La glaciation du Wisconsin s'est traduite par la présence de dépôts de types fluvio-glaciaire et morainique recouvrant l'assise rocheuse du plateau laurentien, formée de roches de la famille des granites. La région a ainsi été recouverte d'une couche de till dont l'épaisseur varie avec le relief. Par conséquent, les sommets sont recouverts d'une moraine moins épaisse que les vallées et présentent, par endroits, des affleurements rocheux.

Suite au retrait des glaciers, la mer de Champlain est apparue. Dans ses eaux, se sont déposés en premier lieu, de l'argile limoneuse et, par la suite, du matériel plus grossier allant du limon au sable grossier. Ces dépôts sont localisés dans la division géologique des Basses-terres du Saint-Laurent. On y trouve ainsi beaucoup de sable sur une assise d'argile et de grandes étendues composées de matières organiques communément appelées tourbières. Les plaines sont légèrement inclinées vers le fleuve.

Selon une étude sur l'érosion du littoral sur la Côte-Nord réalisée par un groupe d'experts en 2006, la MRC possède environ 160 km de littoral le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay, dont 57 % est composé de formations meubles (desquelles 3 % sont artificialisées) et 41 % de littoral rocheux (dont 2 % est artificialisé). Le reste du littoral (2 %) est constitué d'embouchures de rivières.

La composition du littoral est constituée essentiellement de côtes de formations meubles, de hautes falaises vives de sable sur du silt argileux ou sableux, et de bordures de vastes delta. On y retrouve aussi de basses terrasses composées d'argile marine, des dépôts littoraux et intertidaux, quelques marais salés et tourbières, et enfin, des récifs et ilots. Plusieurs rivières du territoire de même qu'un bon nombre de secteurs du littoral du Saint-Laurent, sont encaissés sur des dépôts fluviaux, ce qui fait en sorte que ces terrains argileux sont très sensibles à l'érosion et aux glissements de terrain.

De par la composition de ses sols, on distingue sur La Haute-Côte-Nord quatre types d'exploitation minière possibles : le sable, le gravier, le granite et la tourbe. De même, plusieurs indices de graphite, d'uranium, de pyrite, de silice, d'ilménite et de fer ont été mis à jour un peu partout en Haute-Côte-Nord, malgré un faible potentiel de mise en exploitation. La région possède toutefois un bon potentiel pour les métaux de base, comme le cuivre, le zinc ainsi que l'or. Par contre, des mesures doivent être prises pour augmenter le niveau de connaissance géologique et la prospection minière du territoire. Ces éléments seront d'ailleurs traités plus en profondeur dans le dossier agroforestier.

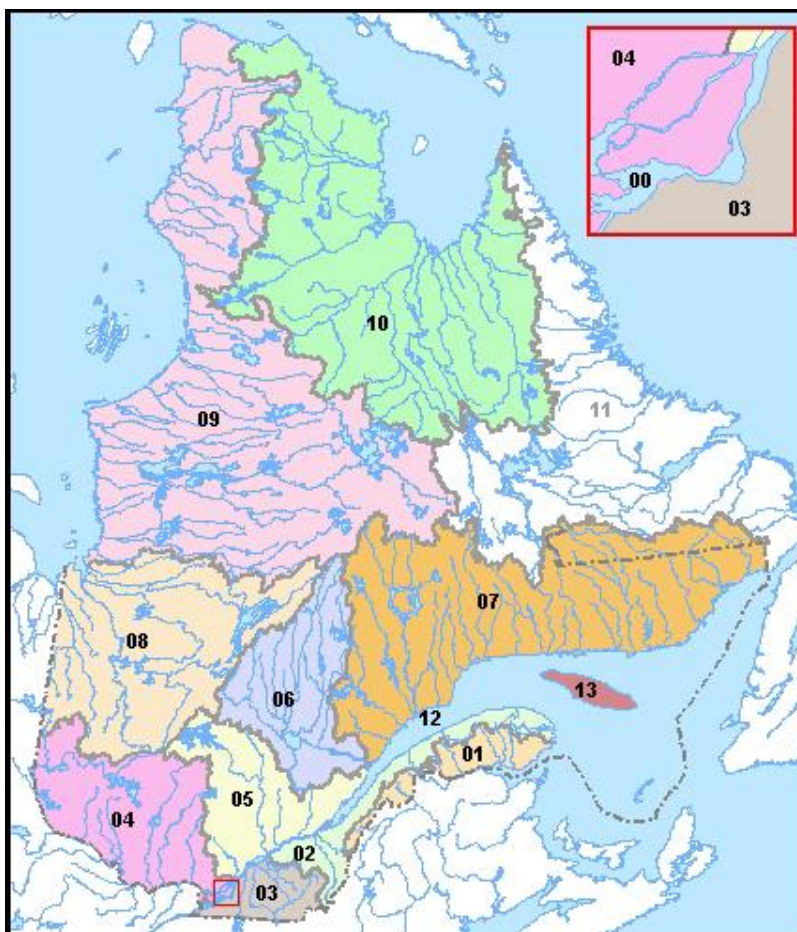
1.1.2.5 L'hydrographie

Le réseau hydrique est très important considérant les nombreux cours d'eau présents sur le territoire dont la majorité s'écoule vers le fleuve. Ceux qui sont secondaires serpentent les montagnes ou les plaines et se dirigent vers d'autres cours d'eau plus importants.

1.1.2.5.1 Bassin hydrographique

La MRC fait partie du bassin hydrographique¹ canadien Océan atlantique : Saint-Laurent. Plus précisément, selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, la MRC ferait partie de la région hydrographique du Saint-Laurent nord-est (07), région qui comprend le versant nord du fleuve Saint-Laurent à l'est de la rivière Saguenay et le versant nord du golfe du Saint-Laurent, de même que de la région hydrographique du Saguenay et du lac Saint-Jean (06), qui comprend tout le bassin de drainage du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay.

¹ Bassin hydrographique : région qui draine toutes les précipitations reçues sous forme de ruissellement ou d'écoulement de base (sources d'eau souterraine) dans une rivière donnée ou dans un ensemble donné de rivières.

Figure 1.5 : Régions hydrographiques du Québec

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Centre d'expertise hydrique, Régions hydrographiques, 2002.

On retrouve dans le fleuve, en bordure de la MRC, trois masses d'eau distinctes. La première est la couche d'eau de surface (0-30 cm de profondeur). Celle-ci est froide (2 à 12°C) et de moindre salinité² que les autres couches (de 26 à 29). La deuxième couche (30-120 cm) est assez froide (-1 à 2°C) et plus salée qu'en surface (de 30 à 33). La dernière couche, (+ de 120 cm) est un peu plus chaude (2 à 5°C) et plus salée (33 à 35) que l'intermédiaire. D'ailleurs, il s'avère que l'océan contient en moyenne 35 grammes de sel par kilogramme d'eau de mer, donc un degré 35 de salinité, ce qui correspond à la troisième couche du fleuve.

1.1.2.5.2 Cours d'eau et bassins versants

De nombreux cours d'eau traversent, du nord au sud, les basses-terres et se jettent le long de la côte. Ces rivières proviennent toutes du vaste plateau lacustre intérieur rattaché géologiquement au Bouclier canadien. Les principales rivières présentes sur le territoire sont les suivantes : Saguenay,

² La salinité est la quantité totale des résidus solides (en grammes) contenue dans 1 kg d'eau de mer, quand tous les carbonates ont été transformés en oxydes, le brome et l'iode remplacés par le chlore et que toute la matière organique a été oxydée (Qualité du milieu marin de La Haute-Côte-Nord de l'estuaire du Saint-Laurent en support à la gestion intégrée de la zone côtière, 1998).

Sainte-Marguerite, du Moulin à Baude, des Petites Bergeronnes, des Grandes Bergeronnes, des Escoumins, des Petits Escoumins, La Petite Romaine, du Sault au Mouton, Portneuf, du Sault aux Cochons, Laval et Betsiamites.

La rivière Saguenay se déploie, de Tadoussac vers le lac Saint-Jean, sur une longueur de 155 km, pour un bassin versant³ de 93 649 km², le plus important et de loin, de tous ceux présents sur le territoire de la MRC. Par contre, le bassin versant de la rivière n'est pas entièrement sur le territoire de la MRC, ce qui implique de relativiser la superficie obtenue. La rivière Sainte-Marguerite, un tributaire du Saguenay, d'une longueur de 100 km pour un bassin de 2 208 km², se jette à la hauteur de Sacré-Coeur. La rivière du Moulin à Baude se jette dans le fleuve à la hauteur de Tadoussac et couvre un bassin versant de 144 km². Aux Bergeronnes, les rivières des Grandes Bergeronnes et des Petites Bergeronnes couvrent respectivement des bassins de 830 km² et 147 km².

Un autre bassin versant important de cet ensemble est celui de la rivière des Escoumins, une rivière à saumon prenant source sur le Bouclier canadien, à plus de 600 m d'altitude. Cette rivière parcourt une distance de 84 km avant de se jeter dans le fleuve à la hauteur des Escoumins, et draine un bassin de près de 800 km². La rivière des Petits Escoumins, quant à elle, se jette à la limite est des Escoumins et draine un bassin de 147 km² à elle seule.

À Longue-Rive, on peut apercevoir la rivière du Sault au Mouton, dont le bassin versant se déploie sur une superficie de 476 km², ainsi qu'une partie du bassin de la rivière Portneuf, d'une superficie de 3 297 km², que la municipalité se partage avec celle de Portneuf-sur-Mer. La rivière Portneuf prend sa source dans le lac Itomamo et se déploie sur une distance de 185 km. La rivière du Sault aux Cochons, quant à elle, prend sa source dans le réservoir du même nom et coule sur 128 km avant d'aller se jeter dans le fleuve à la hauteur de Forestville. Elle draine un bassin versant de 1 946 km². À Forestville toujours, on retrouve l'embouchure de la rivière Laval, d'une longueur de 42 km pour un bassin de 697 km². En dernier lieu, la rivière Betsiamites, à la limite est de la MRC, dispose d'un grand bassin versant de 18 700 km² pour une longueur de 444 km, que la MRC partage avec celle de Manicouagan (Énergie, Mines et Ressources Canada. Direction des levés et de la cartographie, 1985, ainsi que divers sites Internet) (voir figure 1.5).

³ Un bassin versant est un territoire dont les limites sont naturelles et non pas déterminées par l'être humain. En fait, ce sont les crêtes des montagnes et les dénivellations du terrain qui déterminent les limites d'un bassin versant. On appelle généralement ces crêtes de montagne et dénivellations *la ligne de partage des eaux*.

Tableau 1.4 : Bassins versants des principales rivières de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Nom	Superficie du bassin (km ²)	Longueur (km) ⁴	Municipalités incluses dans le bassin
Saguenay	93 649,53	155	Sacré-Cœur et Tadoussac
Sainte-Marguerite	2 208,75	100	Sacré-Cœur
Moulin à Baude	144,05	---	Tadoussac et Sacré-Cœur
Petites Bergeronnes	246,56	---	Les Bergeronnes
Grandes Bergeronnes	114,71	---	Les Bergeronnes
Des Escoumins	830,59	84	Les Escoumins
Petits Escoumins	147,78	---	Les Escoumins et Longue-Rive
Sault au Mouton	476,65	---	Longue-Rive
Portneuf	3 297,35	185	Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive
Sault aux Cochons	2 044,87	128	Forestville
Laval	697,37	42	Forestville et Colombier
Betsiamites	19 654,53	444	Colombier

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Service hydrique, 2005.

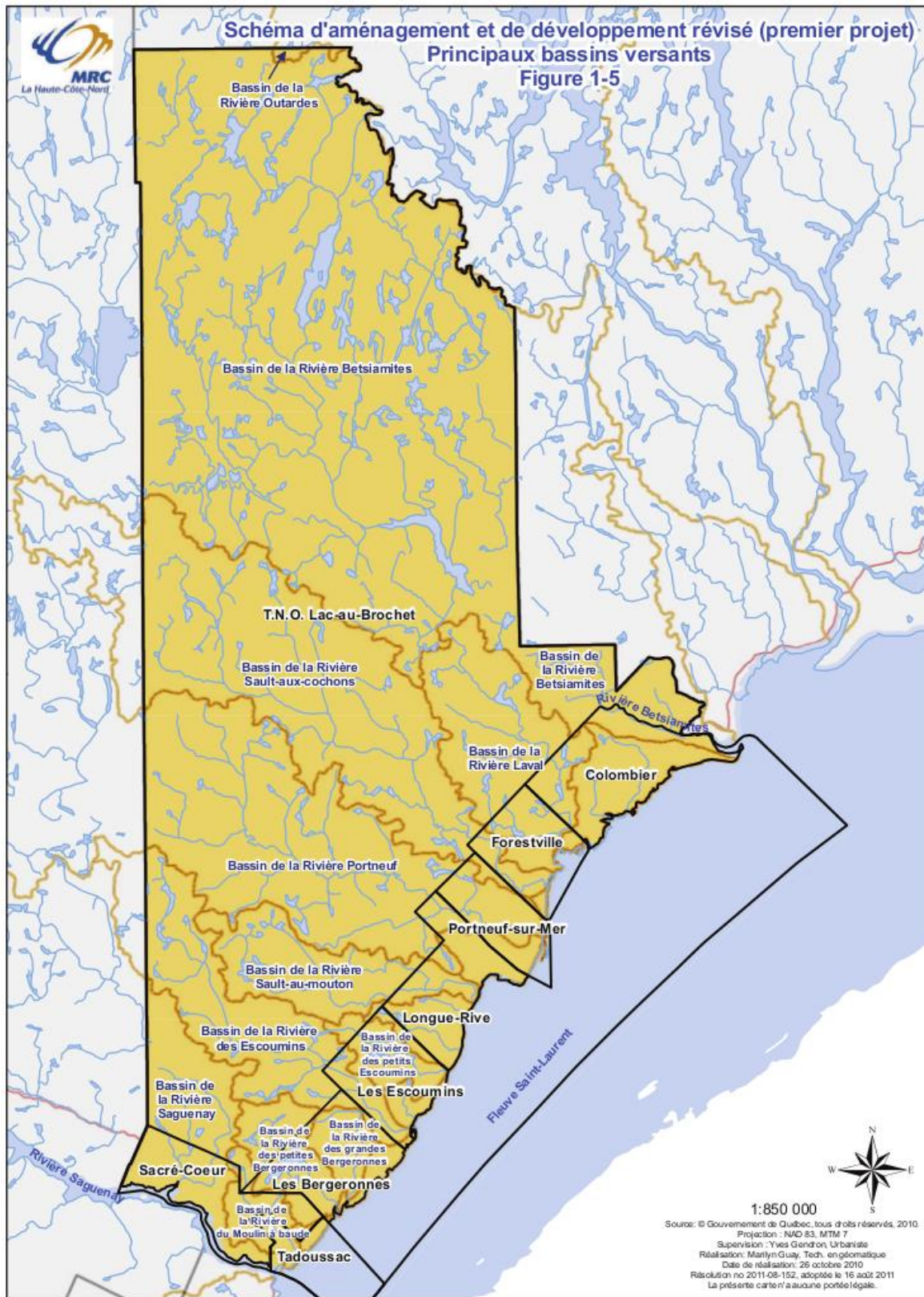
1.1.2.5.3 Milieux aquatiques et humides

La MRC de La Haute-Côte-Nord regorge de milieux aquatiques. La plupart des petits cours d'eau constituent des habitats (écosystèmes) de reproduction et d'alevinage pour plusieurs espèces ichtyologiques d'intérêt sportif. L'omble de fontaine (truite mouchetée) et le saumon atlantique sont les deux principales espèces d'intérêt pour la pêche sportive. Les rivières Sainte-Marguerite, des Escoumins, Laval et Betsiamites sont très fréquentées par les pêcheurs, puisque ce sont des rivières à saumon dont la gestion et l'exploitation est faite, excepté pour la rivière Betsiamites dont la gestion et l'exploitation est faite par les innus de la communauté de Pessamit, par le biais de zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

Selon les dernières données fournies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, on retrouve plusieurs centaines de milieux humides sur le territoire municipalisé de la MRC. Ces milieux sont constitués de nombreuses tourbières (dont certaines sont en exploitation), de marécages, de marais et d'étangs. De plus, ces milieux sont d'un intérêt particulier, puisqu'ils sont pourvus d'une flore et d'une faune spécifiques et diversifiées. En simplifiant, les milieux humides occupent environ 5 % du territoire des basses-terres. Comme ces milieux sont utilisés par plusieurs espèces animales, tant aquatiques que terrestres, nous en traiterons plus en profondeur dans le chapitre 9 « Environnement ».

⁴ Les informations sur les longueurs ont été tirées de divers sites Internet, comparativement aux superficies qui proviennent de données du ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Service hydrique, 2005.

Figure 1.6 : Principaux bassins versants



1.1.3 Profil démographique

1.1.3.1 Tendances démographiques

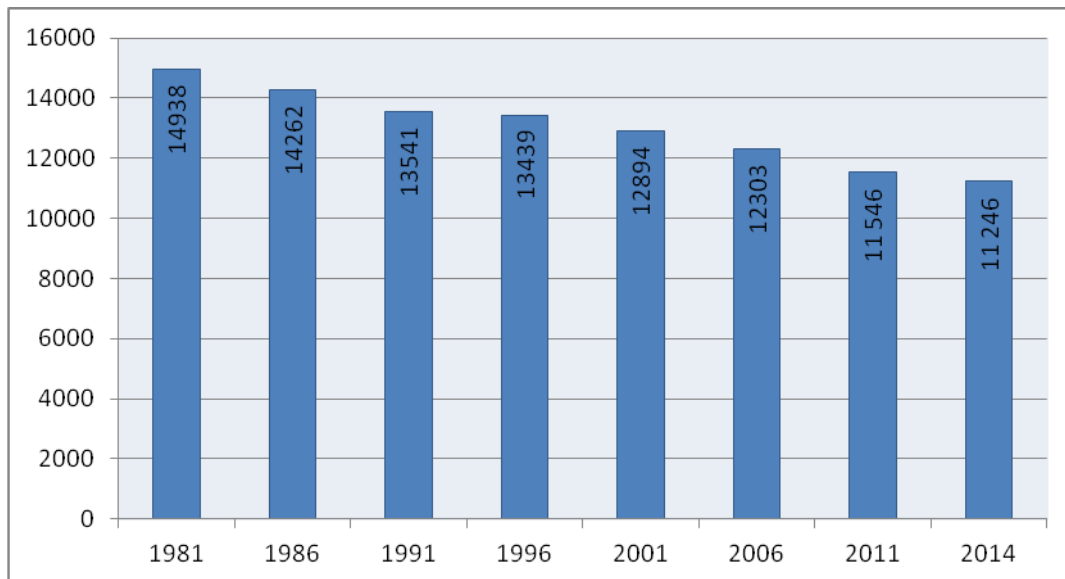
Les informations portant sur la population sont tirées des données des derniers recensements effectués par Statistique Canada. Les projections démographiques faites par l'Institut de la statistique du Québec sont également présentées afin de constater l'évolution de la population au cours des dernières années et d'établir les prévisions pour les années futures.

Tableau 1.5 : Variation de la population entre 1981 et 2014

Municipalité	Population							
	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	2014
Sacré-Cœur	2 187	2 121	1 992	2 081	2 053	2 024	1 881	1 836
Tadoussac	900	838	832	913	870	850	813	802
Les Bergeronnes	1 011	945	825	813	695	655	693	688
Les Escoumins	2 394	2 340	2 212	2 136	2 106	2 073	2 000	1 978
Communauté innue Essipit	–	147	238	252	258	247	268	268
Longue-Rive	1 707	1 688	1 491	1 410	1 352	1 259	1 113	1 049
Portneuf-sur-Mer	1 255	1 115	1 032	990	922	835	761	726
Forestville	4 271	3 955	3 946	3 894	3 748	3 543	3 270	3 203
Colombier	1 213	1 113	973	947	890	817	747	696
Total :	14 938	14 262	13 541	13 439	12 894	12 303	11 546	11 246

Sources : Statistique Canada. *Profil des communautés* (pour les données de 1981 à 2011).
Décret 1060-2014, publié dans la Gazette officielle du Québec, 23 décembre 2014.

Graphique 1.3 : Variation de la population entre 1981 et 2014



Sources : Statistique Canada. *Profil des communautés* (pour les données de 1981 à 2011).
Décret 1060-2014, publié dans la Gazette officielle du Québec, 23 décembre 2014.

Tableau 1.6 : Démographie de la MRC – Variation de la population entre 1981 et 2014

Municipalité	Variation (%)							
	1981-1986	1986-1991	1991-1996	1996-2001	2001-2006	2006-2011	2011-2014	1981-2014
Sacré-Cœur	-3,0	-6,1	4,5	-1,3	-1,4	-7,1	-2,4	-16,0
Tadoussac	-6,9	-0,7	9,7	-4,7	-2,3	-4,4	-1,4	-10,9
Les Bergeronnes	-6,5	-12,7	-1,5	-14,5	-5,8	-5,8	-0,7	-31,9
Les Escoumins	-2,3	-5,5	-3,4	-1,4	-1,6	-3,5	-1,1	-17,4
Communauté innue d'Essipit	–	61,9	5,9	2,4	-4,3	8,5	0,0	82,3
Longue-Rive	-1,1	-11,7	-5,4	-4,1	-6,9	-11,6	-5,8	-38,5
Portneuf-sur-Mer	-11,2	-7,4	-4,1	-6,9	-9,4	-8,9	-4,6	-42,2
Forestville	-7,4	-0,2	-1,3	-3,7	-5,5	-7,7	-2,0	-25,0
Colombier	-8,2	-12,6	-2,7	-6,0	-8,2	-8,6	-6,8	-42,6
Total :	-4,5	-5,1	-0,8	-4,1	-4,6	-6,2	-2,6	-24,7

* Pour la communauté innue d'Essipit, l'étendue calculée va de 1986-2011.

Sources : Statistique Canada. *Profil des communautés* (pour les données de 1981 à 2011).

Décret 1060-2014, publié dans la Gazette officielle du Québec, 23 décembre 2014.

D'après les renseignements provenant des recensements, la population de la MRC tend à diminuer depuis une trentaine d'années. C'est la période 2006-2011 qui a connu la plus forte diminution de la population avec un taux de -6,2 %. Pourtant, entre 1991 et 1996, la population est presque restée stable (-0,8 %) avant de plonger à nouveau. Ainsi, sur une période d'un peu plus de 30 ans (1981 à 2014), la population de la MRC a diminué de 24,7 %, soit près d'un habitant sur quatre.

Certaines municipalités ont été particulièrement touchées, comme Les Bergeronnes, avec un taux de -14,5 % entre 1996 et 2001, Longue-Rive, avec un taux de -11,7 % entre 1986 et 1991, ou encore Portneuf-sur-Mer, avec un taux de -11,2 % entre 1981 et 1986. D'autres municipalités tirent mieux leur épingle du jeu, comme Sacré-Cœur, avec seulement -1,3 % de variation entre 1996 et 2001 et -1,4 % entre 2001 et 2006. Toutefois, pour la période 2006-2011, la diminution est de 7,1 %.

Si on regarde les fluctuations sur l'ensemble de la période 1981-2014, il n'y a que la communauté innue d'Essipit qui a un bilan positif de 82,3 % d'augmentation de sa population (données disponibles de 1986 à 2011). Par contre, le contexte entourant cette augmentation est particulier si on prend en compte les regroupements familiaux qui ont eu lieu durant cette période et la démographie très particulière sur les réserves amérindiennes. Les municipalités qui s'en tirent le mieux sont Tadoussac (-10,9 %) et Sacré-Cœur (-16 %), tandis que celles qui s'en tirent le moins bien sont Portneuf-sur-Mer (-42,2 %) et Colombier (-42,6 %).

Ces variations entre les municipalités peuvent être attribuables à diverses raisons. Citons, entre autres, le dynamisme économique des communautés, la présence ou l'absence d'employeurs importants ou le départ de grandes entreprises (Consolidated, Daishowa), ou encore l'éloignement d'un centre de services. Ainsi, la croissance ou décroissance d'une municipalité est un phénomène complexe que l'on doit analyser individuellement et sous plusieurs angles.

Par ailleurs, les projections démographiques établies en 2014 par l'Institut de la statistique du Québec, prévoient que la variation négative de la population se poursuivra et même, s'amplifiera d'ici 2036.

Tableau 1.7 : Projections démographiques pour la MRC de La Haute-Côte-Nord

Année	2011	2016	2021	2026	2031	2036	2011-2036
Population	11 607	11 117	10 758	10 449	10 147	9 866	-1 741
Variation (%)	-	-4,2	-3,2	-2,9	-2,9	-2,8	-15,0

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*.

Note : Les chiffres pour la variation correspondent à la variation de population de l'année en cause par rapport à la population de l'année précédente dans le tableau.

Ainsi, les perspectives démographiques de la MRC, réalisées par l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une variation négative de 15 % entre 2001 et 2036, ce qui laisse donc entrevoir une perte importante de population. Fait inquiétant, le recensement de 2011 (11 546) a démontré un recul de la population supérieur aux prévisions (11 607) de ce tableau.

Il est aussi important de noter que la MRC de La Haute-Côte-Nord connaîtrait, selon ces prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la plus forte diminution de sa population parmi toutes les MRC du Québec. Les autres MRC qui connaîtraient également les plus fortes diminutions de leur population, selon ces mêmes prévisions, sont celles du Golfe-du-Saint-Laurent (-12,2 %), Les Basques (-11,3 %) et Maria-Chapdelaine (-11,2 %). La MRC de Manicouagan se retrouve également en sixième place de ce triste palmarès avec une diminution appréhendée de 10 % de sa population d'ici 2036. Cela dresse un portrait encore plus précaire de la situation régionale et des régions éloignées en général. Il faudra donc porter un regard très attentif sur l'évolution de la population régionale, et peut-être travailler sur des stratégies de regroupement des forces avec d'autres régions qui connaîtront les effets de cette démobilisation de la population au cours des vingt prochaines années.

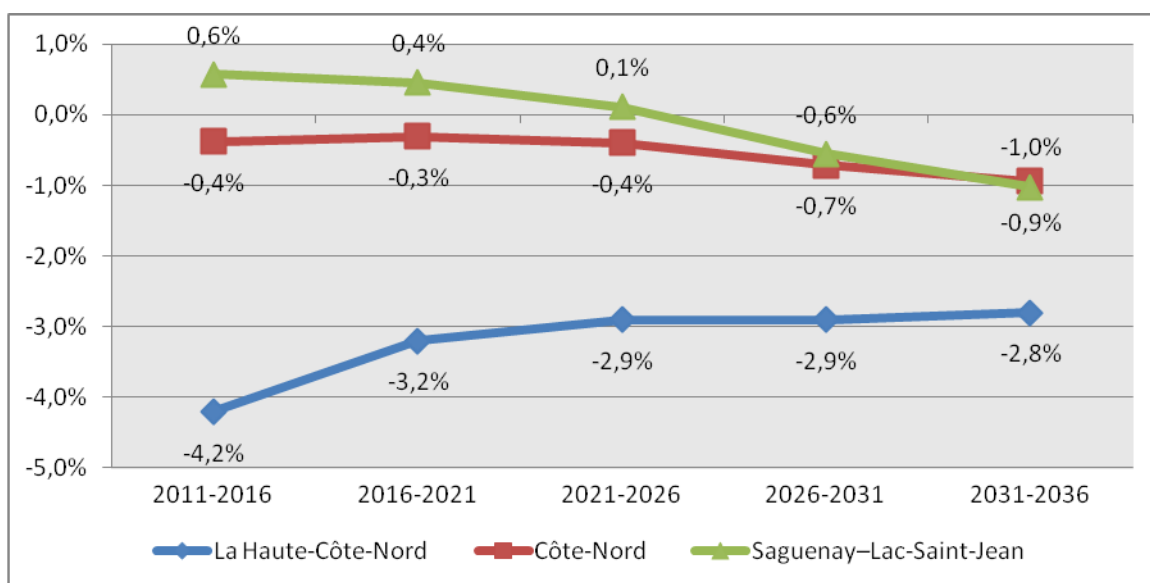
Cette baisse est beaucoup plus accentuée que celle prévue pour l'ensemble de la région administrative de la Côte-Nord, avec un taux figuré de -2,7 %, bien que celui-ci soit près de cinq fois plus important que celui de sa région voisine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec des prévisions de -0,5 %.

Tableau 1.8 : Projections démographiques de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean entre 2001 et 2026

Région	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2011-2036
Côte-Nord							
Nombre	95 688	95 328	95 036	94 659	93 982	93 099	2 589
Variation en %	-	-0,4 %	-0,3 %	-0,4 %	-0,7 %	-0,9 %	-2,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean							
Nombre	277 249	278 825	280 078	280 383	278 831	275 985	1 264
Variation en %	-	0,6 %	0,4 %	0,1 %	-0,6 %	-1,0 %	-0,5 %

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*.

Note : Les chiffres pour la variation correspondent à la variation de population de l'année en cause et de la précédente dans le tableau. Donc, la variation sous l'année 2016 correspond à celle de 2011-2016.

Graphique 1.4 : Projections démographiques comparatives entre 2011 et 2036

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*.

Le graphique 1.4 permet de constater que les trois ensembles connaîtront des variations de population un peu différentes d'ici 2036. Les variations de la région de la Côte-Nord et de celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean seront similaires, puisqu'elles indiquent une diminution graduelle de la population, qui est un peu plus accentuée pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais dont la période de variation 2031-2036 sera presque identique à celle de la région de la Côte-Nord. Tandis que l'observation de la variation de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord indique qu'elle connaîtra une baisse de population continue, mais dont l'intensité aura tendance à devenir de moins en moins forte entre chacune des périodes. Le constat général est que la population de ces trois ensembles diminuera au cours des 20 prochaines années.

1.1.3.2 Solde migratoire

Comme pour bien des régions, on observe en Haute-Côte-Nord une variation négative de la population depuis plusieurs années. Cette diminution découle notamment de l'exode des jeunes.

Tableau 1.9 : Solde migratoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Variation en nombre					Variation en %				
2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
-211	-183	-86	-116	-187	-1,61	-1,42	-0,68	-0,93	-1,51

Source : Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), 2007.

Selon les études publiées par l'Institut de la statistique du Québec, la MRC de La Haute-Côte-Nord aurait subi une perte nette de 187 habitants entre 2005 et 2006 (un an seulement). De ce nombre, 24 jeunes de 0-14 ans auraient quitté la région, 100 entre 15-24 ans, 54 entre 25-44 ans, et seulement 9 personnes de plus de 45 ans. Si on décortique les données par tranche de cinq ans,

c'est le groupe des 20-24 ans qui obtient le plus de sortants avec 58, suivi de celui des 15-19 ans avec 42, et des 30-34 ans avec 20. Ces données corroborent l'idée que ce sont davantage les jeunes adultes qui migrent, mais aussi que la MRC fait face à une migration de ses jeunes plus importante que la moyenne québécoise. En effet, en plus de la mobilité naturelle de ce groupe d'âge, on doit ajouter comme explication à cet exode l'offre limitée de formations postsecondaires sur La Haute-Côte-Nord et le nombre restreint d'emplois intéressants, variés et durables.

D'un autre côté, les retraités sont également un groupe qui migre vers les grands centres. En effet, ces derniers quittent pour rejoindre leurs enfants et petits-enfants qui se sont établis ailleurs, ou encore pour bénéficier de services plus spécialisés. Par contre, cette migration est aussi compensée par la venue de retraités venant profiter de la qualité de vie de la région.

Grâce aux bilans migratoires inter-MRC, il est possible de connaître les régions administratives où vont s'établir les gens qui quittent la MRC de La Haute-Côte-Nord et de quelle région proviennent ceux qui viennent s'y installer. Ainsi, le tableau 1.10 permet d'analyser les déplacements des habitants de la Côte-Nord. En effet, les chiffres de la colonne « Solde » représentent les pertes ou les gains de la Côte-Nord par rapport à chaque région administrative.

Tableau 1.10 : Bilan migratoire des échanges entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et les régions administratives du Québec entre 2005 et 2006

RÉGION	NOM	SOLDE
01	Bas-Saint-Laurent	-2
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	-33
03	Capitale-Nationale	-84
04	Mauricie	-2
05	Estrie	-10
06	Montréal	4
07	Outaouais	1
08	Abitibi-Témiscamingue	-2
09	Côte-Nord	-41
10	Nord-du-Québec	-2
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
12	Chaudières-Appalaches	-8
13	Laval	-1
14	Lanaudière	-3
15	Laurentides	-8
16	Montérégie	-4
17	Centre-du-Québec	6

Source : Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), 2007.

Ainsi, il est possible de percevoir qu'une majorité de gens qui quitte la MRC le font au profit de la région de la Capitale-Nationale en premier lieu, suivi du reste de la Côte-Nord et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en deuxième et troisième positions. Les autres régions ne retirent qu'une petite part de la mobilité, soit moins de 10 personnes. Ces données nous portent à croire que les

gens ont tendance à migrer dans un rayon de faible amplitude (régions administratives limitrophes), ce qui traduit peut-être un attachement à la région malgré leur déménagement.

D'autre part, la MRC a réussi à attirer des gens originaires d'autres régions. En effet, elle obtient un bilan positif avec les régions du Centre-du-Québec, de Montréal, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Outaouais. On peut croire que ces individus provenant des régions centres, étaient davantage attirés par la qualité de vie des milieux ruraux et l'accès plus facile à la propriété. Mais malgré cet apport, le bilan général de la MRC reste très déficitaire.

En dernier lieu, on peut mentionner que la MRC ne bénéficie pas d'une immigration suffisamment forte pour contrebalancer l'émigration et le faible taux de natalité. En effet, l'immigration outre-frontières est très faible. Selon le recensement de 2006, seulement 65 habitants de la MRC étaient nés à l'étranger, dont 35 avaient immigré avant 1991, 20 entre 1991 et 2001, et 10 entre 2001 et 2006. Il y a donc, en moyenne, deux immigrants par année qui s'établissent sur La Haute-Côte-Nord.

Malgré les apports extérieurs et certaines migrations internes favorisant la Côte-Nord, le bilan reste négatif; la région se vide, que ce soit pour les études, le travail ou les services. La Haute-Côte-Nord n'est pas la seule à vivre ce phénomène qui est propre à la majorité des régions dites éloignées du Québec.

1.1.3.3 Variation de population par tranches d'âge

Le vieillissement de la population est un phénomène concret en Haute-Côte-Nord. Sur une période de cinq ans, soit de 2001 à 2006, le nombre de citoyens âgés de moins de 45 ans a chuté de 28 %, alors que l'effectif total des catégories plus âgées a connu une augmentation moyenne de 32,9 %. D'ailleurs, selon l'Institut de la statistique du Québec, l'âge médian de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord devrait passer à 55,8 ans en 2031, alors qu'il était de 47,7 ans en 2011.

Tableau 1.11 : Variation de la population de la MRC par tranches d'âge entre 1996 et 2006

Tranche d'âge	1996	2006	Variation (%)
0-14 ans	2 664	1 933	-27,4
15-24 ans	1 946	1 412	-27,4
25-34 ans	2 075	1 452	-30,0
35-44 ans	2 423	1 790	-26,1
45-54 ans	1 811	2 284	26,1
55-64 ans	1 311	1 731	32,0
65-74 ans	916	1 062	15,9
75 ans et plus	473	745	57,5
Ensemble MRC :	13 619	12 409	-8,9

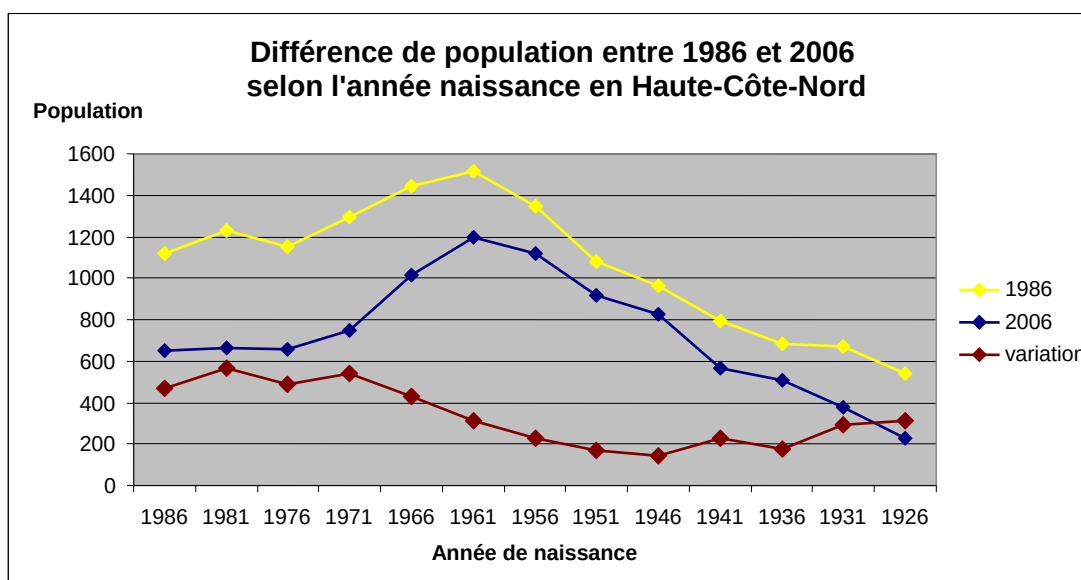
Source : Population selon le groupe d'âges, sexes réunis, MRC et territoire équivalent de la Côte-Nord, 1996 et 2001-2006, Institut de la statistique du Québec, 2006.

Si le nombre d'ainés s'accroît, c'est en bonne partie en raison du vieillissement des « *babyboomers* » qui franchissent le cap des 65 ans. C'est près de 37,6 % des habitants de la MRC qui auront passé ce cap en 2031, selon l'ISQ. La réduction du nombre de jeunes est cependant plus inquiétante, car elle

ne peut s'expliquer que par la migration. C'est d'ailleurs ce que tente d'illustrer le graphique 1.5, qui compare la population de la MRC en fonction de l'année de naissance après une période de vingt ans. Une courbe normale devrait voir l'écart entre les deux années de référence augmenter tranquillement en fonction de la mortalité. La courbe du graphique 1.6, illustrant cette situation pour la province de Québec, en est un bel exemple. En Haute-Côte-Nord, le phénomène est inversé. L'écart est plus grand chez les personnes de moins de 45 ans : des citoyens qui étaient dans la région il y a 20 ans, mais qui l'ont quittée. Ces départs peuvent s'expliquer par la recherche d'une formation académique ou d'un travail.

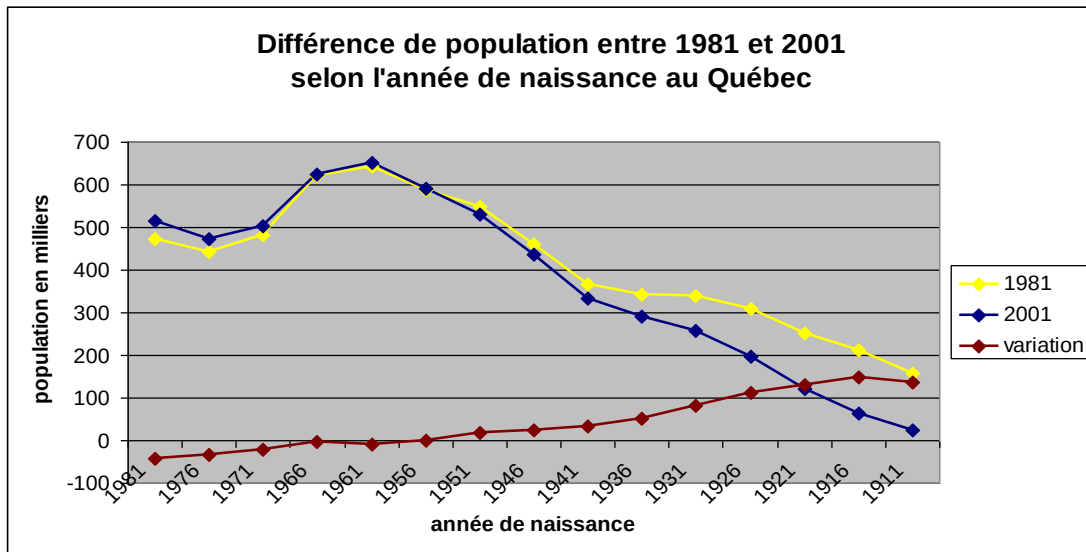
Le départ des personnes âgées de 20 à 45 ans est d'autant plus préoccupant, puisque ces individus ne fonderont pas de famille dans la région. Ainsi, la MRC fait face à un problème de renouvellement de sa population, ce qui pourrait entraîner des conséquences importantes au niveau du renouvellement des travailleurs, de la demande en services ou du maintien de certaines institutions, comme les écoles, par exemple. La portée de ce phénomène est d'autant plus aigüe, puisque selon des données de Statistique Canada de 2011, 98,5 % des citoyens de La Haute-Côte-Nord y résident depuis trois générations, ce qui illustre très bien le fait que la MRC ne gagne pas vraiment de nouveaux habitants par la migration, mais plutôt par la croissance naturelle.

Graphique 1.5 : Variation de la population en fonction de l'année de naissance en 1986 et 2006, pour La Haute-Côte-Nord



Source : Recensement de la population, Statistique Canada, 1981, 1986, 2001 et 2006

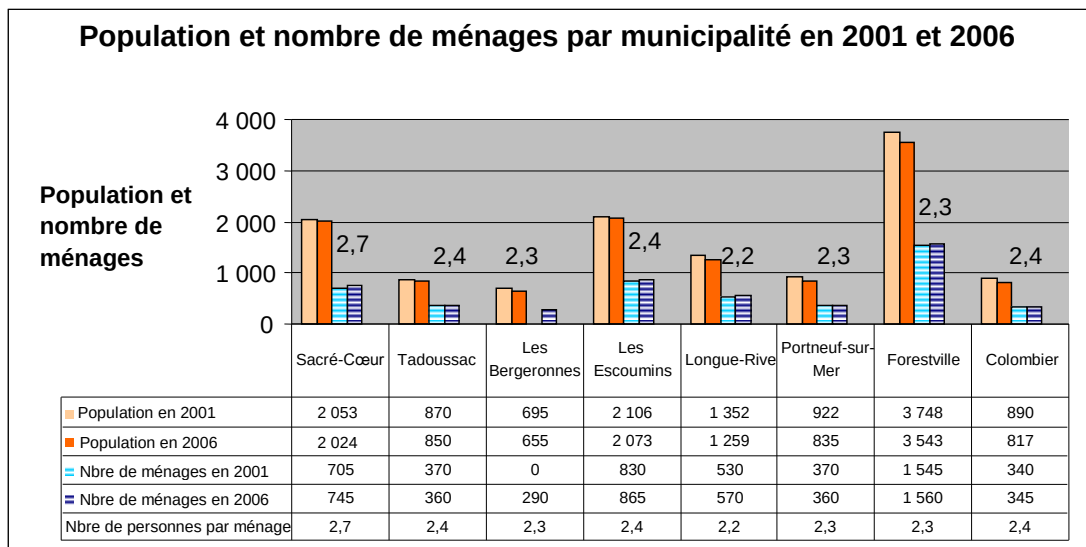
Graphique 1.6 : Variation de la population en fonction de l'année de naissance en 1981 et 2001 pour la province de Québec



Source : Recensement de la population, Statistique Canada, 1981, 1986, 2001 et 2006

1.1.3.4 Évolution des ménages

Graphique 1.7 : Caractéristiques des ménages sur le territoire de la MRC en 2001 et 2006



Source : Recensement de la population, Statistique Canada, 2001 et 2006

Le graphique 1.7 indique, pour chacune des municipalités du territoire de la MRC, le nombre de ménages et de personnes occupant chacun de ceux-ci en 2001 et 2006. Selon les données du Recensement de 2006, il y aurait quelque 5 175 ménages dans la MRC, lesquels seraient occupés par 2,4 personnes en moyenne, ce qui est égal à la moyenne de l'ensemble du Québec.

Malgré une diminution anticipée de la population, l'Institut de la statistique du Québec prévoit que le nombre de ménages devrait augmenter avec les années en raison du nombre moyen de personnes par ménage qui diminuera et passera de 2,6 en 2001 à 2 en 2026 (Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques, 2001-2051, 2003).

Cette augmentation du nombre de ménages s'explique en partie par la fragmentation de ceux-ci, occasionnée par un nombre accru de divorces/séparations et une diminution de la natalité, soit moins de deux enfants par famille.

La composition de ces ménages a aussi varié entre 2001 et 2006 : les ménages composés d'une personne ont augmenté de 18,4 %, ceux de deux personnes de 11,4 % et ceux de trois personnes ou plus ont diminué de 13,6 %. Ces données corroborent la thèse de la fragmentation des ménages, du moins de leur réduction au sein de la MRC.

Les municipalités de Forestville, des Escoumins et de Longue-Rive sont celles ayant connu la plus grande augmentation du nombre de ménages, comme en témoigne le tableau 1.12.

Tableau 1.12 : Évolution des ménages par municipalité – 1991-2011

Municipalité	Nombre de ménages						
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation entre 1991 et 2011	Variation (%) entre 1991 et 2011
Sacré-Cœur	605	676	705	745	745	140	18,8 %
Tadoussac	305	375	370	360	385	80	20,8 %
Les Bergeronnes	275	291	---	290	300	25	8,3 %
Les Escoumins	750	811	830	865	850	100	11,8 %
Longue-Rive	480	513	530	570	520	40	7,7 %
Portneuf-sur-Mer	350	368	370	360	345	-5	-1,4 %
Forestville	1 405	1 519	1 545	1 560	1 515	110	7,3 %
Colombier	335	353	340	345	355	20	5,6 %
Total :	4 590	5 000	5 065	5 095	5 125	535	10,4 %

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Cette fragmentation des ménages entraîne inévitablement des impacts sur les besoins en logement. En effet, lorsque le nombre de ménages augmente, la demande en logement suit la tendance.

Tableau 1.13 : Évolution du nombre de logements privés⁵ entre 2001 et 2006

Municipalité	Nombre de logements privés			
	2001	2006	Variation en nombre	Variation en %
Sacré-Coeur	789	851	62	7,3
Tadoussac	466	461	-5	-1,1
Les Bergeronnes	307	337	30	8,9
Les Escoumins	886	1 064	178	16,7
Longue-Rive	548	677	129	19,0
Portneuf-sur-Mer	383	390	7	1,8
Forestville	1 608	1 678	70	4,2
Colombier	359	390	31	7,9
Total :	5 346	5 955	609	10,2

Source : Statistique Canada, *Profil des communautés*, 2001 et 2006.

Le tableau 1.13 permet de constater que certaines municipalités ont augmenté considérablement leur parc de logements pour la période de 2001 à 2006, telles Longue-Rive et Les Escoumins. Les autres municipalités n'ont pas connu de hausse aussi significative.

Une autre facette de la fragmentation ou du rétrécissement des ménages est la possession ou non du logement. En effet, certains ménages fragmentés ne sont pas en mesure d'accéder à la propriété et doivent se tourner vers la location. Par exemple, pour la municipalité des Escoumins, entre 2001 et 2006, le nombre de logements loués est passé de 185 à 250, alors que celui des logements possédés est passé de 640 à 615. Cette tendance s'observe pour la majorité des autres municipalités de la MRC.

Cependant, la ville de Forestville n'a pas suivi cette tendance, puisque son nombre de logements possédés est passé de 970 à 1 045 entre 2001 et 2006 et, pour la même période, son nombre de logements loués est passé de 570 à 515. On peut, par contre, expliquer cette différence par le fait que Forestville possédait déjà un parc locatif plus développé (25 %) que dans les autres municipalités de la MRC, où les logements ne représentent que 15 % du parc résidentiel.

1.1.4 Profil économique

1.1.4.1 Les secteurs d'activité

Le secteur primaire, soit l'exploitation forestière, les pêcheries et l'agriculture, contribuait à employer 7,5 % de la population active de La Haute-Côte-Nord en 2011, comparativement à 2,4 % pour l'ensemble du Québec. Les emplois rattachés au secteur manufacturier (secteur secondaire) occupaient une part d'environ 27,9 %, comparativement à 21,7 % en moyenne au Québec*. Quant au secteur des services (secteur tertiaire), il contribuait à environ 64,6 % des emplois de la population active de La Haute-Côte-Nord. Malgré tout, le secteur tertiaire est davantage polarisé par les pôles urbains voisins comme Baie-Comeau, Chicoutimi, ou encore Québec ou La Malbaie, qui

⁵ Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation, ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'extérieur, occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes.

disposent d'un plus grand nombre de commerces et de services, tels des soins médicaux spécialisés, non disponibles ici, ou encore qui offrent des prix plus compétitifs.

Tableau 1.14 : Emplois en 2011, selon les secteurs de l'industrie en Haute-Côte-Nord

Secteur économique	2011	
	MRC La Haute-Côte-Nord %	Le Québec %
Primaire	7,5 %	2,4 %
Secondaire	27,9 %	21,7 %
Tertiaire	64,6 %	75,9 %

Source : Statistique Canada, Profil des communautés, 2011.

* Recensement de 2011 : Primaire = Agriculture et autres industries relatives aux ressources. Secondaire = construction et fabrication. Tertiaire = autres catégories en services, finance et gestion.

Dans la MRC, les emplois du secteur manufacturier sont essentiellement reliés à la transformation de la ressource forestière, de la tourbe et à la construction.

Malgré l'importance des secteurs primaire et secondaire, c'est tout de même le secteur tertiaire qui regroupe plus de 2 900 travailleurs, soit 64,6 % de tous les emplois en Haute-Côte-Nord. Une bonne partie de ces emplois sont liés à l'industrie touristique (hébergement et restauration) et un bon nombre d'entre eux sont saisonniers. En contrepartie, les services gouvernementaux, comme l'éducation ou les soins de santé et services sociaux, qui représentent 19,3 % des emplois du secteur tertiaire, offrent des emplois à l'année.

Tableau 1.15 : Emplois de 1991 à 2011, selon les secteurs de l'industrie en Haute-Côte-Nord

Secteur économique	1991		1996		2001		2006		2011	
	Emplois	Valeur relative	Emplois	Valeur relative	Emplois	Valeur relative	Emplois	Valeur relative	Emplois	Valeur relative
Primaire	860	14,80 %	615	10,80 %	870	15,30 %	755	13,10 %	345	7,51 %
Secondaire	1 055	18,20 %	1 250	28,40 %	1 120	19,70 %	1 355	23,60 %	1 280	27,86 %
Tertiaire	3 890	67,00 %	3 805	60,80 %	3 700	65,10 %	3 640	63,30 %	2 970	64,64 %
Total :	5 805	-	5 670	-	5 685	-	5 750	-	4 595	-

Source : Statistique Canada, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

Tableau 1.16 : Industries, commerces et institutions (ICI) en Haute-Côte-Nord

Secteur	Spécialité	Sacré-Cœur	Tadoussac	Les Bergeronnes	Les Escoumins	Longue-Rive	Portneuf-sur-Mer	Forestville	Colombier	TNO	Total
Primaire	Industrie agricole et connexe	24	1	8	3	7	1	4	1	0	49
	Industrie de la pêche et du piégeage	0	1	0	2	0	1	0	0	0	4
	Industrie de l'exploitation et des services forestiers	2	0	1	2	1	0	7	0	0	13
Sous-total – Secteur primaire :		26	2	9	7	8	2	11	1	0	66

Secteur	Spécialité	Sacré-Cœur	Tadoussac	Les Bergeronnes	Les Escoumins	Longue-Rive	Portneuf-sur-Mer	Forestville	Colombier	TNO	Total
Secondaire	Industrie manufacturière	4	0	0	1	0	1	0	0	1	7
	Aliments	1	1	0	0	0	0	1	0	0	3
	Cuir et tannerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Habillement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bois	2	0	1	2	0	1	2	0	1	9
	Meuble	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Imprimerie et édition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Machinerie	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Produits minéraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Industrie de la construction	1	2	3	7	4	0	2	1	0	20
Sous-total – Secteur secondaire :		8	3	5	10	4	3	5	1	2	41
Tertiaire	Industrie du transport et de l'entreposage	7	2	3	4	0	5	8	2	0	31
	Industrie des communications	0	1	1	3	0	0	4	2	0	11
	Commerce de gros	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Commerce de détail	19	14	7	28	6	4	33	2	0	113
	Services financiers et assurances	8	1	3	3	1	1	4	1	0	22
	Services gouvernementaux	4	6	6	10	2	2	11	5	0	46
	Services de l'enseignement	1	3	3	1	1	1	6	1	0	17
	Services de santé	5	2	3	7	1	0	7	0	0	25
	Services hébergement et restauration	16	52	13	20	5	3	17	3	0	129
	Autres services	30	27	37	61	16	7	69	5	0	252
Sous-total – Secteur tertiaire :		90	108	76	137	32	23	160	21	0	647
GRAND TOTAL :		124	113	90	154	44	28	176	23	2	754

Source : CLD de La Haute-Côte-Nord, Répertoire des entreprises de La Haute-Côte-Nord, 2012

À la lumière de ces données sur les entreprises, l'économie régionale s'appuie surtout sur l'exploitation de la ressource agricole et forestière et les autres services, particulièrement représentés par l'industrie touristique, l'hébergement et la restauration.

1.1.4.2 Domaines d'emploi spécifiques

1.1.4.2.1 L'exploitation forestière

L'exploitation de la ressource forestière s'avère être encore une activité importante sur le territoire de la MRC. En effet, en plus des emplois reliés à son prélèvement et sa régénération (secteur primaire), l'exploitation de la ressource forestière a aussi des répercussions sur le secteur secondaire (scieries et usines de transformation) et tertiaire (services forestiers, transport des chargements). Selon un inventaire du CLD réalisé en 2002, portant sur les entreprises de La Haute-Côte-Nord, on dénombrait au moins 70 entreprises reliées à l'industrie du bois dans les

trois secteurs d'activité. Si on met en parallèle les données sur l'emploi des tableaux 1.14 et 1.15, ainsi que les données sur le nombre d'entreprises du tableau 1.16, on peut considérer, en étant conservateur, qu'un peu moins de la moitié des emplois du secteur primaire et du secteur secondaire sont reliés à la forêt. D'ailleurs, en date du 7 décembre 2006, le Conseil de l'Industrie forestière du Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, évaluait à 1509 le nombre d'emplois reliés à l'industrie forestière en Haute-Côte-Nord. Par contre, en janvier 2008, cette donnée était révisée à 1 295 emplois par Emploi-Québec. Cela nous démontre donc les graves problèmes rencontrés par cette industrie au cours des dernières années, de même que les nombreuses mutations à travers lesquelles elle devra encore passer pour retrouver une vitalité minimale.

1.1.4.2.2 Industrie touristique

Le secteur touristique a remplacé, pour certaines municipalités, l'exploitation des ressources naturelles au plan du moteur économique principal. En effet, le développement du secteur récréotouristique⁶ (plongée, activités nautiques, randonnée, pêche, chasse, etc.) permet à certaines municipalités de la MRC de profiter de retombées économiques importantes, ainsi que de créer plusieurs emplois saisonniers.

Selon l'inventaire réalisé par le CLD de La Haute-Côte-Nord, ce sont environ 180 entreprises qui gravitent autour de l'industrie touristique, principalement au niveau de l'hébergement et de la restauration. Et c'est sans compter les autres entreprises bénéficiant des retombées du tourisme, comme les commerces de détail et autres services. D'après les données du Recensement de 2006, 1 400 des 5 760 emplois (24,3 %) des habitants de La Haute-Côte-Nord⁷ sont dans le secteur de la vente et des services, dont plusieurs forcément associés à l'industrie touristique.

1.1.4.3 Croissance de l'économie

Selon une étude réalisée par Pluram, l'économie de la Côte-Nord présenterait une croissance positive pour l'ensemble de son territoire. En effet, entre 1995 et 2005, le taux de croissance était de 1,8 %, taux comparable à celui de la moyenne des régions centrales et à des régions comme celle de Montréal avec 1,9 %, ou encore de l'Estrie avec 1,6 %. Ce profil semble encourageant pour l'ensemble de la Côte-Nord, mais il est certain que la répartition de la croissance ne se fait pas de façon égale sur l'ensemble du territoire. Ainsi, d'autres MRC de la Côte-Nord (Manicouagan, Sept-Rivières et Caniapiscau) disposent d'alumineries, de papetières et de grands projets hydroélectriques sur leur territoire; entreprises et projets contribuant fortement à l'augmentation du taux de croissance de la région 09. D'ailleurs, les trois MRC mentionnées, soit Caniapiscau (1^{re} position), Manicouagan (5^e position) et Sept-Rivières (10^e position), font partie des dix MRC affichant les revenus d'emploi moyens des travailleurs les plus élevés entre 2003 et 2004, ce qui corrobore la théorie (Institut de la statistique du Québec, 2006). Ainsi, on peut se demander quelle est la juste part de la MRC de La Haute-Côte-Nord qui, elle, ne dispose pas d'aussi gros moteurs économiques que ses voisines.

⁶ Site ou entreprise susceptible d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir (Plan régional de développement du territoire public, 2005).

⁷ Recensement 2006, Profession catégorie G : vente et service

1.1.4.4 Revenu personnel et transferts gouvernementaux

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le revenu personnel moyen par habitant sur La Haute-Côte-Nord était de 24 677 \$ en 2005. Ce revenu était 16,4 % plus faible que pour l'ensemble du Québec qui obtenait une moyenne de 29 499 \$. Cela peut s'expliquer par le fait que le taux de chômage de la MRC est plus important que celui de la moyenne québécoise. Par exemple, selon le Recensement de 2006, le taux de chômage de la MRC était de 17,9 % contre 7 % pour l'ensemble du Québec. Malgré tout, le revenu a augmenté de près de 16 % en seulement quatre ans. Les transferts ont suivi la même tendance, augmentant de 12 % entre 2002 et 2005.

Tableau 1.17 : Revenu par habitant en Haute-Côte-Nord et pour l'ensemble du Québec entre 2002 et 2005

MRC La Haute-Côte-Nord	2002	2003	2004	2005	Variation 2002-2005
Revenu personnel par habitant	21 317	23 125	24 252	24 677	15,8 %
Transferts des administrations publiques par habitant	6 038	6 166	6 439	6 756	11,9 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales. Statistique Canada, Division des comptes des revenus et dépenses, *Comptes économiques provinciaux*, 2006.

Lexique :

- **Revenu personnel par habitant** : Revenu reçu, sous forme de salaire ou de traitement, déclaré par les personnes de 15 ans et plus. Aussi, revenu que les particuliers tirent de toutes les sources possibles. Il comprend le revenu d'emploi et le revenu en intérêts.
- **Transferts des administrations publiques par habitant** : Montant accordé par l'ensemble du pouvoir administratif contrôlé par l'État pour compenser un manque au niveau du revenu. Le terme « par habitant » réfère au rapport entre la donnée et le nombre d'habitants.

Plusieurs ménages à faible revenu de La Haute-Côte-Nord ont recours aux transferts des administrations publiques. En effet, comparé à l'ensemble du Québec, les ménages de la MRC dépendent davantage des transferts gouvernementaux comme source de revenu. D'ailleurs, l'Institut de la statistique du Québec a calculé le rapport de dépendance⁸ de la MRC face au gouvernement. Ainsi, l'ensemble du Québec dispose d'un taux de 19 \$ de transferts gouvernementaux pour 100 \$ de revenus, alors qu'en Haute-Côte-Nord, le taux est de 38 \$ pour 100 \$. Ces transferts proviennent, entre autres, de l'assurance emploi et de la sécurité du revenu; ils peuvent servir d'indication de la précarité du marché du travail. La dépendance de la région est donc compréhensible considérant l'importance des emplois saisonniers et le manque d'emplois durables en Haute-Côte-Nord. Il semble, par contre, que la propension à recevoir des transferts tend à diminuer, puisque l'on est passé de 776 ménages prestataires en 2002, à 674 en 2006.

1.1.4.5 Taux d'activité, d'emploi et de chômage

Il est important de présenter la situation particulière dans la MRC de La Haute-Côte-Nord en ce qui concerne la population active. En voici les principaux éléments :

- on assiste à une baisse de la population active (surtout dans l'est);

⁸ Le rapport de dépendance économique représente les paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total d'un territoire donné.

- la main-d'œuvre est non spécialisée;
- le niveau d'entrepreneuriat dans la population est faible;
- le secteur primaire, soit l'exploitation forestière, les pêcheries et l'agriculture, contribue à employer environ 8 % de la population active de La Haute-Côte-Nord, comparativement à 2,8 % pour l'ensemble du Québec;
- quant au secteur des services (secteur tertiaire), il contribue à environ 65 % des emplois de la population active de La Haute-Côte-Nord, soit 3 700 travailleurs, comparativement à près de 76 % pour l'ensemble du Québec.

L'analyse des taux d'activité, d'emploi et de chômage est un bon indicateur de la vitalité économique d'un milieu.

Tableau 1.18 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage par municipalité, comparaison entre 2006 et 2011

Municipalité	Taux activité (%)		Taux emploi (%)		Taux chômage (%)	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Sacré-Cœur	60,1	62,2	52,5	52,2	7,4	16,0
Tadoussac	57,1	64,3	49,3	47,9	8,6	24,4
Les Bergeronnes	46,4	60,7	36,6	48,2	9,8	20,6
Les Escoumins	61,4	63,5	51,0	56,7	10,4	10,3
Longue-Rive	52,2	36,3	38,9	30,8	13,3	15,1
Portneuf-sur-Mer	44,8	52,6	37,2	45,9	7,6	12,7
Forestville	58,9	57,4	49,1	49,4	10,0	14,0
Colombier	55,4	45,8	39,6	34,4	15,1	23,3
Ensemble de la MRC	57,5	56,5	47,1	47,8	10,3	15,5
Ensemble du Québec	64,9	65,2	60,4	60,1	4,5	7,8

Sources : Recensement de 2006. *Profil des communautés*, Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages 2011*, Statistique Canada.

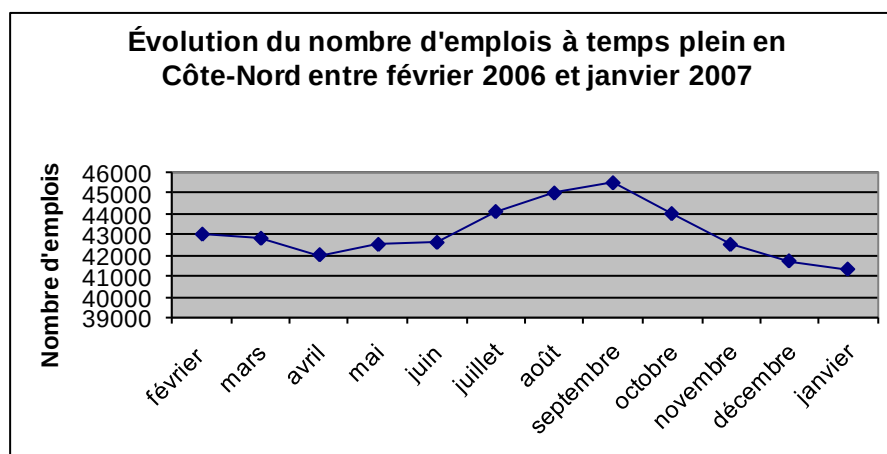
Note : Le total pour l'ensemble de la MRC n'est pas égal au total de chacune des municipalités.

Le tableau 1.18 démontre clairement que la MRC dispose d'un taux d'activité assez faible comparativement à celui de l'ensemble du Québec. D'un autre côté, le taux d'emploi moyen de la MRC est lui aussi nettement inférieur à celui de la province, ce qui peut s'expliquer par le taux de chômage élevé et les difficultés rencontrées ces dernières années dans l'industrie forestière. Le caractère saisonnier des emplois liés à l'exploitation des ressources naturelles (forêt, pêche) et au tourisme explique en partie ces résultats.

En comparant l'évolution de la situation entre 2006 et 2011, on peut faire quelques observations intéressantes. Tout d'abord, en ce qui a trait aux données globales pour l'ensemble de la MRC, la variation n'est pas très grande pour les taux d'activité et d'emploi. Par contre, on remarque une nette augmentation au niveau du taux de chômage (+5,2 %). Cette tendance se retrouve également dans les variations entre 2006 et 2011 pour l'ensemble du Québec, bien que l'augmentation du chômage soit moins marquée à ce niveau. C'est surtout quand on regarde le détail pour chacune des municipalités que les différences sont vraiment marquées, notamment au niveau des taux de chômage qui voient des augmentations de 4 % à 15 % dans la majorité des municipalités. Au niveau

des taux d'emploi, ils sont en général assez stables avec une légère tendance à la baisse, mais avec une augmentation marquée aux Bergeronnes (+11,6 %) et des augmentations moindres à Portneuf-sur-Mer et aux Escoumins (+8,7 % et +5,7 % respectivement).

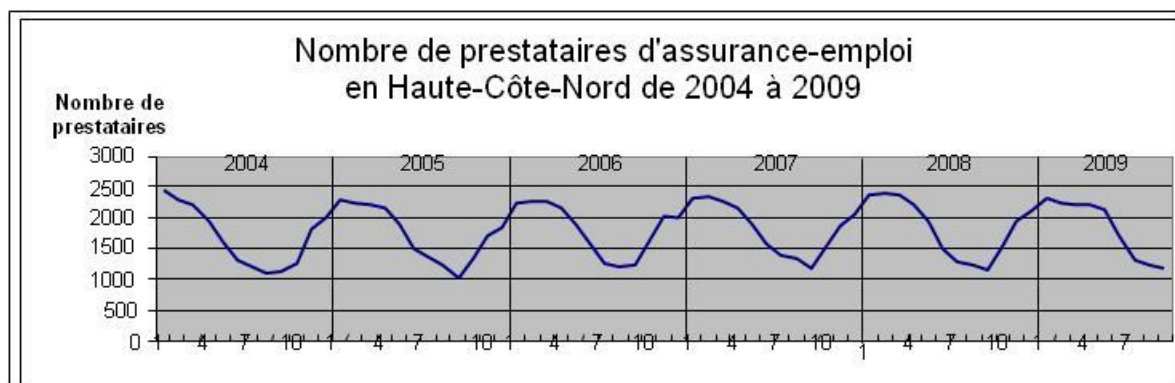
Graphique 1.8 : Évolution du nombre d'emplois à temps plein



Source : Institut de la statistique du Québec, Caractéristiques du marché du travail, 2007.

Le graphique 1.8 illustre bien le caractère cyclique des emplois sur la Côte-Nord avec une pointe pour les emplois à temps plein entre juin et novembre, soit la saison forte du tourisme et des industries de prélèvement des matières premières.

Graphique 1.9 : Évolution mensuelle du nombre de chômeurs



Source : Emploi-Québec, division régionale de la Côte-Nord, 2009.

Le graphique 1.9 illustre bien la relation entre la période de l'année et le chômage, puisque lors de la période estivale, le chômage tend à diminuer, alors qu'il remonte à partir du mois d'octobre au moment où l'intensité des activités diminue.

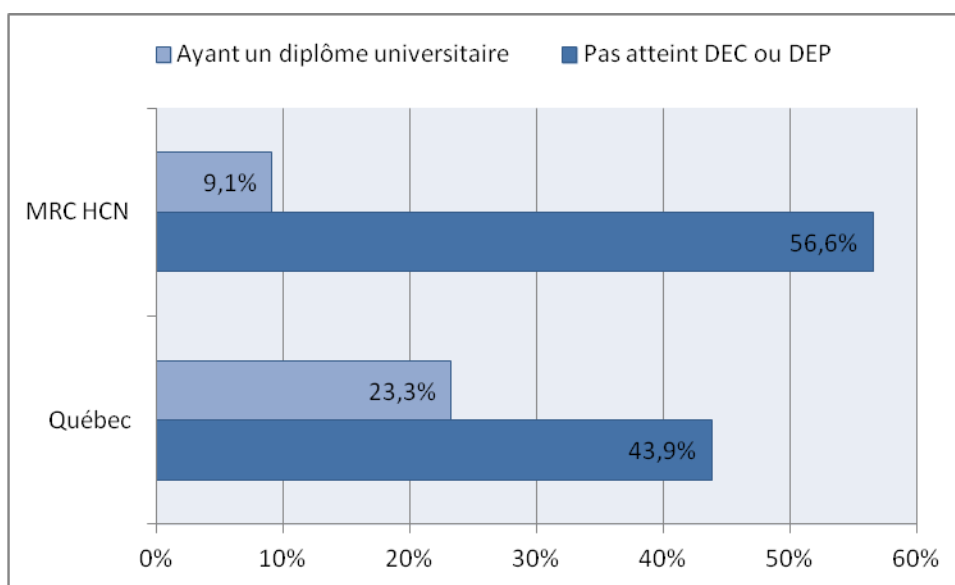
D'un autre côté, le taux de chômage assez élevé de la MRC est attribuable à la saisonnalité des emplois et à la dépendance de plusieurs municipalités à une seule activité économique, donc à une faible diversité. En effet, la prédominance de l'industrie forestière comme seule base économique

rend plusieurs milieux vulnérables lorsque celle-ci subit des revers. On n’a qu’à penser aux soubresauts des dernières années, quotas à l’exportation vers les États-Unis incluant une surtaxe de 20 %, ou encore à ceux à venir avec la diminution de la possibilité forestière de 40 %, ainsi que la crise économique de 2008.

1.1.4.6 Niveau de scolarité

Une façon de mieux percevoir le niveau de scolarité de la population de La Haute-Côte-Nord est de le comparer à l’ensemble du Québec. Cet exercice de comparaison démontre que la proportion de gens n’ayant pas atteint un diplôme d’études collégiales (DEC) ni un diplôme d’études professionnelles (DEP) en 2011 est de 43,9 % pour le Québec et de 56,6 % pour la MRC, un écart de plus de 13 %. De même, la proportion de personnes ayant complété une formation universitaire est de 23,3 % pour le Québec et seulement de 9,1 % pour la MRC, ce qui correspond à un écart de plus de 14 %.

Graphique 1.10 : Niveau de scolarité atteint, comparaison entre la province de Québec et la MRC de La Haute-Côte-Nord, 2011.



Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011, Statistique Canada.

Cette différence notable peut s’expliquer par une migration importante des jeunes vers les grands centres pour y poursuivre de hautes études et qui finiront par s’y établir, puisqu’ils y trouveront des emplois liés à leur domaine d’études qui, bien souvent, ne sont pas offerts en région.

De plus, plusieurs emplois disponibles sur le territoire de la MRC sont associés à l’exploitation des ressources naturelles et sont peu spécialisés. Cela a pour effet que les gens qui détiennent un diplôme ou une formation dans des domaines spécialisés peuvent difficilement trouver des emplois intéressants, durables et liés à leur domaine en Haute-Côte-Nord. Ces derniers ne viendront donc pas travailler ni vivre en région.

Par contre, on remarque depuis 1986 une augmentation de la scolarisation, et ce, à tous les niveaux, mais particulièrement celui des études universitaires. De même, on perçoit une baisse de l'abandon scolaire chez les jeunes qui sont davantage portés à poursuivre leurs études au-delà du secondaire, bien que la proportion de jeunes abandonnant l'école au sein de la MRC soit encore un peu plus élevée que pour l'ensemble de la province.

1.1.4.7 Indice de développement

Un indice de développement fut élaboré par le ministère des Affaires municipales et Régions afin d'offrir un soutien aux territoires les plus défavorisés. Il représente le résumé de toutes les données que nous venons de présenter et s'appuie sur sept variables socioéconomiques issues du recensement de Statistique Canada de 2006. Ces variables sont :

- le taux d'évolution de la population entre 2001 et 2006;
- le taux de chômage;
- le rapport entre l'emploi et la population de 15 ans et plus;
- la proportion du revenu des ménages provenant de transferts gouvernementaux;
- la proportion de la population à faible revenu;
- le revenu moyen des ménages;
- la proportion de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à une 9^e année.

Tableau 1.19 : Indice de développement, par municipalité, en 2006

Municipalité	Indice de développement
Sacré-Cœur	-1,08
Tadoussac	-0,76
Les Bergeronnes	-3,82
Les Escoumins	-1,48
Longue-Rive	-8,25
Portneuf-sur-Mer	-6,28
Forestville	-3,10
Colombier	-7,62

Face à cela, il s'avère que l'ensemble des municipalités de la MRC dispose d'indices de développement négatifs, ce qui suppose des difficultés socioéconomiques. Tadoussac et Sacré-Cœur ont les indices les plus élevés, mais ils sont néanmoins inférieurs à zéro. Colombier, Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive ont, quant à elles, les indices les plus faibles, avec respectivement -7,62, - 6,28 et -8,25.

On attribue surtout ces indices négatifs au taux de chômage plus élevé, au retard en matière d'éducation supérieure, au revenu moyen des ménages plus bas qu'ailleurs et à la proportion importante de gens recevant des transferts gouvernementaux. Le recul démographique y joue aussi pour beaucoup. À titre d'exemple, Colombier a perdu 10 % de sa population entre 2001 et 2006.

L'analyse des données à l'échelle des MRC nous apprend que La Haute-Côte-Nord a un indice de -7,51. Un résultat qui nous situe en queue de peloton avec plusieurs MRC dévitalisées de la Gaspésie et de l'Abitibi.

Ainsi, les indices de développement viennent entériner les difficultés vécues sur notre territoire. En effet, ils confirment l'exode de la population, le taux de chômage important, le plus faible taux d'emploi, le revenu par ménage plus faible ici qu'ailleurs au Québec et la proportion importante de gens qui ont recours aux transferts gouvernementaux pour s'en sortir. La MRC et les municipalités, face au peu de possibilités qui s'offrent à elles pour améliorer leur condition, souhaitent obtenir de l'aide du gouvernement pour corriger leur situation socioéconomique défavorisée.

1.1.5 Nitassinan des Premières Nations d'Essipit et de Pessamit

En 2004, a eu lieu la signature entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, d'une *Entente de principe d'ordre général* (EPOG), destinée à mettre les bases pour les négociations d'un futur traité entre ces mêmes entités. Cette entente visait les Innus des communautés de Mashteuiatsh, Essipit, Pessamit et Nutuaskuan. Par contre, les négociations qui ont lieu présentement entre les gouvernements et les nations autochtones ne touchent que les communautés de Mashteuiatsh, Essipit et Nutashkuan qui se sont rassemblées au sein du Regroupement Petapan inc. Dans cette section, il ne sera question que des premières nations d'Essipit et de Pessamit, puisque leur territoire a un lien avec le territoire de la MRC.

Un des éléments au cœur des négociations est la reconnaissance du *Nitassinan* de chaque nation. Ce territoire, sur lequel chaque première nation exerce les activités rattachées à son mode de vie traditionnel (le *Innu aitun*), représente un enjeu de taille dans les négociations visant la signature d'une entente finale. En effet, il faut d'abord déterminer, dans l'entente, l'étendue de ce territoire, et ensuite établir les mécanismes assurant la conciliation du *Innu aitun* avec le développement du territoire et des ressources, en passant par une participation des premières nations aux processus gouvernementaux de gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement.

Un autre élément qui touche la MRC dans l'EPOG est une autre catégorie de territoire qui sera sous la gouvernance des premières nations : le *Innu Assi*. Ce territoire correspond grossièrement à la superficie des réserves actuelles, auxquelles ont été ajoutées des superficies supplémentaires qui ont une importance particulière pour les premières nations (situées sur le territoire de municipalités locales, dont Les Bergeronnes, Les Escoumins, de même que le TNO Lac-au-Brochet). Tout un appareil législatif particulier devra être mis en place dans le cadre des négociations afin de permettre la réalisation de l'*Innu Assi* de chaque première nation.

Il y a d'autres enjeux de négociation qui sont encadrés par l'*Entente de principe d'ordre général*, mais les deux présentés précédemment sont ceux qui touchent le plus directement les activités de la MRC de La Haute-Côte-Nord, puisqu'une partie du *Nitassinan* des Premières Nations d'Essipit et de Pessamit se retrouverait potentiellement à l'intérieur des limites de la MRC.

Par contre, tant qu'un traité ne sera pas signé entre les différents intervenants de ce dossier, il n'y aura pas d'implications spécifiques pour la MRC de La Haute-Côte-Nord et il est certain que le régime territorial présenté ici pourra évoluer au cours des négociations. D'ici là, la MRC reconnaît la présence autochtone sur son territoire, ainsi que dans son voisinage, et adopte une démarche de planification et d'analyse des dossiers qui inclut une prise en compte des enjeux reliés à cette présence.

Il est possible de consulter tous les documents relatifs aux limites proposées du *Nitassinan* et de l'*Innu Assi* de chaque nation, de même que le texte de l'*Entente de principe d'ordre général*, sur le site Web du Secrétariat aux affaires autochtones du Québec.

1.1.6 Les enjeux, orientations et objectifs relatifs au développement socioéconomique

Problématiques observées :

- Exode de la population vers les grands centres et les régions limitrophes, notamment les jeunes;
- Faible possibilité d'emploi qui incite les jeunes à décrocher et/ou à quitter la région;
- Manque d'institutions d'enseignement postsecondaire en Haute-Côte-Nord;
- Faible taux de natalité et vieillissement de la population;
- Incertitudes quant au maintien des services et des institutions, comme les écoles et les structures d'accueil pour personnes âgées;
- Seuil de population qui risque d'être insuffisant pour générer une dynamique économique autosuffisante.

Enjeu :

Déclin démographique majeur qui menace les perspectives d'avenir de La Haute-Côte-Nord.

Orientation :

Freiner le déclin démographique.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	MOYENS D'ACTION
Freiner le déclin démographique	Favoriser la rétention de la population en général	✓ Améliorer l'employabilité (élargir et diversifier les horizons d'emplois). ✓ Élaborer une politique familiale permettant de favoriser la venue et le maintien des familles par des mesures propres à leur situation et étendre celle-ci à toute la MRC. ✓ Garantir des services adaptés aux besoins et particularités de la population (être à l'écoute des besoins de la population).
	Promouvoir l'immigration	✓ Diversifier l'économie et recruter à l'extérieur (professionnels et jeunes familles) pour des emplois spécialisés (stratégie régionale de recrutement).

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	MOYENS D'ACTION
		✓ Mettre en place une structure d'accueil et d'intégration au sein des municipalités, ainsi qu'au niveau de la MRC (en fonction des services recherchés). ✓ Mettre en place des incitatifs à l'établissement. ✓ Augmenter la disponibilité de logements et d'habitations de toutes catégories (ex. : HLM, coopérative, etc.) ainsi que l'accès à l'information. ✓ Faire valoir l'avantage de la qualité de vie en région et développer un sentiment de fierté.
	Améliorer la qualité de vie de la population	✓ Offrir un niveau de services culturels, communautaires, de santé et de loisirs de qualité et diversifié, et développer un répertoire de ces services. ✓ Appuyer les initiatives citoyennes en culture ou en loisir. ✓ Garantir un environnement de qualité par la mise en place de politiques et de mesures réglementaires favorisant la protection de l'environnement.
	Développer davantage d'opportunités d'avenir pour les jeunes	✓ Diversifier l'offre de programmes scolaires postsecondaires (collégiaux ou spécialisés) en développant des créneaux autour des exigences actuelles du monde du travail et des forces de la MRC (milieu maritime, biologie marine, tourisme ou agriculture spécialisée - petits fruits, etc.). ✓ Mettre en place un pavillon de l'UQAR ou de l'UQAC en Haute-Côte-Nord et y offrir des certificats ou des spécialisations (ex. : tourisme, écologie marine). ✓ Meilleure intégration des jeunes dans les entreprises (programme travail-études, stage en entreprise, aide au démarrage d'entreprise). ✓ Développer des loisirs mieux adaptés aux besoins des jeunes, échelonnés sur toute l'année.

Problématiques observées :

- Manque d'entreprises vouées à la 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles;
- Vulnérabilité de l'économie face aux fluctuations des marchés de l'industrie forestière et du tourisme;
- Secteur tertiaire polarisé par les pôles urbains voisins (Chicoutimi, Baie-Comeau, La Malbaie, Québec);
- Manque d'emplois intéressants, variés et durables pour la population active;
- Nombreux emplois saisonniers (forêt, tourisme, agriculture, pêche);

- Dépendance importante de la région face aux transferts gouvernementaux (chômage, assistance sociale).

Enjeu :

Économie peu diversifiée et largement basée sur le prélèvement et la transformation première des ressources naturelles.

Orientation :

Diversifier la structure économique de la MRC.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	MOYENS D'ACTION
Consolider les industries associées au prélèvement des ressources naturelles	Augmenter le nombre des activités de première transformation de la ressource forestière	✓ Créer des petites scieries mieux adaptées pour la transformation des petits volumes de bois. ✓ Maximiser la transformation des volumes de bois dans la région (résineux et feuillus). ✓ Accentuer la production de produits à valeur ajoutée (améliorer la qualité des produits et rehausser les standards de qualité).
Diversifier les entreprises en exploitant de nouvelles ressources et en développant de nouveaux produits qui seront transformés sur place	Favoriser la deuxième et troisième transformation de la ressource forestière	✓ Implanter des entreprises de deuxième et troisième transformation de la matière ligneuse et de ses sous-produits. ✓ Valorisation des résidus de bois. ✓ Améliorer l'offre de bâtiments de soutien aux activités industrielles (motel, parc industriel, etc.) pour épauler la création d'entreprises de transformation. ✓ Encourager les projets innovateurs par la mise en place d'un capital de risque. ✓ Aider la mise en marché régionale.
	Maximiser la transformation de produits sur place	✓ Étude du potentiel des produits qui pourraient être transformables sur place, ce qui permettrait une meilleure conservation et simplifierait la distribution sur d'autres marchés. ✓ Mise en place d'usines de transformation pour les petits fruits. ✓ Diversifier la production des usines de façon à produire tout au long de l'année.
	Donner des outils à l'industrie et à l'entrepreneuriat local pour se développer	✓ Augmenter le retour des redevances dans la région pour la création d'un fonds de développement forestier qui favoriserait le démarrage d'industries et d'entreprises forestières. ✓ Mettre en place des incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises en région.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	MOYENS D'ACTION
		✓ Favoriser et valoriser l'entrepreneuriat, surtout celui des jeunes, afin de mettre en place de nouvelles entreprises et d'assurer une relève au sein des entreprises existantes.

Problématiques observées :

- Manque de diversité dans les secteurs d'emplois présents sur le territoire;
- Grande variation entre les saisons au niveau du nombre de services offerts;
- Les commerces sont concentrés dans le secteur du tourisme;
- Manque de vitalité dans les secteurs commerciaux des municipalités.

Enjeu :

Structure commerciale de la MRC indéfinie et qui ne peut pas fonctionner à l'année.

Orientation :

Assurer la rentabilisation des investissements en développement commercial.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	MOYENS D'ACTION
Maintenir et diversifier l'offre commerciale	Diversifier la structure commerciale régionale	✓ Développer des programmes de subvention aux emplois dans des secteurs non traditionnels de la MRC. ✓ Créer un milieu favorable aux investissements commerciaux.
	Consolider la position des commerces déjà en place dans la MRC	✓ Travailler avec les municipalités afin qu'elles identifient leur centre-ville comme étant la pierre angulaire de la vie commerciale du milieu. ✓ Mettre en place un programme de revitalisation et rénovation des bâtiments commerciaux existants.
Caractériser les secteurs commerciaux de la MRC afin d'avoir un diagnostic clair de leur situation et de leurs besoins	Dresser un portrait clair des entreprises commerciales de la MRC	✓ Dresser un portrait des entreprises par types d'entreprises commerciales. ✓ Effectuer une consultation des entrepreneurs régionaux pour connaître leur vision sur la situation commerciale.
	Développer de nouveaux créneaux commerciaux	✓ Réaliser une étude de marché pour déterminer quels sont les créneaux commerciaux ayant un bon potentiel de développement dans la MRC. ✓ Mettre en place une stratégie de développement des créneaux à potentiel identifiés par l'étude de marché.
	Élaborer une stratégie visant à développer l'identité régionale des commerces de la région	✓ Aménager une infrastructure d'affichage pour les différents commerces de la région. ✓ Organiser un forum d'échanges pour les entrepreneurs des différents secteurs

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	MOYENS D'ACTION
		commerciaux, où ils peuvent partager des informations, faire du mentorat ou encore préparer des projets. ✓ Offrir un soutien économique et logistique pour l'organisation d'événements commerciaux (vente trottoir, foire thématique, festival, activité de découverte de produits locaux, etc.)

Table des matières

CHAPITRE 3 – LES GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ...3-1

3.1	L'ASSUJETTISSEMENT DES GRANDES ORIENTATIONS AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX	3-1
3.2	DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS PAR THÈME.....	3-1
3.2.1	Développement socioéconomique	3-1
3.2.2	Milieu urbain	3-3
3.2.3	Milieu récréoforestier	3-4
3.2.4	Milieu agroforestier	3-5
3.2.5	Milieu maritime.....	3-6
3.2.6	Récrétourisme.....	3-7
3.2.7	Environnement.....	3-8
3.2.8	Transport.....	3-10
3.2.9	Équipements, infrastructures et énergie	3-11
3.2.10	Territoires d'intérêt.....	3-13
3.2.11	Zones de contraintes.....	3-14

CHAPITRE 3 – LES GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un schéma d'aménagement et de développement doit déterminer les grandes orientations de l'aménagement du territoire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ces grandes orientations sont le reflet des préoccupations que la MRC a identifiées lors de sa planification stratégique et de son portait. Chaque grande orientation est par la suite scindée en objectifs pour en faciliter la mise en œuvre par la MRC et ses partenaires.

3.1 L'ASSUJETTISSEMENT DES GRANDES ORIENTATIONS AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les grandes orientations d'aménagement du territoire sont généralement associées à quatre objectifs généraux que s'est donnée la MRC. Ces objectifs généraux, englobant les orientations et les objectifs de tous les chapitres du schéma, sont :

- prévenir la **migration** de nos citoyens et encourager la venue de nouveaux résidants en offrant un milieu de vie, des services et des emplois de qualité;
- raffermir l'**économie régionale** en diversifiant nos activités économiques;
- gérer, de façon intégrée, nos **ressources** dans un esprit de développement durable et réduire les impacts négatifs des activités humaines sur le territoire;
- assurer la **sécurité** des biens et des personnes ainsi que la cohabitation harmonieuse des usages et des activités.

Ainsi, ces grands objectifs, tels le développement durable, la prévention des risques et la diversification de l'économie, se retrouvent dans plusieurs chapitres du schéma. La section suivante présente les grandes orientations pour les onze grands thèmes qui sont abordés à travers les chapitres thématiques : *le développement socioéconomique, le milieu urbain, le milieu récréoforestier, le milieu agroforestier, le milieu maritime, le récréotourisme, l'environnement, le transport, les équipements, infrastructures et l'énergie, les territoires d'intérêt, les zones de contraintes*.

3.2 DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS PAR THÈME

3.2.1 Développement socioéconomique

En plus d'un faible taux de natalité et du vieillissement de la population, la MRC de La Haute-Côte-Nord perd chaque année des citoyens au profit d'autres régions du Québec. Le principal motif évoqué pour expliquer cette migration est l'emploi.

Il est vrai que l'économie de la MRC repose sur ses ressources naturelles, une industrie vulnérable aux fluctuations des marchés. Les emplois sont peu variés et souvent saisonniers. Aussi, plusieurs jeunes quittent la région afin de poursuivre leurs études, la MRC n'offrant qu'une poignée de formations professionnelles et techniques.

Ainsi, nos villages se vident tranquillement et il sera de plus en plus difficile de financer et justifier les services publics, comme les écoles. Le même problème s'applique aux entreprises privées qui risquent de manquer de clients ou de main-d'œuvre pour être rentables et dynamiques.

ORIENTATION 1

Freiner le déclin démographique.

Objectif et sous-objectifs :

- Freiner le déclin démographique :
 - Favoriser la rétention de la population en offrant des emplois et des services de qualité;
 - Promouvoir l'immigration en facilitant l'arrivée et l'intégration des nouveaux résidents;
 - Améliorer la qualité de vie de la population;
 - Développer davantage d'opportunités d'avenir pour les jeunes.

ORIENTATION 2

Diversifier la structure économique régionale.

Objectifs et sous-objectifs :

- Consolider les industries associées au prélèvement des ressources naturelles :
 - Augmenter le nombre d'activités de première transformation de la ressource forestière;
- Diversifier les entreprises en exploitant de nouvelles ressources et en développant de nouveaux produits qui seront transformés sur place :
 - Favoriser la deuxième et troisième transformation de la ressource forestière;
 - Maximiser la transformation de produits sur place;
 - Développer de nouveaux produits;
 - Donner des outils à l'industrie et à l'entrepreneuriat local.

ORIENTATION 3

Assurer la rentabilisation des investissements en développement commercial.

Objectifs et sous-objectifs :

- Maintenir et diversifier l'offre commerciale actuelle :
 - Diversifier la structure commerciale régionale;
 - Consolider la position des commerces déjà en place dans la MRC.
- Caractériser les secteurs commerciaux de la MRC afin d'avoir un diagnostic clair de leur situation et de leurs besoins :
 - Dresser un portrait clair des entreprises commerciales de la MRC;
 - Développer de nouveaux créneaux commerciaux;
 - Élaborer une stratégie visant à développer l'identité régionale des commerces de la région.

3.2.2 Milieu urbain

La consolidation des périmètres urbains est une priorité, car elle permet de rentabiliser les services municipaux et d'optimiser l'utilisation des espaces vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. C'est aussi une façon efficace de maîtriser le phénomène de l'étalement urbain. Ce phénomène qui se matérialise principalement sur le territoire par la création de nouvelles rues à l'extérieur des périmètres urbains, est accueilli défavorablement par la MRC, puisque ses impacts peuvent être très importants pour les municipalités de petite taille qui composent la MRC. Parmi ceux-ci, on retrouve les dépenses importantes pour les municipalités locales, engendrées par l'allongement des infrastructures et la fourniture des services. L'étalement urbain est également un problème, lorsque mis en relation avec la gestion du corridor formé par la route 138. En étalant le développement urbain, il y a nécessairement une augmentation du nombre d'accès privés le long de la route, ce qui a pour effet d'étirer progressivement les zones de vitesse réduite et qui peut même aller jusqu'à entraîner de dispendieux contournements de villages.

Actuellement, un faible nombre d'espaces est dédié aux usages industriels, ce qui peut générer des conflits lorsqu'un tel usage s'installe dans un secteur majoritairement résidentiel. Les problèmes de cohabitation des usages peuvent parfois se révéler inévitables dans l'espace réduit des périmètres d'urbanisation, mais nous ne devons négliger aucun effort pour les atténuer. Un de ces efforts est de poursuivre notre mission d'harmonisation des usages et de réduction des nuisances.

ORIENTATION 1

Prévenir l'étalement urbain hors du périmètre d'urbanisation.

Objectif et sous-objectif :

- Éviter l'étalement urbain :
 - Diminuer l'étalement urbain à l'extérieur des PU.

ORIENTATION 2

Consolider le tissu urbain par un effort d'harmonisation des différentes activités en son sein.

Objectifs et sous-objectifs :

- Privilégier la concentration des activités urbaines à l'intérieur des PU :
 - Utiliser les espaces à l'intérieur des PU à leur plein potentiel;
 - Préserver le patrimoine bâti des villages.
- Développer des aires dédiées aux usages industriels :
 - Consolider les aires industrielles déjà aménagées tout en permettant une distribution équitable de ces aires entre les diverses municipalités.
- Assurer à la population un accès à la propriété à un coût convenable :
 - Assurer le maintien d'habitations à prix modique.

ORIENTATION 3

Sécuriser l'implantation des nouvelles constructions en zones à risques.

Objectif et sous-objectifs :

- Contrôler l'implantation de résidences dans les zones à risques :
 - Identifier les secteurs non développables;
 - Encadrer le développement dans les zones à risques.

3.2.3 Milieu récréoforestier

L'industrie forestière joue un rôle important dans notre économie. Cependant, les forêts ayant un bon potentiel d'exploitation sont de plus en plus loin des scieries de notre territoire. Les principaux sites de coupe sont maintenant situés au nord de Labrieville. En conséquence, les coûts associés à l'extraction de cette ressource sont en augmentation (transport, infrastructures). D'autres problèmes, comme le relief accidenté et la qualité des tiges, affectent également la rentabilité des entreprises.

D'un autre côté, les entreprises forestières de la région s'approvisionnent peu en forêt privée. Comme les essences qu'on y retrouve sont peu utilisées dans nos entreprises, elles prennent souvent le chemin d'autres régions. Ces arbres coupés sur notre territoire affectent notre capacité forestière, mais sans générer les retombées économiques correspondantes. De plus, certaines coupes non surveillées sont abusives ou ne respectent pas les normes environnementales.

Ces coupes abusives, l'exploitation des ressources minérales (carrières, gravières et sablières) et les installations septiques sont peu contrôlées et peuvent occasionner des problèmes pour l'environnement et les autres utilisateurs de la forêt. Les municipalités et la MRC n'ont tout simplement pas les ressources pour exercer la surveillance et appliquer leur réglementation sur leur vaste territoire. Malgré cette difficulté, la MRC devra tout de même trouver des solutions afin de minimiser les impacts de ces activités sur l'environnement et de s'assurer de leur harmonisation avec les autres activités se déroulant sur le territoire.

ORIENTATION 1

Mettre en valeur le travail des entreprises forestières et des potentiels forestiers inexploités.

Objectifs et sous-objectifs :

- Assurer aux entreprises forestières des conditions leur permettant de développer leur plein potentiel :
 - Améliorer la productivité;
 - Modifier les méthodes de prélèvement afin d'améliorer la productivité de la région;
 - Diminuer les impacts des coûts de transport pour les entreprises.
- Développer les potentiels existants :
 - Augmenter l'apport de la forêt privée en Haute-Côte-Nord;
 - Favoriser l'exploitation et l'utilisation de la ressource feuillue;
 - S'assurer que le bois récolté sur La Haute-Côte-Nord soit transformé en Haute-Côte-Nord.

ORIENTATION 2

Assurer une meilleure surveillance de l'aménagement durable de la forêt et du développement des activités en forêt sur tout le territoire de la MRC.

Objectifs et sous-objectifs :

- Favoriser l'aménagement et le développement durable de la forêt :
 - Prévenir les coupes abusives et favoriser le maintien de la couverture forestière;
 - Assurer une surveillance des coupes et des interventions en milieu forestier pour prévenir les coupes abusives.
- Accroître la surveillance des interventions de toutes natures en milieu forestier;
- Assurer un développement des activités récréotouristiques plus respectueux de l'environnement et mieux réparti sur le territoire :
 - Favoriser l'utilisation polyvalente et intégrée des ressources du milieu forestier;
 - Protéger les écosystèmes fauniques et forestiers.
- Favoriser le développement harmonieux du potentiel de villégiature du territoire de la MRC :
 - Maximiser l'utilisation des secteurs de villégiature déjà développés;
 - Contrôler et assurer l'accessibilité du territoire public au plus grand nombre d'utilisateurs;
 - Contrôler la villégiature en milieu municipalisé.

3.2.4 Milieu agroforestier

Les activités agricoles se trouvent essentiellement dans l'ouest de la MRC, et à cet égard, Sacré-Cœur en est le porte-étendard. Plus à l'est, les activités agricoles sont principalement liées à la culture des petits fruits (bleuet et canneberge). Notre filière agroalimentaire n'est donc pas aussi développée que celle des autres régions du Québec, en raison de la faible variété de sa production et le manque d'infrastructures de transformation agroalimentaire locale, et ce, malgré son potentiel tout à fait intéressant.

Cette situation est aussi caractérisée par le manque d'entretien des terres et la progression des friches. Les terres arables sont également menacées par les pressions pour y implanter des usages non agricoles. Il existe d'ailleurs des secteurs déstructurés à Sacré-Cœur, où des usages non agricoles tendent à enclaver de petites superficies de terres agricoles qui deviennent très difficilement récupérables pour l'agriculture.

Bien que les odeurs liées à l'élevage ne soient pas un problème criant, la MRC a maintenant des moyens pour contrôler l'agrandissement des lieux d'élevage par rapport à cet enjeu. Ces mécanismes de contrôle servent à mieux gérer la cohabitation de l'agriculture avec les autres activités que l'on retrouve sur le territoire.

ORIENTATION 1

Protéger l'intégrité du territoire et des activités agricoles, et assurer leur harmonisation avec les activités non agricoles.

Objectifs et sous-objectifs :

- Préserver les sols ayant un bon potentiel pour l'agriculture :
 - Garantir une base territoriale pour le maintien et l'expansion des activités agricoles;
 - Prévenir la progression des friches agricoles et forestières.
- Diminuer les pressions de nature urbaine sur la zone agricole permanente :
 - Consolider les usages non agricoles dans les ilots déstructurés afin de réduire la pression dans les secteurs agricoles viables et prioritaires;
 - Assurer une cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

ORIENTATION 2

Assurer la pérennité des activités agricoles en zone agricole et leur développement, tout en permettant la diversification des types d'exploitation, de produits et de méthodes de culture.

Objectifs et sous-objectifs :

- Favoriser la pérennité des exploitations agricoles par la diversification de leurs activités liées à l'agriculture :
 - Conserver et mettre en valeur les ressources des milieux agricoles et agroforestiers;
 - Encourager une diversification des revenus des producteurs agricoles;
 - Étudier l'opportunité de réaliser un plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- Mettre en valeur le territoire à des fins multiressource, notamment au niveau de la production agroforestière :
 - En fonction des potentiels présents sur le territoire, favoriser le développement de l'industrie des petits fruits;
 - Mieux encadrer les méthodes d'aménagement des bleuetières.

ORIENTATION 3

Augmenter les connaissances sur les activités qui se déroulent dans l'affectation agroforestière et produire une réglementation adéquate afin de les encadrer.

Objectif et sous-objectifs :

- Mieux encadrer l'exploitation des ressources forestières et minières en milieu agroforestier :
 - Éviter les coupes forestières abusives;
 - Améliorer le suivi des exploitations minières.

3.2.5 Milieu maritime

Tout comme les terres agricoles et la forêt, l'économie régionale tire bénéfice des ressources maritimes. La pêche commerciale, la cueillette des mollusques et même l'observation des

mammifères marins occupent une place importante dans notre économie. Cette filière repose cependant sur la santé des milieux marins.

Certains sites coquilliers sont déjà contaminés par des hydrocarbures ou des installations sanitaires non conformes. Certaines espèces marines ont vu leur population diminuer considérablement en raison de la surpêche, alors que d'autres espèces non exploitées viennent changer l'équilibre des écosystèmes.

Nos connaissances des milieux marins sont assez limitées, ce qui empêche une gestion efficace et durable de ces ressources. La filière marine de notre économie profiterait d'une meilleure commercialisation de ses produits, qui ont souvent pour seul débouché l'exportation en vrac sans transformation.

ORIENTATION
Augmenter les connaissances sur le milieu marin afin d'en protéger et d'en exploiter les ressources de façon durable et sécuritaire. <u>Objectifs et sous-objectifs :</u> • Améliorer l'état biophysique des milieux marins en prévenant leur pollution ou leur destruction : – Freiner la pollution des milieux marins; – Assurer la qualité des mollusques cueillis sur notre territoire; – Protéger les fonds marins. • Accroître notre connaissance des milieux marins : – Améliorer nos connaissances sur les espèces elles-mêmes; – Diminuer la pression de la pêche. • Améliorer la commercialisation des produits marins : – Augmenter la mise en marché et les débouchés possibles pour les produits marins; – Développer de nouveaux débouchés.

3.2.6 Récréotourisme

L'observation des mammifères marins est la pierre angulaire de notre industrie touristique. En conséquence, les activités touristiques sont concentrées dans l'ouest de la MRC (Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins). Il est toutefois difficile d'attirer les touristes plus à l'est. La mise en marché, axée en priorité sur les baleines et Tadoussac, explique en partie ce phénomène; une mise en marché et des publicités qui ont d'ailleurs été identifiées comme une faiblesse de notre industrie touristique.

Les activités touristiques sont en majorité concentrées durant la période estivale. La grande majorité des entreprises liées au tourisme ferment durant les autres saisons. La motoneige est une autre activité relativement importante, mais peu de commerces et d'attractions viennent compléter l'offre hivernale.

Plusieurs sentiers récréatifs (vélo, marche, kayak, VHR) sont présents sur le territoire de la MRC. Ils sont cependant méconnus et rarement reliés les uns aux autres. La signalisation de ces sentiers (et sur les sentiers) est déficiente et les attraits à proximité y sont rarement identifiés.

ORIENTATION 1

Appuyer le maintien et le développement de projets récréotouristiques structurants à l'échelle de la MRC.

Objectif et sous-objectifs :

- Mettre en place les conditions propices au développement, à la mise en marché, au maintien et à l'amélioration des infrastructures récréotouristiques en Haute-Côte-Nord :
 - Développer les pistes cyclables;
 - Développer des produits complémentaires à la motoneige;
 - Poursuivre le développement du sentier maritime *Route bleue des baleines*;
 - Améliorer l'intégration entre les divers éléments intéressants, les infrastructures et les municipalités, dans une perspective régionale et nationale.

ORIENTATION 2

Diversifier les retombées du développement récréotouristique sur l'économie régionale, tout en s'assurant d'un équilibre et d'une harmonie avec l'environnement naturel et bâti, et surtout avec la qualité de vie de la population.

Objectif et sous-objectifs :

- Diversifier les apports de l'industrie touristique et assurer le maintien d'un produit de qualité :
 - Prolonger la saison touristique grâce à des produits visant d'autres saisons;
 - Mettre en valeur la culture, le patrimoine et l'archéologie présents sur le territoire;
 - Développer de nouveaux créneaux pour les événements;
 - Diversifier l'apport des pourvoiries et des zecs;
 - Donner une plus-value au produit d'observation.

ORIENTATION 3

Développer une stratégie de mise en valeur des attraits de la région.

Objectif et sous-objectifs :

- Améliorer la signalisation des attraits, points de vue, structures d'accueil, infrastructures, etc. :
 - Améliorer la signalisation des attraits;
 - Investir dans la promotion des attraits et des événements;
 - Améliorer la qualité de l'accueil.

3.2.7 Environnement

La nature et la biodiversité contribuent à notre économie par le rôle qu'elles jouent pour le tourisme et l'exploitation des ressources naturelles. Il est donc normal que la MRC s'intéresse à la protection de l'environnement. Ainsi, en plus des aires protégées, certains secteurs sensibles, comme les

milieux humides, les rives et le littoral, méritent une protection particulière. Nos connaissances des écosystèmes et de la répartition des espèces sont cependant limitées, mais des organismes locaux et provinciaux étudient ces questions.

La protection de l'environnement passe également par une meilleure gestion des matières résiduelles. La MRC a mis en place plusieurs services au cours des dix dernières années, mais beaucoup de progrès devront être réalisés pour atteindre ses objectifs. En plus de la récupération, il faudra mettre en place un système pour le compostage et offrir un service d'écocentres compétitifs pour mettre fin à la problématique des dépotoirs clandestins.

La prise en compte de l'environnement dans la planification régionale peut affecter directement la qualité de vie des citoyens. La protection des sources d'eau potable en est un excellent exemple, puisque ses impacts se manifestent à travers le traitement des eaux usées municipales et l'inspection des installations septiques privées, et visent à garantir une eau exempte de contamination, de même que des écosystèmes en santé.

ORIENTATION 1

Assurer la protection des écosystèmes sensibles, ainsi que la survie des espèces fauniques et floristiques rares ou dont la situation est préoccupante.

Objectifs et sous-objectifs :

- Protéger les différents éléments écologiques sensibles par le contrôle des aménagements et la concertation des acteurs du milieu régional :
 - Assurer la conservation des milieux humides (marais, marécages, étangs et tourbières), des rives et du littoral;
 - Assurer le maintien des espèces fauniques et floristiques ainsi que leur habitat;
 - Mettre à profit les divers comités et conseils œuvrant dans le domaine de l'environnement;
 - Sensibiliser les populations, les entreprises et les décideurs à la cause environnementale.
- Contribuer à la conservation des aires protégées et des espèces menacées sur notre territoire :
 - Mettre en place des mesures de protection pour les milieux fragiles ou d'intérêt écologique.

ORIENTATION 2

Trouver une solution aux problèmes liés aux matières résiduelles.

Objectifs et sous-objectifs :

- Améliorer la performance de la MRC en matière de mise en valeur des matières résiduelles (pour atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*) :
 - Augmenter la quantité de matières recyclées;
 - Développer le réseau d'écocentres.
- Régler les problèmes liés aux dépotoirs clandestins :
 - Trouver une solution alternative en collaboration avec les autres MRC;
 - Solutionner la problématique des dépotoirs clandestins.

ORIENTATION 3

Protéger les sources d'eau potable, et s'assurer de la mise en place d'infrastructures collectives adéquates de traitement des eaux usées et que leur financement soit fait en partenariat avec les paliers de décision supérieurs.

Objectif et sous-objectifs :

- Trouver des solutions aux problèmes relatifs à la qualité et à l'approvisionnement sécuritaire en eau potable :
 - Trouver des solutions au manque d'eau en période estivale dans certaines municipalités;
 - Assurer le traitement adéquat des eaux usées.

3.2.8 Transport

Le réseau de transport terrestre interrégional se résume à deux axes routiers : la route 138 qui connecte l'ensemble de la Côte-Nord d'ouest en est, et la route 172 qui relie La Haute-Côte-Nord à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les autres liens interrégionaux sont maritimes avec les traversiers de Tadoussac/Baie-Sainte-Catherine (Charlevoix-Est), des Escoumins/Trois-Pistoles (Les Basques) et de Forestville/Rimouski (Rimouski-Neigette).

Mais c'est la route 138, qui lie presque toutes nos municipalités, à qui nous accordons le plus d'attention. Cette route a cependant une mauvaise réputation en matière de sécurité routière. Toutefois, elle a bénéficié de plusieurs projets afin d'en améliorer le tracé. La cohabitation automobiles, camions, cyclistes, piétons et résidants reste cependant un problème, particulièrement en milieu urbanisé, qu'il faudra prendre de front.

Un autre réseau routier méconnu est celui des chemins forestiers. Ces chemins de terre ou de gravier permettent d'accéder aux ressources du territoire et aux sites de villégiature (pourvoiries et chalets). Leur entretien reste cependant un défi, puisque généralement aménagés et financés par l'industrie forestière, cette dernière les néglige une fois son travail terminé. Ces chemins servent à une foule d'utilisateurs (touristes, chasseurs, pêcheurs, carrières, etc.).

Les problèmes de financement des infrastructures de transport ne se limitent malheureusement pas aux chemins forestiers. Les sentiers pour vélo et véhicule hors route (VHR) connaissent les mêmes difficultés. Ces problèmes sont d'ailleurs dus en grande partie au fait que les municipalités du territoire sont particulièrement éloignées les unes des autres, ce qui augmente sensiblement les coûts associés.

ORIENTATION 1

Assurer la fonctionnalité, la sécurité et le financement des infrastructures du réseau routier.

Objectifs et sous-objectifs :

- Améliorer la sécurité sur l'ensemble du réseau routier de la MRC :
 - Réaménager les tronçons problématiques;
 - Mieux gérer les corridors routiers;
 - Gérer les conflits entre les divers utilisateurs;
 - Faciliter la mise en place de mesures visant à diminuer l'impact négatif du camionnage sur les milieux de vie.
- Solutionner le manque de financement des équipements et infrastructures de transport :
 - Trouver de nouvelles sources de financement;
 - Établir des partenariats;
 - Mieux gérer les ressources financières.

ORIENTATION 2

Trouver des moyens de mieux intégrer la pratique des VHR aux milieux et de contrer le sous-financement pour l'entretien des sentiers.

Objectif et sous-objectifs :

- Assurer une meilleure intégration et une meilleure cohabitation entre les VHR et les autres usagers du réseau de transport :
 - Diminuer les impacts des VHR sur les milieux;
 - Favoriser la pratique de ces activités.

3.2.9 Équipements, infrastructures et énergie

Les équipements et les infrastructures d'échelle régionale forment une catégorie d'éléments qui est soumise à deux tensions principales : un intense besoin de planification et un coût important. Ces deux tensions sont fortement liées, puisque l'une peut être grandement modifiée par l'autre. En effet, si l'on ne planifie pas adéquatement la construction des différentes infrastructures régionales sur le territoire, le coût de celle-ci augmentera substantiellement. Au coût économique, pourra également s'ajouter le coût social du choix d'un mauvais emplacement ou d'une trop longue période de construction qui aura dépassé les besoins qui avaient menés à la construction de l'infrastructure au départ. Un coût environnemental pourrait également s'ajouter si cette planification non adéquate nous obligeait à construire dans des milieux sensibles dû au fait qu'il ne resterait plus d'autres endroits viables pour localiser ces infrastructures.

Une autre dimension à prendre en compte dans la réflexion sur les équipements et infrastructures est celle du maintien et de la viabilité à moyen et long terme de ceux-ci. Comme ce sont des éléments bâtis qui sont souvent de grande envergure, il faut s'assurer en premier lieu de savoir si on répond à un besoin, en second lieu si on répond de la bonne façon au besoin exprimé, et en dernier lieu, si on aura les ressources nécessaires pour maintenir cet équipement en état pendant toute sa durée de vie utile. Parce qu'une infrastructure ou un équipement qui ne répond pas à un besoin réel

ne sera pas utilisé à plein potentiel et les ressources dépensées pour son aménagement auront été gaspillées. Dans le contexte de raréfaction des ressources du monde municipal en général, cet aspect en est un qui prend toute son importance et auquel on doit porter une attention particulière.

Il faut également réfléchir sur le développement de la filière énergétique dans la région. Ce secteur d'activité a servi de levier important pour le développement premier de celle-ci avec les grands chantiers hydroélectriques et occupera sans aucun doute une place de premier plan dans nos vies futures, étant donné les besoins toujours grandissants en énergie de nos sociétés. C'est pourquoi une attention particulière devra être portée aux gestes qui seront posés pour développer plus amplement le potentiel énergétique régional. Des modes de production qui produisent de plus faibles impacts sur l'environnement, telle l'énergie éolienne, devront être privilégiés. Les réseaux de transport associés à la production d'énergie devront, quant à eux, dans la mesure du possible, faire l'objet d'harmonisations avec les autres types d'occupation du territoire afin de minimiser les conflits d'usages.

ORIENTATION 1

Assurer le maintien, le développement et la viabilité des infrastructures et des équipements régionaux ainsi que des services gouvernementaux et municipaux sur notre territoire.

Objectifs et sous-objectifs :

- Maintenir les services, les équipements et les infrastructures au sein de la MRC :
 - Assurer le maintien des services;
 - Assurer le maintien des équipements et infrastructures;
 - Mieux distribuer spatialement les projets susceptibles de s'installer sur le territoire.
- Améliorer et diversifier les niveaux d'enseignement et de recherche en Haute-Côte-Nord :
 - Améliorer l'offre des programmes postsecondaires;
 - Développer des créneaux spécifiques à la MRC;
 - Offrir des cours de niveau universitaire;
 - Développer la recherche.

ORIENTATION 2

Assurer le développement des réseaux d'énergie et de télécommunication dans une approche respectueuse du milieu récepteur.

Objectifs et sous-objectifs :

- Améliorer la desserte en service de télécommunication sur le territoire :
 - Implanter de nouvelles technologies;
 - Améliorer la couverture cellulaire;
- Développer le potentiel énergétique régional :
 - Implanter de nouveaux projets de génération d'énergie en suivant les principes du développement durable.

3.2.10 Territoires d'intérêt

La forte présence du récréotourisme s'explique, entre autres, par notre variété de territoires d'intérêt. Le village de Tadoussac et ses maisons anciennes, le Parc national du Fjord-du-Saguenay, les paysages du fleuve Saint-Laurent, de même que les nombreux lacs offrent des paysages à couper le souffle, tant pour les visiteurs que pour les citoyens.

Cependant, nos paysages s'érodent peu à peu par la négligence humaine. L'affichage désordonné en secteur rural et certaines activités en bordure de route bénéficieraient d'un contrôle accru. Le patrimoine bâti et l'architecture contribuent également à l'image de la région. Cette dimension est cependant peu connue et plusieurs citoyens ne la considèrent pas lorsqu'il est temps de rénover leurs bâtiments. Ainsi, nos villages perdent chaque année certaines de leurs caractéristiques architecturales qui composent leur identité.

En plus de protéger le paysage (empêcher des modifications), il est possible de le mettre en valeur en aménageant des belvédères ou en signalant les points de vue exceptionnels. Certains paysages restent cependant peu valorisés en raison de leur inaccessibilité.

Les aires protégées pour la protection de l'environnement et de la biodiversité sont également considérées comme des territoires d'intérêt. Le territoire de la MRC en compte plus de 180 qui couvrent différentes facettes écologiques de La Haute-Côte-Nord. En fonction de leur statut, certaines activités sont interdites dans les aires protégées. La MRC et les municipalités voient à la concordance de ces règles dans leurs règlements.

ORIENTATION 1

Protéger et mettre en valeur les ensembles architecturaux caractéristiques, les sites d'intérêt culturel et les sites archéologiques d'importance.

Objectif et sous-objectifs :

- Préserver les caractéristiques architecturales d'importance :
 - Créer des incitatifs financiers et/ou de reconnaissance;
 - Mettre en place un service d'aide technique;
 - Mieux sensibiliser la population et l'ensemble des intervenants.

ORIENTATION 2

Préserver et mettre en valeur les paysages et les perspectives visuelles les plus représentatifs de notre MRC, tout en portant une attention particulière aux abords des axes routiers majeurs.

Objectif et sous-objectifs :

- Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt ciblés :
 - Protéger les paysages;
 - Mettre en valeur les paysages;
 - Favoriser la reconnaissance, la promotion et l'accessibilité des divers éléments.

3.2.11 Zones de contraintes

Les vingt dernières années ont permis une meilleure connaissance des zones présentant des risques de mouvement de sol (glissement de terrain, éboulement, érosion, etc.) et nous avons pu procéder à leur cartographie. De nouvelles données géomatiques nous permettent d'identifier les secteurs les plus à risque. Forts de cette connaissance, la MRC et les municipalités ont revu leurs règlements afin d'en tenir compte. Il faut reconnaître qu'une bonne partie des rives du fleuve Saint-Laurent présentent des dépôts d'argile ou sont menacées par l'érosion. Le développement dans les secteurs les plus prisés, soit ceux offrant une vue sur le fleuve, en est handicapé. La population doit comprendre que de se trouver dans une zone à risque n'empêche pas toute construction, mais que la situation doit être évaluée par un professionnel et que les travaux doivent être effectués avec prudence.

Une plus grande vigilance doit être portée aux contraintes de nature anthropique (humaine), en harmonisant les usages et en contrôlant l'implantation des nouveaux usages. Il faut, entre autres, prévenir les nuisances liées au bruit, aux odeurs et à la contamination du sol et de l'eau.

ORIENTATION
Assurer la protection des personnes et des biens contre les risques associés aux contraintes anthropiques et naturelles. <u>Objectif et sous-objectifs :</u> - Assurer une meilleure qualité de vie, de même qu'une meilleure protection de la santé et de la sécurité de la population; - Améliorer la connaissance du territoire relativement aux contraintes naturelles et anthropiques; - Sensibiliser et informer la population à propos des contraintes liées aux zones à risques; - Réduire les conflits d'usages et assurer la pérennité territoriale des activités susceptibles de générer des risques ou des nuisances; - Assurer la sécurité de la population et la protection des investissements immobiliers.

Table des matières

CHAPITRE 5 – LE MILIEU RÉCRÉOFORESTIER	5-1
5.1 CONTEXTE D’INTERVENTION	5-1
5.1.1 Orientations gouvernementales	5-1
5.1.2 Orientations du premier schéma	5-1
5.2 DESCRIPTION DU MILIEU	5-2
5.2.1 Portrait de la forêt en Haute-Côte-Nord	5-2
5.2.1.1 <i>Le couvert forestier</i>	5-2
5.2.1.2 <i>Forêt publique</i>	5-2
5.2.1.3 <i>Forêt privée</i>	5-4
5.2.1.4 <i>Forêt publique intramunicipale</i>	5-4
5.2.2 Le potentiel forestier	5-5
5.2.2.1 <i>La possibilité forestière de la forêt publique</i>	5-6
5.2.2.2 <i>La possibilité forestière en forêt privée</i>	5-7
5.2.3 Le potentiel minier	5-8
5.2.4 Le potentiel faunique en milieu forestier	5-8
5.2.4.1 <i>La faune aquatique et les milieux humides</i>	5-8
5.2.4.2 <i>La faune terrestre</i>	5-9
5.2.5 La gestion du milieu forestier public	5-10
5.2.6 Les principaux utilisateurs du milieu récréoforestier	5-11
5.2.6.1 <i>Les industries forestières</i>	5-11
5.2.6.2 <i>Les bénéficiaires d’attribution</i>	5-12
5.2.6.3 <i>Les autres mandataires du territoire public</i>	5-13
5.2.6.4 <i>Les propriétaires de boisés privés</i>	5-13
5.2.6.5 <i>Les regroupements de « forêt habitée »</i>	5-13
5.2.6.5.1 <i>Forêt habitée de Forestville</i>	5-13
5.2.6.6 <i>La villégiature</i>	5-14
5.2.6.6.1 <i>La villégiature en milieu municipalisé</i>	5-15
5.2.6.7 <i>Les zecs et les pourvoiries</i>	5-26
5.2.6.8 <i>Les autres utilisateurs fauniques</i>	5-27
5.2.7 L’accessibilité du milieu récréoforestier	5-28
5.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AU MILIEU RÉCRÉOFORESTIER	5-29
5.3.1 Multiples utilisateurs du territoire et possibles conflits	5-29
5.3.2 Coûts d’opération importants	5-29
5.3.3 Avenir incertain pour les entreprises	5-30
5.3.4 Omniprésence des espèces résineuses	5-30
5.3.5 Réutilisation des résidus de bois	5-31
5.3.6 Valeur moindre du bois récolté	5-31
5.3.7 Diminution du territoire libre	5-31
5.3.8 Forêt habitée et forêt de proximité	5-32
5.3.9 Villégiature à proximité des milieux habités	5-32
5.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AU MILIEU RÉCRÉOFORESTIER	5-32
5.5 MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	5-37

5.5.1	Affectation récréoforestière	5-37
5.5.2	Affectation faunique	5-38
5.5.3	Mesures règlementaires	5-38
5.5.3.1	<i>Règlement sur l'abattage d'arbres en forêt privée</i>	5-38
5.5.3.2	<i>Adoption d'une norme ou d'une certification environnementale</i>	5-39
5.5.3.3	<i>Sanctions et fonds régional</i>	5-39

Liste des tableaux

Tableau 5.1 :	Superficie destinée à la production forestière selon le type de couvert forestier, en 2009, pour les UA 097-51 et 093-51	5-3
Tableau 5.2 :	Répartition par classes d'âge et groupes d'essences des superficies forestières productives en 2015, UA 097-51.....	5-3
Tableau 5.3 :	Répartition des superficies forestières par classes d'âge – petits propriétaires privés.....	5-4
Tableau 5.4 :	Répartition des superficies forestières par classes d'âge – CAAF intramunicipal 2008.....	5-5
Tableau 5.5 :	Répartition des superficies (ha) avec contraintes totales pour l'ensemble de l'UA 097-51 en 2009	5-5
Tableau 5.6 :	Volume et pourcentage non récoltable sur l'ensemble du territoire de l'UA 097-51 en raison des pentes de + de 41 %.....	5-6
Tableau 5.7 :	Liste des bénéficiaires de l'UA pour les essences résineuses (SEPM)* en 2009	5-12
Tableau 5.8 :	Liste des bénéficiaires de l'UA pour les autres essences* en 2007	5-12
Tableau 5.9 :	Part de la villégiature par municipalité en 2013	5-16
Tableau 5.10 :	Caractérisation de la villégiature, Sacré-Cœur, en 2013.....	5-17
Tableau 5.11 :	Caractérisation de la villégiature, Tadoussac, en 2013.....	5-18
Tableau 5.12 :	Caractérisation de la villégiature, Les Bergeronnes, en 2013	5-19
Tableau 5.13 :	Caractérisation de la villégiature, Les Escoumins, en 2013	5-21
Tableau 5.14 :	Caractérisation de la villégiature, Longue-Rive, en 2013.....	5-22
Tableau 5.15 :	Caractérisation de la villégiature, Portneuf-sur-Mer, en 2013	5-23
Tableau 5.16 :	Caractérisation de la villégiature, Forestville, en 2013	5-24
Tableau 5.17 :	Caractérisation de la villégiature, Colombier, en 2013	5-25
Tableau 5.18 :	Zecs	5-26
Tableau 5.19 :	Pourvoiries avec droits exclusifs	5-26
Tableau 5.20 :	Pourvoiries sans droits exclusifs	5-27

CHAPITRE 5 – LE MILIEU RÉCRÉOFORESTIER

5.1 CONTEXTE D'INTERVENTION

5.1.1 Orientations gouvernementales

Une orientation gouvernementale touche particulièrement le domaine forestier. Elle mentionne l'importance « d'assurer la pérennité et la mise en valeur des ressources forestières en tenant compte de la diversité des milieux. ». Ainsi, les principales préoccupations du gouvernement concernant la forêt sont la gestion forestière, la protection des ressources, le maintien de la diversité biologique des écosystèmes et l'essor de l'utilisation polyvalente et durable du milieu forestier. D'ailleurs, le gouvernement s'attend à ce que le présent schéma d'aménagement et de développement devienne un outil de référence pour la réflexion et l'identification d'actions relatives à la mise en valeur de la ressource forestière et la maximisation des retombées économiques pour la région.

5.1.2 Orientations du premier schéma

Le schéma d'aménagement de première génération de la MRC reconnaissait l'importance de la forêt comme moteur des activités économiques, principalement en matière d'exploitation de la matière ligneuse et des activités récréatives en milieu forestier.

La MRC était déjà consciente de possibles conflits entre les activités de prélèvement de la ressource et les activités récréatives (chasse, pêche et villégiature). La forêt étant le lieu commun de ces activités, le précédent schéma avait déterminé une affectation mixte appelée « récréoforestière ». D'ailleurs, depuis ce temps, la MRC a connu une intensification marquée de ces deux activités.

Les autres problématiques soulevées à l'époque touchaient la conservation (pérennité) de la ressource, l'amélioration des accès menant à l'arrière-pays et la perte de retombées économiques importantes, puisque la transformation secondaire du bois se fait en majeure partie à l'extérieur de la région. À certains égards, ces problématiques sont toujours présentes, mais à des degrés divers.

Ainsi, les objectifs du premier schéma étaient de planifier l'aménagement du territoire forestier en fonction d'une utilisation polyvalente de la ressource, d'en améliorer l'accessibilité, d'empêcher les usages incompatibles avec le maintien d'un environnement de qualité et de mettre en place les conditions propices aux projets gouvernementaux. Ils traitaient également de la question de la cueillette, du transport et de la transformation de la ressource en région. D'ailleurs, à cette époque, la MRC entendait déjà jouer un plus grand rôle dans l'aménagement des terres publiques.

5.2 DESCRIPTION DU MILIEU

5.2.1 Portrait de la forêt en Haute-Côte-Nord

5.2.1.1 Le couvert forestier

L'exploitation forestière effectuée sur le territoire de La Haute-Côte-Nord remonte déjà à une centaine d'années. Concentrés au départ dans le sud et le long du littoral, les sites de coupe se sont déplacés graduellement en direction nord, dans l'axe des grandes rivières. Aujourd'hui, ils se trouvent parfois à plusieurs centaines de kilomètres des usines de transformation. Ainsi, les parties du territoire contenant les plus fortes concentrations de peuplements résineux matures de forte et moyenne densités sont, pour la plupart, confinées au nord de Labrieville et au nord de Sacré-Cœur (section au nord du lac Tremblay). C'est d'ailleurs dans ces deux secteurs que les entreprises forestières prévoient effectuer la majeure partie de leurs activités au cours des prochaines années, ce qui occasionnera des coûts supplémentaires reliés à l'éloignement de la ressource.

Dans la partie centrale du TNO et le long du littoral du Saint-Laurent, le couvert forestier présente des caractéristiques différentes de celles du couvert plus au nord. La portion centrale du TNO, qui a été affectée par les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et par des grands feux de forêt, présente un couvert forestier majoritairement mixte et d'âge moyen. Sur la portion rapprochée du littoral, constituée de forêts privées, on remarque que la forêt est majoritairement de type mélangé (38 %) et résineux (37 % du couvert), mais avec tout de même 14 % du total en couvert feuillu. Les superficies en voie de régénération (feu, coupe totale, friche, etc.) complètent le portrait avec 11 % du total.

5.2.1.2 Forêt publique¹

Au sein de notre MRC, c'est environ 90 % du territoire qui est sous couvert forestier. La forêt publique, représentant environ 83 % de celui-ci, couvre tout le nord du corridor municipalisé, longeant le fleuve et la majeure partie du TNO Lac-au-Brochet correspondant à l'arrière-pays. La forêt privée, quant à elle, se trouve le long du fleuve Saint-Laurent, dans une bande de quelques kilomètres de profondeur à l'intérieur des terres. Elle est répartie inégalement au sein des municipalités et occupe environ 7 % du territoire.

La forêt du domaine public fait partie de deux unités d'aménagement forestier : l'UA 093-51 et l'UA 097-51, qui représentent respectivement 1,1 % et 68,9 % de la superficie de la MRC de La Haute-Côte-Nord, soit 70 % de la superficie de la MRC, avec un total de 1 025 400 ha. Cependant, la superficie destinée à la production forestière et sans contrainte ne représente que 72 % des UA, soit 739 166 ha.

¹ Toutes les informations concernant l'UA ont été tirées du *Plan général d'aménagement forestier - Unité d'aménagement forestier 097-51 - Période 2008-2013*, Boisaco, Juillet 2009.

Tableau 5.1 : Superficie destinée à la production forestière selon le type de couvert forestier, en 2009, pour les UA 097-51 et 093-51

Groupe d'essences	UA 097-51 dans la MRC (ha)	UA 093-51 dans la MRC (ha)	Somme dans la MRC (ha)	Pourcentage de la MRC
Résineux	405 537	6 752	412 289	55,7 %
Mélangés	255 332	406	255 738	34,5 %
Feuillus	71 112	27	71 139	9,6 %
Total du couvert :	731 981	7 185	739 166	100,0 %

Source : MRNF, données géomatiques du quatrième Programme d'inventaire écoforestier, 2009.

Il est également possible de connaître les classes d'âge rattachées à chaque type de couvert forestier, et donc d'évaluer l'âge global de nos forêts.

Tableau 5.2 : Répartition par classes d'âge et groupes d'essences des superficies forestières productives en 2015, UA 097-51

Classe d'âge	Résineux (%)	Mélangés (%)	Feuillus (%)
Plantation	2	0	0
10	18	20	8
30	12	33	20
50	10	16	32
70	14	14	28
90	3	4	6
120	23	1	0
Inéquienne	17	12	5
Total :	100	100	100

Source : MFFP, Sommaire du Plan d'aménagement forestier intégré tactique de l'UA 097-51, 2015.

Le tableau 5.2 permet de constater que les peuplements de résineux ont des groupes d'âge très diversifiés, alors que les peuplements de feuillus et mixtes en sont à un stade plus jeune de leur développement. Puisque la coupe commerciale s'effectue généralement sur des peuplements de ± 60 ans, sauf pour quelques éclaircies commerciales, on peut prévoir une baisse de la récolte dans les prochaines années en considérant les facteurs suivants :

- les feux de forêt qui ont particulièrement ravagé le centre et le nord de la MRC au début des années 1990 (ex. : Forestville et lac Tremblay au nord de Sacré-Cœur, en 1991);
- la volonté du gouvernement d'augmenter les superficies d'aires protégées;
- la problématique du caribou forestier et les mesures de protection de cette espèce;
- les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. La dernière en liste aurait pris fin en 1990 et une nouvelle épidémie est présente sur le territoire depuis environ 2008.

Une quantité appréciable d'arbres résineux d'âge avancé devrait faire l'objet d'intervention, considérant les risques de dégradation des peuplements (surtout ceux de la classe 120 ans). Cette présence importante d'arbres d'âge avancé peut s'expliquer par le fait que les feux sont généralement peu fréquents, ce qui implique que la dynamique forestière est plutôt dominée par les perturbations secondaires, telles les chablis et les épidémies. De plus, on peut attribuer la

maturité de ces peuplements au fait qu'ils soient difficiles d'accès, puisque situés au nord-est du territoire, et donc très éloignés des usines, ce qui a eu pour effet de les protéger des coupes forestières.

5.2.1.3 Forêt privée

Le tableau 5.3 permet de déterminer les superficies forestières par classes d'âge pour les petits propriétaires privés. L'information n'est pas disponible pour la Seigneurie de Mille-Vaches, le seul grand propriétaire qui représente à lui seul une superficie de 24 992 hectares.

Tableau 5.3 : Répartition des superficies forestières par classes d'âge – petits propriétaires privés

Classe d'âge	Feuillu (ha)	Feuillu (%)	Mélangé (ha)	Mélangé (%)	Résineux (ha)	Résineux (%)
10	976	14,10	1 201	5,900	383	3,3
30	1 620	23,40	2 308	11,300	1 408	12,1
50	2 592	37,40	9 227	45,100	4 798	41,6
70	1 564	22,60	5 431	26,600	2 153	18,6
90	37	0,50	322	1,600	817	7,1
120	4	0,06	1	0,005	436	3,8
Total¹ :	6 928	100,00	20 434	100,00	11 545	100,0

Source : Agence de la forêt privée de la Côte-Nord, Document de connaissances du Plan de protection et de mise en valeur, 2001.

¹ Les totaux incluent les jeunes peuplements inéquienens (10-70 ans) et vieux peuplements inéquienens (10-120 ans) non reproduits dans le tableau.

On constate que les peuplements forestiers de 50 ans sont les plus importants pour chacun des principaux types de couverts. De plus, l'importance des peuplements de 30 ans nous permet de croire que les forêts privées disposeront d'un bon potentiel de coupe pour les prochaines années. À l'inverse de la forêt publique, les classes d'âge plus jeunes (30 ans et moins) et les forêts surannées (90 ans et plus) couvrent des superficies beaucoup plus faibles que les forêts matures, qui couvrent autour de 60 % des superficies forestières pour les essences feuillues et résineuses et près de 72 % pour les mélangées.

5.2.1.4 Forêt publique intramunicipale

Le tableau 5.4 prouve la grande place occupée par la forêt des classes d'âge 50 et 70 ans. Ces deux classes d'âge couvrent 50 % des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) intramunicipaux. Si on y ajoute la classe 30 ans, on atteint 69 % de la superficie des CAAF. Le type de couvert est, quant à lui, principalement feuillu et mélangé (71 %). Cette importance du couvert feuillu et mélangé s'explique par son emplacement plus méridional.

Tableau 5.4 : Répartition des superficies forestières par classes d'âge – CAAF intramunicipal 2008

Classe d'âge	Feuillu (ha)	Mélangé (ha)	Résineux (ha)	Total (ha)	Total (%)
10	382	4 484	2 787	7 653	10
30	1 319	11 643	2 320	15 282	19
50	1 764	8 704	5 149	15 617	20
70	3 775	13 322	6 942	24 039	30
90	701	2 388	1 212	4 301	5
120	40	128	1 548	1 716	2
JIN	295	4 034	1 789	6 118	8
VIN	258	1 954	2 438	4 650	6
Total :	8 534	46 657	24 185	79 376	100

Source : MRNF, données géomatiques du quatrième Programme d'inventaire écoforestier, 2009.

5.2.2 Le potentiel forestier

La forêt de la MRC peut se diviser en deux groupes bien distincts : la forêt productive et la forêt improductive. La forêt est dite improductive lorsque l'on a affaire à des dénudés secs, à des dénudés humides, à des aulnaies ou encore à d'autres types d'improductivité associés à l'utilisation du sol (villégiature, agriculture, ligne de transmission électrique, gravière, etc.).

Selon le PGAF de Boisaco, l'ensemble des superficies en contraintes totales, donc improductives, pour l'UA 097-51, serait de 160 986 hectares. Le tableau 5.5 en fait la répartition.

Tableau 5.5 : Répartition des superficies (ha) avec contraintes totales pour l'ensemble de l'UA 097-51 en 2009

Types de contraintes	Pente de 0 à 40 %	Pente de 41 % et +
Fauniques ou floristiques :		
✓ Lisières boisées – rivières à saumon	3 145	432
✓ Pessières à épinettes noires et cladonies	8 493	12
Récréatives :		
✓ Campings	7	
✓ Camps aménagés	19	
✓ Camps sous bail	10	
✓ Sites de villégiature	408	21
D'utilité publique et autres :		
✓ Forêts d'expérimentation (temporaire)	1 062	
✓ Îles	2 259	
✓ Lignes de transport d'énergie	5 126	
✓ Pistes d'aviation	7	
✓ Sablières	311	
✓ Lots intramunicipaux	256	14
✓ Terres pleines propriétés autochtones	1 529	89
✓ Centrales hydroélectriques	42	
✓ Scieries	50	
✓ Autres	104	

Types de contraintes	Pente de 0 à 40 %	Pente de 41 % et +
Biophysiques :		
✓ Aulnaies	9 015	
✓ Dénudés humides	22 566	12
✓ Dénudés secs	33 126	12 288
✓ Inondées	2 407	
✓ Parcelles inexploitable	14 681	9
✓ Territoires avec pente 41 % et +		76 426
✓ Non exploités ou non exploitables à l'intérieur d'une coupe	186	
Sous-total :	71 683	89 303
Total :	160 986	

Source : Boisaco, Plan général d'aménagement forestier - Unité d'aménagement forestier 097-51 - Période 2008-2013, Juillet 2009.

Certaines parties de territoire sont sous contraintes partielles. Elles sont associées à l'encadrement visuel (ex. : sites de villégiature) et au maintien de lisières boisées (ex. : périphérie des lacs et cours d'eau).

Une certaine part de l'improductivité d'une forêt peut aussi être attribuée aux pentes trop abruptes ne permettant pas la récolte. Le tableau 5.6 permet justement de percevoir la proportion des volumes non récoltables en raison des pentes trop accidentées. Il y aurait donc près de 9 % des volumes qui ne seraient pas accessibles, volumes qui sont d'ailleurs retirés des calculs de possibilité forestière.

Tableau 5.6 : Volume et pourcentage non récoltable sur l'ensemble du territoire de l'UA 097-51 en raison des pentes de + de 41 %

Type de couvert	Volume marchand (m ³) situé dans pente de 41 % et +	Volume marchand total (m ³)	% du volume marchand non accessible
Sans type	-	143	-
Couvert résineux	847 434	10 675 536	7,9 %
Couvert mélangé	446 646	4 295 916	10,4 %
• Dominance résineuse	213 083	1 571 169	13,6 %
• Dominance feuillue	228 771	2 501 874	9,1 %
• Sans groupement	4 792	222 873	2,2 %
Couvert feuillu	156 103	1 740 365	9,0 %
Total :	1 450 183	16 711 960	8,7 %

Source : Boisaco, Plan général d'aménagement forestier - Unité d'aménagement forestier 097-51 - Période 2008-2013, Juillet 2009.

5.2.2.1 La possibilité forestière de la forêt publique

Dans un document publié par le Bureau du Forestier en chef, on évaluait, pour la période 2000-2008, un volume de 1 420 600 m³/par an de possibilité forestière dans l'unité forestière 097-51 qui représente 68,9 % de la superficie de la MRC. La possibilité forestière de cette UA se détaillait ainsi :

- 1 122 700 m³ provenait du sapin, de l'épinette, du pin gris et du mélèze (SEPM);
- 138 900 m³ du peuplier;
- 144 200 m³ du bouleau à papier;
- 14 800 m³ du bouleau jaune.

Comme cette unité d'aménagement forestier représente 68,9 % de la superficie de la MRC, ces volumes de bois ont un impact important sur l'activité forestière du territoire.

Les calculs du Forestier en chef pour la période 2008-2013 changent un peu la donne. Le volume de bois disponible chute à 936 800 m³/an, soit 34 % de moins que pour la période précédente. C'est au niveau des résineux que la baisse est la plus marquée, alors que la possibilité de coupe chute de 39 % pour atteindre un nouveau volume total de 685 000 m³. Ce calcul implique aussi une diminution de 22 % de la possibilité forestière des peupliers, de 3 % du bouleau à papier et le retrait complet du bouleau jaune.

En somme, entre la période 2000-2005 et la période 2008-2013, on a assisté à une baisse de 39 % de la possibilité forestière de l'UA 097-51.

Ces réajustements des calculs de possibilité forestière s'expliquent par l'obtention de données plus récentes sur l'état de la forêt nord-côtière, par une diminution des rendements prévus pour les travaux sylvicoles (éclaircie commerciale et précommerciale) et par une augmentation des superficies non productives. On peut aussi l'attribuer en partie à l'augmentation des superficies productives inaccessibles en raison du relief, aux pertes dues au phénomène de carie (pourriture) supérieure aux estimations et au nouveau calcul de possibilité forestière basé sur un horizon de 150 ans au lieu de 120 ans.

Il est par contre important de relativiser l'ensemble des chiffres obtenus, puisque seulement 70 % de la superficie de cette UA se trouve dans la MRC et que la répartition des essences de bois n'est pas non plus homogène. Mentionnons toutefois que ce sont principalement des entreprises implantées en Haute-Côte-Nord qui transforment les bois récoltés sur les parcelles situées à l'extérieur des limites de la MRC dans l'UA 097-51.

5.2.2.2 La possibilité forestière en forêt privée²

Sur La Haute-Côte-Nord, la forêt privée occupait, en 2006, une superficie totale de 85 460 hectares (854 km²), soit près de la moitié de l'ensemble des forêts privées de la Côte-Nord. De cette superficie, 24 992 hectares (250 km²), soit le tiers, font partie d'une seule grande propriété, la Seigneurie de Mille-Vaches, localisée à Longue-Rive et à Portneuf-sur-Mer.

Outre cette grande propriété, on dénombre environ 500 petits propriétaires de boisés privés ayant une superficie de plus de 4 hectares. D'un point de vue forestier, le territoire dit productif des petites propriétés privées couvre une superficie de 43 528 hectares (435 km²).

² Agence des forêts privées de la Côte-Nord, *PPMV Stratégie & plan d'action*, SPBRQ, mars 2001.

L'Agence des forêts privées de la Côte-Nord estime que la possibilité forestière des petits propriétaires de l'unité d'aménagement forestier Bergeronnes 911 (MRC de La Haute-Côte-Nord et Manicouagan) est d'environ 98 500 m³ par année pour la période 2004-2023.

Ainsi, la répartition des possibilités forestières annuelles des petites forêts privées s'établit comme suit : 43 000 m³ de sapins, d'épinettes et de pins gris (SEP), 1 500 m³ d'autres résineux, 36 900 m³ de peupliers et 17 100 m³ d'autres feuillus. Ainsi, puisque le domaine de la sapinière à bouleau jaune couvre l'ensemble du territoire de la forêt privée, la présence des essences résineuses n'est pas aussi dominante que dans l'arrière-pays.

5.2.3 Le potentiel minier

Considérant la description des potentiels miniers au chapitre 1 et celle des nombreuses activités extractives pratiquées sur notre territoire au chapitre 6, il ne sera abordé ici que l'aspect cohabitation entre les activités minières et les activités forestières.

Une orientation gouvernementale touche directement les activités minières, soit de « contribuer au développement du secteur minier en favorisant la protection et la mise en valeur des ressources minérales par une meilleure planification territoriale ». À cet égard, le gouvernement a comme attente que les MRC assurent l'harmonisation de l'activité minière avec les autres usages de façon à limiter les incompatibilités et les nuisances, à ne pas affecter la qualité de vie des usagers et à ne pas empêcher la mise en valeur des substances minérales.

5.2.4 Le potentiel faunique en milieu forestier

La chasse et la pêche sont des activités très prisées en Haute-Côte-Nord, tant par la clientèle touristique que par la population locale. On y retrouve plusieurs milieux propices et bon nombre d'espèces aquatiques et terrestres, au grand bonheur des amateurs.

5.2.4.1 La faune aquatique et les milieux humides

La Haute-Côte-Nord regorge de nombreux lacs, rivières et milieux humides. La plupart des petits cours d'eau constituent des habitats (écosystèmes) de reproduction et d'alevinage pour plusieurs espèces ichtyologiques d'intérêt sportif. L'omble de fontaine (appelé communément truite mouchetée) et le saumon atlantique sont les deux principales espèces d'intérêt pour la pêche sportive. On retrouve aussi, dans certains milieux, la ouananiche, le touladi, l'éperlan arc-en-ciel, le grand brochet et l'omble chevalier. La pêche est cependant une activité réglementée en fonction de la période de l'année et des espèces. Les limites de capture quotidiennes par permis de pêche et par espèce pour la zone 18, de même que les périodes de l'année pendant lesquelles elles sont permises sont présentées dans le tableau 7.1 du chapitre 7 « Milieu maritime ».

Les milieux humides sont d'un intérêt particulier, puisqu'ils sont constitués d'une flore et d'une faune spécifiques et diversifiées et qu'ils sont utilisés par plusieurs espèces animales, tant aquatiques que terrestres. En plus d'être des lieux intéressants pour la pêche, ces derniers sont aussi appréciés des chasseurs. Pour assurer leur maintien en bon état, il est crucial que les

problèmes d'érosion attribuables à la voirie forestière soient solutionnés, et ce, surtout en milieu privé où peu de lois s'appliquent. Le déboisement en bordure des cours d'eau et des lacs doit aussi être évité et doit faire partie des priorités de tous les intervenants du milieu.

5.2.4.2 La faune terrestre

La faune du milieu terrestre est abondante et diversifiée, mais l'état de ses populations demeure peu ou mal connu en raison de l'immensité du territoire et de l'accès difficile à certaines parties.

L'original est l'espèce de gros gibier la plus recherchée sur la Côte-Nord. Les aménagements forestiers réalisés par l'industrie ont favorisé l'implantation et l'expansion de cette espèce. Malgré cela, la chasse à l'original fait l'objet de mesures restrictives visant à maintenir ses populations en place.

L'ours est aussi une espèce recherchée. Il fréquente une très grande diversité d'habitats, mais il est mieux adapté aux forêts jeunes et en régénération, qui lui procurent une nourriture abondante. Pouvant être chassé et piégé, il fait aussi l'objet, depuis quelques années, d'activités d'observation dans son habitat naturel.

On retrouve aussi sur le territoire le caribou forestier, une espèce désignée vulnérable depuis 2005. Préférant les forêts résineuses matures et les grands blocs de résineux non fragmentés, on attribue surtout son déclin à la perte et aux modifications de son habitat. Cette espèce est donc très affectée par l'intensification des coupes forestières, puisqu'elles la rendent aussi vulnérable à la prédation. D'ailleurs, des aires de protection du caribou devront être mises en place par les forestiers. Des études sont aussi réalisées pour trouver des solutions et favoriser la coexistence du caribou et de l'exploitation forestière. Il en est de même pour les autres espèces dont le maintien ou l'augmentation du potentiel de chasse et de piégeage doit être soumis à un processus de concertation et de gestion intégrée des ressources du territoire.

Très présente sur le territoire, la petite faune regroupe une multitude d'espèces exploitées pour la chasse (lièvre, perdrix, canard) ou pour la fourrure (martre, castor, belette, rat musqué, vison, renard, lynx et loup). Nous ne disposons malheureusement que de très peu de renseignements, provenant uniquement des territoires structurés (zecs et pourvoiries), qui ne permettent pas d'avoir une mesure efficace des potentiels de mise en valeur. C'est d'ailleurs surtout dans le cas des espèces sans prélèvement, souvent à la base de la chaîne alimentaire, pour lesquelles nous ne disposons d'aucune information. Des travaux d'acquisition de connaissances sur la petite faune seront nécessaires afin de mieux gérer et protéger ces espèces.

La protection des espèces fauniques passe par une prise en compte des habitats lors des activités d'aménagement forestier. Tant les propriétaires de boisés privés que les exploitants de la forêt publique doivent intégrer des notions de protection et de mise en valeur de la ressource faunique dans leurs interventions forestières. Cette recommandation ne touche pas uniquement le gros gibier, mais aussi la petite faune.

5.2.5 La gestion du milieu forestier public

En matière de gestion de la ressource forestière, le schéma de première génération soulevait les inquiétudes des communautés nord-côtières à l'égard de la disponibilité future de la ressource forestière et de la gestion peu polyvalente des activités pratiquées en milieu forestier malgré les nombreux utilisateurs (villégiateurs, chasseurs, pêcheurs) qui y séjournent.

Le changement de cap survenu lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les forêts* (1986), a passablement modifié la dynamique des interventions forestières et la cohabitation dans ce milieu. L'octroi des bois, par le biais des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)³, devait dorénavant respecter la possibilité forestière et les sites de récolte devaient rapidement faire l'objet de travaux de régénération. Cette loi reconnaissait aussi la polyvalence de la forêt en obligeant les industriels à respecter les autres utilisateurs de la forêt et à protéger le milieu et ses ressources, comme les rives, les lacs, les cours d'eau, les habitats fauniques ou les paysages. Il s'agissait d'une révolution en matière de pratique et de gestion forestière.

Cette même loi, remodelée en 2001, conserva les acquis du régime forestier établis en 1986, tout en y intégrant des modifications substantielles aux fondements mêmes de la loi.⁴ Dès lors, les bénéficiaires de CAAF devaient préparer, en collaboration avec les divers intervenants du milieu (MRC, communautés autochtones, gestionnaires de zecs et pourvoyeurs), des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) permettant une réelle consultation du milieu. Ces plans, révisés tous les cinq ans, devaient tenir compte des résultats des travaux d'aménagement forestier, du maintien de la possibilité forestière, de la diversité biologique et de l'impact de certains autres facteurs comme les feux de forêt et les épidémies d'insectes.

En 2005, le gouvernement adoptait le *Projet de loi n° 71 modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière*. Une des principales mesures de cette loi fut de réduire, pour les années 2005-2008, la possibilité forestière jusqu'à un maximum de 20 % pour les essences résineuses et de 5 % pour les autres essences, et ce, à compter du 1^{er} avril 2005 jusqu'à l'entrée en vigueur des prochains PGAF au 1^{er} avril 2008.

La mise en application de cette loi a impliqué des conséquences importantes pour les entreprises forestières de La Haute-Côte-Nord. En effet, étant donné que la majorité des entreprises de notre territoire récoltait toutes les attributions qui leur étaient accordées, elles ont donc vécu très durement cette diminution des volumes attribués. Par exemple, la diminution des opérations forestières s'est traduite par des mises à pied (temporaires ou définitives) et des réductions du temps de travail du personnel pour bon nombre d'usines.

Bien que les modifications apportées au régime forestier aient touché très durement les entreprises de la région, la MRC considère que ces améliorations répondent à la plupart des préoccupations du milieu et s'inscrivent dans l'esprit des objectifs du développement durable véhiculés par la MRC dès

³ Alloué pour une période de 25 ans, ce mode d'attribution permet à une entreprise de transformation de se voir accorder des essences ou des groupes d'essences spécifiques, ainsi que des volumes de prélèvement annuels à l'intérieur d'une aire commune.

⁴ Ministère des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, *Des forêts en héritage, mise à jour du régime forestier*, 2000.

1996, année de l'adoption du document sur les objets de la révision (DOR). Par sa représentation sur divers comités, en vue d'une saine gestion du territoire et des ressources collectives, la MRC assurera un suivi des nouvelles pratiques.

Dans l'économie actuelle, c'est la capacité d'innover et de se diversifier qui est l'une des clés maitresses de la croissance des entreprises. Une étude de diversification orientée sur les besoins de l'industrie forestière et du bois, ainsi que ceux des industries connexes, devrait permettre de mieux préparer le territoire à la venue de nouveaux projets dans ces secteurs.

La MRC envisage aussi d'inciter les entreprises à diversifier leur production, soit par une valeur ajoutée aux produits, ou encore par le développement de nouveaux produits. En soutien aux entreprises, la MRC suggère que les redevances provenant des droits de coupe soient utilisées de manière à créer un fonds de développement géré par le milieu qui pourrait servir à financer des projets en recherche et développement ou à aider le démarrage d'autres entreprises œuvrant en 2^e et 3^e transformation.

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, remplace la *Loi sur les forêts*. Le principal changement de cette nouvelle loi est la mise en place d'une gestion intégrée et régionale des ressources forestières. Celle-ci, inspirée par le développement durable, adopte une vision plus globale du territoire forestier en considérant les différentes ressources qui y sont présentes.

Ainsi, les entreprises cèdent leur pouvoir de planification, remplacées dans cette fonction par le MRNF, avec la collaboration des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire. Les usines bénéficiaires de CAAF auront, par contre, des garanties d'approvisionnement en fonction de leurs besoins; tandis que le reste du volume sera mis en disponibilité sur le marché. Ces tables de gestion accueilleront les acteurs locaux du domaine de la forêt, tels les MRC, communautés autochtones, industries forestières, zecs, pourvoyeurs, villégiateurs, etc. Suite à la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord, la supervision de la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) sera assurée en partenariat par les MRC de la Côte-Nord, en concertation avec les acteurs du milieu, afin de délimiter les zones d'exploitation, de sylviculture, de recherche et de conservation. Cette gestion se fera par le biais du *Programme d'aménagement durable des forêts*, mis en place en juillet 2015, qui a pour but, d'un côté, à contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), et de l'autre, à permettre la réalisation d'interventions ciblées et ponctuelles visant le soutien des activités en milieu forestier.

5.2.6 Les principaux utilisateurs du milieu récréoforestier

5.2.6.1 Les industries forestières

En 2009, on retrouve quatre scieries majeures sur le territoire de la MRC, c'est-à-dire dont le volume de transformation dépasse les 25 000 m³ annuellement. Ces entreprises sont :

Pour les essences résineuses :

- Boisaco inc., à Sacré-Cœur;
- Produits forestiers Arbec inc., à Labrieville (TNO).

Pour les essences feuillues :

- Bersaco, aux Bergeronnes;
- Les Entreprises Ushkuai, à Longue-Rive.

Suite à la fermeture de la Scierie Kruger inc., une partie importante des attributions de celle-ci a été transférée à Boisaco.

En plus de ces grandes scieries, le *Répertoire sur la transformation du bois sur la Côte-Nord*, réalisé par le Cégep de Baie-Comeau, dénombre sur le territoire de la MRC sept scieries mobiles, six entrepreneurs forestiers, de même que quelques services forestiers, comme le Centre sylvicole de Forestville.

Trois projets de diversification ont aussi vu le jour : Sacopan, Ripco et Granulco. Ces usines, installées à Sacré-Cœur, répondent à une volonté régionale de développer la deuxième et troisième transformation. L'usine Sacopan produit des panneaux de porte en fibres de bois moulés (panneaux agglomérés) à partir de sciures, planures et écorces provenant de la scierie Boisaco. L'entreprise Ripco façonne de la litière de grande qualité destinée aux animaux, mais plus particulièrement au marché équestre, alors que Granulco utilise les mêmes rebuts pour produire des granules calorifiques utilisées pour le chauffage.

5.2.6.2 Les bénéficiaires d'attribution

Les tableaux 5.7 et 5.8 présentent les attributions dans l'UA 097-51, ainsi que leur volume de bois respectif selon les types d'essences.

Tableau 5.7 : Liste des bénéficiaires de l'UA pour les essences résineuses (SEPM)* en 2009

Bénéficiaire	Volume au permis d'intervention (m ³ /année)
Boisaco inc. (Sacré-Cœur)	445 100
Produits forestiers Arbec inc. (Labrieville)	215 400
Produits forestiers Saguenay (Saint-Fulgence)	24 500
Grand total :	685 000

* SEPM = Sapin, épinette, pin gris, mélèze.

Source : Boisaco, *Plan général d'aménagement forestier - Unité d'aménagement forestier 097-51 - Période 2008-2013*, juillet 2009.

Tableau 5.8 : Liste des bénéficiaires de l'UA pour les essences feuillues en 2007

Bénéficiaire	Volume au permis d'intervention (m ³ /année)	Essences
Les Entreprises Ushkuai (Longue-Rive)	19 200 18 100	Peuplier Bouleau à papier

Bénéficiaire	Volume au permis d'intervention (m ³ /année)	Essences
Bersaco inc. (Les Bergeronnes)	36 900 21 200	Peuplier Bouleau à papier
Industrie T.L.T. inc. (Sainte-Monique-Lac-St-Jean)	3 000	Feuillus durs
Valibois inc. (Falardeau)	2 000 1 000	Feuillus durs Peuplier
Total :	101 400	-

Source : Boisaco, Plan général d'aménagement forestier - Unité d'aménagement forestier 097-51 - Période 2008-2013, juillet 2009.

D'après des données recueillies à l'échelle régionale, le volume de bois coupé atteindrait 85 % des attributions. Ainsi, on peut prétendre que, puisque la matière ligneuse attribuée à l'ensemble des scieries et autres transformateurs de bois pour l'UA 097-51 s'élève à 936 800 m³ annuellement, les volumes coupés s'élèveraient à 796 280 m³ pour l'année 2008. Si l'on se fie toujours à la proportion de 70 % pour la MRC, le volume récolté sur le territoire serait donc de 557 396 m³ pour la même année.

5.2.6.3 Les autres mandataires du territoire public

Depuis quelques années, la MRC négociait avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'obtenir la délégation de la gestion foncière et forestière des lots publics intramunicipaux présents sur son territoire. Elle l'obtint en 2004 pour une durée de cinq ans. Les précisions sur cette délégation sont présentées au chapitre 6 « Le milieu agroforestier » du présent schéma.

5.2.6.4 Les propriétaires de boisés privés

On retrouve environ 500 petits propriétaires de forêt privée disposant de lots de plus de quatre hectares sur notre territoire, de même qu'une grande propriété, soit la Seigneurie de Mille-Vaches. Puisque la foresterie en terres privées se retrouve surtout au sud du territoire près de la portion municipalisée, elle est traitée dans le chapitre 6 « Le milieu agroforestier ».

5.2.6.5 Les regroupements de « forêt habitée »

Le concept de forêt habitée représente une opportunité de développement pour un milieu, puisqu'il favorise une gestion concertée du territoire, par les acteurs locaux et régionaux. Ce mode de gestion permet un accès plus important au territoire étant donné que plus de partenaires sont impliqués et que le leadership devient plus local. L'objectif de la forêt habitée est de permettre aux communautés de s'impliquer dans le développement de leur territoire et d'en retirer davantage de bénéfices. Bien que la *Politique sur la forêt habitée* n'ait jamais vu le jour, des projets ont été mis sur pied sur le territoire de la MRC, mais seul celui de Forestville est toujours en activité.

5.2.6.5.1 Forêt habitée de Forestville

La Ville de Forestville et le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire de l'Estuaire agissent comme promoteurs du projet. D'autres entreprises et organismes du milieu se

sont associés au projet, dont Boisaco, la Zec de Forestville, la Corporation de développement de la Baie-Verte et la Corporation de développement touristique de Forestville.

Le territoire du projet couvre une superficie de 244 km², soit l'équivalent du territoire de la Ville de Forestville. L'organisme s'est doté d'un plan de mise en valeur (2002) touchant l'ensemble des ressources de son territoire. Ce plan avait pour objectif de mettre de l'avant un concept de gestion intégrée de l'ensemble des ressources et d'ainsi assurer une utilisation durable de la forêt habitée. Pour l'instant, les activités réalisées ces dernières années concernaient l'aménagement forestier et faunique ainsi que la réfection de chemins forestiers.

5.2.6.6 La villégiature

La forêt est aussi le siège d'activités récréatives et touristiques dont le nombre, l'intensité et l'étendue sur le territoire forestier ont augmenté au cours des dernières années. Ce phénomène s'explique, notamment, par l'évolution des tendances et des modes de récréation et de tourisme, ainsi que par l'ouverture ou le prolongement de chemins forestiers favorisant l'accessibilité de l'arrière-pays.

Au 1^{er} avril 2015, la MRC de La Haute-Côte-Nord dénombrait 1 758 baux de villégiature et d'abris sommaires sur son territoire. On en comptait seulement 600 au moment de réaliser le premier schéma d'aménagement. De ces baux, la presque totalité sont voués à des fins de villégiature personnelle, qu'il s'agisse de chalet ou d'abri sommaire. Selon le plus récent rôle d'évaluation (2014) de la MRC, on retrouvait 1 322 chalets ou habitations de villégiature, en plus de 62 autres immeubles résidentiels sur le TNO Lac-au-Brochet. La villégiature locative est surtout associée aux activités de pourvoiries. Les secteurs de villégiature sont généralement situés aux abords de rivières ou de lacs ayant un potentiel biophysique suffisant pour supporter ces activités. Il n'y a pas vraiment de regroupement significatif des emplacements sous baux de villégiature sur le territoire de la MRC. On peut toutefois remarquer une certaine tendance à la concentration autour des plans d'eau situés le long des principaux axes de circulation (la route 385, en particulier) et des principaux chemins forestiers.

Le *Plan régional de développement du territoire public* (PRDTP), mis sur pied en 2003 par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement, en étroite collaboration avec les MRC et les associations, vise la conservation, de même que l'exploitation des ressources. Il permet aussi d'identifier les secteurs aptes au développement de la villégiature, de planifier le développement d'activités sur le territoire public et de préciser le cadre d'intervention pour les activités récréotouristiques, industrielles, commerciales, publiques et communautaires, tout en identifiant les territoires particuliers d'intervention, de préservation et de protection.

Les principaux enjeux qu'il identifie au niveau des emplacements de villégiature privée sont présentés selon les trois dimensions du développement durable, soit les enjeux environnementaux, économiques et sociaux :

- mettre en disponibilité des emplacements de villégiature privée dans une démarche d’harmonisation et d’intégration entre la nature et l’occupation humaine. Par conséquent, les ressources fauniques et floristiques seront protégées et contrôlées;
- créer, par le maintien et l’ajout d’emplacements de villégiature privée, une augmentation des achats en biens et services dans les communautés. Cette nouvelle clientèle de villégiateurs permettra aux entreprises locales d’offrir une plus grande diversité de produits, stimulant du même coup l’économie locale et régionale;
- accroître la pratique des activités de chasse, de pêche et de récréation dans une démarche d’harmonisation des usages entre les divers utilisateurs du territoire public. L’accroissement de la pratique contribuera à retenir les populations en région et à satisfaire leurs besoins en matière de villégiature privée et d’activités récréatives. De plus, l’harmonisation des usages permettra de respecter les modes d’occupation traditionnels du territoire et de maintenir le patrimoine collectif.

Les implications de cette planification sur le développement des emplacements de villégiature sont nombreuses. D’une part, le MRNF veut augmenter le nombre de baux de villégiature sur la Côte-Nord afin de répondre à une demande toujours croissante. Cette augmentation sera guidée par trois orientations générales :

- développer ou consolider les emplacements de villégiature privée tout en préservant les accès publics au littoral et aux milieux naturels, et en maintenant une partie du territoire public libre de droits fonciers et fauniques;
- consolider les aires de villégiature situées le long du littoral et dans le contrefort. Cette consolidation se traduira par l’ajout de nouveaux emplacements de villégiature privée ou d’hébergement commercial en forêt, en pourtour des lacs et plans d’eau de plus de 20 hectares possédant déjà au moins un emplacement de villégiature et pouvant supporter cet apport de villégiature;
- développer de nouveaux secteurs de villégiature dans le nord de la MRC, rendus accessibles par l’expansion du réseau de chemins forestiers.

Tel que mentionné précédemment et expliqué en partie dans le chapitre 6 « Le milieu agroforestier », la MRC n’est pas en faveur d’un développement sur l’ensemble de son territoire, puisqu’elle désire maintenir des espaces libres de droits et d’occupation. Elle entend donc surveiller de près le développement des activités de villégiature sur son territoire et orienter leur implantation dans des secteurs désignés spécifiquement pour leurs caractéristiques répondant aux différents critères mis de l’avant par le ministère et la MRC.

5.2.6.6.1 La villégiature en milieu municipalisé

La villégiature est un secteur en pleine expansion au sein des municipalités, notamment dans les parties du territoire en affectation agroforestière. En effet, entre 1991 et 2013, on est passé de 654 chalets ou habitations de villégiature à 857, ce qui représente une augmentation de 203 habitations, pour une hausse de 23,7 %. Toutes proportions gardées, cette hausse est la plus

importante qu’ait connue la MRC pour un type d’habitation au cours de cette période. Les municipalités de Tadoussac, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer sont celles démontrant le plus fort accroissement de la villégiature sur leur territoire.

Le tableau suivant témoigne de cet engouement pour la villégiature, ainsi que de l’importance qu’elle revêt dans certaines municipalités comme Colombier, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur, avec des taux supérieurs à 20 % de la part des unités de villégiature du total des unités résidentielles. Il est toutefois important de faire attention à un développement de la villégiature trop dense à proximité des milieux habités comme nous l’aborderons à l’article 5.3.9.

Tableau 5.9 : Part de la villégiature par municipalité en 2013

Municipalité	Nombre d’unités de villégiature	Nombre d’unités résidentielles	Proportion des unités de villégiature sur le total des unités résidentielles
Sacré-Cœur	171	779	22,0 %
Tadoussac	75	400	18,8 %
Les Bergeronnes	76	360	21,1 %
Les Escoumins	182	960	19,0 %
Longue-Rive	119	629	18,9 %
Portneuf-sur-Mer	13	356	3,7 %
Forestville	63	1 260	5,0 %
Colombier	158	496	31,9 %
Nombre total :	857	5 240	16,4 %

Source : Rôles d’évaluation 2013

Le gouvernement a élaboré, en 2005, le *Plan régional de développement du territoire public de la Côte-Nord*. Dans ce plan, on apprend que le développement de la villégiature privée offre un potentiel intéressant pour la MRC. D’ailleurs, on y retrouve le répertoire hydrographique associé au développement de la villégiature privée dans la MRC de La Haute-Côte-Nord, qui répertorie les rivières, les lacs et les secteurs de villégiature situés sur le littoral qui pourraient faire l’objet d’une ouverture d’emplacements de villégiature privée à la suite de la réalisation d’un plan de mise en valeur. Ce répertoire dénombre un seul site qui se trouve dans un secteur de préservation, soit celui du cap Colombier, de même que 34 dans des secteurs en développement et 148 dans des secteurs en consolidation. C’est donc dire que le potentiel pour la villégiature est énorme au sein de la MRC.

Les orientations de développement de la villégiature sur les terres publiques intramunicipales (TPI) sont plus amplement expliquées dans le *Plan d’aménagement et de développement intégré de la MRC de La Haute-Côte-Nord*. Un portrait par municipalité est également présenté dans les sections suivantes. Ce portrait est dressé de manière à catégoriser, selon deux axes, les emplacements de villégiature sur le territoire de chaque municipalité. Une première catégorisation correspond au type d’emplacement de villégiature, qu’il soit sur le bord d’un lac (lacustre), d’une rivière ou du fleuve (fluvial), ou encore qu’il soit plutôt situé dans un milieu rural ou forestier, généralement à proximité des périmètres d’urbanisation (rurbain). La deuxième catégorisation porte sur la tenure du sol qui peut être privée ou publique, ce deuxième groupe étant lui-même séparé en deux autres catégories avec les baux de villégiature et les baux d’abris sommaires.

Ce qui ressort de cette catégorisation, lorsqu'on la généralise à l'échelle de la MRC, sont les quelques constats qui suivent. La majorité des terrains de villégiature sont situés en bordure de lacs, suivi de près par les emplacements en bordure du fleuve Saint-Laurent et des autres rivières. La proportion des emplacements de villégiature de tenure privée est, quant à elle, de 69 % (589 terrains sur un total de 857). Lorsqu'on met ces deux premiers constats en relation, il est possible de déduire que la privatisation des berges des plans d'eau de la MRC est bien entamée. Par contre, il est tout de même possible de nuancer cette hypothèse par la dispersion de ces terrains autour de nombreux lacs (124), dont 85 % d'entre eux sont occupés par moins de quatre terrains de villégiature (105 lacs sur 124). Mais c'est tout de même 15 % des emplacements de villégiature de type lacustre qui se retrouvent autour de seulement huit lacs. Ces constats nous indiquent donc quels sont les principaux enjeux auxquels la MRC devra s'attaquer en ce qui concerne la problématique de la villégiature en milieu municipalisé.

5.2.6.6.1.1 La villégiature en milieu municipalisé : Sacré-Cœur

Dans la municipalité de Sacré-Cœur, la villégiature se retrouve autant en milieu rural/urbain (rurbain) (26,3%), qu'autour des lacs (32,2 %) et sur le bord de la rivière Saguenay ou d'autres rivières (39,2 %). La grande majorité des terrains de villégiature se situe en territoire privé (84 %). Cela nous permet donc d'affirmer qu'une privatisation des terres en bordure des points d'eau s'est produite dans cette municipalité au cours des années. Il faudra donc veiller à ce que cette tendance ne prenne pas d'ampleur dans le futur, pour assurer une accessibilité maximale aux points d'eau situés sur le territoire de cette municipalité.

Tableau 5.10 : Caractérisation de la villégiature, Sacré-Cœur, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Rang 2 Est	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Chemin de l'Anse-à-Adjutor	6		0	0,0 %	0	0,0 %	6	100,0 %
Chemin de l'Anse-à-Pierrot	10		0	0,0 %	0	0,0 %	10	100,0 %
Route 138	5		0	0,0 %	0	0,0 %	5	100,0 %
Route 172	12		1	8,3 %	0	0,0 %	11	91,7 %
Chemin de l'Anse	10		0	0,0 %	0	0,0 %	10	100,0 %
Sous-total rurbain :	45	26,3 %	1	2,2 %	0	0,0 %	44	97,8 %
Chemin du Moulin	17		0	0,0 %	0	0,0 %	17	100,0 %
Rang St-Georges	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Gobeil	4		0	0,0 %	0	0,0 %	4	100,0 %
Lac Boisvert	3		0	0,0 %	1	33,3 %	2	66,7 %
Lac des Îles	3		3	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac de la Cabane à Pêche	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac à Demy	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Amédée	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac 1902	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Robitaille	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Deuxième Lac	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Rochefort	3		3	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac 823	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Lac des Roches	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Caribou	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Clair	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Lac Crochet	3		2	66,7 %	0	0,0 %	1	33,3 %
Route 900 c	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Onésime	8		7	87,5 %	0	0,0 %	1	12,5 %
Sous-total lacustre :	55	32,2 %	18	32,7 %	6	10,9 %	31	56,4 %
Chemin Pilote	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin du Vieux-Pont	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Chemin de l'Anse-Creuse	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Chemin de la Pointe-à-Gagnon	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Chemin Robert	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Chemin des Hautes-Roches	7		0	0,0 %	0	0,0 %	7	100,0 %
Chemin de l'Anse-de-Roche	28		0	0,0 %	0	0,0 %	28	100,0 %
Chemin de l'Anse-au-Sable	20		0	0,0 %	0	0,0 %	20	100,0 %
Sous-total fluvial :	67	39,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	67	100,0 %
Adresse Inconnue	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Lac Inommé	2		1	50,0 %	1	50,0 %	0	0,0 %
Sous-total divers :	4	2,3 %	1	25,0 %	1	25,0 %	2	50,0 %
Grand total :	171	100,0 %	20	12,0 %	7	4,0 %	144	84,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.6.1.2 La villégiature en milieu municipalisé : Tadoussac

Le portrait de la villégiature sur le territoire de la municipalité de Tadoussac est très uniforme. La très grande majorité (97,4 %) des terrains se trouve en milieu urbain, à proximité ou même à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Il y en a bien quelques-uns parmi ceux-ci qui sont à proximité du fleuve Saint-Laurent ou de la rivière Saguenay, mais aucun n'est situé directement sur le bord de ceux-ci. La tenure de la totalité de ces terrains est de nature privée. Ces différents constats s'expliquent facilement quand on remarque que le territoire de la municipalité de Tadoussac a la plus petite superficie de la MRC et que c'est aussi un des plus anciens berceaux de la civilisation sur la Côte-Nord. Il est donc normal qu'il ne reste que très peu de terres publiques et que le périmètre d'urbanisation ait fini par englober un grand nombre de terrains de villégiature.

Tableau 5.11 : Caractérisation de la villégiature, Tadoussac, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature	Territoire public				Territoire privé	
		Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Rue du Parc-Languedoc	9	0	0,0 %	0	0,0 %	9	100,0 %
Rue du Bateau-Passeur	1	0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue des Pionniers	13	0	0,0 %	0	0,0 %	13	100,0 %
Rue Bord-de-l'Eau	2	0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Route 138	6	0	0,0 %	0	0,0 %	6	100,0 %
Route 172	5	0	0,0 %	0	0,0 %	5	100,0 %
Rue des Forgerons	2	0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Rue des Montagnais	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Chemin du Moulin-à-Baude	14		0	0,0 %	0	0,0 %	14	100,0 %
Rue Saguenay	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Rue Morin	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Rue de la Pointe-Rouge	5		0	0,0 %	0	0,0 %	5	100,0 %
Rue des Petites-Franciscaines	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Rue Jacques-Cartier	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue Lapointe	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue de la Cale-Sèche	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Rue Therrien	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue de la Coupe-de-l'Islet	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total rurbain :	73	97,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	73	100,0 %
Grande-Anse	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total fluvial :	1	1,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Adresse inconnue	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total divers :	1	1,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Grand total :	75	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	75	100,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.6.1.3 La villégiature en milieu municipalisé : Les Bergeronnes

Dans la municipalité des Bergeronnes, la plus grande majorité (52,6 %) des terrains de villégiature se situe en bordure de lacs. En effet, c'est autour de pas moins de 18 lacs différents que l'on retrouve une quarantaine de sites de villégiature, avec une concentration marquée autour du lac des Sables et du lac Gobeil. Environ 60 % de ces sites en bordure des lacs sont en territoire privé. Sur l'ensemble des sites de villégiature, 71 % sont en territoire privé. Pour les emplacements en territoire public, on remarque qu'un peu plus de la moitié d'entre eux sont des baux d'abri sommaire, ce qui est une proportion très forte comparativement aux résultats des autres municipalités et qui laisse penser que la chasse est une activité particulièrement prisée dans cette municipalité.

Tableau 5.12 : Caractérisation de la villégiature, Les Bergeronnes, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Rang Saint-Joseph	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Route 138	12		0	0,0 %	0	0,0 %	12	100,0 %
Sous-total rurbain :	13	17,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	13	100,0 %
Lac 1148	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac 1753	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac 2009	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac 854	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac à Jean	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac à la Truite	5		1	20,0 %	1	20,0 %	3	60,0 %
Lac à Mon Oncle	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Lac Charlotte	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac des Grandes-Bergeronnes	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac des Sables	9		1	11,1 %	0	0,0 %	8	88,9 %
Lac du Clair	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Gobeil	10		0	0,0 %	0	0,0 %	10	100,0 %
Lac Jérôme	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Paul-Bouchard	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Pentland	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Sirois	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Thadée	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Chemin de la Passe	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total lacustre :	40	52,6 %	9	22,5 %	7	17,5 %	24	60,0 %
Rivière Beaulieu	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Rivière Cassette	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Rue du Fleuve	9		0	0,0 %	0	0,0 %	9	100,0 %
Chemin de la Pointe	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin de la Pointe-à-Piquet	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin William	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Rue de la Savane	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total fluvial :	16	21,1 %	0	0,0 %	2	12,5 %	14	87,5 %
Adresse inconnue	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Ruisseau innommé	3		1	33,3 %	2	66,7 %	0	0,0 %
Lac innommé	0		0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Étang	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Sous-total divers :	7	9,2 %	1	14,3 %	3	42,9 %	3	42,9 %
Grand total :	76	100,0 %	10	13,0 %	12	16,0 %	54	71,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.6.1.4 La villégiature en milieu municipalisé : Les Escoumins

Encore ici, la majorité (50,5 %) des terrains de villégiature se situe en bordure de lacs. Il y a tout de même plus du quart des sites (27 %) dont la localisation a un caractère fluvial. Ceux-ci sont pratiquement tous situés en bordure du fleuve Saint-Laurent. Si on regarde la tenure des deux types de localisation précédents, on remarque deux choses : un peu moins des deux-tiers (57,6 %) des terrains de villégiature en bordure de lacs sont en territoire public, alors que moins de la moitié sont en territoire privé. Pour les terrains à caractère fluvial, c'est totalement l'inverse, car 98 % des terrains sont situés en territoire privé. Cette dernière proportion est énorme et permet de se rendre compte que l'accès public aux berges du fleuve Saint-Laurent dans la municipalité des Escoumins pourrait être en péril et qu'il faudra en tenir compte dans les choix de planification futurs.

Tableau 5.13 : Caractérisation de la villégiature, Les Escoumins, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Rue Saint-Jean	8		0	0,0 %	0	0,0 %	8	100,0 %
Route 138	24		0	0,0 %	0	0,0 %	24	100,0 %
Route Forestière	6		0	0,0 %	0	0,0 %	6	100,0 %
Rue Bellevue	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total rurbain :	39	21,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	39	100,0 %
Lac 491	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac 722	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac à Cassette	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac à la Poche	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac à la Truite	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac au Brochet	9		7	77,8 %	0	0,0 %	2	22,2 %
Lac de la Grosse Truite	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac de l'île	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Denis	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac des Chalins	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Faucher	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac France	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Garner	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Gervais	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Moreau	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Pelletier	4		4	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Rémi	4		2	50,0 %	0	0,0 %	2	50,0 %
Lac Saint-Onge	48		18	37,5 %	0	0,0 %	30	62,5 %
Lac Truchon	5		5	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac aux Pins	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Parent	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Rendez-Vous	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Sous-total lacustre :	92	50,5 %	50	54,3 %	3	3,3 %	39	42,4 %
Rivière des Petits-Escoumins	2		0	0,0 %	1	50,0 %	1	50,0 %
Rue de l'Anse	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Chemin du Bord-du-Flleuve	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue Saint-Laurent	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue du Quai	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Chemin de la Caye-aux-Harengs	9		0	0,0 %	0	0,0 %	9	100,0 %
Chemin de la Brise-des-Îles	4		0	0,0 %	0	0,0 %	4	100,0 %
Chemin de la Marée montante	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Chemin de la Villa des Goélands	6		0	0,0 %	0	0,0 %	6	100,0 %
Chemin des Îles Penchées	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Chemin de l'Anse-aux-Perroquets	5		0	0,0 %	0	0,0 %	5	100,0 %
Chemin du Rocher	9		0	0,0 %	0	0,0 %	9	100,0 %
Chemin de la Pointe-à-Georges-Morneau	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Sous-total fluvial :	49	27,0 %	0	0,0 %	1	2,0 %	48	98,0 %
Ruisseau innommé	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac innommé	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Sous-total divers :	2	4,3 %	1	50,0 %	1	50,0 %	0	0,0 %
Grand total :	182	100,0 %	51	28,0 %	5	3,0 %	126	69,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.6.1.5 La villégiature en milieu municipalisé : Longue-Rive

La plus grande proportion (47,9 %) des sites de villégiature sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive est localisée sur des terrains de type lacustre. Par contre, ces sites sont très dispersés. Ils sont éparpillés autour de 24 lacs, avec une concentration du tiers de ceux-ci autour du lac des Cèdres. La très grande majorité des terrains localisés en bordure d'un lac sont de tenure publique (61,4 %). Le deuxième type de localisation le plus commun est le type fluvial, avec 40,3 % du total des terrains de villégiature de la municipalité de Longue-Rive. Encore une fois, la très grande majorité de ceux-ci est située en bordure du fleuve Saint-Laurent avec une proportion de 87,5 %, qui est de tenure privée.

Tableau 5.14 : Caractérisation de la villégiature, Longue-Rive, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Route 385	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Route 138	4		0	0,0 %	0	0,0 %	4	100,0 %
Rue Verreault	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue Paul-Baie	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Sous-total rurbain :	10	8,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	10	100,0 %
Lac à la Truite	3		3	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac des Bœufs	4		4	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Proche	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Raymonde	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Romaine	9		9	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Rubis	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Sam	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Soulier	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Tonia	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Vaseux	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac des Cèdres	19		5	26,3 %	0	0,0 %	14	73,7 %
Lac 1695	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac 1874	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Amédée	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Black	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Brumbell	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Brun	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Étranglé	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Fourmi	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Père Thibeault	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Pierrette	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac 3 Milles	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac de la Boule	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Lac Pierrot	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Sous-total lacustre :	57	47,9 %	35	61,4 %	6	10,5 %	16	28,1 %
Chemin du Barrage	14		0	0,0 %	0	0,0 %	14	100,0 %
Rivière du Sault au Mouton	5		2	40,0 %	0	0,0 %	3	60,0 %
Rue du Fleuve	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue Barrette	5		0	0,0 %	0	0,0 %	5	100,0 %

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Rue Boisvert	4		0	0,0 %	0	0,0 %	4	100,0 %
Rue des Îlets	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin des Dunes	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue Percée	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Rue Gagnon	8		0	0,0 %	0	0,0 %	8	100,0 %
Club du Ruisseau-Rouge	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Rivière aux Castors	2		1	50,0 %	1	50,0 %	0	0,0 %
Rue Georges	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue des Épinettes	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total fluvial :	48	40,3 %	5	10,4 %	1	2,1 %	42	87,5 %
Lac Innommé	2		1	50,0 %	1	50,0 %	0	0,0 %
Adresse Inconnue	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Chemin Privé	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total divers :	4	3,4 %	2	50,0 %	1	25,0 %	1	25,0 %
Grand total :	119	100,0 %	42	35,0 %	8	7,0 %	69	58,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.6.1.6 La villégiature en milieu municipalisé : Portneuf-sur-Mer

C'est sur le territoire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer que l'on retrouve le plus petit nombre de terrains de villégiature. On en retrouve 13, ce qui représente tout juste 3,7 % de tous les terrains de villégiature en territoire municipalisé de la MRC. La majorité d'entre eux (46,2 %) sont localisés dans un milieu urbain. Plus des trois quarts des terrains sont de tenure privée.

Tableau 5.15 : Caractérisation de la villégiature, Portneuf-sur-Mer, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Rue Principale Ouest	6		0	0,0 %	0	0,0 %	6	100,0 %
Sous-total urbain :	6	46,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	6	100,0 %
Lac Ruelle	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Ruisseau Ruelle	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Sous-total lacustre :	2	15,3 %	1	50,0 %	0	0,0 %	1	50,0 %
Petite Rivière Noire	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue du Quai	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total fluvial :	2	15,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Adresse Inconnue	3		2	66,7 %	0	0,0 %	1	33,3 %
Sous-total divers :	3	23,1 %	2	66,7 %	0	0,0 %	1	33,3 %
Grand total :	13	100,0 %	3	23,0 %	0	0,0 %	10	77,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.6.1.7 La villégiature en milieu municipalisé : Forestville

Sur le territoire de la municipalité de Forestville, la majorité des terrains de villégiature (82,5 %) se situe dans des localisations de nature lacustre. Ils sont distribués autour de 14 lacs, avec une certaine concentration autour de quatre lacs en particulier, soit les lacs Paul-Baie, Cymac, Girard et à

la Truite. Ce qui est à contre-courant de la situation des autres municipalités est la proportion de 54 % des terrains qui sont de tenure publique. Les terrains de tenure privée se retrouvant, quant à eux, en secteurs rurbains, ce qui est assez constant avec ce que l'on retrouve dans les autres municipalités.

Tableau 5.16 : Caractérisation de la villégiature, Forestville, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Route 385	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Route 138	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Rue Verreault	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rue Paul-Baie	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %
Sous-total rurbain :	8	12,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	8	100,0 %
Lac Paul-Baie	11		10	90,9 %	0	0,0 %	1	9,1 %
Lac aux Pins	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac aux Cèdres	4		2	50,0 %	0	0,0 %	2	50,0 %
Lac à la Truite	8		4	50,0 %	0	0,0 %	4	50,0 %
Lac Girard	9		4	44,4 %	0	0,0 %	5	55,6 %
Lac Cymac	10		2	20,0 %	0	0,0 %	8	80,0 %
Lac des Messieurs	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Harper	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Kate	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac L'Allemand	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Max	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Michaud Est	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Pineault	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Pique-Nique	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Sous-total lacustre :	52	82,5 %	31	59,6 %	1	1,9 %	20	38,5 %
Rivière Fournier	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Rivière du Sault aux Cochons	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Sous-total fluvial :	2	3,2 %	1	50,0 %	0	0,0 %	1	50,0 %
Lac Innommé	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Sous-total divers :	1	1,6 %	1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Grand total :	63	100,0 %	33	52,0 %	1	2,0 %	29	46,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.6.1.8 La villégiature en milieu municipalisé : Colombier

C'est sur le territoire de la municipalité de Colombier que l'on retrouve la plus grande proportion d'unités de villégiature proportionnellement au total des unités résidentielles de la municipalité, soit 31,9 %. Bien que l'on répertorie des sites de villégiature en bordure de près de 29 lacs, ce qui est le plus haut total dans la MRC à ce chapitre, c'est en bordure de rivières ou du fleuve Saint-Laurent que l'on compte le plus grand nombre de sites de villégiature. Les milieux lacustres regroupent 35,4 % des sites et les milieux fluviaux 59,5 %. Plus de la moitié de ces derniers sites se trouvent en bordure du fleuve Saint-Laurent et 68,1 % des sites fluviaux sont de tenure privée, ce qui confirme de nouveau l'énorme capacité d'attractivité du fleuve St-Laurent et une privatisation importante de ses berges. C'est aussi dans cette municipalité que l'on dénombre le plus grand nombre de baux

d'abri sommaire, ce qui nous laisse croire que la chasse est une activité assez pratiquée sur le territoire de cette municipalité.

Tableau 5.17 : Caractérisation de la villégiature, Colombier, en 2013

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Chemin Alfred-Moreau	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin du 7 ^e Rang	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Route 138	4		0	0,0 %	0	0,0 %	4	100,0 %
Sous-total rurbain :	8	5,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	8	100,0 %
Lac des Chalets	6		6	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Étroit	12		4	33,3 %	0	0,0 %	8	66,7 %
Lac Colombier	9		6	66,7 %	2	22,2 %	1	11,1 %
Lac Sheila	2		2	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Laurencelle	2		1	50,0 %	1	50,0 %	0	0,0 %
Lac 328	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac à Jacques	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Bouliane	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Caribou	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Petit Lac à la Neige	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Camil	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac de l'Arc-en-Ciel	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Girouard	2		1	50,0 %	0	0,0 %	1	50,0 %
Lac Désolé	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac du Soir	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Durand	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Gaillet	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Patrick	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Réginald	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Sirois	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Solange	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Soulier	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Isolé	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Stewart	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Tremblay	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Laprise	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Macdonald	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Lac Marlène	1		0	0,0 %	1	100,0 %	0	0,0 %
Lac Normand	1		1	100,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Sous-total lacustre :	56	35,4 %	31	55,4 %	15	26,8 %	10	17,9 %
Chemin du Cap-Colombier	53		30	56,6 %	0	0,0 %	23	43,4 %
Rue Fortin	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin de l'Anse-Charron	6		0	0,0 %	0	0,0 %	6	100,0 %
Chemin de l'Anse-à-Conrad	9		0	0,0 %	0	0,0 %	9	100,0 %
Ruisseau Dion	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Rivière Colombier	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin de l'Anse-au-Sable	1		0	0,0 %	0	0,0 %	1	100,0 %
Chemin du Banc-des-Blancs	2		0	0,0 %	0	0,0 %	2	100,0 %

Lieu	Nombre total de terrains de villégiature		Territoire public				Territoire privé	
			Bail de villégiature		Bail d'abri sommaire		Terrain de villégiature	
Ilets Jérémie	5		0	0,0 %	0	0,0 %	5	100,0 %
Chemin de la Rivière Bersimis	3		0	0,0 %	0	0,0 %	3	100,0 %
Chemin de l'Anse-aux-Rochers	12		0	0,0 %	0	0,0 %	12	100,0 %
Sous-total fluvial :	94	59,5 %	30	31,9 %	0	0,0 %	64	68,1 %
Grand total :	158	100,0 %	61	39,0 %	15	9,0 %	82	52,0 %

Source : Rôles d'évaluation 2013

5.2.6.7 Les zecs et les pourvoiries

Les trois tableaux suivants présentent la liste détaillée des zecs et des pourvoiries (avec ou sans droits exclusifs) situées sur le territoire de La Haute-Côte-Nord.

Tableau 5.18 : Zecs

Zec	Localisation	Statut	Superficie (km ²)
ZEC Chauvin	Sacré-Cœur et TNO	Faune	195,37
ZEC de la rivière Sainte-Marguerite	Sacré-Cœur et TNO	Saumon	9,29
ZEC de la rivière Escoumins	Les Escoumins et TNO	Saumon	4,5
ZEC Nordique	TNO	Faune	408,99
ZEC Iberville	Longue-Rive et TNO	Faune	438,79
ZEC Rivière Laval	Forestville, Colombier, TNO	Saumon	8,70
ZEC Forestville	Forestville et TNO	Faune	1 322,65
ZEC Labrieville	TNO	Faune	404,81
TOTAL :			2 793,09

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2014.

Tableau 5.19 : Pourvoiries avec droits exclusifs

Pourvoirie	Localisation	Activités	Superficie (km ²)
9158-1256 Québec inc./ Club de chasse et pêche Tadoussac inc.	Sacré-Cœur, Les Bergeronnes	Pêche-Chasse-Piégeage	25,74
Club Claire	TNO	Pêche-Chasse	81,52
Club du Lac des Baies inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	45,79
Club du Lac des Perches inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	43,69
Club lacs des Sables et Paradis Saguenay (1974) inc.	Les Bergeronnes, TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	100,36
Club Paradis Sauvage inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	35,48
Domaine du Canyon (1998) inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	76,18
Domaine du Lac Bernier inc.	TNO	Pêche-Chasse	32,75
Domaine du Lac des Cœurs inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	121,64
Domaine Sportif du Lac Loup inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	55,91
Le Domaine du Shamrock/ 2157-8661 Québec inc.	Les Escoumins	Pêche-Chasse-Piégeage	78,02
Le Domaine Orégnac inc.	TNO	Pêche-Chasse	101,65
Pourvoirie Chez Pelchat/167082 Canada inc.	TNO	Pêche-Chasse	7,89
Pourvoirie Club Kergus	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	43,52
Pourvoirie de la Truite Rouge	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	69,66

Pourvoirie	Localisation	Activités	Superficie (km ²)
Pourvoirie des Grands Ducs enr.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	45,62
Pourvoirie des Lacs à Jimmy	Sacré-Cœur, Tadoussac	Pêche-Chasse-Piégeage	20,42
Pourvoirie du Grand Lac du Nord	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	23,94
Pourvoirie La Rocheuse	TNO	Pêche-Chasse	56,31
Pourvoirie le Chenail du Nord inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	94,25
Total :			1 208,49

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2014.

Tableau 5.20 : Pourvoiries sans droits exclusifs

Pourvoirie	Localisation	Superficie (km ²)
Club Fontaine	TNO (lac Fontaine)	---
Domaine du Bois Rond	Forestville	---
Pourvoirie Auberge de la Rouge	TNO (lac Crevet)	---
Pourvoirie des Bouleaux Blancs	Portneuf et TNO	---

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2014.

La Pourvoirie du lac Kakuskanus Inc. est une autre pourvoirie qui exploite deux petits lacs aménagés en Haute-Côte-Nord, soit le lac Blanc et le lac à l'Ours. Cependant, elle relève de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque ses activités se déroulent principalement sur le territoire de celle-ci.

En 2014, les pourvoiries avec droits exclusifs couvraient un territoire de 1 208,49 km², comparativement à 2 793,09 km² pour les zecs, pour un total de 4 001,58 km². Cette superficie équivalait alors à 35,5 % du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord (11 261,28 km²).

Il est toutefois important de comprendre que l'augmentation des activités récréotouristiques en forêt ne se fait pas sans heurt. En effet, leur intensification peut créer une pression sur l'environnement et instaurer une compétition avec l'exploitation de la matière ligneuse. Aussi, on remarque, depuis quelques années, une tendance à une plus grande occupation du territoire par ces activités récréatives, ce qui implique que l'espace libre diminue d'année en année et que le territoire réservé à l'exploitation forestière est de plus en plus ceinturé par d'autres usages dont elle devra tenir compte. Cette problématique de la diminution de l'espace libre, de même que celle des petits lacs aménagés seront traitées à l'article 5.3.7 du présent chapitre.

5.2.6.8 Les autres utilisateurs fauniques

Plusieurs chasseurs et pêcheurs de la région détiennent des baux d'abri sommaire sur le TNO. Ces baux permettent à des amateurs d'activités en forêt, pêcheurs et chasseurs, de louer à peu de frais un terrain d'au plus 100 m² pour y construire un refuge rudimentaire⁵. On dénombre plus de 2 500 baux de ce type sur la Côte-Nord, dont plus de 423 seulement sur le TNO Lac-au-Brochet.

⁵ Par rudimentaire, on entend un bâtiment comportant ni eau courante, ni électricité, ni fondations permanentes. Le bâtiment se résume donc à un rez-de-chaussée sans étage dont la superficie n'excède pas les 20 m².

Le bail d’abri sommaire en forêt n’est cependant plus offert sur la Côte-Nord; seul le bail de villégiature privée d’une superficie de 4 000 m² est maintenant attribué. La fin de l’émission de baux d’abri sommaire fait suite aux irrégularités observées lorsque le gîte rudimentaire se transformait en une version améliorée entraînant la perte du caractère rudimentaire et rustique de l’abri sommaire (augmentation de la surface de plancher, construction de bâtiments secondaires, déboisement du site, construction de chemin d’accès, installation de l’eau courante, etc.), avec comme conséquence que les normes d’aménagement et environnementales n’étaient souvent pas respectées. Deux vagues de conversion des baux d’abri sommaire en bail de villégiature privée ont déjà eu lieu sur le territoire et ce mouvement se poursuivra au cours des prochaines années.

Les activités de trappe sont aussi populaires, puisque pas moins de 75 individus dans la MRC détiennent un permis de trappe en forêt publique, dont 12 sont situés en tout ou en partie sur le territoire municipalisé. Les terrains de trappe couvrent une superficie de 4 242 km². Mentionnons que les territoires de trappe se superposent aux zones réservées aux zecs et pourvoiries, puisque ce ne sont pas les mêmes espèces qui sont convoitées.

En somme, la pression pour les activités de chasse, de pêche et de piégeage est très élevée dans le sud et le centre du TNO. Face à cela, il est crucial de garantir l’accessibilité au potentiel faunique à l’ensemble de la population et non exclusivement à la clientèle des pourvoyeurs et des zecs. Pour ce faire, il faut conserver des espaces libres dans la partie sud et centrale du TNO, en y interdisant le développement de toute nouvelle zec et/ou pourvoirie et en encadrant les règles régissant leur agrandissement. L’application de mesures de contrôle prendra la forme d’une affectation faunique spécifique aux activités des zecs et des pourvoiries à droits exclusifs qui ceinturera leurs activités et les empêchera donc de s’étendre sur le territoire. Dans le cas des pourvoiries à droits non exclusifs, celles-ci seront aussi interdites dans la portion sud et centrale du TNO, mais ne feront pas l’objet d’une affectation spécifique, puisque leur statut ne leur octroie pas de territoire.

5.2.7 L’accessibilité du milieu récréoforestier

Le milieu récréoforestier de La Haute-Côte-Nord est accessible principalement par la route 385, via Forestville, ainsi que par un réseau de chemins forestiers principaux qui montent vers les terres publiques à partir de la route 138. Mise à part la route 385, reconnue comme une route nationale, on dénombre sept chemins forestiers majeurs sur le territoire. Ces chemins sont considérés comme majeurs, puisqu’ils donnent accès aux principaux territoires de coupe forestière ou aux zecs et pourvoiries de l’arrière-pays, et qu’ils sont utilisés par les compagnies forestières, les villégiateurs, les ministères ainsi que par Hydro-Québec. De plus, certains de ces chemins permettent de relier La Haute-Côte-Nord avec l’arrière-pays du Fjord-du-Saguenay. La description de l’ensemble de ces chemins forestiers et les problématiques qui y sont liées seront exposées au chapitre 10 « Transport ».

5.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AU MILIEU RÉCRÉOFORESTIER

5.3.1 Multiples utilisateurs du territoire et possibles conflits

Les activités du secteur de l'exploitation forestière et celles du secteur récréotouristique constituent la base économique de la MRC. Puisqu'une certaine partie des activités reliées au récréotourisme se déroulent en forêt, certains conflits peuvent survenir entre les acteurs de ces deux secteurs d'activité économique importants.

D'abord, il y a les exploitants d'industries forestières qui cherchent à maximiser la rentabilité de leurs opérations. Vient ensuite les utilisateurs de la forêt pour les fins de récréation, de tourisme et de villégiature. Les activités récréotouristiques, comme la chasse, la pêche, le camping ou le tourisme d'aventure, se sont spécialisées et sont appelées à s'intensifier sur le territoire forestier. Pour garantir le développement de ce secteur économique, l'un des facteurs importants est la qualité des paysages et des habitats fauniques.

Cette utilisation polyvalente de la forêt risque d'entraîner des conflits d'usages plus intenses à mesure que s'effectue le développement des activités récréotouristiques, de villégiature et d'exploitation forestière. Cette problématique soulève des enjeux de taille, car il apparaît nécessaire de maintenir les emplois de la MRC qui dépendent directement ou indirectement de l'exploitation forestière, tout en recherchant aussi une qualité de l'environnement optimale, puisque le développement du tourisme et de la villégiature en dépend.

D'un autre côté, les activités extractives interfèrent elles aussi avec la mise en valeur récréotouristique et l'exploitation forestière, de même qu'elles perturbent l'ambiance sonore et visuelle et soulèvent des problématiques environnementales avec les poussières et la dégradation de la qualité des eaux souterraines. Il est donc important de prendre en compte ces désagréments de manière à mieux localiser les activités de prélèvement sur le territoire. Par exemple, bien qu'abondants et nécessaires pour la confection des routes (fondation et asphalte) et bien d'autres travaux, les sablières et gravières peuvent engendrer une dégradation de l'environnement en leur lieu d'extraction (paysage) ou des conflits d'usages, lorsqu'exploitées à proximité de zones de villégiature. Le nombre, les types et les mesures associés aux activités extractives sont traités plus en détails dans le chapitre 6 « Le milieu agroforestier ».

5.3.2 Coûts d'opération importants

L'éloignement de plus en plus grand de la ressource occasionne des coûts d'opération supplémentaires pour les entreprises forestières, notamment pour la construction de nouveaux chemins forestiers, l'installation de camps forestiers pour les travailleurs, les distances et le temps de transport du chantier vers l'usine (parfois plus de trois heures). On estimait que ces coûts étaient d'environ 13 \$/m³ de plus qu'ailleurs pour sortir le bois de la forêt sur la Côte-Nord. Inévitablement, le coût de l'ensemble de ces opérations se répercute sur la rentabilité des entreprises.

En plus de l'éloignement, les compagnies forestières ont à composer avec un relief accidenté qui augmente lui aussi les coûts d'opération. Puisque certaines superficies sont inaccessibles, les coûts

de construction et d'entretien des chemins sont plus élevés, la consommation de carburant est plus importante et la vitesse réduite à laquelle les véhicules circulent augmente les coûts de transport.

Il faudrait donc améliorer l'accès à la région et aux marchés afin d'aider les entreprises à être plus concurrentielles. Des crédits sur le carburant et la construction d'un pont sur la rivière Saguenay sont des éléments de solutions mentionnés par la CRÉ de la Côte-Nord pour pallier aux difficultés vécues par les entreprises de bois de sciage. Des avantages fiscaux offerts par le gouvernement aux entreprises forestières de la région pourraient également améliorer leur rentabilité.

La mise en place d'un programme de développement du réseau de chemins forestiers permettrait aussi aux industriels de se libérer d'une partie des coûts importants associés à leur construction. De même, l'amélioration de la route 385 leur permettrait de diminuer les temps de déplacement et donc, d'engendrer des économies pour les entreprises.

5.3.3 Avenir incertain pour les entreprises

Dans les conditions actuelles du marché pour les produits forestiers, les entreprises forestières ont du mal à se maintenir. En effet, les diminutions de possibilité forestière (jusqu'à 40 % pour certaines entreprises), les secteurs de coupe toujours plus éloignés et la surtaxe à l'exportation aux États-Unis ont touché durement les entreprises.

D'ailleurs, depuis quelques années, on remarque des fermetures d'usines de plus en plus fréquentes mais surtout de plus grande durée. L'exemple de Kruger est éloquent à ce sujet, puisqu'en 2006, l'entreprise a fermé ses usines pendant plus d'un mois et qu'en 2007, elle a dû suspendre ses opérations, et même fermer sa seule usine en Haute-Côte-Nord (Scierie HCN, à Forestville). C'est plus de 600 travailleurs sur l'ensemble de la Côte-Nord qui sont affectés par les suspensions d'activités et les fermetures.

Les Produits forestiers Berscifer (anciennement Produits forestiers Labrieville) ont eux aussi eu à suspendre leurs opérations, pour une période de 18 mois, n'arrivant plus à être concurrentiels. La réouverture de l'usine, en 2004, nécessita plusieurs millions de dollars en investissements pour permettre à l'entreprise de revenir dans la course. Cette usine a ensuite été acquise par l'entreprise Les Produits forestiers ARBEC inc. qui a, depuis, arrêté les opérations de la scierie.

Ces deux exemples démontrent bien que l'avenir de la forêt et de son exploitation n'est pas assuré en Haute-Côte-Nord. Il faudrait donc revoir les façons de faire, de façon à garantir une exploitation forestière durable permettant un approvisionnement constant et de bonne qualité aux usines.

5.3.4 Omniprésence des espèces résineuses

Malgré la prédominance des conifères, on y retrouve aussi des feuillus dans le sud du territoire, notamment sur des terres privées. Par contre, peu de mise en valeur de ces essences est effectuée et il n'existe qu'une usine, soit Bersaco aux Bergeronnes, qui utilise ce bois. Une plus grande diversification de leur utilisation est à mettre en place.

5.3.5 Réutilisation des résidus de bois

Une partie des copeaux, sciures et rabotures ne trouvent pas preneur en région, ce qui impose des coûts supplémentaires aux entreprises pour leur enfouissement. Il serait donc intéressant de mettre en place d'autres installations de ce type ainsi que de tenter de trouver d'autres moyens de réutiliser les résidus des usines de sciage comme Boisaco l'a fait avec Sacopan, Ripco et Granulco, par exemple.

5.3.6 Valeur moindre du bois récolté

La valeur que les industriels peuvent tirer du bois sur la Côte-Nord est moindre qu'ailleurs au Québec. En effet, le bois de la Côte-Nord présente plus de carie qu'ailleurs, ce qui implique que l'on doit en récolter davantage afin d'obtenir le même volume revendable. De plus, les forêts de la Côte-Nord croissent souvent sur des sols minces, sur des affleurements rocheux et sur des pentes fortes, ce qui occasionne des courbures surtout à la base des tiges, courbures que l'on doit retirer pour pouvoir scier l'arbre en planches.⁶

Une bonne partie de la forêt de La Haute-Côte-Nord est surannée. Ainsi, les peuplements récoltés, généralement de 120 ans et plus, dépassent souvent le stade de maturité, ce qui favorise des niveaux de carie parfois très élevés (jusqu'à 10 %) et donne une carie moyenne élevée à 5,5 % pour le bois livré aux usines de sciage. Évidemment, ces caractéristiques de la forêt influencent le rendement des entreprises, dont la pénalité est évaluée à plus ou moins 13 \$/m³ pour transformer ces peuplements.

De plus, pour produire le même volume de planches, il faut beaucoup plus d'arbres ici qu'ailleurs, puisque la consommation de bois rond par unité de bois d'œuvre (m³ par mille pieds mesure de planche (mpmp)) produite est supérieure à celle des autres régions et parce que le volume de copeaux produits par mpmp de bois d'œuvre est plus élevé.

5.3.7 Diminution du territoire libre

Lorsque représentées géographiquement, on observe que dans les portions sud et centrale du TNO, ce qui correspond en gros à toute la portion de territoire située au sud-ouest de la rivière Betsiamites, les zecs et pourvoiries occupent passablement de territoire. De plus, depuis quelques années, la MRC fait face à des demandes de plus en plus fréquentes pour la mise en place de pourvoiries et de zecs ou pour l'agrandissement de celles-ci. Le premier schéma ayant été plutôt laxiste à ce sujet, il a été difficile pour la MRC de refuser des agrandissements ou des créations de nouvelles infrastructures, malgré son intention de maintenir des territoires libres d'accès pour les usagers de la forêt n'ayant pas les moyens financiers de chasser et pêcher à l'intérieur d'une zec ou d'une pourvoirie.

D'ailleurs, depuis 1997, le gouvernement autorise les pourvoyeurs sans droit de soumettre une demande pour l'obtention de bail pour des petits lacs aménagés (PLA). Ces lacs, de moins de

⁶ Rapport Livernoche, Comité de travail sur la transformation du bois sur la Côte-Nord, décembre 2007.

20 hectares, doivent se retrouver à moins de 10 km d'une unité d'habitation appartenant au pourvoyeur et doivent être improductifs. Le pourvoyeur, obtenant alors un bail avec droits exclusifs sur le PLA, s'engage à rendre le lac productif, ce qui lui permettra de diversifier son offre de pêche et de consolider sa pourvoirie.

Face à cela, la MRC perçoit ces PLA comme étant des moyens détournés pour agrandir les territoires des pourvoiries et elle entend mettre en place des stratégies visant à limiter ce genre de situation dans l'avenir. Ainsi, puisque la volonté de la MRC de maintenir des territoires libres tient toujours, les zecs et les pourvoiries ne pourront faire l'objet d'agrandissement au sud de la rivière Betsiamites. Il sera tout de même possible de développer de nouvelles zecs ou pourvoiries dans la portion nord du TNO, soit au nord de la rivière Betsiamites.

5.3.8 Forêt habitée et forêt de proximité

Les projets de forêt habitée sur La Haute-Côte-Nord font face à deux problèmes majeurs. D'abord, l'omniprésence du territoire public sous CAAF qui limite les possibilités de gestion de ces territoires par les forêts habitées, et ensuite, le fait qu'ils agissent comme intermédiaires dans la plupart des activités, ce qui ne leur permet pas de générer suffisamment de revenus pour s'autofinancer. Ainsi, les organismes de forêt habitée dépendent beaucoup du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II* pour subventionner leurs activités. D'ailleurs, mentionnons que la plupart des interventions effectuées ces dernières années portaient sur des travaux d'aménagement forestier, fauniques et de sentiers.

Il a été question au cours des dernières années du concept des forêts de proximité, un modèle reprenant les principes des forêts habitées. Ce modèle ne fait toujours pas l'objet d'un encadrement spécifique de la part du gouvernement ou de ses ministères, et il est à prévoir que le succès des forêts de proximité dépendra grandement des ressources qui leur seront allouées.

5.3.9 Villégiature à proximité des milieux habités

Il est important de prendre en compte que le développement d'une villégiature à proximité des milieux habités n'est pas sans conséquence pour nos municipalités. En effet, trop souvent, ces secteurs subissent des transformations au fil des ans pour passer de secteurs de villégiature à secteurs d'habitation à l'année. Par la suite, une fois que plusieurs personnes y occupent un emplacement à l'année, elles exigent des services auprès des municipalités, comme l'eau potable, les égouts, le déneigement des rues et autres, ce qui augmente considérablement les coûts pour les municipalités concernées. D'ailleurs, bien souvent, ces secteurs se situent en dehors des PU, donc assez loin des dernières résidences desservies, ce qui fait en sorte que les coûts d'implantation des infrastructures soient énormes.

5.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AU MILIEU RÉCRÉOFORESTIER

Problématiques observées :

- Les coûts de production des entreprises forestières ne cessent d'augmenter compte tenu de l'éloignement de la ressource (surtout située au nord de Labrieville);

- Le relief accidenté du territoire réduit les superficies forestières dites productives et accessibles;
- Compte tenu de la dynamique des activités pratiquées sur le TNO, l’accessibilité à ce territoire est un enjeu au chapitre du financement de son entretien;
- Beaucoup plus de carie ici qu’ailleurs dans la province;
- Courbures à la base des tiges rendant plus difficile leur mise en valeur.

Enjeu :

Rentabilité difficile pour les entreprises forestières.

Orientation :

Mettre en valeur le travail des entreprises forestières et les potentiels forestiers inexploités.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D’ACTION
Assurer aux entreprises forestières des conditions leur permettant de développer leur plein potentiel	Améliorer la productivité	✓ Intensifier les travaux sylvicoles sur les sites les plus productifs dans le centre et le sud de la MRC afin de maximiser la production forestière à proximité des usines (moyen et long terme).
		✓ Augmenter le potentiel forestier par des travaux sylvicoles.
		✓ Soutenir des projets en recherche et développement permettant d’améliorer la connaissance des caractéristiques de la matière ligneuse et non ligneuse et des marchés pour l’écouler.
		✓ Réaliser une étude sur l’utilisation des bioressources de la forêt pour développer les industries connexes.
		✓ Moderniser des usines pour optimiser la production.
	Modifier les méthodes de prélèvement afin d’améliorer la productivité de la région	✓ Prioriser la récolte de toutes les essences en une seule opération, ce qui permet de réduire les coûts.
		✓ Minimiser la récolte des strates prématurées.
		✓ Poursuivre le processus de certification forestière.
	Diminuer les impacts des coûts de transport pour les entreprises	✓ Mettre de l’avant le projet de réalisation d’un pont sur le Saguenay dans le but de diminuer les temps associés au transport.
		✓ Demander au gouvernement d’adopter des mesures fiscales pour aider les entreprises forestières de la région.
		✓ Mettre en place un programme de gestion, de développement et d’entretien du réseau de chemins forestiers.

Problématiques observées :

- Les entreprises forestières de la Côte-Nord s'approvisionnent peu en forêt privée comparativement à la forêt de tenure publique;
- Peu d'utilisation des essences feuillues.

Enjeu :

Potentiels intéressants, mais peu exploités : forêt privée et essences feuillues.

Orientation :

Mettre en valeur le travail des entreprises forestières et des potentiels forestiers inexploités.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Développer les potentiels existants	Augmenter l'apport de la forêt privée en Haute-Côte-Nord	✓ Développer des stratégies afin de maintenir les prélèvements au niveau de la possibilité forestière.
		✓ Favoriser l'approvisionnement des entreprises en forêt privée.
		✓ Mettre en valeur le potentiel forestier et celui des bioressources des lots privés et des lots intramunicipaux.
	Favoriser l'exploitation et l'utilisation de la ressource feuillue	✓ Diversifier les débouchés pour les essences feuillues et promouvoir leur transformation régionale.
	S'assurer que le bois récolté sur La Haute-Côte-Nord soit transformé en Haute-Côte-Nord	✓ Participer aux tables de gestion des ressources, dont l'élaboration des PAFI.

Problématiques observées :

- Trop peu de législation municipale, d'amendes et de surveillance;
- Abus en forêt privée (coupes abusives, non-respect de la politique des cours d'eau et des normes environnementales);
- Le personnel des municipalités manque de formation en surveillance forestière et n'arrive pas à couvrir l'immensité du territoire;
- La villégiature occupe une place sans cesse grandissante dans le TNO, mais les efforts de surveillance et de contrôle n'ont pas suivi cette tendance;
- Non-respect de la réglementation en raison de l'incompréhension de certains propriétaires ou à de la mauvaise volonté.

Enjeu :

Manque de surveillance en forêt.

Orientation :

Assurer une meilleure surveillance de l'aménagement durable de la forêt et du développement des activités en forêt sur tout le territoire de la MRC.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Favoriser l'aménagement et le développement durable de la forêt	Prévenir les coupes abusives et favoriser le maintien de la couverture forestière	✓ Collaborer à l'élaboration des PAFI afin de garantir un approvisionnement soutenu de la ressource forestière.
		✓ Sensibiliser les entrepreneurs forestiers et les propriétaires de boisés privés à l'importance d'une gestion intégrée des ressources et au respect des saines pratiques forestières.
		✓ Soutenir l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord dans la mise en œuvre du <i>Programme de protection et de mise en valeur de la forêt privée</i> afin d'augmenter le nombre de propriétaires détenant un plan d'aménagement forestier.
	Assurer une surveillance des coupes et des interventions en milieu récréoforestier pour prévenir les coupes abusives	✓ Sensibiliser la population à l'importance du milieu forestier et des normes d'intervention.
		✓ Intégrer des dispositions règlementaires relatives aux coupes abusives en milieu privé.
		✓ Mieux former les inspecteurs chargés des vérifications.
		✓ Appliquer les amendes prévues aux lois et règlements relatifs à l'abattage d'arbres.
		✓ Améliorer le suivi des activités se déroulant dans le milieu récréoforestier et qui peuvent avoir des impacts importants sur celui-ci, notamment les activités d'exploitation minière.

Problématiques observées :

- Les portions sud et centrale du TNO sont fortement occupées par les zecs et les pourvoiries;
- Volonté régionale de conserver du territoire libre, mais beaucoup de pression pour son développement, surtout au sud de la rivière Betsiamites;
- La densité des activités de chasse et de pêche est élevée dans le sud et la portion centrale du TNO, soit tout le secteur au sud-ouest de la rivière Betsiamites;
- Certaines pratiques forestières peuvent dégrader les paysages et ne permettent pas de protéger la biodiversité.

Enjeu :

Développement inégal des activités récréatives en forêt.

Orientation :

Assurer une meilleure surveillance de l'aménagement durable de la forêt et du développement des activités en forêt sur tout le territoire de la MRC.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Assurer un développement des activités récréotouristiques plus respectueux de l'environnement et mieux réparti sur le territoire	Favoriser l'utilisation polyvalente et intégrée des ressources du milieu récréoforestier	✓ Harmoniser les usages du milieu récréoforestier, notamment par la création d'une affectation « faunique » dédiée principalement aux activités des zecs et pourvoies.
		✓ Collaborer à l'élaboration des PAFI afin de s'assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages forestiers et récréatifs.
		✓ Mettre en place des mesures de concertation de manière à minimiser les conflits d'utilisation, dont les tables de gestion.
		✓ Collaborer étroitement à la mise en œuvre du <i>Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire</i> (PRDIRT) afin de s'assurer d'une cohabitation harmonieuse entre les usages.
		✓ Conserver du territoire libre de toute occupation.
		✓ Soutenir les projets multiressources sur les territoires publics.
	Protéger les écosystèmes fauniques et forestiers	✓ Encourager la modification des modes d'exploitation forestière pour tenir compte des notions de développement durable, des principes de respect de la biodiversité et des paysages (aménagement écosystémique).
		✓ Protéger les habitats fauniques.
		✓ Instaurer un meilleur contrôle sur l'implantation d'usages autres que forestier ou récréatif (résidentiel, commercial, villégiature, etc.).
		✓ Protéger la qualité visuelle de l'encadrement paysager des territoires d'intérêt et des zones de paysages sensibles.

Problématiques observées :

- Accessibilité de certains secteurs de villégiature tributaires du développement du réseau de chemins forestiers par les compagnies forestières;
- Manque de contrôle dans l'aménagement de nouveaux emplacements de villégiature;
- La villégiature en milieu municipalisé peut provoquer, à long terme, des pressions sur les infrastructures municipales;
- Privatisation croissante du territoire public.

Enjeu :

Meilleur contrôle des activités de villégiature sur le territoire de la MRC.

Orientation :

Assurer une meilleure surveillance de l'aménagement durable de la forêt et du développement des activités en forêt sur tout le territoire de la MRC.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Favoriser le développement harmonieux du potentiel de villégiature du territoire de la MRC	Maximiser l'utilisation des secteurs de villégiature déjà développés	✓ Identification des grands secteurs de villégiature sur le territoire.
		✓ Caractérisation des grands secteurs de villégiature.
		✓ Viser la consolidation des emplacements (notamment les plans d'eau) qui ont déjà été aménagés pour la villégiature avant de développer de nouveaux emplacements.
		✓ Appliquer le contenu du plan d'action du PRDIRT, notamment l'objectif 1.7 touchant spécifiquement le développement de la villégiature.
	Contrôler et favoriser l'accessibilité du territoire public au plus grand nombre d'utilisateurs	✓ Identifier des secteurs qu'il faut préserver de la privatisation étant donné leur potentiel pour des activités à caractère public ou leur intérêt écologique.
		✓ Consulter les municipalités locales et les citoyens pour mettre en place une base de données des secteurs à préserver de la privatisation.
		✓ S'assurer qu'une bonne proportion des secteurs préservés de la privatisation soient accessibles au public.
	Contrôler la villégiature en milieu municipalisé	✓ Concentrer les nouveaux emplacements de villégiature autour des lacs déjà occupés.
		✓ Éviter d'allouer de nouveaux baux de villégiature à l'intérieur de l'affectation urbaine.

5.5 MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

5.5.1 Affectation récréoforestière

Devant la possible augmentation des conflits d'utilisateurs en milieu récréoforestier, le présent schéma entend apporter une distinction plus nette entre les deux grandes catégories d'activités s'y déroulant, soit les activités forestières et récréatives d'un côté et les activités de prélèvement de la faune de l'autre. Ainsi, deux affectations distinctes seront créées : une affectation récréoforestière et une autre faunique.

L'affectation récréoforestière se situe au nord du corridor municipalisé et est donc distincte de l'affectation agroforestière qui, elle, est située surtout en territoire habité. De plus, elle est entrecoupée par d'autres affectations que l'on retrouve sur le même territoire comme l'affectation « faunique », représentée par les zecs et pourvoiries, ou encore l'affectation « conservation » sur les territoires destinés à de futures réserves écologiques ou le long des rivières à saumon.

Cette affectation sert à délimiter un territoire où les activités forestières dominent avec l'exploitation de matières ligneuses, l'aménagement forestier et la villégiature.

Les usages autorisés dans l'affectation récréoforestière sont les suivants :

- agriculture (uniquement la culture de petits fruits);
- conservation;
- exploitation forestière;
- exploitation minière;
- récréatif extensif;
- récréotourisme;
- résidence unifamiliale isolée;
- utilité publique, transport, communication et énergie.

5.5.2 Affectation faunique

L'affectation faunique correspond aux territoires occupés par des zecs et pourvoiries avec droits exclusifs ou non.

Dans l'affectation faunique, seront autorisés les usages suivants :

- conservation;
- exploitation forestière;
- exploitation minière;
- résidence unifamiliale isolée;
- tous les usages de la classe récréative;
- utilité publique, transport, communication et énergie.

Dans cette affectation, les résidences unifamiliales isolées ne seront permises qu'à l'intérieur des zecs et pourvoiries sans droits exclusifs et devront avoir un caractère d'habitation de villégiature.

Cette façon de faire permettra donc d'éviter la création de nouvelles zecs et pourvoiries, tout en prévenant les agrandissements comme le veut la MRC, dans le but de protéger des territoires libres de droits. Ces mesures seront davantage contraignantes au sud de la rivière Betsiamites, où l'on ressent une pression plus intense pour du développement, alors qu'elles seront plus permissives au nord, où la pression est moins forte.

5.5.3 Mesures règlementaires

5.5.3.1 Règlement sur l'abattage d'arbres en forêt privée

Depuis 1995, les MRC sont interpellées pour harmoniser les mesures de contrôle de l'abattage d'arbres applicables aux forêts privées sur leur territoire.

Ainsi, le présent document entend dicter des règles dans le document complémentaire de façon à protéger :

- les cours d’eau en s’assurant que les activités respectent la *Loi sur la qualité de l’environnement* et les normes de protection des rives et des cours d’eau grâce au maintien de bandes riveraines;
- le paysage pour éviter des coupes d’un seul tenant;
- un âge d’exploitabilité minimum pour les plantations;
- le maintien d’un couvert forestier (% minimum par MRC) pour éviter la fragmentation de la forêt et ses impacts majeurs sur la faune.

5.5.3.2 Adoption d’une norme ou d’une certification environnementale

Un moyen de favoriser les bonnes pratiques forestières pourrait être d’encourager les entreprises à adopter et à maintenir des normes ou certifications environnementales.

Ces mesures ne remplacent aucunement les politiques de l’État, mais constituent des outils additionnels en vue de favoriser la durabilité des ressources forestières en tenant compte des intérêts des multiples utilisateurs.

5.5.3.3 Sanctions et fonds régional

Pour augmenter l’effet dissuasif des mesures prescrites dans le document complémentaire, des sanctions exigeant la remise en production des parterres de coupe pourraient être mises en place. Un fonds régional pour les frais juridiques encourus par les municipalités pour porter plainte, pourrait également être créé.

Table des matières

CHAPITRE 8 – RÉCRÉOTOURISME	8-1
8.1 CONTEXTE D'INTERVENTION	8-1
8.1.1 Orientations gouvernementales	8-1
8.1.2 Orientations du premier schéma	8-1
8.2 DESCRIPTION DU MILIEU	8-2
8.2.1 Région touristique de Manicouagan	8-2
8.2.2 La MRC de La Haute-Côte-Nord	8-2
8.2.3 Produits et offres touristiques	8-3
8.2.3.1 <i>Observation des mammifères marins</i>	8-3
8.2.3.2 <i>Parcs, centres d'interprétation et musées</i>	8-3
8.2.3.3 <i>Événements</i>	8-4
8.2.3.4 <i>Activités récréatives en mer</i>	8-5
8.2.3.5 <i>Activités récréatives sportives</i>	8-5
8.2.3.6 <i>Activités récréatives d'observation</i>	8-6
8.2.3.7 <i>Activités récréatives en forêt</i>	8-6
8.2.3.7.1 Bilan des activités réalisées et recherchées par la clientèle touristique	8-6
8.2.3.8 <i>Villégiature</i>	8-7
8.2.3.9 <i>Hébergement et restauration</i>	8-7
8.2.3.10 <i>Infrastructures d'accueil touristique</i>	8-9
8.2.3.11 <i>Villages-relais</i>	8-9
8.2.4 Demande touristique	8-9
8.2.4.1 <i>Profil des touristes</i>	8-9
8.2.4.2 <i>Période de fréquentation touristique</i>	8-10
8.2.4.3 <i>Retombées économiques</i>	8-10
8.2.5 Stratégie de développement du tourisme	8-11
8.2.5.1 <i>Bilan des points forts de la MRC La Haute-Côte-Nord</i>	8-11
8.2.5.2 <i>Tourisme Québec</i>	8-12
8.2.5.3 <i>Plan de l'Association touristique régionale de Manicouagan (ATRM)</i>	8-12
8.2.5.4 <i>Plan de la Conférence régionale des élus (CRÉ)</i>	8-13
8.2.6 Potentiels de développement	8-13
8.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AU RÉCRÉOTOURISME	8-15
8.3.1 Polarisation du tourisme et faible rétention	8-15
8.3.2 Peu de reconnaissance à l'extérieur de la région.....	8-15
8.3.3 Poursuivre le développement du tourisme hivernal.....	8-15
8.3.4 Absence de forfaitisation et manque de diversification	8-16
8.3.5 Signalisation déficiente	8-16
8.3.6 Peu de relève en chasse/pêche.....	8-16
8.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AU RÉCRÉOTOURISME.....	8-17

Liste des tableaux

Tableau 8.1 :	Attraits de la MRC	8-3
Tableau 8.2 :	Activités privilégiées par les touristes au sein du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en 2005	8-7
Tableau 8.3 :	Offre d’hébergement dans l’ATR Manicouagan	8-8
Tableau 8.4 :	Occupation mensuelle en fonction du type d’hébergement pour la MRC de La Haute-Côte-Nord	8-8
Tableau 8.5 :	Fréquentation du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.....	8-10

CHAPITRE 8 – RÉCRÉOTOURISME

8.1 CONTEXTE D'INTERVENTION

8.1.1 Orientations gouvernementales

Les activités récréatives et le tourisme ayant pris de l'importance au fil des ans, les orientations gouvernementales mentionnent qu'il faut maintenant « améliorer l'accessibilité à de nouveaux espaces naturels protégés et favoriser leur mise en valeur pour des fins récréotouristiques dans un contexte de polyvalence ».

Le gouvernement mentionne également son intention de consolider le réseau des zecs et des pourvoiries, en collaboration avec les milieux locaux et les régions. Dans un même ordre d'idées, il entend favoriser le développement de la villégiature.

Le tourisme fait l'objet d'une autre orientation du gouvernement, à savoir d'« assurer la contribution du secteur touristique au développement des régions par une mise en valeur accrue des attraits et des activités axée sur la consolidation des produits touristiques prioritaires ». De ces produits prioritaires, douze sur quatorze cadrent avec les potentialités de la MRC, à savoir l'agrotourisme, la chasse et la pêche, les congrès et réunions d'affaires, le cyclotourisme, l'écotourisme et le tourisme d'aventure, les festivals et événements, le golf, la motoneige, le tourisme autochtone, le tourisme culturel, le tourisme motorisé et le tourisme nautique. Nous excluons le tourisme de santé et le ski alpin qui ne s'appliquent pas à notre territoire. Ainsi, il sera possible pour la MRC de rencontrer les exigences du gouvernement, tout en diversifiant et en consolidant ses activités récréotouristiques.

8.1.2 Orientations du premier schéma

Dans le premier schéma, la partie récréative était traitée dans la section récréoforestière. Ainsi, comme objectifs d'aménagement et de développement touchant le domaine récréatif, on mentionnait qu'il fallait planifier l'aménagement du territoire forestier en fonction d'une utilisation polyvalente de la ressource, tout en précisant que le développement de l'industrie touristique régionale bénéficie largement de l'optimisation de l'utilisation des potentiels de la MRC concernant la villégiature et l'exploitation des ressources fauniques.

De plus, la MRC avait alors identifié, suite à des consultations auprès des municipalités, les lacs de son territoire possédant un potentiel pour le développement de la villégiature et étant situés près des bassins de population. Par contre, bien que certains projets aient vu le jour, il s'avère qu'aujourd'hui, les intervenants ont des réticences à développer trop près des milieux habités, comme nous le verrons plus loin dans le présent document.

8.2 DESCRIPTION DU MILIEU

8.2.1 Région touristique de Manicouagan

La région touristique de Manicouagan, représentée par l'association touristique régionale (ATR) Tourisme Côte-Nord Manicouagan, se déploie sur une distance de près de 300 kilomètres d'est en ouest, soit de Tadoussac et Sacré-Cœur à l'ouest, jusqu'à Baie-Trinité à l'est. De même, elle s'étend du fleuve Saint-Laurent au sud, jusqu'aux Monts Groulx au nord, sur des distances variant entre 215 et 315 kilomètres. Elle est composée de la MRC de La Haute-Côte-Nord et de la MRC de Manicouagan.

La région touristique de Manicouagan est considérée comme l'un des cinq meilleurs endroits au monde pour l'observation des mammifères marins. On y retrouve aussi un bon nombre d'activités reliées aux milieux naturels et plusieurs centres d'interprétation portant sur le patrimoine ou l'environnement. De plus, des barrages hydroélectriques, dont le monumental Manic-5 qui est le plus grand barrage à voûtes multiples et à contreforts au monde, peuvent être visités.

L'Association *Le Québec maritime* compte trois régions, soit la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ce regroupement vise à faire la promotion à l'étranger des milieux maritimes du Québec, et donc à mettre leurs forces en commun pour y attirer davantage de touristes.

En 2007, la région touristique de Manicouagan se classait au 16^e rang sur 22 régions touristiques du Québec en termes de volume de voyageurs. D'ailleurs, l'affluence de touristes sillonnant la région touristique de Manicouagan est croissante, passant de 225 000 en 1997, à 323 000 en 1999 et à 375 000 en 2002. En 2006, on évaluait à près de 390 000 le nombre de visiteurs. Toutefois, l'année 2009 a été plus modeste avec 365 000 touristes.

8.2.2 La MRC de La Haute-Côte-Nord

Des deux MRC de notre ATR, La Haute-Côte-Nord est celle ayant l'offre touristique la plus développée, avec une variété d'activités et un volume de touristes beaucoup plus important que Manicouagan. Notre MRC dispose d'ailleurs d'une situation géographique enviable. Étant la porte d'entrée ouest de la Côte-Nord, elle est donc un passage obligé pour atteindre l'arrière-pays et les autres MRC plus à l'est. De même, elle dispose d'une connexion au Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à la route 172. Malgré son développement plus avancé, la MRC a un grand besoin de consolidation de ses acquis en matière de tourisme, passant notamment par une meilleure structuration de l'offre touristique et par le développement d'une plus-value régionale.

En 2009, on estimait à 260 000 le nombre de visiteurs fréquentant la MRC. On remarque que le flot de voyageurs est surtout concentré dans l'ouest de la MRC, soit dans les municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes et Les Escoumins. La quantité de visiteurs n'est donc pas répartie uniformément sur le territoire. Il faut reconnaître que c'est dans ces quatre municipalités que l'on retrouve les principaux sites touristiques, services et entreprises reliés à cette industrie. De toutes les municipalités de l'ouest, Tadoussac est sans contredit celle qui attire le plus de touristes chaque

année. Malheureusement, plusieurs visiteurs ne s’attardent qu’à cette localité, ne poursuivant pas leur périple vers l’est et le reste de la Côte-Nord, ce qui freine les possibilités de développement touristique des autres municipalités.

8.2.3 Produits et offres touristiques

8.2.3.1 Observation des mammifères marins

La MRC de La Haute-Côte-Nord figure parmi les meilleurs endroits au monde pour observer les mammifères marins. Ainsi, du mois d’avril au mois de novembre, il est possible d’en observer treize espèces à partir de la terre ferme, en kayak de mer, ou encore en croisières à partir de Tadoussac, des Bergeronnes ou des Escoumins. C’est à Tadoussac que l’on constate la plus forte concentration de croisiéristes. On y trouve aussi le *Centre d’interprétation des mammifères marins* (CIMM), associé au Groupe de recherche et d’éducation sur les mammifères marins (GREMM).

La présence marquée de mammifères marins explique la création du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (PMSSL), mais aussi de toute l’industrie associée aux croisières. Au sein de la MRC, on dénombre sept compagnies de croisière offrant des activités d’observation. À celles-ci, s’ajoute les croisiéristes provenant de Charlevoix (Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon, La Malbaie) et de la rive sud du fleuve. L’ensemble de ces bateaux crée un achalandage important, sans compter les pourvoyeurs en kayak de mer qui seront abordés un peu plus loin. L’attrait pour les baleines du PMSSL a ainsi généré un marché concurrentiel dans l’est du Québec.

8.2.3.2 Parcs, centres d’interprétation et musées

On retrouve au sein de la MRC plusieurs attraits touristiques surtout orientés vers l’interprétation du milieu naturel et l’histoire de son développement. Plusieurs sont d’ailleurs liés aux mammifères marins et à la présence des deux parcs sur notre territoire. La liste qui suit n’est pas exhaustive et ne fait donc état que des principaux attraits présents sur notre territoire, bien qu’il en existe plusieurs autres.

Tableau 8.1 : Attraits de la MRC

MUNICIPALITÉ	ATTRAIT	ACTIVITÉS
Sacré-Cœur	Ferme 5 Étoiles	✓ Visites guidées de la ferme et des animaux ✓ Cabane à sucre ✓ Hébergement ✓ Activités diverses : kayak, canot, pêche, tennis, randonnée pédestre, vélo, etc.
	Parc national du Fjord-du-Saguenay/secteur Baie-Sainte-Marguerite	✓ Belvédère d’observation ✓ Centre d’interprétation sur le béluga ✓ Activités d’interprétation sur les mammifères marins et le milieu naturel ✓ Randonnée pédestre ✓ Camping

MUNICIPALITÉ	ATTRAITES	ACTIVITÉS
Tadoussac	Centre d'interprétation de la Maison des Dunes – Parc national du Fjord-du-Saguenay	✓ Activités d'interprétation sur les dunes de sable ✓ Randonnée pédestre ✓ Observation des rapaces
	Centre d'interprétation des mammifères marins	✓ Centre et activités d'interprétation sur les mammifères marins
	Petite chapelle de Tadoussac	✓ Centre et activités d'interprétation sur la vie des missionnaires au 18 ^e siècle
	Poste de traite Chauvin	✓ Centre d'interprétation sur les interactions entre les autochtones et les « blancs » au début de la colonie
	Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent	✓ Centre d'interprétation sur le milieu marin et sur l'évolution de son habitation ✓ Randonnée pédestre ✓ Activités : kayak, plongée, voile.
	Parc national du Fjord-du-Saguenay	✓ Randonnée pédestre
Les Bergeronnes	Centre d'interprétation et d'observation du Cap-de-Bon-Désir	✓ Observation des mammifères marins ✓ Centre et activités d'interprétation sur le littoral marin
	Centre d'interprétation Archéo Topo	✓ Centre d'interprétation spécialisé en archéologie amérindienne ✓ Ateliers divers (poteries, bijoux)
Les Escoumins	Centre de découverte du milieu marin	✓ Centre d'interprétation sur le milieu marin ✓ Plongée interactive ✓ Base de plongée
Longue-Rive	Centre d'interprétation des marais salés	✓ Centre d'interprétation sur les oiseaux migrateurs et les milieux humides
Forestville	Musée La petite Anglicane	✓ Exposition sur l'histoire du garde-feu
Colombier	Les Îlets-Jérémie	✓ Lieu de pèlerinage consacré à Sainte-Anne

Source : Guide touristique officiel de Manicouagan, 2005-2006.

8.2.3.3 Événements

Plusieurs événements se déroulent sur le territoire de la MRC, la majorité en période estivale. En effet, il se tient plusieurs festivals, où s'entremêlent des activités sociorécréatives et spectacles, ainsi que quelques événements à caractère sportif. En période hivernale, alors qu'il y a moins de touristes, des fêtes familiales sont organisées dans plusieurs municipalités.

L'événement le plus reconnu est sans contredit le *Festival de la chanson de Tadoussac* qui a enregistré 21 628 entrées en juin 2009, sans compter les autres spectacles estivaux. D'ailleurs, le festival poursuit sa progression avec un achalandage de 11 % supérieur à l'année 2008, attribuable, entre autres, à une campagne publicitaire d'envergure et à la notoriété grandissante de l'événement.

Il serait intéressant pour l'ensemble des municipalités de mieux planifier et coordonner les divers événements se déroulant sur le territoire de la MRC, afin d'éviter leur chevauchement et à

permettre à chacun d'eux d'attirer un maximum de clientèle et d'en tirer le plus de retombées possible.

8.2.3.4 Activités récréatives en mer

On peut pratiquer des activités en mer un peu partout sur le territoire de la MRC. On remarque, par contre, une offre plus variée à Sacré-Cœur, Tadoussac ainsi qu'aux Bergeronnes et aux Escoumins. D'ailleurs, Sacré-Cœur dispose d'une halte nautique à l'Anse-de-Roche, et Tadoussac d'une marina. On retrouve aussi un club de yacht à Sacré-Cœur, ainsi que des clubs nautiques aux Bergeronnes et à Tadoussac. Seule la municipalité des Escoumins a sur son territoire un centre de plongée, alors que celle des Bergeronnes comprend une école de la mer. Longue-Rive, pour sa part, cherche à se positionner comme une destination pour la planche aérotractée (Kitesurf) avec le *Festivent*, qui a lieu en août de chaque année depuis 2010. Quant au kayak de mer, il est pratiqué presque partout en Haute-Côte-Nord grâce aux nombreux accès au fleuve.

Cependant, on ressent encore une fois la prédominance du secteur ouest, où les entreprises sont plus nombreuses, sûrement en raison de la forte présence des mammifères marins.

Le sentier maritime la « *Route bleue des baleines* », entre Tadoussac et Baie-Trinité, est justement en développement pour éviter une utilisation aléatoire du territoire et donc, l'altération ou la destruction du milieu. Ce sentier, officiellement ouvert depuis 2006, permet d'accéder à un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux et de sorties d'urgence pour les kayaks et les embarcations à faible tirant d'eau, comme les voiliers.

8.2.3.5 Activités récréatives sportives

Comme mentionné dans le chapitre portant sur le transport, plusieurs sentiers de motoneige sont disponibles pour les amateurs. Les deux principaux sentiers traversant la MRC sont la Trans-Québec 3, d'ouest en est, et le circuit du fjord, qui s'étend des Monts Valins à Tadoussac. L'ensemble des sentiers sont entretenus par cinq clubs de motoneige répartis assez également sur le territoire.

Toujours dans le chapitre 10 « *Transport* », deux circuits cyclistes sont présents dans la MRC. Le premier est le circuit cycloportif *Les cols du fjord* à Sacré-Cœur. Le second, toujours à l'état de projet, est la *Véloroute des Baleines*. Ce projet a pour but de réseauter et compléter les sentiers existants le long du fleuve, de Tadoussac à Baie-Trinité. Certains segments sont déjà praticables aux Bergeronnes, aux Escoumins, à Portneuf-sur-Mer et à Forestville.

La randonnée pédestre peut être pratiquée en de nombreux endroits du territoire. Plusieurs sentiers sont présents à Tadoussac et Sacré-Cœur, ces derniers étant surtout liés au Parc national du Fjord-du-Saguenay, mais on en retrouve aussi aux Bergeronnes, aux Escoumins, à Essipit, à Longue-Rive, à Portneuf-sur-Mer et à Forestville, qui ont un caractère plus local.

On retrouve aussi deux golfs sur le territoire de la MRC : le Club de golf de Tadoussac et le Golf Le Méandre à Forestville.

8.2.3.6 Activités récréatives d'observation

L'ornithologie est une activité de plus en plus populaire. On retrouve d'ailleurs plusieurs endroits sur notre territoire où il est possible de la pratiquer. L'ensemble du littoral est propice à l'observation d'oiseaux, mais le ZICO de Tadoussac, le Centre d'interprétation de la Maison des Dunes, la baie des Escoumins, le Centre d'interprétation des marais salés de Longue-Rive, le banc de Portneuf et le refuge faunique de l'Île Laval sont les milieux où la pratique de l'ornithologie promet les meilleurs résultats et où la diversité d'oiseaux observables est la plus grande.

8.2.3.7 Activités récréatives en forêt

En 2015, on dénombrait sur le territoire de La Haute-Côte-Nord, quelque vingt-et-une pourvoies à droits exclusifs, cinq pourvoies sans droits exclusifs, cinq zones d'exploitation contrôlée (zecs) pour la faune et trois pour le saumon, dont le détail est disponible au chapitre 5 « *Milieu récréoforestier* ».

Instaurées dans une perspective de préservation du potentiel faunique, les zecs et les pourvoies ont aussi été mises en place pour permettre un accès élargi et équitable aux ressources fauniques du territoire québécois.

L'évolution de la demande d'activités récréatives en milieu naturel, voire l'écotourisme, par exemple, incite maintenant les organismes gestionnaires de zecs à structurer l'offre de nouveaux services et de nouveaux équipements à proposer aux usagers. Jusqu'à tout récemment, la chasse et la pêche justifiaient à elles seules leur existence. Maintenant, la diversité des attentes ouvre de nouvelles avenues pour une utilisation optimale des potentiels de ces territoires.

Ainsi, ces territoires recèlent d'autres potentiels économiques, tels que ceux provenant des activités de la villégiature et du tourisme, en plus de ceux de la chasse et de la pêche. Le développement de produits touristiques connexes aura certainement une influence positive sur la qualité de l'hébergement, la diversification de la clientèle et leur plus grande satisfaction, par exemple.

8.2.3.7.1 Bilan des activités réalisées et recherchées par la clientèle touristique

Une étude réalisée en 2006 pour le compte du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent nous renseigne sur les activités pratiquées par les visiteurs du parc et donc, en même temps, sur leurs motivations. Ainsi, la randonnée pédestre et l'observation des baleines sont les deux principales attractions du parc et, indirectement, de la région. Les excursions en mer et les musées rejoignent également près de la moitié des visiteurs.

Tableau 8.2 : Activités privilégiées par les touristes au sein du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en 2005

Activité	Activité privilégiée (%)
Randonnée pédestre	69
Observation des baleines à partir des berges	68
Excursion en mer	50
Visite d'un centre interprétation ou musée	47
Ornithologie	15
Kayak de mer	10
Navigation de plaisance	4
Tour d'hélicoptère/hydravion	3
Plongée sous-marine	2

Source : Étude auprès des visiteurs 2005, Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2006.

Les résultats de cette enquête corroborent ceux d'une étude semblable réalisée par l'ATR Manicouagan en 1998. Cette étude de l'ATR visait en plus les activités hivernales où le ski de fond (54 %), la motoneige (50 %), la raquette (41 %) et la pêche blanche (21 %) ont été identifiés comme les activités privilégiées par les touristes.

8.2.3.8 Villégiature

La villégiature est une activité récréotouristique de plus en plus en vogue sur notre territoire. Elle génère des retombées significatives pour les milieux locaux, et la poursuite de son développement est bien accueillie par les communautés.

La villégiature est souvent liée aux activités de chasse et pêche lorsqu'elle se déroule en forêt, et aux chalets lorsqu'elle est située plus près des milieux municipalisés. Le sujet de la villégiature est traité au chapitre 5 « *Milieu récréoforestier* ».

8.2.3.9 Hébergement et restauration

Les formes d'hébergement les plus utilisées par les touristes sont respectivement les hôtels/motels, les campings, les gîtes et les chalets de location. Les québécois préfèrent les hôtels, alors que les touristes européens privilégient les gîtes. Même si on compte en 2008 une soixantaine d'hôtels pour 55 gîtes dans l'ATR, ces derniers ne représentent que 5,9 % des unités d'hébergement (37,3 % pour les hôtels).¹ De plus, il semble que les campings gagnent en popularité avec une augmentation de 16 % de leur clientèle entre 2005 et 2009. Cependant, quatre campeurs sur dix sont saisonniers (location d'un espace pour toute la saison). Il est malheureusement impossible de savoir si ces derniers proviennent de la région ou non.² On retrouve d'ailleurs 36 % de tous les emplacements de camping de la Côte-Nord sur le territoire de la MRC.

¹ Source : Tourisme Québec 2008, *Portrait de l'offre d'hébergement touristique au Québec – 2002-2009*.

² Source : Tourisme Québec 2010, *La fréquentation des terrains de camping au Québec – 2005-2009*.

Tableau 8.3 : Offre d'hébergement dans l'ATR Manicouagan

	Gîtes	Hôtel/ motel	Résidence de tourisme	Auberge de jeunesse	Centre vacances	Camping	Total
Nombre d'établissements	55	62	36	2	4	23	182
% des établissements	30,20 %	34,10 %	19,80 %	1,10 %	2,20 %	12,60 %	100 %
Nombre d'unités	211	1 325	149	99	250	1 521	3 555
% des unités	5,90 %	37,30 %	4,20 %	2,80 %	7 %	42,80 %	100 %

Source : Tourisme Québec 2008, Portrait de l'offre d'hébergement touristique au Québec 2002-2008

L'offre en hébergement varie grandement au cours de l'année, plusieurs établissements fermant leur porte en dehors de la saison touristique. Ces fermetures temporaires permettent à la région d'avoir un taux d'occupation annuel de 49 %; le sommet est atteint au mois d'août avec 67 % d'occupation en hébergement commercial et 63 % d'occupation en camping.

Tableau 8.4 : Occupation mensuelle en fonction du type d'hébergement pour la MRC de La Haute-Côte-Nord

Camping			Juillet	Août		
% d'occupation			63 %	63 %		
Emplacements occupés (sur environ 600 disponibles)			378	378		
Hébergement commercial		Juin	Juillet	Août	Sept.	
% d'occupation		54,2 %	65,9 %	77,0 %	55,6 %	
Chambres occupées (sur environ 1 000 disponibles)		542	659	770	556	
Chalets de pourvoiries		Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
% d'occupation		8 %	29 %	26 %	16 %	8 %
Nombre personnes/jour (capacité 1 733 personnes)		139	502	451	277	138

Source : Plan de gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Côte-Nord, 2005.

La majorité des établissements, tant les gîtes que les hôtels/motels, sont des deux et trois étoiles, mais on retrouve à Tadoussac quelques établissements cotés quatre étoiles. Quatre centres de santé et bien-être sont aussi accessibles à la population et aux touristes dans l'ouest du territoire, soit à Sacré-Cœur, Tadoussac, aux Escoumins et aux Bergeronnes.

Selon une étude de la Maison du tourisme de la Côte-Nord en 2002, la municipalité de Tadoussac détiendrait 48 % des chambres disponibles, suivie de très loin par Les Bergeronnes avec 16 %, Les Escoumins avec 14 % et Forestville avec 11 %. Les autres municipalités se situent sous la barre des 10 %.

Cette prédominance de Tadoussac est attribuable au fait qu'un bon nombre de touristes ne s'attardent que dans cette municipalité, puisque les principaux attraits y sont situés. De plus, on y retrouve une très bonne variété d'activités; ils n'ont donc pas besoin de se déplacer sur le reste du territoire pour les pratiquer.

Au niveau de la restauration, à part les produits de la mer, il existe peu de gastronomie locale avec des produits du terroir. Ce créneau serait intéressant à développer, entre autres, par l'entremise des petits fruits que l'on retrouve sur le territoire.

8.2.3.10 Infrastructures d'accueil touristique

On dénombre au sein de la MRC plusieurs infrastructures d'accueil touristique. On retrouve un bureau d'information touristique ouvert à l'année à Tadoussac, à partir duquel on peut obtenir de l'information sur l'ensemble de la région touristique. En règle générale, ce bureau d'information touristique reçoit beaucoup plus de visiteurs que tous les autres dispersés sur le territoire.

On compte également sur le territoire de la MRC, cinq bureaux d'accueil touristique saisonniers, soit un à Sacré-Cœur, un aux Bergeronnes, un aux Escoumins, un à Longue-Rive et un à Forestville; bureaux qui fournissent de l'information particulière sur les municipalités. Portneuf-sur-Mer dispose également d'un relais d'information touristique géré par la municipalité, mais il n'est pas reconnu par l'ATR.

8.2.3.11 Villages-relais

Les villages-relais ont été instaurés par le ministère des Transports en 2002. Ils visent à garantir une gamme de services aux voyageurs qui empruntent les routes nationales sur de longues distances.

Le *Programme de reconnaissance des villages-relais* a pour objectif :

- d'augmenter la sécurité des usagers de la route en leur offrant des lieux d'arrêt accessibles en tout temps;
- d'offrir une diversité de services et une qualité de l'accueil comprenant, entre autres, des dépanneurs, restaurants, toilettes, téléphones publics, assistance mécanique et carburant;
- d'inciter à l'amélioration physique des lieux et des bâtiments, ainsi qu'à leur mise en valeur;
- d'apporter un soutien au développement local et régional.

Pour joindre ce programme, les municipalités locales doivent compter moins de 10 000 habitants et être situées le long d'une route nationale à plus de 40 kilomètres d'un autre village-relais ou d'une ville de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Les Escoumins et Forestville, sur l'axe de la route 138, et Sacré-Cœur, sur l'axe de la route 172, ont obtenu leur reconnaissance en tant que point d'arrêt privilégié.

8.2.4 Demande touristique

8.2.4.1 Profil des touristes

Le bilan effectué en 2009 par Tourisme Québec³ pour l'ensemble des régions touristiques, démontre que les touristes de la région touristique de Manicouagan proviennent du Québec dans une proportion de 67,9 %, du reste du Canada avec 0,6 %, des États-Unis avec 3,8 % et 27,6 % pour le reste du globe. Selon Tourisme Québec, la région touristique de Manicouagan serait la région ayant la plus forte proportion de visiteurs internationaux (excluant les États-Unis), le Nunavik suivant avec 22,9 % et Montréal avec 15,1 %. Selon l'ATR, les visiteurs étrangers seraient principalement européens, surtout de la France, de la Suisse, de l'Allemagne et de la Belgique. Ainsi, toujours selon

³ Le tourisme dans les régions touristiques du Québec en 2007 et 2008, Tourisme Québec, 2009.

l'étude de Tourisme Québec, la région touristique de Manicouagan serait la 2^e où le poids économique des étrangers est le plus élevé (34,1 % des dépenses).

Il faut aussi préciser que des facteurs, comme les conditions météorologiques, les travaux routiers et le taux de change, peuvent contribuer ou nuire d'année en année à l'achalandage touristique.

Une autre donnée intéressante de l'ATR est que 7 % des visiteurs voyagent en groupe, 21 % en couple et 19 % en famille. De plus, 21 % des visiteurs ont entre 25-34 ans, 11 % entre 35-44 ans, 22 % entre 45-54 ans et 22 % ont entre 55 et 64 ans. Quant au sexe, les hommes représentent 60 % de l'achalandage.

Toutes catégories de touristes confondues, 58 % d'entre eux visitaient la région touristique de Manicouagan pour la première fois. D'ailleurs, avant leur séjour dans la région, 46 % avaient visité Charlevoix, près de 15 % le Saguenay–Lac-Saint-Jean ou la région de Québec dans la même proportion.

8.2.4.2 Période de fréquentation touristique

L'étude du *Plan de conservation des écosystèmes du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, réalisée en 2000, nous permet de préciser les pointes d'achalandage dans la région, puisque l'achalandage de la MRC est en partie tributaire de celui du parc. Ainsi, il s'avère que sa fréquentation est la plus élevée en juillet (31 %) et en août (29 %), ce qui correspond aussi à la période touristique forte de la MRC. Le tableau 8.5 résume l'achalandage du parc marin en fonction des mois de l'année.

Tableau 8.5 : Fréquentation du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Mois de l'année	Pourcentage de fréquentation
Mai	3 %
Juin	14 %
Juillet	31 %
Août	29 %
Septembre	18 %
Octobre	7 %
Les six autres mois de l'année	8 %

Source : *Plan de conservation des écosystèmes du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, 2000.

Ces chiffres correspondent au taux d'occupation mensuel observé dans les hôtels et motels de la région. La conclusion reste donc la même : le tourisme en Haute-Côte-Nord revêt un caractère très saisonnier, ce qui implique que la MRC doit profiter de cette période d'achalandage pour en retirer le maximum de retombées.

8.2.4.3 Retombées économiques

Afin de bien saisir l'importance qu'occupe le tourisme dans l'économie de La Haute-Côte-Nord, deux aspects ont été analysés, soit les dépenses des touristes et les emplois générés par ce secteur.

Selon les *Études économiques régionales de Desjardins*, la région administrative de la Côte-Nord a accueilli en moyenne 548 000 touristes par année entre 2001 et 2004, ces derniers dépensant un total d'environ 151 M\$ annuellement. Comme 61,5 % des touristes ont fréquenté la MRC, on peut s'attendre à ce qu'une fraction de ces 151 M\$ reste en Haute-Côte-Nord. Il faut cependant considérer que les touristes séjournant dans la MRC restent généralement moins longtemps et dépensent moins que ceux allant plus à l'est; la durée moyenne d'un séjour dans la région touristique de Manicouagan étant de 2,6 jours, alors qu'il est de 4,8 jours dans celle de Duplessis. Ainsi, si l'achalandage touristique n'est pas uniforme dans la région, il en est de même des revenus générés par visiteur.

De même, un document publié par Faune Québec⁴ visait à faire connaître l'apport des activités reliées au secteur nature et faune dans la région administrative de la Côte-Nord. Ainsi, on apprend que sur les 79,6 millions (M) de dépenses liées à la faune sur la Côte-Nord en l'an 2000, 44,7 M\$ furent retirés des dépenses de pêche, 25,3 M\$ de celles de la chasse et 9,6 M\$ aux déplacements d'intérêt faunique. Un apport important doit aussi être attribué au plein air, malgré que l'on ne dispose pas de chiffres précis pour cette catégorie.

D'ailleurs, toujours selon le document publié par Faune Québec en 2006, c'est 689 emplois pour l'ensemble de la Côte-Nord qui seraient créés ou maintenus grâce aux activités liées à la faune, dont 387 pour la pêche, 219 pour la chasse et 83 liés aux déplacements d'intérêt faunique. La MRC doit probablement retirer sa juste part de ces emplois, puisqu'elle dispose d'un bon nombre de zecs, pourvoies et autres structures d'accueil.

D'un autre côté, selon l'inventaire réalisé par le CLD de La Haute-Côte-Nord en 2012, on compterait 129 entreprises d'hébergement et de restauration qui bénéficieraient des retombées du tourisme. Quant à l'Institut de la statistique du Québec et Tourisme Québec, elles estimaient à 337 le nombre total d'entreprises liées au tourisme dans la région touristique de Manicouagan en 2008, et que chacune générerait directement ou indirectement 5,7 emplois, pour un total de 1 900 emplois dans la région.

8.2.5 Stratégie de développement du tourisme

8.2.5.1 Bilan des points forts de la MRC La Haute-Côte-Nord

La force de la MRC est sans contredit sa nature exceptionnelle avec ses milieux marins et terrestres. Le tourisme d'aventure, l'écotourisme et les activités d'observation ou de prélèvement des ressources fauniques et halieutiques sont d'ailleurs les volets les plus importants de notre industrie touristique.

Des attraits comme le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et le Parc national du Fjord-du-Saguenay permettent à eux seuls d'attirer un bon nombre de touristes dans le secteur ouest de la MRC. La présence de mammifères marins permet, pour sa part, de développer des croisières et des

⁴ Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature : Ça compte*, Sept-Îles, 2006. (www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca)

infrastructures d'observation dans ce même secteur. L'intérêt pour l'observation s'étend même aux fonds marins, Les Escoumins étant une destination réputée mondialement pour la plongée sous-marine. Le fjord, quant à lui, est renommé pour ses croisières et pour le kayak de mer.

Toujours en lien avec le milieu naturel, la MRC peut aussi être fière de compter sur son territoire quatre rivières à saumon, plusieurs zecs, ainsi que de nombreuses pourvoiries. Elle comprend également plusieurs rivières propices au kayak et au canotage.

La *Politique sur la signalisation des attraits et des activités touristiques* de Tourisme Québec a pour but d'offrir une plus grande visibilité aux activités et équipements touristiques. Ainsi, la *Route des baleines* fait suite à cette politique, comme en témoigne les nombreuses pancartes annonçant des sites d'observation des mammifères marins et permettant la découverte du fleuve Saint-Laurent. Les buts recherchés par de telles mesures sont d'améliorer et simplifier l'expérience touristique des visiteurs, en offrant une meilleure signalisation. Ce circuit est donc un point fort pour la MRC et pour l'ensemble de la Côte-Nord.

8.2.5.2 Tourisme Québec

C'est l'organisme Tourisme Québec qui a ciblé et classifié 14 produits touristiques prioritaires dans sa politique pour un tourisme durable en 2005⁵. En lien avec ces produits, l'organisme entend favoriser la création d'images de marque et un positionnement plus distinctif des régions, dans le but de tirer le maximum de retombées du tourisme et de permettre une meilleure mise en marché des produits disponibles.

Pour ce faire, une consolidation de l'offre doit être effectuée et les diverses composantes de l'offre touristique (hébergement, restauration, sites et attraits, activités) doivent être améliorées. La dynamique entre les intervenants, de même que l'homogénéisation de l'information et de l'accueil doivent être renforcées. De plus, la conservation de l'environnement doit être mise de l'avant.

8.2.5.3 Plan de l'Association touristique régionale de Manicouagan (ATRM)

Le plan d'action 2007 de l'ATRM mentionne qu'elle entend poursuivre ses actions d'information et de sensibilisation sur l'industrie touristique régionale (campagne radiophonique, journaux, activités, concours, photos, distribution du guide à la population, sensibilisation auprès des commerçants, etc.).

Elle entend également collaborer avec Emploi-Québec, le Conseil québécois de ressources humaines en tourisme (CQRHT) et le Cégep de Baie-Comeau à la mise en place d'un programme de formation en tourisme adapté aux besoins de l'industrie touristique.

Un forum de l'ensemble des représentants des groupes produits (chasse et pêche, culturel, hébergement, agrotourisme, tourisme nautique, écotourisme et aventure, tourisme hivernal), qui a

⁵ Consulter la section 8.1.1 du présent chapitre pour le détail de la liste des 14 produits prioritaires.

eu lieu en novembre 2008, a permis d'identifier les besoins et les possibilités d'avenir des entreprises dans chaque groupe produit.

Tous les groupes ont identifié sensiblement les mêmes besoins :

- Offre touristique thématique : avoir une approche marketing thématique (chasse, plein air, culture, nautisme) au lieu de régionale (Haute-Côte-Nord, Manicouagan). Nos activités et services sont plus faciles à vendre qu'un lieu géographique. De plus, une telle approche marketing permet de mieux cibler et rejoindre des clientèles spécifiques.
- Calendrier : monter un calendrier commun pour faire connaître les événements de la région, tout en optimisant leur répartition au cours de la saison touristique.
- Cartes : publier des cartes pour trouver les sites touristiques, faciliter l'accès au territoire (zecs, pourvoiries, sentiers pédestres, VTT, vélo, nautisme).
- Forfaits : développer des forfaits pour faciliter la planification d'un voyage dans la région de Manicouagan et pour en faire connaître les activités.
- Ressources humaines : offrir de la formation aux employés et entrepreneurs du secteur touristique portant sur des sujets comme la satisfaction de la clientèle, l'anglais ou sur les autres services en région (suggérer des activités à leur clientèle). Former des guides en tourisme d'aventure ou en plein air pour répondre à la demande régionale.

8.2.5.4 Plan de la Conférence régionale des élus (CRÉ)

En 2006, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord a mis sur pied un *Plan de développement de la Côte-Nord 2007-2012* dans lequel elle traite de la question du tourisme. Ainsi, la CRÉ entendait consolider et diversifier l'offre touristique régionale en développant le plein potentiel des produits d'appel existants et en poursuivant des efforts visant le développement de produits et services en fonction des quatre saisons.

Elle comptait également, à travers ce plan, mettre en valeur et améliorer l'accès aux paysages, que ce soit par des circuits touristiques, des corridors géographiques ou des sentiers pour véhicules hors route.

La CRÉ tenait aussi à favoriser le rayonnement et la mise en marché de la Côte-Nord en encourageant la collaboration et la concertation des deux associations touristiques régionales de la région. Suite à sa dissolution, ce sont les MRC elles-mêmes qui devront reprendre ce travail de concertation touristique régionale.

8.2.6 Potentiels de développement

L'industrie touristique se porte bien. Il serait néanmoins possible d'améliorer sa performance avec quelques ajustements. Les intervenants de la MRC ont soulevé le fait qu'il faut consolider nos acquis, développer de nouveaux produits et offrir des services complémentaires.

Les créneaux de l'écotourisme et du tourisme d'aventure doivent être exploités davantage tout en améliorant la qualité et l'originalité des produits offerts. Par exemple, la Zec de Forestville entend développer des circuits de canot-camping sur la rivière du Sault aux Cochons, de randonnées pédestres ainsi que d'escalade de glace qui permettront de diversifier les apports de ce milieu. Il faut favoriser et encourager ce type d'initiatives. De plus, il serait intéressant de développer l'offre hivernale.

Le patrimoine, la culture et l'archéologie pourraient être mis davantage en valeur afin de diversifier l'offre touristique. Par exemple, il serait plus qu'intéressant pour les municipalités de se doter d'un *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA), comme l'a fait Tadoussac, pour embellir les villages et préserver leur caractère architectural. L'aménagement et la mise en valeur des sites archéologiques est aussi à envisager avant que ces derniers ne se dégradent ou ne tombent dans l'oubli.

La diversification de l'industrie agroalimentaire et de l'agrotourisme, entre autres, par l'autocueillette des petits fruits (bleuet, chicoutai, canneberge, etc.), pourrait être une avenue intéressante. Il en est de même pour le tourisme culturel qui connaît un essor depuis quelques années, surtout auprès des Européens.

La création de circuits thématiques, complémentaires ou non à celui des baleines, pourrait contribuer à la rétention des touristes dans la MRC, simplement avec une signalisation et une documentation plus efficace. De plus, davantage de fenêtres sur le fleuve pourraient être développées, de manière à en favoriser l'accès au public et éviter leur privatisation.

Plus d'une dizaine de sites exceptionnels d'observation terrestre ont justement été répertoriés sur le territoire de la MRC. Ces sites présentent un fort potentiel récréotouristique. Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et l'ATRM ont donc élaboré un *Plan de développement écotouristique du littoral* en 2003. Ce plan vise à favoriser l'observation des mammifères marins, à améliorer l'accessibilité au littoral, à développer un circuit des sites d'interprétation et d'observation terrestre, ainsi qu'à mettre en valeur les rivières tributaires du fleuve Saint-Laurent. De plus, étant un projet complémentaire à la *Route des baleines* et à la *Route bleue des baleines*, il vise à transformer certaines haltes routières en site d'observation terrestre du milieu marin et à mettre en place des aménagements propices aux divers utilisateurs.

La finalisation et le maintien du projet *Route verte* (piste cyclable) pourrait aussi permettre d'accommoder certains visiteurs désirant se déplacer à vélo, tout en profitant des percées visuelles et des espaces naturels. De même, la *Route verte* est un bon moyen de développer l'écotourisme.

Une autre stratégie en cours est l'accueil des navires de croisière qui empruntent le Saint-Laurent et même, la rivière Saguenay. Les municipalités de la MRC et la communauté innue d'Essipit ont justement retenu les services d'une personne pour coordonner la mise en place d'une telle offre touristique.

L'amélioration des liaisons routières et maritimes devrait obtenir un support accru du secteur public à l'égard des investissements privés, de façon à créer un contexte favorable à l'expansion et au maintien du tourisme dans la MRC. D'autant plus que les liaisons maritimes pourraient être incluses dans des plans de circuits touristiques avec le Bas-Saint-Laurent.

8.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AU RÉCRÉOTOURISME

8.3.1 Polarisation du tourisme et faible rétention

Malgré ses forces, la MRC fait face à des faiblesses qui nuisent au développement du tourisme. La plus importante de ces faiblesses est sans contredit la difficulté de convaincre les touristes de visiter l'est de la MRC et ainsi prolonger leur séjour. En effet, bon nombre de touristes qui débarquent en Haute-Côte-Nord ne visitent que Tadoussac et ne passent que très peu de temps ici, soit en moyenne 1,8 journée.

D'ailleurs, le développement est très polarisé entre Tadoussac et Les Escoumins, ce qui crée une pression importante sur les infrastructures de ce secteur. La traverse Baie-Sainte-Catherine/Tadoussac en est le principal témoin avec ses congestions importantes en période estivale. L'enjeu est donc d'amener les touristes à poursuivre leur périple sur la Côte-Nord et ainsi donc, de prolonger leur séjour d'exploration.

Une autre des faiblesses rencontrées est l'aspect linéaire du territoire le long de la 138. Il a été prouvé que les touristes préfèrent les itinéraires en boucle, plutôt que de revenir sur leurs pas. La présence des traversiers des Escoumins et de Forestville permet d'éviter le circuit linéaire en créant une boucle avec la région du Bas-Saint-Laurent, une région qui souffre de la même problématique.

8.3.2 Peu de reconnaissance à l'extérieur de la région

Bien que quelques attraits et événements soient présents sur le territoire de la MRC, ces derniers sont méconnus par la population locale et les touristes. De plus, ces attraits sont polarisés dans l'ouest de la MRC et offrent relativement peu de variété. Il serait donc intéressant pour la MRC d'ajouter d'autres produits ou événements, ainsi que de développer d'autres créneaux d'activités qui miseraient sur les forces de la région et qui se répartiraient mieux sur le territoire.

8.3.3 Poursuivre le développement du tourisme hivernal

Le tourisme hivernal est toujours sous-exploité malgré un potentiel important. Notre saison hivernale étant justement plus longue que dans bien d'autres régions du Québec, il serait possible de développer un tourisme d'hiver prospère.

Les sentiers de motoneige contribuent déjà fortement aux retombées hivernales, mais la croissance de ce secteur doit passer par la sécurité des sentiers, ce qui implique une meilleure signalisation, l'amélioration des infrastructures et un meilleur accès aux municipalités et aux attraits de la région. La pêche blanche est aussi un attrait intéressant à intégrer à l'intérieur d'un forfait « produits touristiques d'hiver ».

Le développement de cette forme de tourisme passe par une meilleure mise en marché. Le principal avantage d'une seconde saison touristique en hiver est d'étendre et augmenter les retombées économiques.

8.3.4 Absence de forfaitisation et manque de diversification

Il serait intéressant de développer des forfaits d'activités pour les touristes qui ont souvent l'impression que l'observation des mammifères marins et les croisières sont les seules activités à faire. La diversification de l'offre d'activités et d'événements permettrait d'éviter le danger de surexploiter le produit « croisière d'observation » qui nuirait au développement du récrétotourisme en général. De toute manière, le produit « baleine » est soumis à de plus en plus de compétition, puisqu'il est maintenant exploité dans Charlevoix, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, ce qui nous porte à croire que seule la diversification et la forfaitisation permettront aux entreprises de se maintenir à flot.

Donc, il serait intéressant de combiner les attraits de la région et d'ainsi créer des circuits et/ou forfaits touristiques comme baleines/barrages, baleines/Archipel-de-Mingan, ou encore baleines/kayak/barrages. Ainsi, il serait possible d'établir un meilleur maillage des entreprises, et donc de permettre leur survie grâce à la diversification et la forfaitisation.

8.3.5 Signalisation déficiente

Malgré les efforts réalisés par le passé sur la Côte-Nord, entre autres, avec la *Route des baleines*, la signalisation reste un point faible maintes fois mentionné par les intervenants du milieu. En effet, en raison de l'affichage déficient ou tout simplement inexistant, plusieurs sites ou points d'observation échappent encore aux touristes. L'identification de l'emplacement des bureaux d'accueil eux-mêmes et de leur horaire d'ouverture est souvent absente ou difficile à repérer. L'homologation en tant que village-relais des municipalités des Escoumins, Forestville et Sacré-Cœur est manifestement un plus à ce niveau, mais il serait aussi intéressant de revoir l'ensemble de la signalisation et d'ajouter des panneaux indicateurs sur les routes afin que les gens sachent d'avance ce qu'ils vont trouver sur leur chemin. Dans le même ordre d'idées, il serait intéressant d'informer les visiteurs à leur arrivée sur notre territoire que la région s'appelle La Haute-Côte-Nord pour éviter la confusion avec Charlevoix et la Manicouagan.

Donc, malgré la présence des bureaux d'accueil sur le territoire, les sites touristiques, les points de vue ou les infrastructures existants passent souvent inaperçus. D'ailleurs, les paysages deviennent de plus en plus un facteur d'attrait pour les touristes, surtout lorsqu'ils sont uniques ou marqués d'authenticité. L'écotourisme, l'agrotourisme et le tourisme d'aventure s'appuient souvent sur des attraits particuliers du paysage pour se démarquer (Guide du paysage, 2002).

8.3.6 Peu de relève en chasse/pêche

Il existe peu de relève pour le produit « chasse/pêche », ce produit étant privilégié par la génération des *babyboomers* et très peu par les générations suivantes. On assiste donc à un manque de relève,

tant pour la pratique de ces activités que pour leur mise en place et leur soutien au sein des organisations.

On peut associer cette baisse du nombre d'adeptes à un changement de mentalité; ces activités de prélèvement étant mal perçues par certains écologistes.

De plus, les coûts des cours, les taxes et les prix des permis assez élevés peuvent en rebuter plus d'un. La diminution de territoire libre, et donc l'obligation de payer des droits d'entrée et/ou des cartes de membre pour accéder aux zecs et pourvoiries, peuvent aussi en décourager certains.

8.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AU RÉCRÉOTOURISME

Problématiques observées :

- Faible intégration au sein des structures régionales ou nationales (Sentier national, Route verte, navires de croisière, etc.);
- Plusieurs pistes cyclables et de randonnée mais sans continuité les unes avec les autres;
- Difficulté à attirer les touristes à poursuivre leur périple sur la Côte-Nord.

Enjeu :

Manque de structure et de continuité des sentiers et des circuits récréatifs en Haute-Côte-Nord.

Orientation :

Appuyer le maintien et le développement de projets récréotouristiques structurants à l'échelle de la MRC.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Mettre en place les conditions propices au développement, à la mise en marché, au maintien et à l'amélioration des infrastructures récréotouristiques en Haute-Côte-Nord	Développer les pistes cyclables	✓ Continuer le développement de l'axe de la 172 (Tadoussac à Sacré-Cœur) en le connectant à l'axe de la 138.
		✓ Réaliser le projet de <i>Véloroute des baleines</i> entre Tadoussac et Colombier, et l'homologuer comme <i>Route verte</i> .
	Développer des produits complémentaires à la motoneige	✓ Développer de nouveaux produits ou attraits touristiques complémentaires pour la clientèle hivernale (ex. : pêche blanche en forêt, plongée sous glace en mer, raquette, ski, etc.).
	Poursuivre le développement du sentier maritime <i>Route bleue des baleines</i>	✓ Faire évoluer le produit kayak pour qu'il soit aussi tourné vers la découverte des autres attraits de la côte, par le biais d'excursions.
		✓ Atteindre une renommée internationale au sentier.
		✓ Conjuguer les efforts pour la mise en valeur des attraits, fenêtres et accès qui donnent sur le Saguenay ou sur le fleuve.
		✓ Axer les efforts sur le kayak, mais aussi autour de la navigation de plaisance, à moteur ou à voile.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
	Améliorer l'intégration entre les divers éléments intéressants, les infrastructures et entre les municipalités, dans une perspective régionale et nationale	✓ Relier les pistes cyclables entre elles et les intégrer dans le circuit de la Route verte. ✓ Inclure La Haute-Côte-Nord dans le programme des navires de croisière qui empruntent le fleuve. ✓ Trouver des moyens pour assurer des meilleures liaisons maritimes et routières : réfection des quais, développement de routes de contournement (route forestière), etc. ✓ Lier la route maritime aux infrastructures routières pour en faciliter l'accès. ✓ Diversifier l'offre touristique dans l'est de la MRC.

Problématiques observées :

- Offre principalement axée sur l'observation des mammifères marins;
- Plupart des attraits situés dans l'ouest de la MRC;
- Peu de variété dans le type d'événements présentés;
- Hébergement de catégorie intermédiaire et de petite taille qui peut nuire à la venue de groupes;
- Manque de diversité au niveau de la restauration, faible offre de produits du terroir et absence d'une cuisine régionale;
- Offre axée sur la saison touristique estivale, peu d'offre pour les autres saisons;
- Peu de forfaitisation des activités disponibles.

Enjeu :

Manque de diversité de l'offre touristique.

Orientation :

Diversifier les retombées du développement récréotouristique sur l'économie régionale, tout en s'assurant d'un équilibre et d'une harmonie avec l'environnement naturel et bâti et surtout avec la qualité de vie de la population.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Diversifier les apports de l'industrie touristique et assurer le maintien d'un produit de qualité	Prolonger la saison touristique grâce à des produits visant d'autres saisons	✓ Favoriser l'autocueillette de petits fruits (à la fin de l'été). ✓ Mettre sur pied un groupe « produit hivernal » qui favoriserait la mise en commun des ressources. ✓ Promouvoir le tourisme hivernal grâce à la motoneige, au traineau à chien, à la raquette, etc. ✓ Élaborer un calendrier avec toutes les activités et événements de la région (périodes de pêche, festivals, expositions, etc.). ✓ Présenter la région comme une destination trois saisons pour de courts séjours (ex. : fin de semaine romantique).

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
	Mettre en valeur la culture, le patrimoine et l'archéologie présents sur le territoire	✓ Protéger les sites archéologiques menacés.
		✓ Mettre en valeur les sites archéologiques existants.
		✓ Miser sur les attraits culturels de marque pour attirer une clientèle touristique.
		✓ Créer des incitatifs à l'amélioration et à la protection architecturale pour les municipalités et les propriétaires privés (PIIA).
	Développer de nouveaux créneaux pour les événements	✓ Identifier le patrimoine culinaire et gastronomique propre à la région, puis développer l'agrotourisme, la restauration et les produits du terroir.
		✓ Offrir des produits distinctifs par rapport aux autres régions : ornithologie, plongée, kayak, etc.
	Diversifier l'apport des pourvoiries et des zecs	✓ Attirer des événements ou des compétitions d'envergure internationale, nationale ou provinciale qui cadrent avec l'image régionale et ses potentiels (par exemple, compétition de kayak, de voile, de motoneige ou de traineau à chien).
		✓ Diversifier le produit chasse/pêche dans les pourvoiries et les zecs : canot-camping, kayak, escalade, observation de la faune, motoneige, etc.
	Donner une plus-value au produit d'observation	✓ Diversifier la clientèle des pourvoiries qui est actuellement vieillissante.
		✓ Ajouter une plus-value au produit observation de mammifères marins en intégrant des activités d'interprétation de la faune et de la flore.
		✓ Créer des forfaits d'activités permettant de mettre en valeur plusieurs attraits touristiques de la région.
		✓ Développer un produit d'observation à caractère moins « industriel » et donc plus sensible à l'écologie.
		✓ Exploiter davantage les sites d'observation terrestres.

Problématiques observées :

- Manque de signalisation des attraits et des services offerts dans chacune des municipalités;
- Manque de publicité à tous les niveaux (provincial, national et international) pour attirer davantage de touristes;
- Événements peu publicisés, donc qui n'atteignent pas une renommée à l'extérieur de la région;
- Qualité déficiente de certains outils promotionnels (site Internet, dépliants) qui nuit à l'image de marque de la région;
- Outils promotionnels principalement axés sur l'information, aux dépens de la séduction de la clientèle.

Enjeu :

Signalisation inadéquate des attraits, accueil de qualité variable et manque de visibilité sur les marchés.

Orientation :

Développer une stratégie de mise en valeur des attraits de la région.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Améliorer la signalisation des attraits, points de vue, structures d'accueil, infrastructures, etc.	Améliorer la signalisation des attraits	✓ Installer des panneaux explicatifs des services disponibles dans les municipalités (ex. : village-relais).
		✓ Évaluer la possibilité de compléter le circuit de la <i>Route des baleines</i> par l'ajout de pancartes mentionnant la présence de points de vue ou d'éléments d'intérêt.
		✓ Ajouter de la signalisation aux entrées et sorties de la MRC.
		✓ Développer des cartes à l'intention des touristes qui incluent le réseau routier, les attraits et points d'intérêts régionaux. Créer également des cartes avec le réseau routier pour accéder aux pourvoies (dont pour les GPS).
	Investir dans la promotion des attraits et des événements	✓ Créer de nouveaux circuits touristiques, par exemple, pour les sites d'observation de mammifères marins ou d'oiseaux.
		✓ Dépliants sur les attraits distribués à plus d'endroits (Québec, Saguenay, Charlevoix).
		✓ Publicité dans des brochures touristiques et sur des sites Internet pertinents (Bonjour Québec, Vacances Québec, etc.).
		✓ Développer une approche publicitaire plus « séductrice » à l'extérieur de la région.
		✓ Publicité à la télé (bandes annonces).
		✓ Monter une banque de photographies professionnelles et donner une apparence sérieuse et crédible aux outils promotionnels.
		✓ Créer et faire la promotion de circuits touristiques.
		✓ Développer la forfaitisation des activités et de l'hébergement, soit à l'intérieur même de la Côte-Nord.
		✓ Développer des publicités thématiques (pêche, plein air, culture) dans des publications spécialisées à l'échelle nationale.
	Améliorer la qualité de l'accueil	✓ Créer une formation en tourisme au Cégep de Forestville, adaptée aux besoins de l'industrie (domaine de la restauration et de l'hébergement).
		✓ Former les personnes responsables de l'accueil dans les bureaux d'information touristique.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
		✓ Accroître le professionnalisme de l'accueil en fournissant des formations, de l'information sur la région, en uniformisant les connaissances, etc. ✓ Sensibiliser toutes les personnes ayant à communiquer avec les touristes, sur l'importance de les recevoir avec professionnalisme.
	Créer une stratégie efficace de mise en marché	✓ Contribuer au développement d'un produit et d'une image régionale « Côte-Nord » permettant d'augmenter la venue de touristes sur le territoire. ✓ Poursuivre les études sur les clientèles, de manière à suivre la progression des besoins et envies des touristes, et adapter l'offre à ces derniers. ✓ Augmenter la concertation entre les divers intervenants du domaine touristique. ✓ Assurer un meilleur maillage des entreprises locales. ✓ Créer des partenariats avec les régions touristiques voisines, comme celui du Québec Maritime. ✓ Développer une mise en marché thématique (pêche, plein air, culture) pour cibler des clientèles spécifiques dans des publications spécialisées.

Table des matières

CHAPITRE 9 – ENVIRONNEMENT.....	9-1
9.1 CONTEXTE D'INTERVENTION	9-1
9.1.1 Orientations gouvernementales	9-1
9.1.2 Orientations du premier schéma	9-1
9.2 DESCRIPTION DES MILIEUX	9-2
9.2.1 Les comités associés à la protection de l'environnement.....	9-2
9.2.1.1 <i>Organisme des bassins versants</i>	9-2
9.2.1.2 <i>Comité ZIP</i>	9-2
9.2.1.3 <i>Conseil régional de l'environnement</i>	9-2
9.2.2 Les écosystèmes sensibles	9-3
9.2.2.1 <i>Les rives et le littoral des cours d'eau et des lacs</i>	9-3
9.2.2.2 <i>Les milieux humides</i>	9-4
9.2.2.3 <i>Les parcs</i>	9-4
9.2.2.4 <i>Zones de protection marine</i>	9-6
9.2.2.5 <i>Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)</i>	9-7
9.2.2.6 <i>Sites d'intérêt écologique</i>	9-7
9.2.3 Les espèces animales menacées, vulnérables ou en voie d'extinction	9-7
9.2.3.1 <i>Espèces désignées « menacées »</i>	9-8
9.2.3.2 <i>Espèces désignées « vulnérables »</i>	9-9
9.2.3.3 <i>Espèces susceptibles d'être désignées</i>	9-11
9.2.3.4 <i>Les plantes menacées ou vulnérables</i>	9-11
9.2.4 L'eau potable et les eaux usées	9-13
9.2.4.1 <i>L'approvisionnement en eau potable</i>	9-13
9.2.4.2 <i>L'évacuation et le traitement des eaux usées</i>	9-14
9.2.4.3 <i>La gestion des neiges usées</i>	9-15
9.2.5 Les matières résiduelles	9-15
9.2.5.1 <i>Objectifs et vision stratégique du Plan de gestion des matières résiduelles</i>	9-15
9.2.5.2 <i>Contenu du Plan de gestion des matières résiduelles</i>	9-16
9.2.5.3 <i>Activités et installations liées à la gestion des matières résiduelles</i>	9-17
9.2.5.3.1 <i>Matières recyclables</i>	9-17
9.2.5.3.2 <i>Réemploi</i>	9-17
9.2.5.3.3 <i>Compostage</i>	9-17
9.2.5.3.4 <i>Résidus domestiques dangereux et produits électroniques</i>	9-18
9.2.5.3.5 <i>Écocentres (matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD))</i>	9-18
9.2.5.3.6 <i>Pneus</i>	9-18
9.2.5.3.7 <i>Boues de fosses septiques</i>	9-19
9.2.5.3.8 <i>Élimination et gestion postfermeture des lieux d'enfouissement sanitaire</i>	9-19
9.2.5.4 <i>Bilan de la gestion des matières résiduelles</i>	9-19
9.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES À L'ENVIRONNEMENT.....	9-20
9.3.1 Transport et enfouissement des matières résiduelles	9-20
9.3.2 Dépotoirs clandestins.....	9-21
9.3.3 Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées	9-21
9.3.4 Agrandissement de la superficie proposée du projet de réserve écologique de la rivière des Escoumins	9-22
9.3.5 Application de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i>	9-22

9.4	LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT	9-22
9.5	LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE.....	9-25
9.5.1	Affectation conservation.....	9-25
9.5.2	Étude de potentiel des milieux humides.....	9-25
9.5.3	Mesures règlementaires	9-27
9.5.3.1	<i>Normes de protection des rives et du littoral</i>	9-27
9.5.3.2	<i>Normes relatives à la protection des sites de prélèvement d'eau potable</i>	9-27

Liste des tableaux

Tableau 9.1 :	Espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en 2009, pour la région administrative de la Côte-Nord	9-11
Tableau 9.2 :	Réseau d'approvisionnement en eau potable par municipalité en 2009	9-13
Tableau 9.3 :	Caractéristiques du traitement des eaux usées par municipalité en 2007.....	9-14
Tableau 9.4 :	Types de matières résiduelles générées (enfouies ou valorisées) en Haute-Côte-Nord, entre 2011 et 2014	9-19
Tableau 9.5 :	Comparaison des matières valorisées par rapport à celles qui ont été enfouies en 2013 et 2014, MRC de La Haute-Côte-Nord	9-20

CHAPITRE 9 – ENVIRONNEMENT

9.1 CONTEXTE D'INTERVENTION

9.1.1 Orientations gouvernementales

Depuis plusieurs années, le gouvernement met sur pied des mesures de protection et de conservation de l'environnement permettant de protéger et/ou de mettre en valeur les espèces animales et végétales, les habitats ainsi que d'autres milieux écologiquement intéressants.

Dans les « *Orientations gouvernementales en matière d'aménagement* », on fait mention du maintien de la diversité biologique par des actions visant à « assurer la protection du patrimoine naturel, ainsi que le maintien des espèces fauniques et floristiques et de leur habitat. »

De manière à mettre cette orientation en œuvre, le gouvernement a modifié la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* afin d'y introduire des mesures visant la protection des habitats fauniques. Le *Règlement sur les habitats fauniques*, adopté en 1993, est venu préciser les règles encadrant l'exercice de certaines activités susceptibles d'affecter le milieu.

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, adoptée en 1989, a aussi permis la désignation de certaines espèces comme menacées ou vulnérables. Cette désignation a été accompagnée de l'établissement, pour chaque espèce visée, de plans des habitats, de mesures de protection et de plan de redressement des populations.

Le gouvernement s'attend à ce que les milieux protégés soient inscrits dans le schéma d'aménagement à titre de territoire d'intérêt écologique et que les usages qui y seront autorisés soient compatibles avec la réglementation de ce dernier. De plus, il est crucial que les territoires ceinturant ces milieux aient des affectations et des usages compatibles. Pour ce faire, des normes devront être incluses dans le document complémentaire au schéma.

Normalement, ces mesures devraient permettre de protéger la plupart des milieux naturels d'importance. Par contre, certaines espèces ou certains sites peuvent présenter un intérêt suffisamment important au niveau régional pour que la MRC les reconnaisse et leur accorde une protection.

9.1.2 Orientations du premier schéma

Les objectifs d'aménagement du premier schéma concernant la conservation étaient de protéger l'environnement. L'attention était particulièrement portée sur les lacs et les cours d'eau en réglementant les interventions en bordure de ceux-ci et en garantissant la protection des milieux sensibles ou exceptionnels. La conservation des zones humides non susceptibles de faire l'objet de l'exploitation de la tourbe, devait aussi être assurée. La sauvegarde des attributs des littoraux était donc à mettre de l'avant, de même que l'esthétique des paysages et la valorisation d'un environnement de qualité. L'obtention de responsabilités et de moyens financiers accrus en matière de conservation faisait également partie des objectifs du schéma. Le document complémentaire

contenait aussi des normes minimales relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Mentionnons toutefois que le fleuve n'était alors pas considéré comme un cours d'eau, ce que le présent document entend rectifier.

9.2 DESCRIPTION DES MILIEUX

9.2.1 Les comités associés à la protection de l'environnement

9.2.1.1 *Organisme des bassins versants*

La MRC est touchée par deux organismes des bassins versants : l'OBV du Saguenay qui touche une petite partie au sud-ouest de la MRC, et l'OBV de La Haute-Côte-Nord qui couvre la majeure partie de son territoire. Ces organismes font office de tables de concertation où siègent les acteurs et usagers de l'eau qui agissent au sein d'un même bassin versant ou d'un groupe de bassins versants. Ils planifient et coordonnent des actions en matière de gestion de l'eau et ont pour mandat d'élaborer un plan directeur de l'eau.

9.2.1.2 *Comité ZIP*

Le *Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la rive nord de l'estuaire* est un organisme sans but lucratif ayant pour mission « de promouvoir et de soutenir des actions visant la protection et la mise en valeur des écosystèmes limitrophes¹ au Saint-Laurent, la réhabilitation des milieux perturbés et de faciliter l'accessibilité à sa rive nord dans une perspective de développement durable et dans le respect des communautés locales. » De même, le comité entend instaurer des mesures concrètes de gestion, de suivi et de réhabilitation du Saint-Laurent. D'ailleurs, son *Plan d'action et de réhabilitation écologique* (PARE), élaboré en 1996, se veut une synthèse des priorités mentionnées par la population, ainsi que des actions à poser pour protéger ou mettre en valeur le fleuve selon quatre enjeux : protection et mise en valeur du littoral, pollution des eaux côtières, érosion côtière et accessibilité du Saint-Laurent.

9.2.1.3 *Conseil régional de l'environnement*

Le Conseil régional de l'environnement a été créé pour répondre aux besoins de concertation des intervenants de la Côte-Nord et pour faire les liens entre les intervenants régionaux, nationaux et les différentes instances gouvernementales. La priorité du conseil est de voir à ce que le développement se fasse de façon durable et qu'il soit donc écologiquement, socialement et économiquement viable, mais aussi capable de réduire les disparités. Au cours des dernières années, il a, entre autres, mené plusieurs consultations publiques et rédigé des mémoires sur divers projets soumis à la consultation.

¹ Les actions sont généralement réalisées dans la zone comprise entre la route nationale 138 et le bout des battures les plus avancées. Cela n'exclut pas des actions dans l'arrière-pays, si elles sont bénéfiques pour le Saint-Laurent.

9.2.2 Les écosystèmes sensibles

9.2.2.1 Les rives et le littoral des cours d'eau et des lacs

La plupart des milieux aquatiques du territoire constituent des écosystèmes riches et des habitats essentiels pour plusieurs espèces. Malheureusement, plusieurs cours d'eau sont affectés par l'activité humaine, entre autres, par la mise en place d'infrastructures qui en modifient les caractéristiques et processus naturels.

Une façon de protéger les rives et le littoral des cours d'eau, des îles le long de la côte et des lacs du territoire est de mettre en place des mesures de protection conformément à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Les municipalités et la MRC appliquent la version de la politique de 1986. Cette dernière a été mise à jour en 2005 et en 2014, ce qui a permis d'améliorer les mesures de protection actuelles dans leurs règlements d'urbanisme municipaux et le schéma d'aménagement révisé. La politique vise non seulement à protéger les lacs et cours d'eau, mais aussi la ressource « eau » en elle-même, ainsi que la faune qui s'y trouve. Pour affirmer encore plus sa volonté d'appliquer les éléments contenus dans la politique, la MRC a adopté, en 2011, un RCI portant sur l'instauration de nouvelles mesures de protection des rives, du littoral et les plaines inondables.

De plus, la *Loi sur les compétences municipales* confie aux MRC la compétence exclusive sur l'ensemble des cours d'eau municipaux. Avec cette loi, il est possible de réglementer les interventions dans les cours d'eau afin de protéger les biens et les personnes, ainsi que les écosystèmes et l'environnement.

Dans le *Guide des bonnes pratiques*², on définit chacun des éléments visés par cette politique, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la régulation des écosystèmes.

Le littoral, « partie du lit des lacs et cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux³ jusqu'au centre du lac ou cours d'eau », est le haut lieu de la biodiversité avec sa flore et sa faune importante. D'ailleurs, les plantes y filtrent l'eau et contribuent à dépolluer les milieux.

La rive, « bande de terre [entre 10 et 15 mètres, selon une pente supérieure ou inférieure à 30 %] qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux », est aussi un habitat important pour la faune et la flore. De même, elle sert de barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau, de rempart contre l'érosion en retenant les sols grâce à leur couvert végétal et elle peut aussi servir d'écran au réchauffement de l'eau grâce à l'ombre qu'elle projette.

² *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Guide des bonnes pratiques*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, édition 2005.

³ Ligne qui sert à délimiter le littoral et la rive et qui se situe à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une des plantes terrestres.

9.2.2.2 Les milieux humides

Les milieux humides (tourbières, étangs, marais, marécages) sont aussi constitués d'une faune et d'une flore spécifiques et diversifiées et sont utilisés par plusieurs espèces, tant aquatiques que terrestres. Lors de la réalisation du premier schéma, on évaluait la superficie des zones humides à 40,5 km² (4 050 hectares). Plusieurs tourbières qui ont été exploitées par le passé n'ont pas été réhabilitées à la fin de leur période d'exploitation. Ce fut le cas de plusieurs hectares de marais salés et de berges qui furent remblayés et qui ont donc disparu. Par contre, il est maintenant prévu dans les autorisations d'exploitation des tourbières, que la restauration du milieu naturel doit être faite une fois que l'exploitation est terminée.

D'un autre côté, ces milieux peuvent contribuer au développement d'une région grâce aux retombées économiques qu'ils génèrent, par le biais de leur mise en valeur par l'éducation, l'interprétation et la conservation. Le *Centre d'interprétation des marais salés* de Longue-Rive en est d'ailleurs un exemple.

Il est donc crucial de trouver un juste milieu entre leur protection et le développement. Pour ce faire, une étude de potentiel devra être réalisée de manière à cibler les milieux humides, comme les tourbières méritant d'être protégées et celles pouvant faire l'objet d'une exploitation.

9.2.2.3 Les parcs

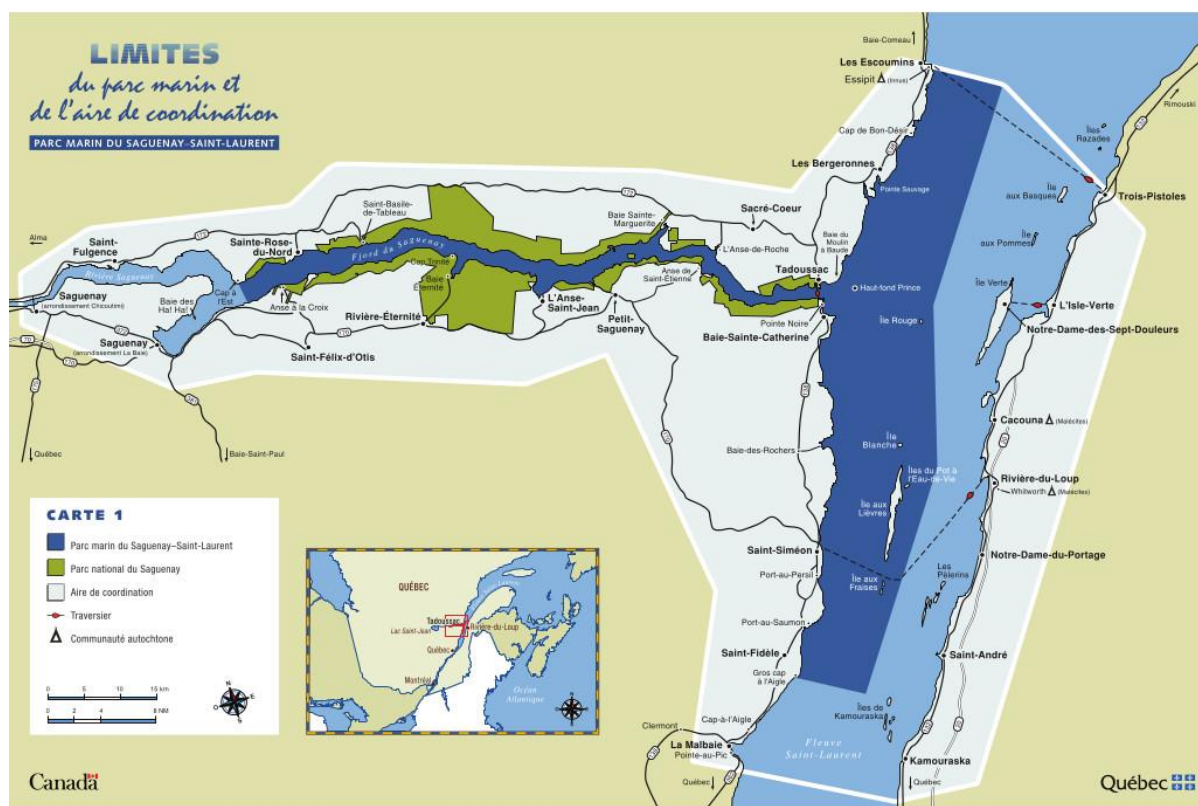
Les parcs sont des aires protégées « dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive » (*Loi modifiant la Loi sur les parcs*, 2001, chapitre 63).

On retrouve deux parcs sur le territoire de la MRC : le Parc national du Fjord-du-Saguenay, parc provincial créé en 1983, et le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, créé de concert avec le gouvernement du Canada, en 1998.

Le Parc national du Fjord-du-Saguenay, d'une superficie de 283,6 km², se situe de part et d'autre de la rivière Saguenay. Pour notre MRC, le parc est présent dans les municipalités de Tadoussac (secteur de la Baie de Tadoussac et de la Baie du Moulin à Baude) et de Sacré-Cœur (secteur de la Baie Sainte-Marguerite). Il fut instauré pour protéger les parois rocheuses, les baies et les dunes caractéristiques du secteur qui sont des refuges importants pour les oiseaux, dont le faucon pèlerin, déclaré vulnérable. De plus, ces immenses terrasses marines, lieux de passage importants pour les oiseaux en migration, hébergent aussi des plantes rares et fragiles.

On retrouve aussi, au sein du parc, plusieurs mammifères terrestres comme le loup, l'ours noir, le lynx du Canada, le castor et l'orignal. De même, on peut y observer, à partir des rives, certains mammifères marins tels le phoque commun et le béluga. De plus, des poissons, tels l'omble de fontaine anadrome et le saumon de l'Atlantique, sont présents dans les rivières du parc.

Le parc dispose aussi d'un volet culturel qu'il tente de mettre en valeur. Ainsi, les vestiges d'une ancienne scierie (Bay Mill) dans le secteur Baie Sainte-Marguerite, un circuit patrimonial au cœur de la municipalité de Tadoussac qui relate l'histoire de ce village, ou encore la Maison des Dunes, implantée dans le secteur du Moulin-à-Baude, sont des compléments à l'aspect conservation du parc. En dernier lieu, plusieurs activités récréatives peuvent y être pratiquées, notamment le camping rustique, la randonnée pédestre, la randonnée équestre, la raquette, le ski de fond et l'observation de la faune et de la flore.



Source : Plan directeur du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2009.

Le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, d'une superficie marine de 1138 km², comprend la quasi-totalité du fjord du Saguenay ainsi que la demie nord de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, du gros cap à l'Aigle (village de Saint-Fidèle) en amont, jusqu'à la Pointe-Rouge (municipalité des Escoumins) en aval.⁴ À cela, s'ajoute l'aire de coordination qui s'étend le long du fjord du Saguenay, de Chicoutimi à Tadoussac, le long de la rive nord du Saint-Laurent, de Saint-Fidèle aux Escoumins (y compris le territoire de la communauté innue d'Essipit) et le long de la rive sud, de Kamouraska à Trois-Pistoles. Elle inclut d'ailleurs toutes les communautés riveraines présentes en ces endroits.

S'inscrivant dans le réseau mondial des aires marines de conservation, le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent protège les eaux du plus grand estuaire du monde, ainsi que du plus long fjord de l'est du Canada. De plus, le parc dispose d'une biodiversité importante, mais aussi de plusieurs espèces

⁴ Sont exclus de ce territoire : les propriétés non détenues par le gouvernement du Québec, les infrastructures maritimes ainsi que les îles et les îlots.

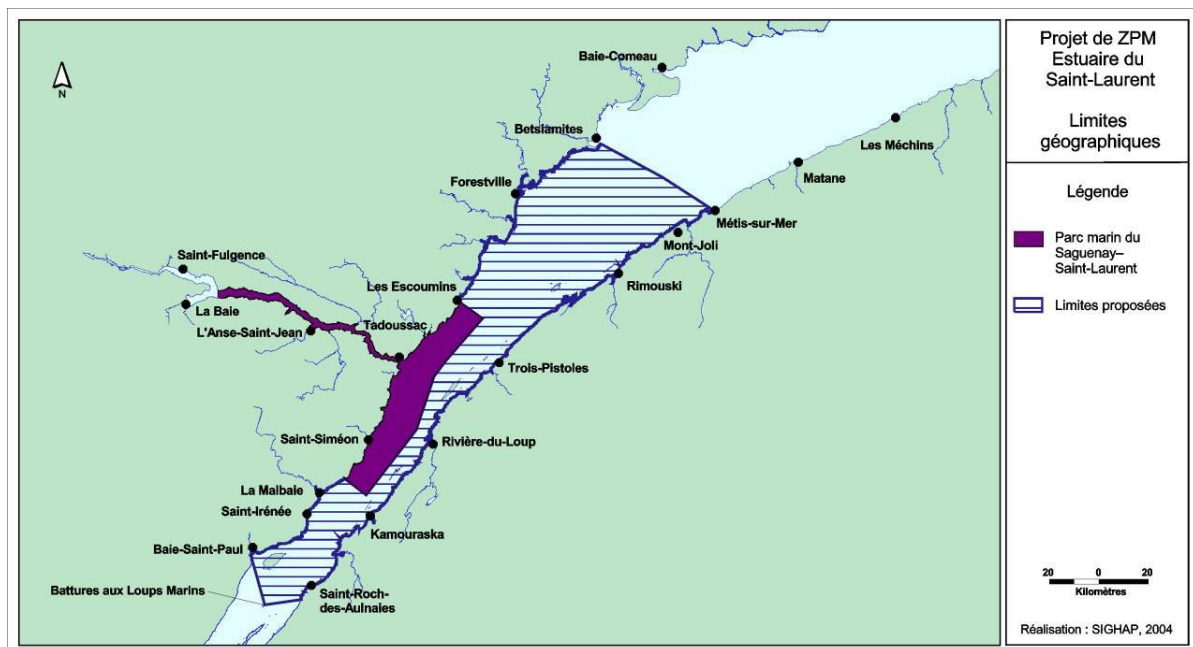
dont la survie est ou pourrait être menacée dans un avenir proche. Ainsi, le rorqual bleu et le béluga sont classés « en voie de disparition » selon le COSEPAC. La grive de Bicknelle et le caribou forestier sont considérés comme menacés, tandis que le faucon pèlerin, l'arlequin plongeur, le garrot d'Islande, le râle jaune, le carcajou, le marsouin commun et le rorqual commun sont considérés comme étant dans une situation préoccupante par le même organisme. La protection de toutes ces espèces justifie donc la présence du parc, surtout pour le béluga dont la survie dépend de la protection de ce milieu.

En somme, le parc marin dispose de deux aires ayant des objectifs différents mais complémentaires : son aire marine de conservation vise strictement la protection des espèces et des écosystèmes et son aire de coordination terrestre participe activement aux activités de conservation, d'éducation et de mise en valeur du parc et de ses composantes.

9.2.2.4 Zones de protection marine

À travers la *Loi sur les océans* du Canada, des zones de protection marine peuvent être créées pour conserver certains milieux aquatiques d'importance.

Ainsi, l'estuaire du Saint-Laurent, de Baie-Saint-Paul à la rivière Betsiamites sur la rive nord et de Saint-Roch-des-Aulnaies jusqu'à Métis-sur-Mer sur la rive sud, a été ciblé comme site d'intérêt pour assurer la conservation et la protection à long terme des mammifères marins qui y vivent à l'année ou y transitent, de leur habitat et de leurs ressources alimentaires. Ce site correspond à une zone d'une superficie approximative de 6 000 km², qui serait complémentaire à celle du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, en s'étendant tout le long de l'estuaire du Saint-Laurent, là où les pressions sur les mammifères marins sont les plus fortes.



9.2.2.5 Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Les *Zones importantes pour la conservation des oiseaux* (ZICO) ont été créées pour protéger et maintenir, de façon naturelle, les populations aviaires grâce à une approche de conservation par site. Relevant d'une désignation canadienne, elles sont gérées au Québec par l'*Union québécoise pour la conservation de la nature* (UQCN). Pour l'instant, trois sites ont été reconnus officiellement en Haute-Côte-Nord comme des ZICO.

Le site de Tadoussac est situé entre le fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent, à 4 km au nord-est du village de Tadoussac. C'est le secteur des dunes, qui s'étend de la Pointe aux Vaches jusqu'à la Baie du Moulin à Baude, pour une superficie de 688 ha. La présence d'espèces grégaires⁵ justifie sa nomination : balbuzard, buse pattue, buse à queue rousse, épervier brun, autour des palombes, faucon pèlerin, crécerelle d'Amérique et faucon émerillon. On y aperçoit aussi l'aigle royal, le pygargue à tête blanche, la petite buse, le busard Saint-Martin, ainsi que de nombreux passereaux à chaque automne.

La zone « Baie des Escoumins et Grandes Bergeronnes » s'étend sur 30 kilomètres de rivage, du village des Bergeronnes à la Pointe du Moulin aux Escoumins. Le site est essentiellement rocheux, mais on retrouve aux Escoumins une vasière (estran) pouvant atteindre 1 kilomètre de large lors des marées les plus basses. On y retrouve un grand nombre d'espèces d'oiseaux, dont sept en grande quantité : la bernache cravant, le canard noir, l'eider à duvet et quelques espèces de mouettes.

Le banc de Portneuf, situé à Portneuf-sur-Mer, est aussi reconnu comme une ZICO. D'une superficie de 575 ha, il prend naissance du côté sud de l'embouchure de la rivière Portneuf et s'étend vers l'amont du fleuve Saint-Laurent au sud. C'est encore une fois la présence d'espèces grégaires qui en justifie la reconnaissance. On y retrouve le pluvier argenté, le bécasseau minuscule, le tournepierre à collier, le bécasseau sanderling, le bécasseau semipalmé, le bécasseau à croupion blanc et le bécasseau maubèche. Il est aussi l'une des plus importantes haltes migratoires automnales pour les oiseaux de rivage dans l'estuaire du Saint-Laurent.

9.2.2.6 Sites d'intérêt écologique

Plusieurs sites d'intérêt écologique sont présents sur le territoire de la MRC. Ces sites identifient des sections du territoire qui abritent des espèces ou des écosystèmes particuliers. Ceux-ci sont référencés dans le chapitre 12 « Territoires d'intérêt » du présent schéma d'aménagement et de développement. Il y est question des aires protégées, des réserves de biodiversité, des réserves écologiques, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des habitats fauniques, des refuges fauniques et des rivières à saumon.

9.2.3 Les espèces animales menacées, vulnérables ou en voie d'extinction

La *Loi sur les espèces en péril*, loi canadienne datant de 2002, vise à empêcher la disparition ou la décroissance des espèces animales et végétales à l'aide du *Comité sur la situation des espèces en*

⁵ Se dit d'un instinct qui pousse les individus à se grouper avec leurs semblables.

péril du Canada (COSEPAC) qui a pour mission d'identifier les espèces et d'élaborer des méthodes de conservation pour chacune d'entre elles. La classification des espèces se fait comme suit :

- **Disparue (D)** : se dit d'une espèce qui n'existe plus.
- **Disparue du pays (DP)** : se dit d'une espèce qui n'est plus présente au Canada mais qui se retrouve ailleurs.
- **En voie de disparition (VD)** : se dit d'une espèce exposée à une disparition ou à une extinction imminente.
- **Menacée (M)** : se dit d'une espèce susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants auxquels elle est exposée ne sont pas inversés.
- **Préoccupante (P)** : se dit d'une espèce que ses caractéristiques rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels.

Du côté provincial, pour être reconnue comme une espèce « menacée » ou « vulnérable », cette espèce doit être désignée en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Le terme « espèce » réfère généralement à une population géographiquement isolée, une race ou une variété, alors que le terme « menacée » renvoie à toute espèce dont la disparition est appréhendée. Le terme « vulnérable » réfère à toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.

Les espèces ciblées dans la loi canadienne sont sensiblement les mêmes que dans celle du Québec, malgré une classification et des degrés de vulnérabilité qui diffèrent parfois. Par exemple, l'aigle royal est désigné « vulnérable » par le Québec, alors que le Canada le classe dans la catégorie « non péril ». De même, la baleine noire et le rorqual bleu qui sont susceptibles d'être désignés au Québec, sont classés en « voie de disparition » au Canada.

Le territoire de la MRC regroupe quelques espèces en voie de disparition, menacées ou vulnérables. Elles sont présentées ci-après, selon la classification québécoise, en ordre alphabétique et selon qu'elles sont menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

9.2.3.1 Espèces désignées « menacées »

Le béluga

Le béluga (population de l'estuaire du Saint-Laurent) est une espèce déclarée menacée depuis mars 2000. La chasse abusive a sans aucun doute contribué au déclin initial jusqu'en 1972, alors que la détérioration de l'habitat et principalement la pollution des eaux menacent la population résiduelle.



Le carcajou

Le carcajou est l'autre espèce menacée du territoire, et ce, depuis mars 2000. Les causes probables de son déclin seraient, dans un premier temps, le piégeage et la chasse (XIX^e siècle), et dans un deuxième temps, la raréfaction de sa nourriture; le caribou (1^{re} moitié du XX^e siècle) et la diminution du loup qui lui procurait les restes de carcasses d'animaux. De plus, comme l'empiètement des activités humaines sur son habitat semble affecter énormément son mode de vie, sa chasse et son piégeage sont interdits depuis 1981.



9.2.3.2 Espèces désignées « vulnérables »

L'aigle royal

L'aigle royal, aussi connu sous le nom d'aigle doré, est un rapace diurne au plumage brun foncé, pouvant atteindre un poids de 6 kg et une envergure d'ailes de 2,2 m. L'aigle royal niche habituellement sur les corniches des falaises présentes dans les secteurs montagneux. L'aire de répartition de l'espèce est encore peu connue, mais quelques observations ont eu lieu en Haute-Côte-Nord, particulièrement dans le secteur de Portneuf-sur-Mer. L'aigle royal a été ajouté à la liste des espèces vulnérables en mars 2005, en raison de sa faible population évaluée à 65 couples nicheurs.



Photo : Pierre Pouliot - MLCP

Le caribou forestier

Le caribou forestier est désigné espèce vulnérable depuis 2005. Il ne subsiste pratiquement plus aucune population au sud du 49^e parallèle, étant dispersé majoritairement sur le territoire de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec. Puisqu'il préfère les forêts résineuses matures et les grands blocs de résineux non fragmentés, on attribue surtout son déclin à la perte et à la modification de son habitat. En effet, les coupes forestières, en diminuant considérablement l'habitat du caribou, contribuent à sa concentration dans des habitats résiduels avec d'autres proies, comme l'orignal, ce qui entraîne un accroissement du nombre de prédateurs dans ces milieux et donc une intensification de la prédation.



Photo : Faune et Parcs Québec

Le faucon pèlerin

La MRC fait partie de l'aire de nidification du faucon pèlerin *anatum*, déclaré vulnérable en septembre 2003. Ce dernier se reproduit principalement le long des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay. Cette espèce privilégie les corniches des falaises pour s'établir. Les collisions avec divers éléments, le dérangement par l'escalade, l'usage du DDT dans certains pays où hivernent les oiseaux, ainsi que la chasse sont les principaux facteurs limitatifs identifiés.



Le garrot d'Islande

Le garrot d'Islande est un canard plongeur de taille moyenne. Le mâle est facilement reconnaissable avec son dos noir parsemé de quelques taches blanches, ainsi que sa poitrine et ses flancs blancs. 95 % de la population canadienne se trouve à l'ouest des Rocheuses. Au Québec, c'est sur la Côte-Nord que l'on compte le plus grand nombre d'individus. Un grand nombre d'observations ont d'ailleurs été répertoriées dans la MRC. L'habitat de prédilection du garrot d'Islande est la forêt, en bordure de lacs sans poisson, où il se nourrit d'invertébrés. L'espèce a été déclarée vulnérable en 2009 en raison des dangers que présentent la coupe forestière et l'ensemencement des lacs pour la pêche.



François Bourgeot
Source: <http://go.to/naturephoto>

La grive de Bicknell

La MRC est susceptible d'abriter des grives de Bicknell. Cet oiseau, de la même famille que les merles d'Amérique, a été classé comme espèce vulnérable en octobre 2009. On retrouve cette espèce dans les peuplements de conifères des régions montagneuses. L'espèce a principalement été observée en Gaspésie, mais La Haute-Côte-Nord possède également des écosystèmes propices. L'automne, l'espèce quitte le territoire québécois au profit de sa zone d'hivernage : les Antilles.



Photo : Yves Aubry, SCF

Le pygargue à tête blanche

La MRC se retrouve aussi en plein cœur de l'aire de nidification du pygargue à tête blanche, déclaré vulnérable en septembre 2003. Il niche à proximité de grands plans d'eau, sur des îles et le long des côtes, où il se nourrit de poissons rejetés sur les rives. D'ailleurs, on dénote depuis plusieurs années des pertes d'habitats en bordure des grands plans d'eau, ce qui nuit à leur maintien. De même, les pesticides, le dérangement par les humains et la capture accidentelle par le piégeage limitent l'expansion de ses populations.



9.2.3.3 Espèces susceptibles d'être désignées

Plusieurs espèces sont susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées. Nous en dresserons une liste par grandes familles animales au tableau 9.1.

Tableau 9.1 : Espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en 2009, pour la région administrative de la Côte-Nord

FAMILLE ANIMALE	ESPÈCES VISÉES
Poissons	Anguille d'Amérique Esturgeon noir Omble chevalier <i>Oquassa</i>
Oiseaux	Bruant Nelson Hibou des marais
Mammifères	Baleine noire Belette pygmée Campagnol des rochers Campagnol lemming de Cooper Chauve-souris argentée Chauve-souris cendrée Chauve-souris rousse Couguar Pipistrelle de l'Est Rorqual bleu Rorqual commun

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2009.

9.2.3.4 Les plantes menacées ou vulnérables

Selon les informations fournies par le Centre de données sur le patrimoine naturel et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, on retrouverait quatre espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sur

le territoire de La Haute-Côte-Nord. Elles sont le *carex glacialis*, le *potamot nain* sous-espèce à *gemmes*, la *scapanie des plages* et l'*utriculaire à scapes géminés*.



Pédiculaire des marais



Utriculaire à scapes géminés

De ces espèces, on en retrouve deux à l'intérieur du projet de réserve du Fen des Îlets-Jérémie soit, l'*utriculaire à scapes géminés*, comme mentionné précédemment, et la *pédiculaire des marais*.



Carex glacialis



Potamot nain sous-espèce à gemmes



Scapanie des plages

Le *carex glacialis* est présent dans le secteur des dunes du Parc national du Fjord-du-Saguenay à Tadoussac, tandis que la *scapanie des plages* se retrouverait à l'embouchure de la rivière Saguenay, toujours à l'intérieur du parc. Quant au *potamot nain* sous-espèce à *gemmes*, il est présent au lac Jérôme aux Bergeronnes.

9.2.4 L'eau potable et les eaux usées

9.2.4.1 L'approvisionnement en eau potable

L'approvisionnement en eau potable de consommation se fait soit grâce aux eaux de surface, soit par des eaux souterraines. Le tableau 9.2 illustre le détail pour chacune des municipalités en 2007.

Tableau 9.2 : Réseau d'approvisionnement en eau potable par municipalité en 2009

MUNICIPALITÉ	NOM DU RÉSEAU	TYPE D'APPROVISIONNEMENT DU RÉSEAU
Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	Eau souterraine
Tadoussac	Tadoussac	Mixte
Les Bergeronnes	Les Bergeronnes	Lac
Les Escoumins	Escoumins	Lac
Longue-Rive	Lac des Cèdres	Mixte
Portneuf-sur-Mer	Portneuf-sur-Mer	Eau souterraine
Forestville	Forestville	Eau souterraine
Colombier	Sainte-Thérèse-de-Colombier	Eau souterraine
Colombier	Saint-Marc-de-Latour	Eau souterraine

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, Répertoire de tous les réseaux municipaux de distribution d'eau potable, juin 2009.

De plus, selon les données fournies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en l'an 2000, la majorité de la population était desservie par un réseau d'aqueduc, dont 67,1 % par des sites de prélèvement d'eau souterrains (2,7 % par des puits individuels) et 32,9 % par des eaux de surface. En effet, on retrouve un réseau d'aqueduc desservant l'ensemble des résidences situées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation (PU) des municipalités.

Il arrive parfois que ce réseau dépasse un peu les limites des PU comme c'est le cas pour Sacré-Cœur, le long de la route 172 au nord de la municipalité, ainsi que pour une partie du rang Saint-Joseph, et pour Tadoussac, le long du chemin du Moulin-à-Baude, dans le secteur des Dunes. On retrouve aussi un réseau d'aqueduc entre Les Bergeronnes et Les Escoumins, le long de la route 138; réseau qui n'est inclus dans aucun PU. Aux Escoumins, on retrouve un prolongement du réseau le long de la route Forestière à l'extérieur du PU, de même qu'à Forestville, sur la rue Verreault. Dans ces deux cas, ce ne sont que de petits prolongements (une ou deux bornes-fontaines) ne permettant de raccorder au réseau que quelques bâtiments.

En somme, seuls les bâtiments se trouvant à l'extérieur des PU et ne faisant pas partie des exceptions mentionnées précédemment, sont approvisionnés en eau par des puits individuels.

Certains règlements ont été mis en place par le gouvernement pour empêcher la contamination des nappes phréatiques, comme le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* qui oblige toute résidence et chalet n'étant pas raccordé à un réseau collectif de se munir d'un système de traitement individuel des eaux usées. Malheureusement, comme aucun système de collecte des boues de fosses septiques n'est présent sur le territoire et qu'il n'existe

aucune entreprise offrant le service en Haute-Côte-Nord, cet aspect est souvent négligé, ce qui peut contaminer les sources d'eau potable.

Tel que mentionné plus loin à la section 9.2.5.3.7 traitant des boues de fosses septiques, une des solutions pourrait consister à intégrer le service à même le compte de taxes des résidents et de mettre en place un service municipal de collecte annuelle des boues de fosses septiques.

9.2.4.2 L'évacuation et le traitement des eaux usées

En 1999, le gouvernement a réalisé un *Portrait général de l'eau* pour la Côte-Nord. On y apprendait que la population de la MRC raccordée à des égouts est de 75 %, alors que cette proportion chute à 60 % lorsqu'il est question de la population raccordée qui traitait ses eaux. Par contre, le portrait évaluait que pour l'année suivante (2000), la proportion de la population traitant ses eaux allait passer à 79 %, grâce à des investissements prévus de 11 267 323 \$ de la part du *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et du *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM). On peut donc supposer que cette proportion de 79 % est celle qui prévaut aujourd'hui.

Ainsi, bien des mesures ont été mises en place depuis plusieurs années afin d'améliorer le traitement des eaux usées. Malgré tout, certaines municipalités de la MRC ne disposent toujours pas de système de traitement. Voici le descriptif pour chacune des municipalités.

Tableau 9.3 : Caractéristiques du traitement des eaux usées par municipalité en 2007

Municipalité	Traitement eaux usées			Type de traitement	Point de rejet	Remarques	Réseau sanitaire
	Oui	Partiel	Non				
Sacré-Coeur	X			Étangs aérés (depuis 1997)	Rivière du Moulin à Baude		Oui
Tadoussac		X		Dégrilleur (depuis 2004)	Rivière Saguenay (embouchure)		Oui
Les Bergeronnes			X			Réseau d'égout rejeté dans la rivière	Oui
Les Escoumins		X		Dégrilleur (depuis 2000)	Fleuve Saint-Laurent		Oui
Longue-Rive			X			Fosses septiques	Non
Portneuf-sur-Mer	X			Étangs aérés (2011)	Rivière Portneuf	Restauration complète du réseau d'égout en 2010 et prolongement du réseau à l'ensemble du village	Oui
Forestville	X			Étangs aérés (depuis 1994)	Rivière du Sault aux Cochons	Fosses septiques dans la baie Laval	Oui
Colombier			X			Fosses septiques	Oui

Sources : Liste des stations d'épuration, Ministère des Affaires municipales et des Régions, Service du suivi des infrastructures, septembre 2006.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Service hydrique, 2006.

MRC de La Haute-Côte-Nord, 2007.

Les municipalités de Forestville et Sacré-Cœur disposent d'un système de traitement des eaux usées (bassins d'aération) desservant leur population respective. Tadoussac et Les Escoumins ont mis en place des dégrilleurs à la sortie de leur émissaire dont les résidus sont maintenant éliminés au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau. Longue-Rive projetait, en 2004, d'implanter un réseau d'égout municipal relié à des étangs d'épuration. Ce projet sera finalement réalisé suite aux travaux de restructuration de la route 138 par une voie de contournement. Les travaux seraient complétés en 2016-2017.

Les petites embarcations génèrent aussi des eaux usées et des eaux de cale qui sont souvent déversées dans les cours d'eau, faute d'équipements appropriés pour les recueillir. La mise en place de tels équipements permettrait de réduire considérablement les rejets dans les cours d'eau et les lacs de la MRC, puisque pour l'instant, seule la marina de Tadoussac dispose de telles installations.

9.2.4.3 La gestion des neiges usées

Depuis 1998, la *Politique sur l'élimination des neiges usées* interdit le déchargement de celles-ci dans ou en bordure des cours d'eau et permet donc de réduire les impacts liés à leur élimination. La technique utilisée sur le territoire est généralement la méthode de refoulement en bordure des routes, qui est conforme aux nouvelles normes.

9.2.5 Les matières résiduelles

9.2.5.1 Objectifs et vision stratégique du Plan de gestion des matières résiduelles

En 2005, la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté la toute première version de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), qui visait à doter la MRC des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (1998-2008). En 2015, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), toutes les municipalités régionales de comté du Québec doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur PGMR, lequel doit maintenant répondre aux objectifs fixés dans le *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (art. 53.9). Le PGMR de la MRC de La Haute-Côte-Nord était donc en révision lors de l'élaboration du présent schéma d'aménagement.

Le PGMR présente, entre autres, les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre, et parfois surpasser, les objectifs du *Plan d'action 2011-2015* :

- ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte;
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.

Rappelons que le *Plan d'action 2011-2015* vise également un grand objectif :

- éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Inspirée par cet objectif, la MRC de La Haute-Côte-Nord a élaboré un énoncé de vision qui la guidera dans ses choix de gestion des matières résiduelles, non seulement dans le PGMR 2015-2020, mais également dans ses prochaines versions révisées.

Énoncé de vision stratégique de la MRC de La Haute-Côte-Nord
(Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020)

Positionner La Haute-Côte-Nord en tant que chef de file en GMR au Québec, dans une perspective de développement économique, en transformant des déchets en ressources et en emplois locaux, en visant l'objectif ZÉRO DÉCHET d'ici 2029.

Par cet énoncé de vision, la MRC désire faire un rappel constant à mettre tout en œuvre pour n'éliminer que le résidu ultime et à remettre constamment en question la définition même de « résidu ultime ».

Ainsi, les mesures qui seront présentées dans le PGMR 2015-2020 représenteront toutes un pas, parfois timide, parfois grand, vers une région zéro déchet.

9.2.5.2 Contenu du Plan de gestion des matières résiduelles

Le PGMR présente les composantes suivantes, lesquelles sont requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) :

- Description du système régional de GMR, incluant :
 - description du territoire de planification;
 - recensement des entreprises et organismes œuvrant en GMR;
 - recensement des installations en opération;
 - inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.
- Diagnostic territorial, c'est-à-dire les orientations et objectifs du PGMR.
- Description des mesures prévues permettant d'atteindre les objectifs.
- Suivi et surveillance de la mise en œuvre.

Nouveauté à noter, la version révisée du PGMR devra inclure, en plus du secteur municipal (résidentiel), les secteurs ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (résidus de construction, rénovation et démolition), tant pour l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire que pour les mesures prévues.

9.2.5.3 Activités et installations liées à la gestion des matières résiduelles

Les activités et installations actuellement en place en Haute-Côte-Nord sont décrites dans la présente section. Veuillez consulter le PGMR 2015-2020 pour connaître les activités et installations prévues au cours des prochaines années.

9.2.5.3.1 Matières recyclables

La collecte porte-à-porte des matières recyclables est offerte à tous les usagers, tant du secteur résidentiel que du secteur ICI, depuis le 3 avril 2006. La collecte est effectuée aux deux semaines pour le secteur résidentiel et une fois par semaine pour le secteur ICI. Les imprimés (papier et carton) ainsi que les contenants de verre, plastique et métal sont récupérés dans le cadre de cette collecte.

La MRC possède un poste de transbordement situé à Portneuf-sur-Mer (anciennement le lieu d'enfouissement sanitaire), où les camions de collecte déchargent les matières recyclables qui sont ensuite chargées dans des semi-remorques. Puis, elles sont acheminées au centre de tri de la Société V.I.A., pour être triées et conditionnées afin de les revendre pour être revalorisées. Le contrat octroyé à la Société V.I.A., une entreprise d'économie sociale, est d'une durée de trois ans, du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018, avec une possibilité de prolongation pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 mars 2020.

9.2.5.3.2 Réemploi

Les activités de réemploi visent principalement les encombrants, les textiles et, dans une moindre mesure, les matériaux de CRD.

Une collecte dédiée aux encombrants est offerte deux fois l'an, soit en mai et octobre. Une équipe d'employés de la MRC s'affaire à récupérer les objets réutilisables pour favoriser leur revente à prix modique aux écocentres. Le bois de construction est récupéré avec un camion de collecte distinct, pour être ensuite acheminé à une entreprise de valorisation. Finalement, les résidus métalliques sont récupérés par une entreprise locale.

Des dépôts ont été installés dans chacune des municipalités afin de permettre aux citoyens de se départir de leurs vêtements usagés. Les vêtements ainsi recueillis sont acheminés aux deux organismes à but non lucratif œuvrant en Haute-Côte-Nord : le Centre d'action bénévole Le Nord-est situé à Forestville et le Centre de dépannage des Nord-Côtiers situé aux Escoumins. Les surplus de vêtements non vendus par ces friperies sont entreposés temporairement à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer pour être ensuite revendus pour l'exportation.

Finalement, des abris ont été installés à chacun des trois écocentres pour recueillir les encombrants, ainsi que les matériaux de CRD ayant un potentiel de revente à prix modique.

9.2.5.3.3 Compostage

La MRC a effectué la collecte porte-à-porte des résidus verts (feuilles, branches, résidus de jardin) entre 2006 et 2010, puis a recommandé aux municipalités de l'effectuer par elles-mêmes, pour une

question d'efficacité. Depuis, la majorité des municipalités offre à leurs citoyens une collecte des résidus verts deux fois par année (en mai et en octobre), ainsi qu'une collecte des sapins de Noël en janvier.

Pour ce qui est des résidus de table, aucune collecte n'est effectuée, mais le compostage domestique est fortement encouragé. La MRC offre une formation sur le compostage domestique à ses résidents et procède à un achat regroupé de composteurs qu'elle revend au même prix à la population. En 2009, la MRC a initié un projet pilote de compostage par apport volontaire aux Bergeronnes, qui se poursuit toujours sous la responsabilité de la municipalité.

9.2.5.3.4 Résidus domestiques dangereux et produits électroniques

Des dépôts municipaux ont été installés pour recueillir les résidus domestiques dangereux (RDD). Ainsi, des bacs permanents de récupération de peinture, des huiles et autres produits dangereux (piles, acides, bases, toxiques, etc.) sont accessibles dans chacune des municipalités. Ce service est géré par la MRC grâce à une entente de service avec Laurentide Re/sources qui s'occupe de leur transport et leur traitement.

Les citoyens peuvent également déposer à ces mêmes dépôts municipaux, leurs produits électroniques désuets (ordinateurs, téléviseurs, écrans, systèmes de son, etc.). Ce service est offert par le biais de l'entente intervenue avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE).

9.2.5.3.5 Écocentres (matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD))

La MRC compte trois écocentres sur son territoire. L'écocentre principal où transitent actuellement l'ensemble des CRD, est situé à Portneuf-sur-Mer. Deux écocentres satellites sont situés aux Bergeronnes et à Sacré-Cœur. La communauté innue d'Essipit offre également un service de récupération des CRD à ses citoyens par le biais d'un dépôt similaire à un écocentre.

Des appels d'offres sont lancés annuellement afin d'octroyer des contrats visant le chargement, le transport et la valorisation des matériaux de CRD apportés aux écocentres. Les matériaux sont chargés à l'aide d'une pelle mécanique dans des camions de type « plancher mobile », puis sont transportés chez des entreprises spécialisées en recyclage et valorisation, habituellement situées dans la région de Québec.

9.2.5.3.6 Pneus

Grâce au *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage* géré par Recyc-Québec, chaque région administrative du Québec est desservie par un transporteur accrédité pour assurer la collecte des pneus hors d'usage récupérés auprès de quelque 8 000 détaillants québécois (garagistes, concessionnaires d'automobiles, centres de pneus). Les municipalités de Longue-Rive et de Colombier, de même que les écocentres de Portneuf-sur-Mer et Les Bergeronnes acceptent et trient également les pneus.

9.2.5.3.7 Boues de fosses septiques

Les boues de fosses septiques générées sur le territoire ainsi que celles des stations d'épuration municipales sont collectées et expédiées à l'extérieur de la MRC par des entreprises qui les traitent. La gestion des boues de fosses septiques est spécifiquement exclue de la compétence de la MRC (réf. : *Règlement n° 121-2012 déclarant la compétence de la MRC La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles*).

9.2.5.3.8 Élimination et gestion postfermeture des lieux d'enfouissement sanitaire

La MRC dispose de deux lieux d'enfouissement sanitaire (LES) qui ont été exploités conformément au *Règlement sur les déchets solides*. Le LES de Portneuf-sur-Mer n'est plus en exploitation depuis juillet 2010, alors que celui des Bergeronnes est fermé depuis le 1^{er} juillet 2006.

Même si les deux LES sont fermés, la MRC poursuit le suivi postfermeture en procédant à l'analyse des eaux de lixiviation tous les deux à trois ans. En effet, la MRC est responsable du respect de l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* concernant le rejet de contaminants dans l'environnement et de l'article 53 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* concernant les normes et modalités relatives au rejet des eaux de lixiviation dans le réseau hydrographique. À cette fin, une campagne d'échantillonnage pour analyser les eaux de lixiviation (piézomètres et résurgences) est recommandée à tous les deux ans dans le rapport de fermeture des deux LES réalisé par le Groupe-Conseil TDA, sans toutefois que cette analyse soit une obligation réglementaire. Toutes les analyses réalisées jusqu'à présent démontrent le respect des normes.

Depuis juillet 2010, la MRC transporte donc ses matières résiduelles à l'extérieur du territoire, à Ragueneau, celles-ci étant enfouies au lieu d'enfouissement technique de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. La présente entente conclue entre les deux organisations prenait fin le 31 décembre 2015. Celle-ci a été renouvelée pour deux autres années et se terminera donc le 31 décembre 2017, avec une possibilité de prolongation d'un an.

9.2.5.4 Bilan de la gestion des matières résiduelles

Le tableau suivant dresse un portrait de l'ensemble des matières résiduelles générées (enfouies ou valorisées) en Haute-Côte-Nord, entre 2011 et 2014.

Tableau 9.4 : Types de matières résiduelles générées (enfouies ou valorisées) en Haute-Côte-Nord, entre 2011 et 2014

Matières	2014 (tonnes)	2013 (tonnes)	2012 (tonnes)	2011 (tonnes)	Variation 2013-2014
Ordures (enfouies)	4 586	4 687	4 846	4 993	-2,16 %
Matières recyclables (valorisées)	1 418	1 471	1 510	1 477	-3,64 %
Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) (valorisés)	2 247	1 823	1 827	1 500	23,26 %
Résidus verts (valorisés)	450	405	395	375	11,11 %
Total :	8 701	8 387	8 579	8 345	3,75 %

On note que la quantité de matières recyclables récupérée a subi une baisse entre 2013-2014 (-3,64 %) encore plus importante que la quantité d'ordures enfouies (-2,16 %), ce qui démontre que des efforts sont encore à fournir pour sensibiliser l'ensemble des citoyens et usagers du secteur ICI.

Par ailleurs, la bonification des services offerts aux écocentres en 2014, la MRC en ayant permis l'accès aux entrepreneurs et usagers du secteur ICI, explique sans doute la hausse importante de la quantité de résidus de CRD générés (+23,26 %).

En 2014, 4 115 tonnes de matières (matières recyclables, CRD et résidus verts) ont été valorisées alors que 4 586 tonnes de matières ont été enfouies, comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 9.5 : Comparaison des matières valorisées par rapport à celles qui ont été enfouies en 2013 et 2014, MRC de La Haute-Côte-Nord

Matières	Destination	2014 (tonnes)	2014 Proportion (%)	2013 (tonnes)	2013 Proportion (%)	Variation 2013-2014
Ordures	Enfouissement	4 586	52,71 %	4 687	55,89 %	-3,18 %
Matières recyclables, CRD et résidus verts	Valorisation	4 115	47,29 %	3 699	44,11 %	+3,18 %
Total :		8 701	100,00 %	8 386	100,00 %	

Ainsi, globalement, l'enfouissement des matières est à la baisse (-3,18 %), au profit de la valorisation.

Fait intéressant à noter, La Haute-Côte-Nord atteint déjà l'objectif de 700 kg de matières résiduelles éliminées par habitant par année, prévu au *Plan d'action 2011-2015*. Avec ses 11 246 habitants et sa faible activité économique, la MRC génère 408 kg/habitant/année d'ordures.

Le PGMR dresse un bilan et un inventaire plus exhaustif des matières résiduelles générées, valorisées et éliminées par les occupants de La Haute-Côte-Nord.

9.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES À L'ENVIRONNEMENT

9.3.1 Transport et enfouissement des matières résiduelles

La méthode de fonctionnement actuelle pour la gestion des matières résiduelles implique que les camions de collecte doivent parcourir des centaines et des centaines de kilomètres chaque année, ce qui n'est pas sans impact sur l'environnement. Les recherches et analyses préliminaires effectuées dans le cadre de la révision du PGMR, démontrent la rentabilité d'un poste de transbordement pour les matières résiduelles, tant d'un point de vue économique (s'il est combiné avec le transbordement des matières recyclables et les CRD), qu'environnemental.

De plus, l'enfouissement des matières résiduelles engendre l'émission de méthane, un puissant gaz à effet de serre, sans compter que cette élimination ultime entraîne la perte définitive de précieuses ressources.

Le PGMR présente donc des mesures à adopter pour réduire autant le transport que l'enfouissement des matières résiduelles.

9.3.2 Dépotoirs clandestins

Malgré une offre de service accrue aux écocentres de la MRC, de nouveaux dépotoirs clandestins sont créés et découverts chaque année. Ces décharges présentent une problématique environnementale majeure, car elles sont souvent situées à proximité des cours d'eau, en forêt ou le long du littoral. Elles sont des sources importantes de contamination et représentent un danger pour la population, une menace pour la faune et une pollution visuelle inacceptable.

Le problème n'est pas qu'environnemental, il est aussi économique. Le nettoyage des dépotoirs clandestins coûte beaucoup plus cher que l'enfouissement traditionnel. Ainsi, en 2010, une campagne de nettoyage réalisée par la MRC, en collaboration avec deux municipalités, a permis de retirer de l'environnement 13,38 tonnes de déchets, au coût de 7 536 \$, soit 563 \$ la tonne comparativement à 258 \$ la tonne pour la collecte et l'enfouissement au site autorisé. Ces coûts auraient pu être beaucoup plus élevés, puisque les dépotoirs clandestins étaient situés en territoire municipalisé ou près des chemins d'accès principaux; les campagnes de nettoyage en milieu isolé sont encore plus coûteuses. Ces actions s'accompagnent aussi de risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

La MRC compile et cartographie les dépotoirs clandestins dénoncés par les citoyens et repérés par ses employés qui se déplacent sur le territoire. Malheureusement, il est impossible de procéder à un nettoyage complet de ces sites, les fonds alloués à ce type d'activité étant très limités et les partenaires financiers étant rares.

Il faut mettre fin au phénomène des dépotoirs clandestins. Leurs coûts environnementaux et économiques sont trop importants pour tolérer de telles pratiques par nos concitoyens.

9.3.3 Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées

La presque totalité des municipalités font face à des problèmes critiques de financement quant à la mise en place ou au maintien en bon état de leurs infrastructures d'aqueduc et d'égout, de même que de leurs équipements de traitement des eaux usées.

D'ailleurs, le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* impose des mises à niveau des installations de captage et de traitement des eaux de manière à les rendre conformes aux nouvelles exigences gouvernementales. L'ensemble des mises aux normes imposées aux municipalités coûte extrêmement cher et il s'avère souvent que celles-ci n'ont pas les moyens financiers de s'y conformer. Par exemple, il impose la mise en place d'une usine de filtration de l'eau pour les municipalités s'approvisionnant en eaux de surface, structure coûtant environ 3,5 M\$, un coût énorme pour des petites municipalités de moins de 1 000 habitants comme celles de La Haute-Côte-Nord.

Il est donc important de faire pression sur les gouvernements afin qu'ils viennent en aide financièrement aux municipalités pour que celles-ci puissent se doter des équipements et infrastructures nécessaires à l'atteinte d'une véritable qualité de vie et permettant la protection de l'environnement.

D'ailleurs, la protection de la « ressource eau » est cruciale par rapport à la présence du parc marin, dont la protection et la conservation impliquent que les rejets effectués dans les cours d'eau, et donc parallèlement dans le fleuve, soient traités avec le plus de rigueur possible.

9.3.4 Agrandissement de la superficie proposée du projet de réserve écologique de la rivière des Escoumins

Les visées de la MRC pour son territoire permettent de déterminer si un projet cadre ou non avec les futures vocations du territoire. En effet, le *Projet de réserve écologique de la rivière Escoumins*, dans sa version initiale, se conformait à l'affectation conservation établie par la MRC, alors que seule une infime partie du terrain visé se retrouvait hors affectation conservation.

Par contre, un agrandissement de 500 hectares du projet a été proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; agrandissement dont l'ensemble de la nouvelle zone est situé en zone récréoforestière pour laquelle une multitude d'usages sont autorisés, ce qui implique que le nombre d'usages incompatibles avec une vocation de réserve écologique soit très important. Pour ces raisons, la MRC est contre le projet d'agrandissement du projet de réserve et demande qu'il soit réalisé tel que prévu initialement.

9.3.5 Application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* vise à améliorer les mesures de protection actuelles des lacs, des cours d'eau, de la ressource « eau » en elle-même et de la faune qui s'y trouve. Son application est toutefois difficile pour plusieurs raisons. Les principaux intéressés, les citoyens, n'en connaissent que peu de choses et peu d'information est disponible. De même, peu d'amendes sont émises pour décourager les récalcitrants, ce qui limite le poids et l'impact d'une telle politique. De plus, celle-ci est très difficile d'application étant donné l'immensité du territoire à couvrir, ce qui force souvent les inspecteurs à ne se limiter qu'au territoire près des milieux urbanisés.

9.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Problématiques observées :

- Perte de plusieurs milieux humides d'importance au profit du développement, de l'exploitation ou simplement en raison des phénomènes naturels (érosion);
- Manque de protection accordée aux milieux sensibles (rives, littoral, berges, marais, etc.) dû au manque de moyens et de ressources des acteurs locaux (municipalités, ONG, etc.);

- Manque de concertation entre les divers organismes œuvrant dans le domaine de l’environnement;
- Peu d’efforts du milieu pour favoriser la mise en place de nouvelles aires protégées ou pour concrétiser les projets déjà sur la table;
- Connaissance limitée de la biodiversité et de la répartition des espèces sur le territoire.

Enjeu :

Peu d’efforts axés sur la protection des milieux naturels, des espèces animales et des espèces végétales fragiles.

Orientation :

Assurer la protection des écosystèmes sensibles, ainsi que la survie des espèces fauniques et floristiques rares ou dont la situation est préoccupante.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D’ACTION
Protéger les différents éléments écologiques sensibles par le contrôle des aménagements et la concertation des acteurs du milieu régional	Assurer la conservation et la protection des milieux humides (dont les tourbières), des rives et du littoral	✓ Réaliser une étude de potentiel des tourbières sur le territoire de la MRC pour déterminer lesquelles doivent être protégées et lesquelles peuvent faire l’objet d’une exploitation de la tourbe et/ou de la canneberge.
		✓ Interdire le remblayage des littoraux, des berges et des marais.
		✓ Appliquer plus rigoureusement les mesures de protection fixées par la politique.
	Assurer le maintien des espèces fauniques et floristiques ainsi que de leur habitat	✓ Favoriser une meilleure connaissance des espèces, de leur situation et des moyens de les conserver.
		✓ Tenter de mettre sur pied des plans de sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables.
		✓ Faire reconnaître comme écosystème forestier exceptionnel le terrain privé d’Alcan près de la rivière Sainte-Marguerite.
	Mettre à profit les divers comités et conseils œuvrant dans le domaine de l’environnement	✓ Renforcer leurs actions, notamment, par une plus grande participation de la MRC (ex. : partenariat).
		✓ Favoriser la concertation des divers intervenants œuvrant dans le domaine de l’environnement.
	Sensibiliser les populations, les entreprises et les décideurs à la cause environnementale	✓ Sensibiliser la population à l’importance des aires protégées, du respect de l’environnement, de la récupération, de la protection des milieux sensibles, etc.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
		✓ Promouvoir le processus de certification environnementale auprès des entreprises de la région.
Contribuer à la conservation des aires protégées et des espèces menacées sur notre territoire	Mettre en place des mesures de protection pour les milieux fragiles ou d'intérêt écologique	✓ S'assurer que les usages autorisés dans les territoires d'intérêt écologique identifiés au schéma soient compatibles avec la réglementation gouvernementale.
		✓ Rendre compatibles les usages des territoires ceinturant ces milieux grâce à des normes prescrites dans le document complémentaire au schéma.
		✓ Protéger les zones à potentiel pour la création d'aires protégées ou celles étant en voie de l'être.

Problématiques observées :

- Faible récupération des matières compostables et des encombrants non métalliques;
- Gestion limitée des boues de fosses septiques;
- Augmentation du nombre déjà important de dépotoirs clandestins sur le territoire.

Enjeu :

Performance à améliorer en matière de recyclage et de traitement des déchets.

Orientation :

Trouver une solution aux problématiques liées aux matières résiduelles.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Améliorer la performance de la MRC en matière de mise en valeur des matières résiduelles	Augmenter la quantité de matières recyclées	✓ Continuer et intensifier la sensibilisation.
		✓ Mettre en place un service de récupération des matières organiques (compostables).
		✓ Optimiser le réemploi
		✓ Implanter un programme de gestion municipale des boues de fosses septiques.
Régler les problèmes liés aux dépotoirs clandestins	Solutionner la problématique des dépotoirs clandestins	✓ Effectuer un repérage de ces sites.
		✓ Trouver des partenariats et du financement pour effectuer le nettoyage de ces sites.
		✓ Poursuivre la campagne de sensibilisation auprès de la population.

Problématiques observées :

- Plusieurs problématiques associées à l'eau : parfois impropre à la consommation, manque d'eau pendant la période estivale dans certaines municipalités, obligation de mettre en place des équipements de traitement des eaux usées, malgré la difficulté pour les municipalités d'en assumer les coûts, etc.

Enjeu :

Gestion difficile de l'eau potable et des eaux usées.

Orientation :

Protéger les sources d'eau potable, s'assurer de la mise en place d'infrastructures collectives adéquates de traitement des eaux usées, et que leur financement soit fait en partenariat avec les paliers de décision supérieurs.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Trouver des solutions aux problèmes relatifs à la qualité et à l'approvisionnement sécuritaire en eau potable	Trouver des solutions au manque d'eau en période estivale dans certaines municipalités	✓ Améliorer les réseaux d'aqueduc et rechercher de nouvelles nappes phréatiques pouvant alimenter les municipalités.
		✓ Promouvoir, par des campagnes de sensibilisation, la conservation de l'eau et des mesures d'économie d'eau potable.
	Assurer le traitement adéquat des eaux usées	✓ Faire pression sur le gouvernement pour qu'il aide les municipalités à mettre en place un système de traitement des eaux usées.
		✓ Meilleur soutien financier aux municipalités pour la mise aux normes des équipements d'épuration des eaux usées.
		✓ Implanter plus d'équipement servant à recueillir les eaux usées des embarcations.

9.5 LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

9.5.1 Affectation conservation

La désignation d'une affectation conservation témoigne de l'intérêt de la MRC d'assurer la protection de milieux exceptionnels, ou encore de secteurs où l'écologie supporte mal l'implantation humaine. Ainsi, elle désignera dans son schéma d'aménagement et de développement des aires de conservation. De plus, par l'entremise de l'affectation conservation, la MRC identifiera les éléments d'intérêt. À l'intérieur de cette affectation, seules les activités et infrastructures en concordance avec les lois et règlements provinciaux et fédéraux seront tolérées, ainsi que les usages suivants :

- récréatif extensif;
- zecs et pourvoiries à droits exclusifs et sans droits exclusifs;
- conservation;
- exploitation forestière.

9.5.2 Étude de potentiel des milieux humides

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec a produit, en 2008, un document intitulé « *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides* »⁶.

⁶ http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/Guide_plan.pdf

Dans ce guide, on retrouve les principales étapes nécessaires à la réalisation d'un plan de conservation des milieux humides. Il serait d'ailleurs pertinent de reprendre certains de ces points comme guide pour la réalisation, d'une part, d'une étude de potentiel des tourbières sur le territoire de la MRC et, d'autre part, d'une caractérisation globale des milieux humides.

Dans un premier temps, une étude de potentiel des tourbières viserait autant à départager, d'un côté, les tourbières dont le potentiel de développement économique serait le plus profitable à la collectivité et, d'un autre côté, celles dont les caractéristiques écologiques font que leur protection serait du plus grand intérêt pour le bien-être de la collectivité.

Voici les critères minimums qui devront être pris en compte pour chaque tourbière dont l'étude sera réalisée dans le cadre de cet exercice :

- le type de milieu humide⁷;
- la superficie (ha) du milieu humide;
- la connectivité à d'autres milieux naturels;
- la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMV);
- les perturbations subies par le milieu humide;
- la présence d'espèces exotiques envahissantes;
- la représentativité floristique du milieu humide par rapport à la communauté typique à laquelle il appartient;
- la connectivité hydrologique du milieu humide au réseau hydrographique de surface.

Chacun de ces critères devra être détaillé jusqu'à un certain niveau, allant d'une précision régionale donnant une vision globale de sa position dans l'écosystème à grande échelle, jusqu'à une précision au niveau du terrain et présentant un portrait plus précis des caractéristiques du milieu humide.

Une fois cet exercice réalisé, il sera plus facile de prendre des décisions éclairées concernant l'exploitation de ces milieux par des promoteurs, ou encore la protection de ces milieux, et ce, en établissant une hiérarchisation des actions à entreprendre en tenant compte de la réalité de ce qui se trouve sur le terrain.

Dans un second temps, la réalisation d'une caractérisation globale des milieux humides présents sur le territoire de la MRC serait une opportunité très intéressante pour la MRC. Cela donnerait un portrait global de ces milieux très sensible aux perturbations, mais qui d'un autre côté ont un potentiel de développement très intéressant.

⁷ Voir les fiches d'« Identification et de délimitation des milieux aquatiques, humides et riverains » mis à jour en 2006 par le MDDEFP : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/delimitation.pdf>

9.5.3 Mesures règlementaires

9.5.3.1 Normes de protection des rives et du littoral

Tous les lacs et les cours d'eau, qu'ils soient à débit régulier ou intermittent, sont assujettis aux mesures de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Les règles minimales à suivre pour les protéger, en corrélation avec celles fixées par la politique, seront édictées dans le document complémentaire (chapitre 15 du présent schéma) à la section 15.4.1 et ses sous-sections.

9.5.3.2 Normes relatives à la protection des sites de prélèvement d'eau potable

Le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* oblige les MRC à identifier et localiser toutes les prises de captage d'eau souterraine et de surface alimentant plus de vingt personnes, qu'elles soient municipales ou privées.

Un autre règlement, soit le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, établit une approche préventive permettant d'assurer le captage d'une eau brute de la meilleure qualité possible. Il impose, entre autres, la création d'un périmètre de protection autour de l'ouvrage de captage (minimum 30 mètres), de même qu'à l'intérieur de son aire d'alimentation, ce qui permet de compléter le *Règlement sur les exploitations agricoles* en assurant l'encadrement sécuritaire des activités agricoles à proximité des ouvrages de captage.

Le même type de périmètre peut être mis en place pour un site de prélèvement d'eau de surface, puisque l'on peut y appliquer des normes de protection des rives sur l'ensemble du bassin versant (en amont du site de prélèvement d'eau) de manière à protéger la qualité de l'eau puisée.

En somme, c'est donc dire qu'il y aura identification, au présent schéma, de périmètres de protection autour des sites de prélèvement d'eau, qu'elles soient de surface ou souterraines. Les zones de protection seront essentiellement déterminées en utilisant des rayons, l'analyse des zones d'alimentation étant une opération trop spécifique et trop onéreuse pour les MRC et les municipalités. Pour plus de détails sur ces éléments, consultez la section 15.5.4 et ses sous-sections.

Table des matières

CHAPITRE 11 – ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE	11-1
11.1 CONTEXTE D'INTERVENTION.....	11-1
11.1.1 Orientations gouvernementales	11-1
11.1.2 Orientations du premier schéma	11-1
11.2 DESCRIPTION DU MILIEU	11-2
11.2.1 Services gouvernementaux et paragouvernementaux	11-2
11.2.2 Équipements publics, services et ententes de service	11-3
11.2.3 Services de santé et de services sociaux	11-7
11.2.4 Services de garde, d'enseignement et d'éducation	11-8
11.2.5 Pôles commerciaux	11-9
11.2.6 Équipements liés au traitement des déchets	11-10
11.2.7 Services et équipements de communication	11-10
11.2.8 Réseaux et infrastructures hydroélectriques	11-13
11.2.9 Potentiel éolien	11-15
11.2.10 Équipements et infrastructures publics à caractère régional projetés	11-16
11.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	11-17
11.3.1 Répartition inégale sur le territoire et carences importantes.....	11-17
11.3.2 Maintien des services.....	11-18
11.3.3 Faiblesse des institutions postsecondaires	11-18
11.3.4 Accès aux nouvelles technologies limité	11-19
11.3.5 Absence de diversification au niveau de la production d'énergie	11-19
11.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	11-20
11.5 MOYENS DE MISE EN OEUVRE	11-22
11.5.1 Mise en place de projets d'énergie renouvelable.....	11-22
11.5.2 Modernisation des réseaux de télécommunication.....	11-22
11.5.3 Localisation des réseaux de transport d'énergie et de télécommunication	11-23
11.5.4 Révision des modes de financement des équipements et infrastructures à caractère régional	11-23
11.5.5 Schéma de couverture de risques.....	11-23
11.5.6 Schéma de sécurité civile	11-24

Liste des tableaux

Tableau 11.1 :	Services du gouvernement du Canada	11-2
Tableau 11.2 :	Services du gouvernement du Québec	11-2
Tableau 11.3 :	Services paragouvernementaux	11-3
Tableau 11.4 :	Équipements publics de loisirs.....	11-3
Tableau 11.5 :	Équipements et services à caractère régional ou supralocal.....	11-4
Tableau 11.6 :	Services de sécurité publique	11-5
Tableau 11.7 :	Équipements, services et groupes d'intérêt à caractère local	11-5

Tableau 11.8 :	Services du Centre intégré de santé et de services sociaux de La Haute-Côte-Nord	11-7
Tableau 11.9 :	Écoles primaires	11-8
Tableau 11.10 :	Écoles secondaires	11-8
Tableau 11.11 :	Services d'enseignement et d'éducation	11-9
Tableau 11.12 :	Équipements de radio et télévision	11-10
Tableau 11.13 :	Services de câblodistribution	11-11
Tableau 11.14 :	Journaux de La Haute-Cote-Nord	11-11
Tableau 11.15 :	Équipements de téléphonie	11-11
Tableau 11.16 :	Équipements Internet	11-12
Tableau 11.17 :	Antennes de communication	11-12
Tableau 11.18 :	Centrales hydroélectriques	11-13
Tableau 11.19 :	Barrages hydroélectriques	11-13
Tableau 11.20 :	Infrastructures de transport d'énergie – lignes haute tension	11-14
Tableau 11.21 :	Infrastructures de transport d'énergie – postes électriques – Hydro-Québec	11-14
Tableau 11.22 :	Minicentrales hydroélectriques dont le propriétaire n'est pas Hydro-Québec	11-15
Tableau 11.23 :	Équipements et infrastructures publics à caractère régional projetés – loisirs et culture	11-16
Tableau 11.24 :	Équipements et infrastructures publics à caractère régional projetés - transport	11-16

CHAPITRE 11 – ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE

11.1 CONTEXTE D'INTERVENTION

11.1.1 Orientations gouvernementales

La localisation des équipements et infrastructures est une question importante, puisque certains d'entre eux peuvent influencer le développement, alors que d'autres peuvent constituer d'importantes sources de nuisance. Ainsi, les réseaux routiers (abordés dans le chapitre 10 « Transport »), les lieux d'enfouissement sanitaire (traités dans le chapitre 9 « Environnement »), les infrastructures de transport d'énergie et celles servant aux communications font partie de ces équipements et infrastructures soumis à des contraintes particulières. D'ailleurs, le gouvernement s'attend à ce que les MRC incluent dans leur schéma d'aménagement et de développement, des dispositions régissant la localisation de tels sites et des usages permis à proximité.

11.1.2 Orientations du premier schéma

Dans son schéma d'aménagement de première génération, la MRC de La Haute-Côte-Nord faisait l'énumération des équipements à caractère intermunicipal¹, des projets d'infrastructures à être mis en place par le gouvernement ou ses mandataires, ainsi que des réseaux majeurs d'électricité, de gaz et de télécommunications.

Les lieux d'enfouissement sanitaire, situés dans les municipalités des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer, étaient alors considérés comme des équipements et services d'envergure régionale, car ils faisaient l'objet d'ententes particulières d'utilisation entre plusieurs municipalités. Le schéma mentionnait également l'aéroport de Forestville, qui desservait plus d'une municipalité. La présence de nombreuses lignes de transport d'énergie et de tours de communication sur le territoire était également soulignée.

De plus, deux annexes décrivaient les projets qui seraient réalisés dans le domaine *Équipements et infrastructures* à être mis en place par les gouvernements ou ses mandataires. Dans le domaine des transports, la MRC demandait la réalisation d'études d'impact du projet de voies de contournement des municipalités de Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer; un projet qui est resté longtemps lettre morte, mais qui a aujourd'hui été réalisé.

¹ Pour être considéré comme un équipement à caractère intermunicipal, il faut que celui-ci présente un intérêt public ou collectif, que la clientèle desservie réside dans au moins deux municipalités et qu'il dispose d'un certain rayonnement et/ou notoriété.

11.2 DESCRIPTION DU MILIEU

11.2.1 Services gouvernementaux et paragouvernementaux

Tableau 11.1 : Services du gouvernement du Canada

Service	Localisation	Adresse
Centre d'interprétation et d'observation de Cap-de-Bon-Désir	Les Bergeronnes	13, chemin Bon-Désir
Centre des ressources humaines du Canada (CRHC)	Forestville	134, route 138 Est
Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Haute-Côte-Nord	Les Escoumins	459, route 138, bureau 200
Bureaux administratifs du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent	Tadoussac	182, rue de l'Église
Pêches et Océans Canada – Garde côtière et sauvetage en mer	Tadoussac	Quai de Tadoussac
Pêches et Océans Canada – Service des communications et du trafic maritime	Les Escoumins	Rue Otis
Service d'aide à l'emploi (DRHC)	Sacré-Cœur	88, rue Principale

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2007.

Tableau 11.2 : Services du gouvernement du Québec

Service	Localisation	Adresse
Carrefour Jeunesse-Emploi de La Haute-Côte-Nord (CJE) – Centre de services	Forestville	1, 2 ^e Avenue
Carrefour Jeunesse-Emploi de La Haute-Côte-Nord (CJE)	Les Bergeronnes	427, rue de la Mer, 2 ^e étage
Centre local d'emploi (CLE) de Forestville	Forestville	134, route 138 Est
Centre local d'emploi (CLE) des Escoumins	Les Escoumins	459, route 138
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Centre de services	Les Bergeronnes	77, rue Principale
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Unité de gestion des Escoumins-Forestville	Les Escoumins	8, rue des Pilotes
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Unité de gestion des Escoumins-Forestville	Forestville	134, route 138 Est, bureau RC. 04
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Protection de la faune – Bureau local	Forestville	73, route 138
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Station piscicole	Tadoussac	115, rue Bateau-Passeur
Ministère de la Justice – Point de service	Forestville	24, route 138 Ouest
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Centre de services	Les Bergeronnes	313, route 138
Société des Traversiers du Québec – Administration Traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine	Tadoussac	98, rue Bateau-Passeur
Société de l'Assurance automobile du Québec (mandataire)	Les Escoumins	11, rue Sirois
Société de l'Assurance automobile du Québec (mandataire)	Forestville	39, route 138

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2007.

Tableau 11.3 : Services paragouvernementaux

Service	Localisation	Adresse
Centre jeunesse Côte-Nord – Point de service	Forestville	7, 2 ^e Avenue
Service externe de main-d'œuvre (SEMO)	Forestville	5, 2 ^e Avenue
Service externe de main-d'œuvre (SEMO) – Point de service	Les Escoumins	459, route 138

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2007.

Les tableaux 11.1 à 11.3 font état des services mis en place par les gouvernements provincial et fédéral et leurs ministères ou mandataires sur le territoire de La Haute-Côte-Nord. Les services de santé sont toutefois traités plus loin dans ce chapitre.

À la lumière de ces tableaux, on constate la variété de services gouvernementaux et paragouvernementaux présents sur notre territoire. De plus, on observe une certaine concentration de services à Forestville et aux Escoumins. Ces deux pôles permettent une répartition des services de manière à desservir plus adéquatement la population de l'est et de l'ouest de la MRC. L'étendue de notre territoire et sa faible densité de population prédisposent à une répartition de ce type qui permet de rapprocher les services de la population et d'en faciliter l'utilisation grâce à une réduction des temps de déplacement.

Malgré tout, même si cette répartition des services entend favoriser la desserte de l'ensemble de la population, il demeure que pour les municipalités situées aux extrémités de la MRC, telles Sacré-Cœur et Colombier, les temps de déplacement s'avèrent tout de même longs. Il faut, par contre, reconnaître que la configuration géographique de notre MRC ne permettra jamais de desservir parfaitement l'ensemble de notre population.

Les restrictions budgétaires des gouvernements et la nécessité de minimiser les doublons de service nous positionneront toujours face à des situations difficiles où il nous faudra choisir un emplacement optimal. D'ailleurs, cette rationalisation risque éventuellement de se répercuter à l'échelle de la Côte-Nord. Considérant le recul de notre population, tel que prédit par l'Institut de la statistique du Québec, il sera de plus en plus difficile de justifier un emplacement dans nos municipalités locales, alors que la Côte-Nord compte deux pôles urbains plus importants (Sept-Îles et Baie-Comeau). Il ne faut pas non plus négliger notre proximité avec les villes de Saguenay et de La Malbaie.

11.2.2 Équipements publics, services et ententes de service

Tableau 11.4 : Équipements publics de loisirs

Équipement/service	Localisation	Adresse
Centre civique	Les Bergeronnes	517, rue du Boisé
Complexe Guy-Ouellet (aréna)	Forestville	10, 10 ^e Rue
Centre multifonctionnel	Les Escoumins	23, route Forestière
Centre récréatif (aréna)	Sacré-Cœur	51, rue Mayrand
Centre sportif C.E. Boucher (aréna)	Les Escoumins	23, route Forestière
Club de yacht et halte nautique de l'Anse-de-Roche	Sacré-Cœur	346, chemin de l'Anse-de-Roche

Équipement/service	Localisation	Adresse
Club nautique des Bergeronnes	Les Bergeronnes	499, rue de la Mer
Club nautique et marina de Portneuf-sur-Mer	Portneuf-sur-Mer	1, rue de la Marina
Club nautique et marina de Tadoussac	Tadoussac	100, rue Bord-de-l'Eau
Piscine de la polyvalente des Berges	Les Bergeronnes	433, rue de la Mer
Piscine publique de Forestville	Forestville	8, 10 ^e Rue
Salle de spectacle – polyvalente des Rivières	Forestville	16, 5 ^e Avenue

Source : Guide touristique de l'ATR Manicouagan, 2007-2008, MRC La Haute-Côte-Nord, 2007.

Tableau 11.5 : Équipements et services à caractère régional ou supralocal

Équipement/service	Localisation	Adresse
Aéroport de Forestville	Forestville	Partie du rang XII, canton Laval
Centre d'action bénévole Le Nordest	Forestville	9, 11 ^e Rue
Centre de dépannage des Nord-Côtiers	Les Escoumins	9, rue Roussel
Centre de dépannage des Nord-Côtiers – Dépôt au local de l'Alliance des femmes	Sacré-Coeur	108, rue Principale
Lieux d'enfouissement sanitaire (LES) (activités suspendues)	Les Bergeronnes	Lots 14-l, 15-l et 16-l, rang IV, canton Bergeronnes
Lieux d'enfouissement sanitaire (LES) (activités suspendues)	Portneuf-sur-Mer	Lot 333, rang B
MRC de La Haute-Côte-Nord	Les Escoumins	26, rue de la Rivière, bureau 101

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2007.

Au fil des années, certaines municipalités se sont dotées d'équipements communautaires et de loisirs ayant une incidence intermunicipale ou régionale, comme les arénas ou les piscines. De plus, on ne peut ignorer la prise en charge de certains équipements à caractère régional par les municipalités. L'aéroport de Forestville est un exemple de transfert des instances fédérales au bénéfice de la Ville de Forestville. Il s'agit d'un équipement à incidence régionale qui doit être pris en charge par le milieu pour éviter sa mise hors service. Ainsi, ces équipements à caractère régional doivent être conservés, que ce soit pour des fins de sécurité publique, de services communautaires ou simplement de loisirs.

Pour ce type d'équipement, la plupart des municipalités ont conclu des ententes de service avec leurs voisines de façon à en améliorer la rentabilité et à mieux desservir la population. Ce type d'ententes existe, entre autres, pour la gestion et la collecte des matières résiduelles, de même que pour la sécurité incendie.

Spécifiquement pour la gestion des matières résiduelles, le Conseil de la MRC a adopté, en 2005, le *Règlement n° 102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles*. Ce règlement a été modifié en 2012, lorsque le *Règlement n° 121-2012* a été adopté, principalement pour inclure la municipalité de Forestville pour le service uniformisé de la collecte des ordures. L'article 5 de ce règlement décrit l'ensemble des pouvoirs et responsabilités de la MRC quant à la gestion des matières résiduelles sur son territoire. En bref, la MRC offre l'ensemble des services requis pour une saine gestion des matières résiduelles sur la totalité du territoire, à l'exception de la gestion des boues de fosses septiques.

Tableau 11.6 : Services de sécurité publique

Entente de service	Localisation	Territoire couvert
Ambulance Sacré-Cœur Enr.	Sacré-Cœur	Sacré-Cœur, Tadoussac et jusqu'au pont de la rivière des Petites Bergeronnes
Ambulance Côte-Nord Inc.	Baie-Comeau Les Escoumins	Du pont de la rivière Petites Bergeronnes, jusqu'à la limite est de la MRC
Poste auxiliaire de la Sûreté du Québec	Tadoussac	Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes et Les Escoumins
Poste principal de la Sûreté du Québec	Forestville	Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier
Service incendie de Tadoussac	Tadoussac	Tadoussac et renfort pour autres municipalités au besoin
Service incendie de Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	Sacré-Cœur et renfort pour autres municipalités au besoin
Service incendie des Bergeronnes	Les Bergeronnes	Les Bergeronnes et renfort pour autres municipalités au besoin
Service incendie de Forestville	Forestville	Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2007.

On retrouve sur notre territoire une brigade de pompiers par municipalité. Alors que Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier ont fusionné leur service sous l'égide du Service de prévention des incendies de Forestville, tout en conservant une ou deux casernes par municipalité, les trois municipalités de l'ouest ont préféré conserver leur propre service.² Bien que fonctionnant indépendamment, Tadoussac, Sacré-Cœur et Les Bergeronnes disposent d'ententes de service visant une meilleure desserte, ainsi que pour assurer le respect des normes d'intervention dictées par le gouvernement.

Il est crucial que les services soient regroupés de manière à éviter des coûts supplémentaires pour les contribuables. À titre d'exemple, le schéma de couverture de risques révélait en 2009 que la sécurité incendie coûtait 150 \$ et 130 \$ par habitant à Sacré-Cœur et Tadoussac respectivement; alors que les partenaires du service de Forestville devaient déboursier entre 60 \$ et 80 \$ par habitant. De plus, le partage des équipements et des services garantit une gamme d'outils variés et un niveau d'endettement raisonnable pour les municipalités.

Ainsi, l'entente de service incendie, de même que celles existant entre la MRC et des entreprises pour la collecte et le transport de l'ensemble des matières recyclables, sont de bons exemples de regroupements de services souhaités dans le futur.

Tableau 11.7 : Équipements, services et groupes d'intérêt à caractère local

Équipement/service	Localisation	Adresse
Bibliothèque des Bergeronnes	Les Bergeronnes	514, du Boisé
Bibliothèque de Colombier	Colombier	568, rue Principale
Bibliothèque des Escoumins	Les Escoumins	12, rue Boily

² MRC de La Haute-Côte-Nord, Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 2009.

Équipement/service	Localisation	Adresse
Bibliothèque de Forestville	Forestville	10, 10 ^e Rue
Bibliothèque de Longue-Rive	Longue-Rive	3, rue de l'Église
Bibliothèque de Portneuf-sur-Mer	Portneuf-sur-Mer	170, rue Principale
Bibliothèque de Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	80, rue de l'Église
Bibliothèque de Tadoussac	Tadoussac	163, rue des Jésuites
Bureau de poste de Forestville	Forestville	49, 2 ^e Avenue
Bureau de poste de Grandes-Bergeronnes	Les Bergeronnes	398, rue de la Mer
Bureau de poste des Escoumins	Les Escoumins	271, route 138
Bureau de poste de Longue-Rive	Longue-Rive	351, route 138
Bureau de poste de Portneuf-sur-Mer	Portneuf-sur-Mer	274, rue Principale
Bureau de poste de Sacré-Cœur-Saguenay	Sacré-Cœur	62, rue Principale
Bureau de poste de Tadoussac	Tadoussac	200, rue des Pionniers
Bureau de poste de Rivière Colombier	Colombier	554, rue Principale
Centre accès communautaire à Internet (CACI) des Bergeronnes	Les Bergeronnes	514, rue du Boisé
Centre accès communautaire à Internet (CACI) de Colombier	Colombier	570, rue Principale
Centre accès communautaire à Internet (CACI) des Escoumins	Les Escoumins	12, rue Boily
Centre accès communautaire à Internet (CACI) de Forestville	Forestville	10, 10 ^e Rue
Centre accès communautaire à Internet (CACI) de Portneuf-sur-Mer	Portneuf-sur-Mer	170, rue Principale
Centre accès communautaire à Internet (CACI) de Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	51, rue Mayrand
Centre de vidéoconférence de Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	89, rue Principale Nord
Centre de vidéoconférence des Escoumins	Escoumins	459, route 138
Centre de vidéoconférence de Forestville	Forestville	10, 10 ^e Rue
Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord	Forestville	53, 2 ^e Avenue
Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent	Les Escoumins	11, rue Sirois
Caisse Desjardins – Centre de services des Bergeronnes	Les Bergeronnes	515, rue du Boisé
Caisse Desjardins – Centre de services de Colombier	Colombier	556, rue Principale
Caisse Desjardins – Centre de services de Longue-Rive	Longue-Rive	316-2, route 138
Caisse Desjardins – Centre de services de Rivière-Portneuf	Portneuf-sur-Mer	292, route 138
Caisse Desjardins – Centre de services de Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	70, rue Principale
Caisse Desjardins – Centre de services de Tadoussac	Tadoussac	187, rue Bord-de-l'Eau
Banque Nationale de Forestville	Forestville	7, 1 ^{re} Avenue
Club FADOQ Sault-au-Mouton	Longue-Rive	347, route 138
Club de l'Âge d'or des Escoumins	Les Escoumins	12, rue Boily
Maison des jeunes de Colombier	Forestville	2, 7 ^e Rue
Maison des jeunes des Escoumins	Les Escoumins	2, rue de la Croix
Maison des jeunes L'Entretiens	Forestville	16, route 138 Ouest
Maison des jeunes Le Phare	Longue-Rive	350, route 138
Maison des jeunes La Ramasse	Les Bergeronnes	517, rue du Boisé
Maison des jeunes La Passerelle	Portneuf-sur-Mer	170, rue Principale
Maison des jeunes de Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	89, rue Principale Ouest
Maison des jeunes de Tadoussac	Tadoussac	286, rue de la Falaise

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2010.

Pour ce qui est des équipements, services et groupes d'intérêt locaux, il s'avère que chacune des municipalités disposent d'une bibliothèque, la plupart du temps située à l'intérieur d'un centre communautaire ou jointe à l'école primaire. Ces bibliothèques sont toutes affiliées au Centre régional des services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord (CRSBP). De plus, sept d'entre elles (à l'exception de Tadoussac) offrent un service d'accès Internet lié au programme fédéral des Centres d'accès communautaire à Internet [CACI]. On retrouve également dans chacune des municipalités un centre de services d'une caisse Desjardins ainsi qu'un bureau de poste. Enfin, de nombreux groupes de représentation des aînés sont présents sur le territoire, ainsi que plusieurs maisons des jeunes.

11.2.3 Services de santé et de services sociaux

Tableau 11.8 : Services du Centre intégré de santé et de services sociaux de La Haute-Côte-Nord

Service de santé	Localisation	Adresse
Installation DPJ et réadaptation des Escoumins – CISSS de la Côte-Nord	Les Escoumins	4, rue des Pilotes
Installation DPJ et réadaptation de Forestville – CISSS de la Côte-Nord	Forestville	8, 10 ^e Rue
Installation des Escoumins – CISSS de la Côte-Nord	Les Escoumins	4, rue de l'Hôpital
Installation de Forestville – CISSS de la Côte-Nord	Forestville	2, 7 ^e Rue
CHSLD des Bergeronnes – CISSS de la Côte-Nord	Les Bergeronnes	450, rue de la Mer
CLSC de Sacré-Cœur – CISSS de la Côte-Nord	Sacré-Cœur	55, rue Lévesque

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2007.

Les services de soins de santé de la MRC de La Haute-Côte-Nord s'articulent autour des points de service du Centre de protection et de réadaptation des Escoumins et de Forestville et du Centre de santé et de services sociaux de La Haute-Côte-Nord, ainsi que de ses différents points de service répartis sur le territoire, soit à Sacré-Cœur, aux Bergeronnes, aux Escoumins et à Forestville.

Aux Escoumins, le centre hospitalier offre des services de soins généraux, un centre local de services communautaires (CLSC), ainsi qu'un centre d'hébergement et de soins de longue durée. De même, le volet hôpital comprend l'urgence 24 heures, la clinique des médecins, l'hospitalisation à court terme, des soins de longue durée, des services de laboratoire, de radiologie, de physiothérapie, d'ergothérapie et de télémédecine. Des spécialistes itinérants offrent aussi des consultations dans des domaines plus précis. En ce qui a trait au CLSC, on y trouve des services professionnels de consultation. Des services sociaux courants et une équipe de médecins en soutien à domicile sont également disponibles.

À Forestville, le centre de santé offre des services de soins généraux, un centre local de services communautaires (CLSC) et des soins de longue durée. Le volet hôpital comprend l'urgence 24 heures, la clinique des médecins, des soins de longue durée, des services de laboratoire, de radiologie et de télémédecine. On y offre aussi les services des spécialistes itinérants et ceux des services sociaux courants. Une équipe de médecins en soutien à domicile et une équipe de prévention en santé au travail sont également disponibles.

Aux Bergeronnes, le centre offre essentiellement de l'hébergement en soins de longue durée, un centre de jour en santé mentale, ainsi qu'une clinique de médecins sur rendez-vous. Notons qu'un point de service à Sacré-Cœur permet de consulter un médecin sur rendez-vous.

11.2.4 Services de garde, d'enseignement et d'éducation

On retrouve un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial à Forestville qui gère l'ensemble des services de garde du territoire. On retrouve aussi quatre centres de la petite enfance (CPE) sur le territoire de la MRC : La Giroflée, situé à Essipit, Forestville et Les Bergeronnes, et Grain de Soleil, à Sacré-Cœur. En plus des CPE, on retrouve plusieurs services de garde en milieu familial. En 2010, on en dénombrait trois à Sacré-Cœur, deux à Tadoussac, deux aux Bergeronnes, onze aux Escoumins, trois à Longue-Rive, trois à Portneuf-sur-Mer, quinze à Forestville et deux à Colombier, pour un total de 41 services de garde en milieu familial, alors qu'il n'y en avait que 32 en 2007.³ Néanmoins, comme ailleurs au Québec, le nombre de places subventionnées en services de garde répond difficilement à la demande.

En Haute-Côte-Nord, l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire est strictement desservi par un réseau d'écoles publiques sous l'égide de la Commission scolaire de l'Estuaire, dont le territoire couvre les MRC de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan. Chaque municipalité compte un établissement pouvant offrir de l'enseignement préscolaire et primaire.

Tableau 11.9 : Écoles primaires

École primaire	Localisation	Adresse	Nombre d'élèves en 2009-2010
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	80, rue de l'Église	196
Saint-Joseph	Tadoussac	186, rue de l'Église	72
Dominique-Savio	Les Bergeronnes	433-B, rue de la Mer	23
Marie-Immaculée	Les Escoumins	297, route 138	152
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Longue-Rive	324, route 138	65
M ^{re} Bouchard	Portneuf-sur-Mer	172, route 138	27
Saint-Luc	Forestville	5, 10 ^e Rue	266
Saint-Cœur-de-Marie	Colombier	572, rue Principale	38

Source : Site Internet de la Commission scolaire de l'Estuaire (www.csestuaire.qc.ca), consulté le 26 avril 2010.

On retrouve ensuite des écoles de niveau secondaire dans les municipalités des Bergeronnes et de Forestville.

Tableau 11.10 : Écoles secondaires

Service d'enseignement et d'éducation	Localisation	Adresse	Nombre d'élèves en 2009-2010
Polyvalente des Berges	Les Bergeronnes	433, rue de la Mer	262
Polyvalente des Rivières	Forestville	16-A, 5 ^e Avenue	351

Source : Site Internet de la Commission scolaire de l'Estuaire (www.csestuaire.qc.ca), consulté le 26 avril 2010.

³ La Giroflée, bureau coordonnateur de la garde en milieu familial en Haute-Côte-Nord, 2010.

En plus de l'enseignement général du secondaire, les polyvalentes offrent également des cours de formation professionnelle, de formation continue et d'éducation aux adultes. En 2010, 318 étudiants évoluaient au Centre de formation de Forestville, répartis entre l'éducation aux adultes et la formation professionnelle.

Tableau 11.11 : Services d'enseignement et d'éducation

Service d'enseignement et d'éducation	Localisation	Adresse
Centre d'éducation des adultes de La Haute-Côte-Nord	Forestville	34, 11 ^e Rue
Centre d'études collégiales de Forestville	Forestville	16, 5 ^e Avenue
Centre de formation professionnelle	Forestville	34, 11 ^e Rue
Centre de formation professionnelle – Pavillon de la foresterie	Forestville	2, 3 ^e Rue
Centre Paul-Albert-Jean (adultes)	Les Bergeronnes	514, rue du Boisé
Commission scolaire de l'Estuaire – Point de service	Tadoussac	184, rue de l'Église
Commission scolaire de l'Estuaire – Point de service	Forestville	16, 5 ^e Avenue

Source : Site Internet de la Commission scolaire de l'Estuaire (www.csestuaire.qc.ca), 26 avril 2010.

C'est grâce à un partenariat avec le Cégep de Chicoutimi que l'on a implanté le Centre d'études collégiales de Forestville. Ce centre offre des programmes d'enseignement collégial en sciences humaines et en techniques administratives. Le bassin de clientèle est assez diversifié, provenant du secondaire, de la formation aux adultes et du retour en région de cégépiens désirant terminer leur DEC.

11.2.5 Pôles commerciaux

La structure commerciale régionale est assez uniforme dans son ensemble, mais elle comporte quand même quelques particularités. Tout d'abord, on peut identifier deux types d'entreprises dominantes : **les entreprises à vocation touristique** et **les entreprises de services courants**.

- **Les entreprises à vocation touristique** occupent une place très importante dans la structure économique régionale. Cette activité procure un très grand nombre d'emplois durant la saison estivale et s'avère être une des seules activités économiques qui permet un apport en capitaux provenant de l'extérieur dans la région. On peut, par exemple, classer dans cette catégorie des entreprises comme les hôtels, motels et gîtes, celles qui encadrent des activités de plein air (kayak, excursions au baleines, etc.) et autres.
- **Les entreprises de services courants** regroupent des activités telles l'alimentation, la vente de biens manufacturés, les restaurants, dépanneurs et autres entreprises de biens et services. C'est un type d'entreprises que l'on retrouve partout sur le territoire, mais qui semble tout de même se regrouper dans différents pôles.

En plus des différentes vocations des entreprises, il est possible de discerner des pôles où se concentrent les différents types d'entreprises.

- Le premier pôle est le pôle touristique de l'ouest de la MRC. Il est centré sur la municipalité de Tadoussac avec son nombre important d'entreprises œuvrant dans ce secteur, et s'étend

timidement vers la municipalité de Sacré-Cœur avec la Ferme 5 étoiles, vers la municipalité des Bergeronnes avec les trois campings qu'on retrouve sur son territoire, et la municipalité des Escoumins avec un nombre d'entreprises touristiques grandissant et un camping qui sera aménagé dans les prochaines années.

- Un deuxième pôle, que l'on peut identifier dans la MRC, est centré sur la municipalité des Escoumins. C'est un pôle de services courants qui sont surtout tournés vers l'alimentation avec une boucherie, une poissonnerie, deux épiceries de taille moyenne, deux concessionnaires automobiles, un dentiste, etc.
- Le troisième pôle est du même type que le précédent. Il est centré sur la municipalité de Forestville. On y retrouve une plus grande variété de commerces que dans le pôle des Escoumins, avec un magasin de meubles, des restaurants de type *fast-food*, des ateliers de mécanique automobile, une bijouterie, un vétérinaire et bien d'autres.

Dans ces deux derniers pôles, les emplacements les plus propices pour installer des commerces de type régional se retrouvent dans la municipalité de Forestville. Ils sont situés en bordure de la route 138, à proximité de l'aéroport. Cette proximité avec les réseaux de transport régionaux et suprarégionaux en font un site particulièrement intéressant. Il y a également quelques emplacements qui sont identifiés par les municipalités du premier pôle touristique à l'intérieur des limites de leur périmètre d'urbanisation ou en bordure de celui-ci, notamment, aux deux entrées de la municipalité de Sacré-Cœur, à l'entrée nord de la municipalité de Tadoussac et en bordure de la route 138, dans sa partie est pour la municipalité de Bergeronnes.

La MRC encourage les municipalités concernées à reconnaître dans leurs documents de planification, l'importance des différents pôles identifiés plus haut. Cela devra se faire dans une optique de consolidation et de développement de ces pôles qui pourra passer par la mise en réserve d'emplacements de qualité pour l'établissement de nouvelles entreprises commerciales ou des programmes d'aide à l'implantation d'entreprises qui offrent des biens ou services, dont un besoin a été identifié sur le territoire. Cette vision plus globale de la composante commerciale, permettra à toute la population de la MRC de bénéficier des forces et potentiels de chaque milieu.

11.2.6 Équipements liés au traitement des déchets

La description des équipements liés au traitement des déchets et à leurs problématiques se retrouve au chapitre 9 « Environnement ».

11.2.7 Services et équipements de communication

Tableau 11.12 : Équipements de radio et télévision

Équipements de communication – radio et télévision	Localisation	Adresse
CHME FM – Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc.	Essipit	34, rue de la Réserve
Télévision du Littoral inc.	Forestville	32, 1 ^{re} Avenue
Télévision régionale Haute-Côte-Nord TVR7	Les Escoumins	107, rue St-Marcellin Ouest

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2010.

Au niveau radiophonique, la région de La Haute-Côte-Nord est desservie par un media local, soit la radio régionale communautaire autochtone d'Essipit (CHME FM 94,9). Des radios commerciales et publiques desservent aussi La Haute-Côte-Nord, mais elles sont toutes situées à l'extérieur de notre territoire, soit à Baie-Comeau ou sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent (Rimouski et Rivière-du-Loup).

Pour ce qui est de la télévision, aucune station n'est implantée sur la Côte-Nord. Les chaînes privées et publiques diffusent de la rive sud du fleuve Saint-Laurent (SRC, TVA et Télé-Québec, à Rimouski et Rivière-du-Loup). Quant à la télévision communautaire, elle se limite aux canaux des deux réseaux de câblodistribution. La Télévision régionale Haute-Côte-Nord (TVR7), associée au câblodistributeur Vidéotron, couvre l'ouest et le centre de la MRC (de Sacré-Cœur à Portneuf-sur-Mer et Colombier). La Télévision du Littoral, associée au câblodistributeur Cogeco, couvre le territoire de Forestville.

Tableau 11.13 : Services de câblodistribution

Services et équipements de communication - câblodistribution	Territoire couvert
Vidéotron inc.	Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Colombier
Cogeco Câble inc.	Forestville

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2007.

Les petits câblodistributeurs de la région ont graduellement été achetés par deux grandes entreprises, soit Vidéotron et Cogeco. Vidéotron couvre l'ouest et le centre de la MRC (Sacré-Cœur à Portneuf-sur-Mer) et Cogeco, l'est (Forestville).

Tableau 11.14 : Journaux de La Haute-Côte-Nord

Équipements de communication – journaux	Localisation	Adresse
Journal La Haute-Côte-Nord – Ouest	Forestville	31, route 138

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2010.

Il ne reste plus qu'un hebdomadaire, le journal Haute-Côte-Nord Ouest, qui dessert la population de la MRC, puisque le journal Plein-Jour en Haute-Côte-Nord a cessé ses opérations en 2009.

Tableau 11.15 : Équipements de téléphonie

Services et équipements de communication - téléphonie	Territoire couvert
Bell Canada – service de base	Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer
Bell Mobilité – cellulaire	Couverture partielle pour l'ensemble du territoire par le biais de la rive sud et d'une antenne à Tadoussac
Telus – service de base	Forestville et Colombier
Telus – cellulaire	Forestville, Colombier et les environs immédiats (Portneuf-sur-Mer)

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2010.

Le service téléphonique de base est dispensé par deux compagnies de téléphone. Bell Canada couvre l'ouest et le centre de la MRC (de Sacré-Cœur à Portneuf-sur-Mer) et Telus, la partie est (Forestville et Colombier). La portion ouest de La Haute-Côte-Nord fait piètre figure en matière de couverture téléphonique par cellulaire, puisqu'une seule antenne dessert Tadoussac et Sacré-Cœur alors que trois antennes couvrent Forestville et Colombier. Le reste de La Haute-Côte-Nord est partiellement desservi par le réseau cellulaire de Bell Mobilité sur la rive sud, situé à plus de 25 kilomètres de nos côtes. Cet éloignement, conjugué au relief accidenté de la côte, réduit considérablement le territoire de couverture, sans mentionner l'impact de la qualité du signal sur les communications. Cependant, des projets de modernisation du réseau en Haute-Côte-Nord sont en cours chez Bell et Telus.

Tableau 11.16 : Équipements Internet

Services et équipements de communication - Internet	Territoire couvert
Bell Canada	Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer
Telus	Basé à Baie-Comeau. Couverture de Forestville et Colombier.
Cogeco	Forestville

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2010.

Les fournisseurs de services Internet œuvrant en Haute-Côte-Nord sont tous basés à l'extérieur de la région. Ainsi, Bell Canada couvre l'ouest et le centre du territoire alors que Telus en couvre l'est.

Tableau 11.17 : Antennes de communication

Antenne de communication	Municipalité	Localisation
Radiodiffusion	Sacré-Cœur	P-A, rang Nord, chemin Albert, canton Albert
Communication	Tadoussac	P-540, rang Est, Moulin à Baude, canton Tadoussac
Micro-ondes	Tadoussac	Partie du bloc 497, canton Tadoussac
Communication	Tadoussac	P-410, 1 ^{er} rang Est, canton Tadoussac
Télévision	Les Bergeronnes	P-2, rang II, canton Bergeronnes
Micro-ondes	Les Escoumins	P-A, rang Sud-Ouest, canton Escoumins
Radar	Les Escoumins	P-1, rang A, canton Escoumins
Communication	Longue-Rive	P-140, rang A, Seigneurie de Mille-Vaches
Radio	Portneuf-sur-Mer	
Communication	Forestville	P-6, rang VI, canton Laval
Cellulaire	Forestville	Partie du bloc G, rang X, canton Laval
Communication	Colombier	P-30, rang I Sud, canton Latour
Communication	Colombier	P-34, rang V, canton Betsiamites
Cellulaire	Colombier	Lot 2, rang I Nord, canton Latour
Cellulaire	Colombier	Lot 5, rang 2, canton Betsiamites

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2007.

Le TNO héberge aussi plusieurs antennes, mais elles sont à l'usage exclusif d'Hydro-Québec. Cette dernière a d'ailleurs d'autres antennes (absentes du tableau) dans les municipalités de Sacré-Cœur, Les Escoumins, Longue-Rive, Forestville et Colombier.

Bien que la majorité des antennes sert à la télécommunication, on retrouve une antenne de télévision aux Bergeronnes et une antenne radar aux Escoumins (service maritime).

11.2.8 Réseaux et infrastructures hydroélectriques

La Côte-Nord est reconnue pour son fort potentiel hydroélectrique et ses installations colossales en matière de production d'énergie. En Haute-Côte-Nord, on recense deux ouvrages hydroélectriques majeurs opérés par Hydro-Québec, soit les barrages Bersimis-1 et Bersimis-2 situés sur le TNO Lac-au-Brochet, qui utilisent le pouvoir hydraulique de la rivière Betsiamites.

Tableau 11.18 : Centrales hydroélectriques

Municipalité	Centrale	Puissance (MW)	Localisation	Réservoir	
				Superficie (km ²)	Proportion dans la MRC
TNO Lac-au-Brochet	Hydro-Québec - Bersimis 1	1 178	Rivière Betsiamites, canton Jansboone	105	13 %
	Hydro-Québec - Bersimis 2	869	Rivière Betsiamites, canton Villejoin	42	100 %

Source : Hydro-Québec, 2010.

La centrale Bersimis-1 possède une puissance de 1 178 MW et un réservoir de 798 km², dont 105 km² sont situés sur le territoire de la MRC. Quant à la centrale Bersimis-2, bien que la superficie de son réservoir ne soit que de 42 km², sa puissance est tout de même de 869 MW, puisqu'il s'agit d'un type de barrage au fil de l'eau plutôt que du type réservoir comme la Bersimis-1.⁴ D'ailleurs, le détournement des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons, réalisé en 2003, a permis d'augmenter la puissance des centrales, auparavant de 913 MW pour Bersimis-1 et 718 MW pour Bersimis-2, grâce à un débit d'eau plus important et grâce à l'ajout d'une turbine supplémentaire.

Tableau 11.19 : Barrages hydroélectriques

Municipalité	Barrage
TNO Lac-au-Brochet	Barrage de la Bersimis 1
TNO Lac-au-Brochet	Barrage de la Bersimis 2
TNO Lac-au-Brochet	Barrage Desroches
TNO Lac-au-Brochet	Digue 1 (Bersimis-2)
TNO Lac-au-Brochet	Digue 2 (Bersimis-2)
TNO Lac-au-Brochet	Évacuateur (Bersimis-2)
TNO Lac-au-Brochet	Évacuateur du Lac-Cassé

Source : Hydro-Québec, 2010.

L'électricité produite par les centrales Bersimis-1 et Bersimis-2 est transportée à l'aide d'un réseau de lignes haute tension de 315 KV. Le réseau en boucle emprunte trois tracés différents, mais tous ces tracés rejoignent le corridor majeur de transport d'énergie qui traverse les municipalités du littoral.

⁴ Site Internet d'Hydro-Québec : http://www.hydroquebec.com/production/centrales_production.html

Tableau 11.20 : Infrastructures de transport d'énergie – lignes haute tension

Ligne haute tension Numéro du circuit	Tension (KV)	Km dans MRC	Tadoussac	Sacré-Cœur	Les Bergeronnes	Les Escoumins	Longue-Rive	Portneuf	Forestville	Colombier	TNO Lac Brochet	Postes Origine - Destination
7004-7019	735	127-83									X	Micoua – Laurentides
7007-7008-7023	735	139	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Manicouagan – Lévis
3001-3002-3003-3004	315	188		X	X	X	X	X	X		X	Bersimis1 – Laurentides
3011-3012-3020	315	110		X	X	X	X	X	X	X	X	Bersimis2 – Laurentides
727	69	11		X								Sacré-Cœur – Petit Saguenay
732	69	30		X	X							Basques – Sacré-Cœur
731	69	42			X	X	X	X				Basques – Longue-Rive
734	69	24					X	X	X			Forestville – Longue-Rive
730	69	35							X	X		Forestville – Outardes
3009	315	36									X	Bersimis1 – Bersimis2
3010	315	7									X	Manicouagan – Bersimis2

Source : Hydro-Québec, 2015.

Ce corridor majeur comporte également des lignes de 735 KV qui ont pour origine les installations hydroélectriques de la Manicouagan, et traversent la rivière Saguenay à la hauteur de la municipalité de Sacré-Cœur. Une seconde ligne de 735 KV traverse de part en part le TNO Lac-Brochet pour rejoindre la MRC du Fjord-du-Saguenay.

La distribution d'électricité entre les municipalités de la MRC est, quant à elle, assurée par un réseau de lignes à 69 KV, accompagné de six postes électriques répartis sur le territoire.

Tableau 11.21 : Infrastructures de transport d'énergie – postes électriques – Hydro-Québec

Municipalité	Type d'équipement	Localisation
Sacré-Cœur	Poste de 69 – 25 kv	P-28, rang Est Ch. Albert, canton Albert
Les Bergeronnes / Les Escoumins	Poste Les Basques 315 – 69 kv	P-1 et P-2, rang N-E, canton Bergeronnes
Longue-Rive	Poste de Saint-Paul-du-Nord 69 – 12 kv	P-136, rang A, Seigneurie de Mille Vaches
Forestville	Poste Forestville 69 – 12 kv	P-16, rang VIII, canton Laval
TNO Lac-au-Brochet	Poste Bersimis-1 315 – 69 kv	Zec de Labrieville
TNO Lac-au-Brochet	Poste Bersimis-2 315 – 69 kv	Zec de Forestville

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2015.

En plus des barrages, centrales et autres infrastructures détenus par Hydro-Québec, d'autres compagnies possèdent des barrages et centrales hydroélectriques sur le territoire de la MRC (tableau 11.22). Ces sept centrales ont une puissance installée brute variant entre 1 et 12 MW et

totalisent 43,9 MW. Il est à noter que chacune de ces centrales comporte un ou des barrages visant à assurer leur force hydraulique ou leur approvisionnement en eau.

Tableau 11.22 : Minicentrales hydroélectriques dont le propriétaire n'est pas Hydro-Québec

Municipalité	Centrale	Puissance (MW)	Localisation
Les Bergeronnes	Société d'énergie Colombus inc. – PB-1	4,2	Rivière des Petites Bergeronnes, bloc B, canton Bergeronnes
Portneuf-sur-Mer	Innergex – PN-1	8,5	Rivière Portneuf, chute du Quatre Milles, Seigneurie de Mille-Vaches
	Innergex – PN-2	11,3	Rivière Portneuf, chute Phillias, Seigneurie de Mille-Vaches
Longue-Rive	Innergex – PN-3	7,4	Rivière Portneuf, rapide Crans Serrés, Seigneurie de Mille-Vaches
Forestville	RSP Hydro – RSP-1	1,0	Rivière du Sault aux Cochons, P-100, rang III, canton Laval
	RSP Hydro – RSP-3	5,5	Rivière du Sault aux Cochons, P-100, rang III, canton Laval
	RSP Hydro – RSP-2	6,0	Rivière du Sault aux Cochons, P-4, rang XV, canton Laval

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2007.

À ces barrages hydroélectriques, s'ajoute une soixantaine de barrages et digues de dimensions diverses. Certains barrages servent au contrôle des crues, à des fins récréatives (lacs pour des pourvoiries), ou sont des vestiges de l'industrie du flottage du bois.

Les barrages hydroélectriques, minicentrales et lignes de haute tension sont illustrés sur les cartes des grandes affectations du sol aux annexes A-1 à A-9.

11.2.9 Potentiel éolien

L'orientation primordiale du gouvernement en matière d'énergie éolienne est de « *contribuer au développement de l'industrie éolienne par la mise en valeur du territoire public québécois, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles* ». L'énergie éolienne est d'ailleurs considérée par le gouvernement comme un complément naturel à l'hydroélectricité, ainsi qu'une filière d'avenir.

Le document « *Analyse territoriale : Volet éolien pour la région de la Côte-Nord* », élaboré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, fait état d'une analyse du territoire de manière à cibler les endroits propices à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire public.

Cette analyse a permis de distinguer deux types de territoire : des zones incompatibles et des zones compatibles avec harmonisation. Les zones incompatibles sont surtout associées aux habitats fauniques, aux réserves écologiques, ainsi qu'aux parcs nationaux et aucune implantation n'y sera autorisée. Les zones compatibles avec harmonisation sont celles où l'implantation sera autorisée dans la mesure où seront appliquées des mesures de protection, d'intégration ou d'harmonisation particulières. Il faudra consulter et s'entendre avec les utilisateurs du territoire (autochtones, zecs,

pourvoiries, entreprises forestières, sentiers récréatifs) lors de l'élaboration des projets afin de limiter leurs impacts. Ces grands principes sont présents dans le « *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère : Projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire public* », mais une procédure semblable pourrait être appliquée lors de projets sur des terres privées.

Le *Plan d'affectation du territoire public* (PATP) de la Côte-Nord a, par la suite, identifié une zone d'une superficie de 774 km² située dans la partie centre-ouest de la MRC pour la mise en valeur de la ressource éolienne. Le potentiel éolien de cette zone est actuellement étudié dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec. Considérant le potentiel éolien de La Haute-Côte-Nord, la MRC envisage l'instauration de normes règlementaires sur l'implantation de projets éoliens sur son territoire.

11.2.10 Équipements et infrastructures publics à caractère régional projetés

Plusieurs municipalités envisagent d'améliorer leurs infrastructures culturelles, telle leur bibliothèque, pour que ces dernières soient en mesure de mieux jouer le rôle de diffuseur culturel à l'échelle locale.

Tableau 11.23 : Équipements et infrastructures publics à caractère régional projetés – loisirs et culture

Municipalité	Éléments projetés
Tadoussac	Relocalisation de la bibliothèque municipale
	Restauration de la petite chapelle de Tadoussac
Les Escoumins	Relocalisation de la bibliothèque municipale
Forestville	Rénovation de la salle de spectacle de la Polyvalente des Rivières

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2010.

Plusieurs projets sont aussi prévus quant aux infrastructures de transport, mais comme la majorité de ceux-ci concerne les routes 138 et 172, leur progression dépend des échéanciers et priorités du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Tableau 11.24 : Équipements et infrastructures publics à caractère régional projetés - transport

Municipalité	Éléments projetés
Sacré-Cœur	Correction des courbes dangereuses de la route 172
Les Bergeronnes	Relocalisation de la côte Arsène-Gagnon – route 138
	Corrections des courbes du secteur de Bon-Désir sur la route 138
Les Escoumins	Réfection – portion est de la route 138 (du village à la limite est)
Longue-Rive	Relocalisation de la route 138 dans le secteur de la Pointe-à-Boisvert
Portneuf-sur-Mer	Correction de la courbe à l'entrée est du village
Tadoussac	Construction d'un pont au-dessus du Saguenay
Ensemble de la MRC	Mise en place de la Véloroute des baleines (Route verte)

Source : MRC de La Haute-Côte-Nord, 2007.

Il y a également quelques projets qui s'ajoutent ponctuellement à ces listes. Comme, par exemple, des projets de développement du potentiel électrique de la MRC, particulièrement du potentiel éolien qui commence à être assez bien documenté. Par contre il est difficile d'en faire la liste, puisque leur apparition est souvent tributaire de programmes gouvernementaux, comme lors de l'appel d'offres en électricité éolienne qu'il y a eu en 2015 à la grandeur du Québec et pour lequel la MRC avait déposé un projet en partenariat avec les communautés autochtones et des partenaires privés. Mais il est clair que le développement de la filière électrique fait partie des stratégies que la MRC veut mettre de l'avant sur son territoire.

Il est également possible de mentionner qu'Hydro-Québec prévoit à moyen terme l'implantation, sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, de nouveaux équipements liés au réseau majeur de transport d'électricité :

➤ Ligne de transport d'énergie à 735 kV du projet Micoua – Saguenay (avant-projet en cours)

Entre 2011 et 2015, des changements importants sont survenus sur le réseau transport d'Hydro-Québec TransÉnergie ayant pour effet de diminuer la fiabilité de ce dernier. Ces changements incluent la diminution de la consommation industrielle sur la Côte-Nord et la fermeture des centrales thermiques de Tracy et de La Citière, ainsi que de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Afin de maintenir la fiabilité d'alimentation de la clientèle québécoise, Hydro-Québec a étudié différents scénarios et considère que la solution optimale est de construire une nouvelle ligne à 735 kV d'environ 250 km entre le poste Micoua, situé sur la Côte-Nord, et le poste du Saguenay, au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En plus d'assurer le maintien de la fiabilité du réseau, le projet renforcerait le corridor Manic-Québec, situé dans des zones à risque élevé de givre et de verglas. Ce projet présente aussi les avantages de réduire les pertes électriques sur le réseau et d'en améliorer la flexibilité d'exploitation.

L'espace d'étude de ce projet de ligne touche deux régions administratives, soit la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. La MRC de La Haute-Côte-Nord est incluse dans l'espace d'étude. Le processus de la consultation publique permettant le choix du tracé de moindre impact sur les plans social, environnemental, technique et économique se déroulera du printemps 2016 jusqu'au printemps 2018.

La mise en service prévue de cette nouvelle ligne est l'automne 2022.

11.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

11.3.1 Répartition inégale sur le territoire et carences importantes

Les équipements et infrastructures sont répartis inégalement sur le territoire et de nombreuses carences quant aux services à la population ont été mises en évidence par les municipalités. Cependant, considérant la distribution des municipalités, une disposition juste pour l'ensemble des citoyens est impossible. L'option des deux pôles de services, soit Escoumins–Bergeronnes et Forestville, est maintenu, d'autant plus qu'on y retrouve déjà les principaux services.

11.3.2 Maintien des services

Pour obtenir des soins spécialisés, la population de La Haute-Côte-Nord doit se tourner vers les hôpitaux et les médecins spécialistes des grands centres avec les inconvénients que cela impose en termes de déplacement, de temps et de dépenses. D'ailleurs, cette tendance ne fera qu'empirer dans le futur, puisque face à la décroissance de population, la région aura du mal à maintenir ses services en place. Par exemple, il y a quelques années, il était possible d'accoucher aux Escoumins, alors que maintenant, le service n'est plus offert; les patientes étant transférées vers Chicoutimi, Baie-Comeau, La Malbaie ou Québec.

Tout comme pour les services de santé, il deviendra difficile de conserver l'ensemble des écoles du territoire, surtout les écoles primaires, puisqu'elles ont un caractère local. En effet, la diminution du nombre d'élèves implique automatiquement une diminution du budget de la commission scolaire, ce qui rend très difficile la survie de certaines écoles.

En effet, sur l'ensemble du territoire, on a vécu une baisse importante du nombre d'élèves. L'effectif scolaire est passé de 1 696 en 2006-2007, à 1 452 pour 2009-2010, soit une diminution de près de 15 %. Durant cette période, l'effectif du primaire a reculé de 10 %, pour un total de 839 écoliers en 2009-2010, alors que celui du secondaire a reculé de 20 % avec 613 élèves.

Malheureusement, certaines écoles, pour rester ouvertes, doivent trouver des solutions de rechange, comme Les Bergeronnes et Colombier qui se sont vues dans l'obligation de regrouper les classes pour obtenir un nombre suffisant d'élèves par professeur.

11.3.3 Faiblesse des institutions postsecondaires

Dans le domaine scolaire, l'ouverture du Centre d'études collégiales de Forestville en 1996 a permis de retenir une certaine partie des jeunes qui, faute d'institution postsecondaire en Haute-Côte-Nord, seraient normalement allés étudier dans d'autres régions. Il serait par contre intéressant d'ouvrir un deuxième centre aux Bergeronnes, ainsi que d'étendre cette collaboration avec d'autres partenaires, si nécessaire, afin d'ajouter des possibilités de formation dans divers domaines, par exemple, en biologie marine, ou encore, en tourisme d'aventure.

La Côte-Nord étant l'une des rares régions administratives du Québec à ne pas avoir sur son territoire une université autonome, les étudiants de la région doivent donc s'exiler pour poursuivre des études universitaires ou utiliser les services de formation à distance (dont l'antenne Haute-Côte-Nord des services universitaires de l'ouest de la Côte-Nord). De plus, cette carence en matière d'institution universitaire fait que nous ne pouvons participer activement à des projets de recherche. Ainsi, la mise en place d'une université pourrait permettre une régionalisation des connaissances et un accès à des services universitaires adéquats susceptibles d'assurer la mise en valeur et la pérennité de nos ressources. De plus, une université régionale serait plus à même de prôner et mettre en place des recherches spécifiques servant à répondre aux besoins particuliers de la région (domaine forestier, minier, agroalimentaire, énergétique, touristique, sciences marines, etc.).

En somme, l'implantation du centre d'études collégiales, conjuguée à la volonté de doter la région d'une université autonome, favoriserait le maintien de nos jeunes en région, en plus de fournir une main-d'œuvre spécialisée intéressante pour d'éventuels investisseurs. La mise en place d'une université autonome favoriserait la création d'emplois et l'implantation d'entreprises spécialisées, d'où une plus grande diversification de l'économie régionale.

11.3.4 Accès aux nouvelles technologies limité

Pour la plupart des entreprises de télécommunications (téléphonie et câblodistribution), La Haute-Côte-Nord est en bout de réseau, ce qui engendre des délais importants quant aux améliorations technologiques. De plus, la petitesse du marché de La Haute-Côte-Nord et les grandes distances à couvrir sont des freins à la modernisation des opérations et des équipements, notamment pour la télévision numérique, Internet par câble ou sans fil.

Il en est de même pour la téléphonie cellulaire qui doit encore compter sur les tours de télécommunication du Bas-Saint-Laurent pour accéder au réseau, et ce, malgré l'implantation de quelques nouvelles antennes (Tadoussac, Forestville, Colombier) qui ne couvrent malheureusement pas l'ensemble du territoire. Des projets sont cependant en cours pour améliorer la couverture cellulaire régionale et pour offrir le service avec de nouvelles technologies (Internet sans fil et téléphones intelligents).

11.3.5 Absence de diversification au niveau de la production d'énergie

La MRC est partenaire avec Hydro-Québec dans la production d'électricité par le biais d'une société en commandite (dérivation de la rivière Portneuf) pour laquelle elle retire des redevances. Dans le contexte où Hydro-Québec ouvre de nouveaux appels d'offres pour la production d'électricité avec des minicentrales ou des parcs éoliens, la MRC envisage la réalisation de tels projets avec des partenaires, telles les communautés innues ou l'entreprise privée, afin de générer de nouveaux revenus.

Outre l'hydroélectricité, le domaine qui semble le plus prometteur pour la MRC, dans les prochaines années, semble être celui de l'énergie éolienne. D'ailleurs, la Côte-Nord dans son ensemble dispose d'un fort potentiel pour la production d'énergie éolienne. Selon *l'Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, réalisé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en 2005, la Côte-Nord serait la deuxième région du Québec présentant le potentiel le plus important de la province pour la production d'énergie éolienne. Il faut toutefois noter que ce potentiel se trouve principalement dans la région de Caniapiscau. Dans le même ordre d'idées, la région ayant le plus fort potentiel est le Nord-du-Québec.

Malheureusement, malgré un potentiel énorme, la capacité du réseau électrique est plutôt limitée. Il faudrait donc moderniser le réseau pour pouvoir implanter des parcs d'éoliennes, ce qui peut représenter des sommes très importantes à investir avant même d'en percevoir des retombées. De plus, les grandes distances impliquent aussi des coûts de production un peu plus élevés qu'ailleurs pour le transport de l'énergie produite.

Pour le moment, il n'existe aucune éolienne sur notre territoire, bien que plusieurs promoteurs se soient montrés intéressés à en mettre place au sein du TNO, en raison de son bon potentiel éolien. La MRC entend donc poursuivre les démarches visant à attirer des projets d'énergie éolienne sur son territoire; tout comme elle entend assurer un développement harmonieux et limiter les impacts de ces activités sur son territoire.

11.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Problématiques observées :

- Configuration de la MRC permet difficilement de rejoindre l'ensemble de la population et rend complexe l'optimisation de la localisation des équipements et infrastructures;
- Maintien des écoles de village compromis par la diminution constante du nombre d'élèves;
- Dédoublage d'infrastructures et d'équipements (ex. : aréna) qui augmente la charge fiscale des municipalités et qui complique leur maintien dans chacune des municipalités (abandon progressif);
- Recrutement difficile de personnel médical;
- Encore trop peu d'ententes de service entre les municipalités, ce qui augmente les coûts associés aux services.

Enjeu :

Survie précaire des services, équipements et infrastructures du territoire.

Orientation :

Assurer le maintien, le développement et la viabilité des infrastructures et des équipements régionaux ainsi que des services gouvernementaux et municipaux sur notre territoire.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Maintenir les services, les équipements et les infrastructures au sein de la MRC	Assurer le maintien des services	✓ Poursuivre le développement des pôles de services Escoumins-Bergeronnes et Forestville.
		✓ Diversifier l'occupation et l'utilisation des écoles de village de manière à assurer leur maintien.
		✓ Poursuivre les mesures incitatives pour l'embauche de médecins.
		✓ Étendre à d'autres groupes que les médecins les mesures incitatives visant à recruter du personnel spécialisé (infirmières, spécialistes, etc.).
		✓ Mettre en place davantage d'ententes de service pour réduire les coûts associés à ceux-ci (regroupement de services, corridors de service de santé).
		✓ Améliorer le support technique dans les bibliothèques, réinvestir dans l'achat de livres, mettre à jour les outils informatiques et en faire des lieux d'animation.
		✓ Faciliter le réseautage et le partage des ressources entre les organismes du milieu culturel de la région.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
	Assurer le maintien des équipements et infrastructures	✓ Mieux partager les coûts associés aux équipements et infrastructures d'intérêt régional.
	Mieux distribuer spatialement les projets susceptibles de s'installer sur le territoire	✓ Évaluer les vocations dominantes des municipalités et diriger les projets selon ces axes de développement et selon le concept d'organisation spatiale.

Problématiques observées :

- Manque de diversité dans les programmes offerts au Centre d'études collégiales de Forestville;
- Pas d'université ni même de pavillon d'une université;
- Peu de centres de recherche;
- Peu de formations scolaires offertes dans les créneaux forts de la MRC (tourisme, biologie marine, mines, etc.).

Enjeu :

Absence d'une université (ou d'un pavillon satellite) et peu de diversité dans les programmes postsecondaires offerts en Haute-Côte-Nord.

Orientation :

Assurer le maintien, le développement et la viabilité des infrastructures et des équipements régionaux, ainsi que des services gouvernementaux et municipaux sur notre territoire.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Améliorer et diversifier les niveaux d'enseignement et de recherche en Haute-Côte-Nord	Améliorer l'offre des programmes postsecondaires	✓ Diversifier l'offre de programme au Centre d'études collégiales de Forestville.
		✓ Développer des partenariats avec d'autres collèges.
	Développer des créneaux spécifiques à la MRC	✓ Offrir des programmes liés aux forces de la région (tourisme, mines, biologie marine, techniques piscicoles ou marinières, etc.).
	Offrir des cours de niveau universitaire	✓ Développer des partenariats avec des universités.
		✓ Implanter une université sur la Côte-Nord.
	Développer la recherche	✓ Implanter des centres de recherche dans les domaines forts de la MRC (forêt, mines, biologie marine, pêche, etc.).
		✓ Développer des partenariats avec des universités et des centres de recherche.

Problématiques observées :

- Nouvelles technologies non disponibles;
- Faible couverture de téléphonie cellulaire;
- Potentiel de production d'énergie renouvelable non exploité.

Enjeu :

Nouvelles technologies tardent à être disponibles en région en raison des coûts liés à leur implantation.

Orientation :

Assurer le développement des réseaux d'énergie et de télécommunication dans une approche respectueuse du milieu récepteur.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Améliorer la desserte en service de télécommunication sur le territoire	Implanter les nouvelles technologies	✓ Faire pression auprès des fournisseurs pour qu'ils implantent les technologies numériques.
	Améliorer la couverture cellulaire	✓ Implanter un réseau d'antennes cellulaires couvrant l'ensemble du territoire et permettant une plus grande variété d'usages.
Développer le potentiel énergétique régional	Implanter de nouveaux projets de génération d'énergie en suivant les principes du développement durable	✓ Par des ententes entre la MRC, les communautés autochtones et des industriels, monter des projets pour exploiter nos ressources énergétiques.
		✓ Assurer l'harmonisation de ces projets avec l'environnement et les utilisateurs du territoire.

11.5 MOYENS DE MISE EN OEUVRE**11.5.1 Mise en place de projets d'énergie renouvelable**

La MRC appuiera les projets d'énergie respectueux de l'environnement (propres et renouvelables) voulant se développer sur son territoire, tant qu'ils respecteront les populations, qu'ils seront sécuritaires et qu'ils prendront en compte les éléments sensibles du territoire et du paysage. Des normes seront incluses dans le document complémentaire au schéma de manière à bien encadrer la réalisation de ceux-ci sur notre territoire.

Les projets devront aussi prévoir un système de retombées économiques pour le milieu récepteur. Ces retombées serviront à soutenir le développement économique la région et le soutien de sa population.

11.5.2 Modernisation des réseaux de télécommunication

Le développement des technologies de l'information a contribué à la délocalisation des entreprises et de leurs opérations. Pour conserver notre place dans une économie globale, les entreprises de la région doivent avoir accès à ces technologies. Comme la délocalisation fonctionne dans les deux sens, notre région peut héberger des entrepreneurs et travailleurs à la recherche d'un milieu de vie moins stressant et proche de la nature.

Avec les nouvelles technologies de l'information, l'exode n'est plus la seule option pour les jeunes de la région à la recherche de formations, compétences ou même d'emplois. Il faut cependant que ces technologies soient accessibles et abordables.

Pour plusieurs entreprises, une connexion à l'autoroute de l'information est maintenant aussi importante qu'une connexion à l'électricité, l'eau ou au gaz. Sans cette technologie, nos ressources naturelles, notre main-d'œuvre ou même des avantages fiscaux auront de la difficulté à trouver preneur.

Ainsi, la MRC s'implique avec certaines entreprises œuvrant dans le domaine des télécommunications afin qu'elles modernisent le réseau et donc, pour qu'elles améliorent l'offre de service et leur qualité. De plus, le maintien des infrastructures déjà en place, ainsi que leur entretien font aussi partie des préoccupations de la MRC.

11.5.3 Localisation des réseaux de transport d'énergie et de télécommunication

La MRC impose ces critères aux gouvernements quant à la localisation des réseaux de transport d'énergie et de télécommunication sur notre territoire. Ces critères sont :

- considérer les impacts sur la qualité de vie;
- considérer les impacts sur le paysage;
- éviter, dans la mesure du possible, les secteurs sensibles comme les territoires d'intérêt esthétiques ou écologiques, tels qu'identifiés au schéma d'aménagement.

11.5.4 Révision des modes de financement des équipements et infrastructures à caractère régional

La révision du concept d'organisation spatiale au chapitre 2 du présent schéma permet de déterminer comme enjeu la répartition équitable de la richesse dans le respect du principe de multipolarité. Ainsi, bien que le nouveau concept mentionne que la stratégie que doit employer la MRC pour consolider et développer son territoire doit reposer sur les municipalités de Forestville et Les Escoumins/Les Bergeronnes pour les équipements et services d'ordre publics, gouvernementaux et commerciaux, les autres municipalités ne seraient pas laissées à elle-même, puisqu'elles bénéficieraient d'une partie des revenus tirés de ces équipements et services (répartition de la richesse). Par contre, il ne s'agit pas seulement de se répartir les revenus. Ce concept implique aussi de répartir les coûts de mise en place et de fonctionnement. On nomme cette façon de faire la fiscalité d'agglomération et elle représente un concept multipolaire compensé, puisque les inégalités de richesse résultant de l'application du concept sont compensées par la fiscalité d'agglomération.

11.5.5 Schéma de couverture de risques

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Côte-Nord a été complété en 2009. Sa mise en œuvre s'est étalée de 2009 à 2014. Le processus de révision a été mis en branle à l'hiver 2014-2015 et devrait se terminer en 2016.

Des actions comme la mise en commun des services et des équipements d'incendie (pince de désincarcération), l'amélioration du délai de réponse, l'amélioration de la formation des pompiers, l'aménagement de réserves d'eau et bornes-fontaines, ainsi que de meilleurs systèmes de communication, sont des exemples de mesures qui permettront d'améliorer cet aspect de la sécurité publique dans la MRC.

11.5.6 Schéma de sécurité civile

À partir des orientations fixées par la ministre de la Sécurité publique, la MRC devra peut-être réaliser et mettre en œuvre un schéma de sécurité civile qui vise spécifiquement à améliorer la connaissance des risques de sinistre majeur présents sur le territoire et à établir des objectifs de réduction de la vulnérabilité. Les travaux et le plan d'action du schéma de couverture de risques révisé contribueront à l'élaboration de celui en sécurité civile.

Table des matières

CHAPITRE 12 – TERRITOIRES D’INTÉRÊT	12-1
12.1 CONTEXTE D’INTERVENTION.....	12-1
12.1.1 Orientations gouvernementales	12-1
12.1.2 Orientations du premier schéma	12-1
12.2 DESCRIPTION DES MILIEUX	12-1
12.2.1 Territoires d’intérêt historique	12-1
12.2.1.1 <i>Sites archéologiques recensés sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord</i>	12-1
12.2.1.2 <i>Potentiel archéologique du Nitassinan de la Première Nation des Innus d’Essipit (PNIE)</i>	12-10
12.2.1.3 <i>Sites archéologiques classés selon la Loi sur le patrimoine culturel</i>	12-11
12.2.1.3.1 Sites archéologiques de la Pointe-à-John	12-11
12.2.1.3.2 Site archéologique des basques de l’Anse à la Cave	12-12
12.2.1.3.3 Site Pepeshapissinikan.....	12-13
12.2.1.4 <i>Sites historiques classés selon la Loi sur le patrimoine culturel</i>	12-14
12.2.1.4.1 La chapelle de Tadoussac	12-14
12.2.1.5 <i>Territoires d’intérêt patrimonial régionaux et locaux</i>	12-15
12.2.1.5.1 Sélection des sites	12-16
12.2.1.5.2 Liste des éléments d’intérêt patrimonial régionaux.....	12-17
12.2.1.5.3 Éléments d’intérêt patrimonial local	12-33
12.2.2 Territoires d’intérêt culturel	12-35
12.2.2.1 <i>Identification des personnages historiques</i>	12-36
12.2.3 Territoires d’intérêt écologique	12-37
12.2.3.1 <i>Les aires protégées</i>	12-37
12.2.3.1.1 Les réserves de biodiversité	12-37
12.2.3.1.2 Les réserves écologiques	12-38
12.2.3.1.3 Les écosystèmes forestiers exceptionnels.....	12-40
12.2.3.1.4 Les refuges biologiques	12-42
12.2.3.1.5 Les habitats fauniques	12-42
12.2.3.1.6 Refuges fauniques	12-43
12.2.3.1.7 Rivières à saumon.....	12-43
12.2.3.1.8 Échoueries de phoques	12-44
12.2.3.1.9 Réserves naturelles	12-45
12.2.3.1.10 Réserve aquatique projetée	12-45
12.2.3.2 <i>Les habitats littoraux</i>	12-46
12.2.4 Territoires d’intérêt esthétique.....	12-47
12.2.4.1 <i>Sites d’intérêt esthétique</i>	12-48
12.2.4.1.1 Baie de Tadoussac	12-48
12.2.4.1.2 Baie Sainte-Marguerite.....	12-48
12.2.4.1.3 Les Portes de l’enfer (rivière Portneuf)	12-48
12.2.4.2 <i>Les corridors panoramiques</i>	12-49
12.2.4.3 <i>Site géologique à caractère exceptionnel</i>	12-50
12.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX TERRITOIRES D’INTÉRÊT	12-51
12.3.1 Manque de connaissance et de protection des sites archéologiques	12-51
12.3.2 Perte d’éléments architecturaux d’importance	12-51
12.3.3 Abandon de sites historiques ou patrimoniaux par les entreprises et institutions	12-52
12.3.4 Agrandissement des aires protégées	12-52
12.3.5 Manque de ressources pour la surveillance et la mise en valeur des sites d’intérêt écologique	12-53
12.3.6 Caractéristiques négatives attribuées aux paysages.....	12-53

12.4	LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX TERRITOIRES D'INTÉRÊT	12-53
12.5	LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE	12-55
12.5.1	Reconnaissance des territoires d'intérêt	12-55
12.5.2	Mesures de protection et de mise en valeur des biens patrimoniaux (régional et local)	12-55
12.5.3	Protection et mise en valeur des paysages et corridors panoramiques	12-56
12.5.4	Dispositions pour la protection des sites archéologiques	12-57
12.5.5	Mesures de protection du patrimoine bâti	12-57
12.5.6	Politique culturelle	12-58
12.5.7	Partage d'information et sensibilisation à propos des territoires d'intérêt écologique	12-59

Liste des tableaux

Tableau 12.1 :	Description des principaux sites archéologiques du territoire selon Dubreuil – période préhistorique	12-4
Tableau 12.2 :	Description des principaux sites archéologiques du territoire selon Dubreuil – période historique	12-7
Tableau 12.3 :	Description des principaux sites archéologiques du territoire selon Plourde – période préhistorique	12-8
Tableau 12.4 :	Description des sites archéologiques déterminés comme importants par la MRC	12-9
Tableau 12.5 :	Éléments d'intérêt local déterminés par la MRC	12-33

CHAPITRE 12 – TERRITOIRES D'INTÉRÊT

12.1 CONTEXTE D'INTERVENTION

12.1.1 Orientations gouvernementales

L'orientation gouvernementale se rapportant aux territoires d'intérêt se lit comme suit : « Protéger, réhabiliter et mettre en valeur le cadre bâti, les espaces publics et éléments du milieu naturel en milieu urbanisé. » Ainsi, le gouvernement s'attend à ce que la MRC élabore des stratégies d'intervention, de même que des mesures de protection et de mise en valeur pour les territoires d'intérêt et les biens patrimoniaux. De plus, la MRC peut énoncer dans son document complémentaire des normes générales visant des sites ou des bâtiments plus particuliers qu'elle aimerait conserver ou mettre en valeur.

12.1.2 Orientations du premier schéma

L'objectif relatif aux territoires d'intérêt du premier schéma était de « favoriser la conservation et la mise en valeur des potentiels offerts par les sites d'intérêt de la MRC dans l'optique de développer le potentiel touristique régional et de protéger l'environnement et la qualité de vie des citoyens. »

Pour ce faire, la MRC entendait protéger certains sites d'intérêt en les identifiant dans son schéma et en leur appliquant certaines normes de protection et d'intervention visant à préserver la qualité esthétique des paysages. Les sites écologiques devaient bénéficier d'une protection, alors que les sites archéologiques devaient premièrement faire l'objet d'un bilan afin de mieux assurer leur protection. La mise en place d'une signalisation et d'un circuit régional mettant en valeur le patrimoine historique et naturel faisait aussi partie des visées de la MRC.

On retrouvait aussi en annexe une liste des sites historiques, archéologiques, culturels et esthétiques. Malheureusement, certains éléments identifiés ont disparu, ont été détruits ou ont été transformés, et ce, malgré le fait qu'ils devaient faire l'objet d'une protection. La liste tirée du premier schéma a donc été revue et corrigée. Il est aussi question de mieux cibler les éléments qui démontrent un intérêt régional ou local et d'en améliorer la protection accordée afin d'éviter que d'autres sites ne disparaissent ou ne soient altérés dans les prochaines années.

12.2 DESCRIPTION DES MILIEUX

12.2.1 Territoires d'intérêt historique

12.2.1.1 Sites archéologiques recensés sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord

En 1916, La Haute-Côte-Nord fut l'une des premières régions du Québec à retenir l'attention d'anthropologues et d'archéologues professionnels. Les vestiges archéologiques retrouvés furent associés à la présence des amérindiens, premiers occupants du territoire. Leurs premiers établissements, situés complètement à l'est de la Côte-Nord, sont évalués à 8 000 ans avant aujourd'hui (AA) alors que ceux présents sur le territoire de la MRC remonteraient à plus ou moins 6 000 ans.

Au niveau de l'occupation préhistorique, bien que les documents historiques fassent mention d'au moins trois ethnies sur le territoire, soit les Iroquois, les Micmacs et les Montagnais (Innus), les principaux occupants du territoire demeurent les Montagnais, un peuple nomade qui se sédentariserait peu à peu au contact des Européens. Leur mode de vie nomade, dépendant de leur capacité à se déplacer et à accéder à des zones d'abondance en espèces fauniques, explique la présence de vestiges archéologiques le long du fleuve, mais aussi à l'embouchure des rivières et à l'intérieur des terres.

La plupart des objets retrouvés sur les sites sont fabriqués d'os ou de pierre. Les os étaient utilisés pour créer des outils servant à épiler les peaux, couper, tisser la babiche et coudre les vêtements, alors que la pierre était utilisée pour fabriquer des haches, couteaux et pointes de projectiles. Les Montagnais utilisaient aussi le bois pour créer la plupart des objets nécessaires à leur survie (armes de chasse, canots, raquettes, toboggans, ustensiles de cuisine, etc.) et l'écorce de bouleau pour la confection d'objets d'utilité courante, tels des canots, récipients et paniers de toute sorte.

Les vestiges historiques, quant à eux, sont associés à l'arrivée des Européens et aux traces qu'ils ont laissées sur le territoire. La période de l'occupation historique débute avec les Basques, qui débarquent en territoire nord-côtier dès le début du 16^e siècle, et se poursuit avec l'arrivée des autres Européens au cours du 16^e siècle et des siècles suivants. Cette période est marquée par la présence d'objets de fabrication européenne que l'on retrouve dans les foyers culinaires, comme les perles de verre, les pierres à fusil ou les chevrotines. On remarque aussi une intégration de plus en plus importante de vaisselle, de pipes et de matériel de quincaillerie.

Afin d'assurer la protection de ces vestiges archéologiques, la MRC a identifié les sites qui méritent une attention particulière et qui devraient faire l'objet d'une mise en valeur et/ou d'une protection adéquate. Pour ce faire, la MRC se base sur un travail de collecte de données et d'analyse réalisé en 2007 par M. Steve Dubreuil, pour le compte du ministère de la Culture et des Communications – Direction du patrimoine¹. Son étude portait sur l'ensemble des sites archéologiques préhistoriques et historiques caractéristiques de la région de la Côte-Nord.

Nous avons donc repris dans les tableaux 12.1 et 12.2, les analyses de M. Dubreuil tout en ajoutant des éléments comme la superficie du site et la superficie fouillée. Mentionnons toutefois que la colonne « Recommandations » fait référence à celles émises par le ou les chercheurs ayant évalué les sites, alors que la colonne « Commentaires » est tirée de ceux émis par l'auteur lui-même. Les tableaux 12.1 et 12.2 sont donc une synthèse de l'étude réalisée par M. Dubreuil dont on aurait séparé les éléments par période, soit la période préhistorique (tableau 12.1) et la période historique (tableau 12.2).

D'autre part, le tableau 12.3 fait, quant à lui, référence à une autre étude sur les sites archéologiques caractéristiques de l'occupation amérindienne préhistorique du territoire réalisée

¹ DUBREUIL, Steve. Participation du Québec au projet de répertoire canadien des lieux patrimoniaux – Volet archéologie – Étude sur les sites archéologiques préhistoriques et historiques caractéristiques de la région de la Côte-Nord du Québec, Musée régional de la Côte-Nord, Sept-Îles, janvier 2007.

par M. Michel Plourde en 2006² et permettant d'identifier d'autres sites archéologiques d'intérêt que la première étude n'avait pas retenus. D'ailleurs, certains sites mentionnés dans cette étude recoupaient certains autres dans celle de M. Dubreuil.³ Ils ne seront pas repris ici afin de ne pas dédoubler l'information.

En dernier lieu, le tableau 12.4 permet à la MRC de déterminer d'autres sites qu'elle considère importants et qu'elle aimerait protéger en plus de tous ceux nommés dans les tableaux précédents. La MRC tient à mentionner que, suivant l'idée de M. Plourde, un site archéologique, pour être retenu, doit apporter une contribution significative sur une des nombreuses facettes de l'occupation du territoire du Québec, ou encore représenter un large pan de l'histoire culturelle de la région. De plus, sa valeur peut reposer tant sur des aspects anthropologique, scientifique, didactique, technologique, symbolique qu'identitaire.

Aux sites identifiés dans les tableaux suivants comme étant d'importance et valant la peine d'être protégés, s'ajoutent bien entendu les sites déjà classés ou en attente de classement qui seront traités à l'article 12.2.1.2.

Les sites archéologiques sont illustrés sur les cartes des grandes affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9 du présent schéma d'aménagement et de développement.

² PLOURDE, Michel. Participation du Québec au projet de répertoire canadien des lieux patrimoniaux – Volet archéologie – Étude sur les sites archéologiques caractéristiques de l'occupation amérindienne du territoire, Centre Archéo-Topo, Bergeronnes, 2006.

³ Les sites mentionnés dans cette étude ainsi que dans la première sont : DaEk-19, DbEi-2, DbEi-8, DbEj-22, DcEi-1 et DfEf-2.

Tableau 12.1 : Description des principaux sites archéologiques du territoire selon Dubreuil – période préhistorique

Nom	Code Borden	Localisation	Étendue du site (m ²)	Superficie fouillée (m ²)	Portion résiduelle à fouiller	Condition physique du site	Intérêt scientifique ¹	Représentativité	Potentiel interprétatif	Recommandations	Commentaires
Rochers du Saguenay Est *	DaEk-19	Tadoussac	1525	16,5	75 %	Érodée	Sm, Ss, Eq3 et Eq4	Petit site à fort potentiel qui permet de documenter une longue séquence de la préhistoire et une partie de l'histoire de la région de Tadoussac.	Bonne accessibilité par la route menant aux dunes de Tadoussac.	Protection physique, délai court.	Immense surface propice à la fouille, diversité culturelle importante, richesse archéologique, facile d'accès.
Anse aux Pilotes	DbEj-7	Les Bergeronnes	200	±100	50 %	Intacte	Ssa, Eq	Potentiel pour documenter la période du sylvicole supérieur.	Faible, difficile d'accès.	Protection physique, délai moyen.	Excellente conservation, site de faible dimension dont la moitié déjà fouillée, accessibilité limitée.
Pointe à John 2*	DbEj-22	Les Bergeronnes	36	16,2	55 %	Intacte	Am	Potentiel pour documenter la période de l'Archaïque moyen.	Très bon, à proximité du Centre Archéo-Topo.	Protection, délai court.	Plusieurs témoignages lithiques, site de faible dimension dont seulement la moitié a été fouillée.
Utamaï-kan *	DbEj-21	Les Bergeronnes	450	90	80 %	Intacte	Arl	Un des rares exemples de sépulture de la période Archaïque.	Très bon, à proximité du Centre Archéo-Topo.	Fouille.	Reste grande superficie à fouiller, rareté d'un lieu de sépulture, témoin d'une période très peu documentée.
Cap de-Bon-Désir*	DbEi-8 Composante 109-G29	Les Bergeronnes	60 000 (ensemble de DbEi-8)	-	100 %	Intacte	Aa	Potentiel pour documenter la période de l'Archaïque ancien. Témoigne de la plus ancienne occupation humaine connue sur la Côte-Nord.	Excellent, situé sur le terrain de juridiction fédérale du Centre d'interprétation et d'observation de Cap de-Bon-Désir.	(Déjà protégé physiquement).	Cette composante fait partie du plus grand site en superficie connu à ce jour.
Cap de-Bon-Désir*	DbEi-8 Composante 109-G-25-31	Les Bergeronnes	60 000 (ensemble de DbEi-8)	-	100 %	Intacte	Ar, Ssm, Ssr	Témoigne d'une longue séquence de l'occupation humaine en Haute-Côte-Nord.	Excellent, situé sur le terrain de juridiction fédérale du Centre d'interprétation et d'observation de Cap de-Bon-Désir	(Déjà protégé physiquement)	Cette composante fait partie du plus grand site en superficie connu à ce jour.

Nom	Code Borden	Localisation	Étendue du site (m²)	Superficie fouillée (m²)	Portion résiduelle à fouiller	Condition physique du site	Intérêt scientifique ¹	Représentativité	Potentiel interprétatif	Recommandations	Commentaires
Pointe à Crapaud*	DbEi-2	Les Bergeronnes	2500	± 625	Indéterminée mais > 75 %	Intacte	A, Sm, Ss, Eq1 et Eq3	Permet de documenter de longues séquences de la préhistoire et de l'histoire.	Faible, difficile d'accès.	Fouille / protection physique.	Grande étendue, excellente diversité culturelle et bonne intégrité. Par contre, accessibilité difficile.
Escoumins 1	DcEi-1	Les Escoumins	4150	415	90 %	Partiellement remaniée	Sm, Ss et Eq3	Permet de documenter de longues séquences de la préhistoire et de l'histoire.	Faible, situé sur un terrain privé ayant subi des perturbations anthropiques, ce qui pourrait compliquer sa mise en valeur.	Fouille, délai moyen.	Emplacement au fond d'une petite anse protégée (ouest de la baie des Escoumins) qui supporta une occupation soutenue et récurrente.
Anse des Barges 5	DcEi-8	Les Escoumins	180	-	100 %	Intacte	Amp	Permet de mieux comprendre l'occupation du littoral.	Faible, situé sur un terrain commercial (motel), ce qui pourrait compliquer sa mise en valeur.	Fouille, délai moyen.	Les vestiges retrouvés n'ont pas pu être datés, ce qui empêche d'évaluer l'intérêt et la représentativité du site. Possiblement perturbé (usage commercial sur le terrain où il est situé).
Rivière du Sault au Mouton	DdEh-2	Longue-Rive	2500	1250	50 %	Intacte	Ss	Un des rares sites répertoriés à l'embouchure d'une rivière importante.	Bonne, présence d'un terrain de camping et localisé en un point stratégique, ce qui pourrait en faciliter la mise en valeur.	Fouille, délai indéterminé.	Affiliation culturelle à déterminer, moitié du site déjà perturbée en 1979, plus faible intégrité du site.
Rivière Portneuf	DeEi-1	TNO Lac-au-Brochet	240	-	100 %	Intacte	Amp	Rare site au potentiel intéressant ayant été découvert dans l'arrière-pays (26 km de la côte).	Faible, difficile d'accès.	Fouille.	Localisation près d'une chute nécessitant un portage, suppose une présence humaine ponctuelle depuis longtemps.

Nom	Code Borden	Localisation	Étendue du site (m²)	Superficie fouillée (m²)	Portion résiduelle à fouiller	Condition physique du site	Intérêt scientifique ¹	Représentativité	Potentiel interprétatif	Recommandations	Commentaires
Anse à Norbert*	DfEf-2	Colombier	600	150	75 %	Intacte	Sm et Ss	Données intéressantes sur le passage du Sylvicole moyen au Sylvicole supérieur, faiblement représenté à l'est des Escoumins.	Bonne, à proximité d'une halte routière, situation attrayante au bout d'une profonde anse bien protégée.	Fouille partie nord.	Soupçonne une plus grande ancienneté d'occupation, conservation exceptionnelle de vestiges organiques (matériaux lithiques, céramiques et osseux).
Lac Waweash-ton	DiEj-9	TNO Lac-au-Brochet	40	-	100 %	Intacte	Amp	Haltes temporaires de l'arrière-plaine et du piémont.	Faible, localisation lointaine.	Fouille, délai long	Les vestiges retrouvés n'ont pas pu être associés à une culture particulière, ce qui empêche d'évaluer le site justement, important pour fournir des informations sur l'occupation de l'arrière-pays.
Lac Waweash-ton	DiEj-6	TNO Lac-au-Brochet	70	-	100 %	Intacte	Amp	Haltes temporaires de l'arrière-plaine et du piémont.	Faible, localisation lointaine.	-	Les vestiges retrouvés n'ont pas pu être associés à une culture particulière, ce qui empêche d'évaluer le site justement, important pour fournir des informations sur l'occupation de l'arrière-pays.

Tableau 12.2 : Description des principaux sites archéologiques du territoire selon Dubreuil – période historique

Nom	Code Borden	Localisation	Étendue du site (m²)	Superficie fouillée (m²)	Portion résiduelle à fouiller	Condition physique du site	Intérêt scientifique ¹	Représentativité	Potentiel interprétatif	Recommandation	Commentaires
Moulins du Moulin-à-Baude *	DaEj-a	Tadoussac	-	-	100 %	Intacte	Technologie : moulin à farine et à bois, hydro-électricité	Peut symboliser le début du peuplement euro-québécois permanent et les premiers efforts d'industrialisation en Haute-Côte-Nord.	Bon, à proximité du village de Tadoussac.	Fouille	Développé dès le milieu du 19 ^e siècle, il connut plusieurs épisodes de développement jusqu'aux années 1940. Un glissement de terrain aurait enseveli une partie des anciens moulins au début du 20 ^e siècle.
Complexe industriel de Sault-au-Mouton *	DdEh-6	Longue-Rive	-	-	100 %	Quelque peu altérée	Technologie : moulin à bois	Peut symboliser les premiers efforts d'industrialisation en Haute-Côte-Nord dont plusieurs éléments et vestiges sont visibles à l'œil nu.	La municipalité de Longue-Rive a démontré son intérêt à mettre en valeur ce site, surtout qu'il se situe à un endroit fréquenté par la population et les visiteurs souhaitant admirer la chute se situant tout près.	Protection Évaluation Mise en valeur	On y retrouve les vestiges d'un brûleur, d'un quai, d'une turbine et d'une installation pour la dalle de bois. Malheureusement, une partie du site est submergée.
Terrasse marine de la Baie-des-Bacon	DdEh-8	Longue-Rive	900	-	Indéterminée (artefacts isolés)	Remaniée, perturbée	Ar et S	Témoigne de l'occupation amérindienne préhistorique de la région.	Site peu accessible, au bas d'une pente.	Fouille de sauvetage	-
Première chapelle	DaEk-29	Tadoussac	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	DeEg-7	Forestville	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les sites marqués d'un astérisque (*) dans les tableaux 12.1 et 12.2 sont ceux que l'auteur a retenus comme étant les plus importants à conserver, donc ceux présentant les caractéristiques les plus intéressantes. Malgré tout, nous avons décidé de conserver l'ensemble des sites qu'il avait identifiés au départ, puisque nous considérons qu'ils valent tous la peine d'être préservés.

Tableau 12.3 : Description des principaux sites archéologiques du territoire selon Plourde – période préhistorique

Nom	Code Borden	Localisation	Étendue du site (m ²)	Condition physique du site	Intérêt scientifique ¹	Représentativité	Recommandations de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ)
Rivière Sainte-Marguerite	DbEI-10	Sacré-Coeur	1500	-	Amp, Ama, Smt, Arl et A	Témoigne d'une longue séquence de l'occupation humaine en Haute-Côte-Nord.	Protection légale, délai indéterminé. Fouille, délai court.
Rivière Sainte-Marguerite	DbEI-4	Sacré-Coeur	2400	Intacte	Ama, Arl, Ar et A	Témoigne de l'occupation du territoire lors de la période Archaïque.	Protection légale, délai indéterminé. Fouille, délai moyen. Surveillance et relevés advenant des travaux d'aménagement.
Rivière Sainte-Marguerite	DbEI-9	Sacré-Coeur	90	Remaniée, perturbée	S, Sm, Ha, Ss et Eq1	Témoigne d'une longue séquence de l'occupation humaine en Haute-Côte-Nord.	Protection légale, délai indéterminé. Fouille, délai indéterminé.
Pointe Sauvage	DbEj-1	Les Bergeronnes	6000	-	Ss, Ha et Eq	Témoigne de plusieurs périodes mais surtout de la période suivant l'an 1500.	Fouille, délai moyen.

¹ Voir lexique pour dénomination des cultures identifiées.

Les trois sites portant le nom de Rivière Sainte-Marguerite furent regroupés, puisque distants de moins de 1 km, pour ne former qu'un seul secteur, soit celui de la Baie Sainte-Marguerite. Ce secteur fut retenu par l'auteur suite à l'ensemble de ses analyses pour son importance et sa particularité, ce qui en confirme sa contribution significative à l'histoire de la région. Il supplanta donc quelques autres sites (Rochers du Saguenay Est, Pointe à Crapaud, Pointe Sauvage, Escoumins 1 et Anse à Norbert) en raison de son degré exceptionnel de conservation et du fait qu'il jouit d'une protection accrue en raison de sa localisation à l'intérieur même des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay. Malgré tout, la MRC entend conserver l'ensemble des sites supplantés, puisqu'elle considère qu'ils sont aussi importants et que, bien que moins caractéristiques que ceux retenus par l'auteur, ils permettent tout de même de mieux comprendre certains pans de notre histoire.

Tableau 12.4 : Description des sites archéologiques déterminés comme importants par la MRC

Nom	Code Borden	Localisation	Étendue du site (m ²)	Condition physique du site	Intérêt scientifique ¹	Représentativité	Potentiel interprétatif	Recommandations ISAQ	Commentaires
Scierie Sainte-Marguerite	DbEI-2	Sacré-Cœur	50 000	Remaniée, perturbée	Eq3 et Eq4	Témoin d'une période industrielle de La Haute-Côte-Nord.	Déjà mis en valeur et protégé par le biais du Parc national du Fjord-du-Saguenay.	Sondage, protection physique et analyse, délai moyen.	-
Four à chaux	DaEj-2	Tadoussac	-	-	Eq4	Unique en son genre, témoin d'une période industrielle de La Haute-Côte-Nord.	La proximité du village de Tadoussac et du centre d'interprétation des dunes pourrait aider.	Protection physique, délai moyen.	-
Complexe hydro-électrique	DaEj-3	Tadoussac	-	-	Eq3 et Eq4	Technologique : hydroélectricité.	Peut symboliser le début du peuplement euro-qubécois permanent et les premiers efforts d'industrialisation.	-	La MRC a décidé de protéger ce site, puisque plusieurs indices portent à croire qu'il pourrait être le site DaEj-a identifié par Dubreuil, ou encore un site apparenté à ce dernier.
Épaves de l'île Rouge	DaEj-6	Tadoussac	-	Inondée	Eq2 et Eq4	Uniques témoins de l'archéologie maritime du territoire.	Pourrait être mis en valeur par le biais du Parc marin du Saguenay-St-Laurent.	Surveillance et relevé advenant des travaux d'aménagement, délai indéterminé.	Il ne s'agit pas ici d'épaves de bateau en tant que telles, mais plutôt de parcelles de bateaux et d'artéfacts ayant été délestés par ces bateaux ou ayant été engloutis lors de naufrages. Plusieurs de ces artéfacts s'échouent en bordure de l'île Rouge mais ils sont alors protégés grâce à l'interdiction d'accès aux battures de l'île Rouge.
Épaves E de l'île Rouge	DaEj-7	Tadoussac	-	Inondée	Eq3	Uniques témoins de l'archéologie maritime du territoire.	Pourrait être mis en valeur par le biais du Parc marin du Saguenay-St-Laurent.	Surveillance et relevé advenant des travaux d'aménagement, délai court.	
Épaves H de l'île Rouge	DaEj-8	Tadoussac	-	Inondée	Eq	Uniques témoins de l'archéologie maritime du territoire.	Pourrait être mis en valeur par le biais du Parc marin du Saguenay-St-Laurent.	Protection physique, délai court.	
Scierie Bélanger	DcEI-18	Les Escoumins	-	Quelque peu altérée	-	Témoin d'une période industrielle de La Haute-Côte-Nord.	Les deux bouilloires sont des témoins très visibles de l'activité industrielle. Le site est malheureusement peu accessible.	Frank Rochefort du MCC recommande sa protection par la surveillance des voisins et l'anonymat.	Plusieurs artéfacts, dont les deux bouilloires de fonte, prouvent l'usage industriel (scierie) du site. Le site a d'ailleurs été identifié comme l'ancienne scierie Bélanger, active au début du 20 ^e siècle près du lac Saint-Onge.

Voici le lexique utilisé dans les tableaux 12.1 à 12.4. La datation en année AA fait référence aux années avant aujourd'hui qui sont calculées par rapport à un point de référence qui est 1950, année de l'invention de la datation au radiocarbone. Ainsi, on peut fixer la limite entre la période historique et préhistorique à 450 AA ou 1500 (14^e siècle) de notre ère.

Période préhistorique :

Amp = Amérindien préhistorique (12000-450 AA)

A = Archaïque (9500-3000 AA)

Aa = Archaïque ancien (9500-7000 AA)

Ama = Archaïque maritime (8000-3000 AA)

Am = Archaïque moyen (7000-5500 AA)

Arl = Archaïque récent laurentien (5500-4200 AA)

Ar = Archaïque récent (5500-3000 AA)

S = Sylvicole (3000-450 AA)

Sm = Sylvicole moyen (2400-1000 AA)

Smt = Sylvicole moyen tardif (1500-1000 AA)

Ssa = Sylvicole supérieur ancien (1000-650 AA)

Ss = Sylvicole supérieur (1000-450 AA)

Ssm = Sylvicole supérieur médian (autour de 650 AA)

Ssr = Sylvicole supérieur récent (650-450 AA)

Période historique :

Ha = Historique ancien (1500-1899)

Eq = Euro-qubécois (1534-1899)

Eq1 = Euro-qubécois (1608-1759)

Eq2 = Euro-qubécois (1760-1799)

Eq3 = Euro-qubécois (1800-1899)

Eq4 = Euro-qubécois (1900-1950)

12.2.1.2 Potentiel archéologique du Nitassinan de la Première Nation des Innus d'Essipit (PNIE)

Il est également pertinent d'ajouter à ces deux études une autre étude qui a été réalisée plus récemment sur le territoire de La Haute-Côte-Nord, dans le cadre de l'entente administrative destinée à la préservation du patrimoine nord-côtier, pour le compte du Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit (PNIE), et qui visait à étudier le potentiel archéologique de son Nitassinan. Le but poursuivi dans la réalisation de cette étude était de permettre à la PNIE de planifier le développement de son Nitassinan de façon tout en respectant la richesse de son patrimoine archéologique.

Cette étude a couvert un territoire d'une superficie de 882 km² et permis d'identifier quelques 2 448 zones ayant un potentiel archéologique. Elle s'est attardée plus spécifiquement dans les limites de la réserve de biodiversité projetée Akumunan et les pourvoiries de la PNIE. Il est important de comprendre que dans le cadre de cette étude, le potentiel indiqué n'est que théorique, car une validation sur le terrain ne faisait pas partie du mandat de celle-ci. Elle consiste plutôt en un outil d'aide à la décision et d'amélioration des connaissances du territoire pour assurer un développement intégré du territoire.

Ce rapport est disponible auprès de la PNIE, du Musée régional de la Côte-Nord, ou encore du ministère de la Culture et des Communications.

12.2.1.3 Sites archéologiques classés selon la Loi sur le patrimoine culturel

12.2.1.3.1 Sites archéologiques de la Pointe-à-John

Localisation :	
→ <u>Falaise</u> :	Municipalité des Bergeronnes, totalité du lot 4 343 072 du cadastre rénové
→ <u>Lavoie</u> :	Municipalité des Bergeronnes, partie du lot 4 978 119 du cadastre rénové
Propriété de :	
→ <u>Falaise</u> :	Municipalité des Bergeronnes
→ <u>Lavoie</u> :	Municipalité des Bergeronnes (lot 4 343 072) et M ^{me} Diane Lachapelle et M. Yves Harvey (lot 4 978 119)
Code Borden :	
→ <u>Falaise</u> :	DbEj-13
→ <u>Lavoie</u> :	DbEj-11
→ <u>Utamaïkan</u> :	DbEj-21
Utilisation actuelle : Aucune – préservation	

Les sites archéologiques de la Pointe-à-John comprennent deux établissements préhistoriques amérindiens, soit le site de la Falaise (DbEj-11) et le site Lavoie (DbEj-13), qui firent l'objet de fouilles à partir de 1983, soit la même année que leur classement comme bien culturel. On y réalisa des fouilles et sondages sur une superficie de 141 m² entre 1983 et 1985, ce qui fait de ces lieux, les premiers sites de fouilles importantes sur le territoire de La Haute-Côte-Nord et donc un jalon important pour la compréhension de la préhistoire dans la région.

Le site de la Falaise repose sur la découverte d'un campement occupé de manière intensive vers le début de notre ère par des Algonquiens (Sylvicole moyen, de 2400 à 1500 ans AA). On y fouilla, entre 1984 et 1991, 95,5 m² de sa partie centrale et 124,5 m² du secteur ouest. On y retrouva des vestiges de foyers emplis d'os brûlés, surtout de mammifères marins, datant entre 1920 et 1740 AA. D'autres indices nous laissent croire que le site aurait également pu être occupé entre 5650 et 4670 AA et, plus modestement, comme halte de courte durée durant les XVII^e et XVIII^e siècle par des amérindiens aux coutumes occidentalisées.

Le site Lavoie est localisé à 18 m au-dessus du niveau du fleuve, en retrait de celui-ci, et est à l'abri des vents dominants de l'ouest par la présence d'une imposante butte. Bien que les indices sur l'occupation des sites pointent vers une occupation saisonnière (fin de l'hiver jusqu'à l'automne), la présence de la butte permet aux chercheurs de lui attribuer une possible fréquentation hivernale. Certains documents mentionnent qu'il aurait été le lieu d'une occupation ancienne datant de 5500 ans, d'un site de dépeçage du loup-marin occupé vers 3500 AA, puis de nouveau vers 1000 AA. On y retrouva plusieurs outils en pierre polie (haches, affutoirs, pointes, couteaux semi-circulaires), d'autres en pierre taillée (pointes, perçoirs, grattoirs), ainsi que bon nombre de restes osseux de divers animaux, mais davantage de phoques. D'autres indices nous portent à croire que le site

renfermerait plusieurs autres vestiges des époques « historique ancien » (1500-1899) et « euro-qubécois » (1534-1899). La condition de la portion résiduelle du site de la Falaise est dite remaniée et/ou perturbée, alors que celle subsistante du site Lavoie est considérée dans un état naturel et donc intacte. D'ailleurs, dans les deux cas, on retrouve un aménagement partiel de l'environnement.

Le site Utamaïkan (DbEj-21), non classé celui-là, se situe à une cinquantaine de mètres du site Lavoie et lui est donc associé. Ce site, dont seulement 13 m² ont été excavés, fut probablement utilisé à des fins de rites funéraires en raison des importantes traces d'ocre que l'on y a retrouvé. Le ministère suggérait déjà, en 1998, des fouilles sur ce site dans un délai indéterminé.

12.2.1.3.2 Site archéologique des basques de l'Anse à la Cave

Localisation :	Municipalité des Bergeronnes, canton Tadoussac, rang A, lots 104-1, 104-6 et 766 en partie
Propriété de :	M ^{me} Christine Hersberger et M. Mathieu Dupuis
Superficie du site :	10 470 m ²
Code Borden :	DbEi-5
Utilisation actuelle :	Privée



Catherine Caron, 2011.

Ce site, situé dans la municipalité des Bergeronnes, est localisé à 25 km en aval de l'embouchure du Saguenay, sur une pointe rocheuse au relief accidenté et dont la surface habitable est située entre 8 et 10 m d'altitude. Le site est enclavé entre l'Anse à la Cave et le fleuve Saint-Laurent. Les fouilles, qui ont été effectuées sur une superficie de 300 m², semblent démontrer que l'ensemble du croissant oriental de l'anse recèle des traces d'occupation humaine.

Certains indices démontrent que le site aurait connu une présence amérindienne autour du Sylvicole moyen tardif (1500-1000 AA) et du Sylvicole supérieur ancien (1000-650 AA). En effet, on y a retrouvé des grattoirs, des pointes de projectiles, des couteaux et bifaces, une ébauche de hache, certains fragments de vases en plus d'autres objets, ce qui nous porte à croire que le site fut certainement occupé lors de ces périodes.

D'un autre côté, la présence des Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent est attestée avant l'arrivée de Jacques Cartier en 1534. En plus d'effectuer des activités de traite de la fourrure avec les amérindiens, les armateurs basques pratiquaient la chasse à la baleine, la pêche à la morue et la pêche au saumon. Les vestiges retrouvés sur ce site font état de deux occupations basques distinctes, soit une à la fin du XVI^e siècle et une autre au XVIII^e siècle. Cette présence s'est particulièrement matérialisée par la découverte de deux fours en pierre sur le site. Un four ovale, situé sur la pointe, comportant deux foyers et auquel serait associé les vestiges d'un abri, et un four à triple foyers juxtaposés linéairement et situé dans l'anse. Le four double et l'abri daterait du XVI^e siècle, tandis que le four triple daterait du XVIII^e siècle. En plus des vestiges associés aux fours basques comme tels, qui servaient à la fonte de la graisse de mammifères marins pour la transformer en huile, on a aussi découvert des vestiges de foyers dans lesquels on a dénombré des

ossements d'au moins cinq espèces animales différentes mais majoritairement de phoques. On aurait aussi retrouvé sur le site des tuiles, des clous, des couteaux, un ciseau, des balles, des jarres et des marmites, tous datant de l'occupation basque.

Le site d'Anse à la Cave est un point de référence pour comprendre l'occupation basque, puisqu'il est le témoin de leur pénétration vers l'ouest, soit dans l'estuaire du fleuve. C'est également le seul site où l'on a découvert les vestiges d'un bâtiment dans l'estuaire. De plus, le site et les artefacts retrouvés sont en bon état et témoignent du mode de vie de ses occupants et de l'histoire des pêcheries de cette époque. Mentionnons d'ailleurs qu'en plus des vestiges associés à la présence amérindienne et basque, ce site révèle bon nombre de vestiges permettant de reconstituer l'histoire de la période euro-québécoise (1534-1899) sur notre territoire.

Le site fut classé en 2008 par le ministère de la Culture et des Communications.

12.2.1.3.3 Site *Pepeshapissinikan*

Localisation :	TNO Lac-au-Brochet
Propriété de :	Gouvernement du Québec
Superficie du site :	14 m ² (verticale)
Code Borden :	DeEh-1
Utilisation actuelle :	Aucune – préservation

Le site Pepeshapissinikan (DeEh-1), auparavant nommé Nisula, est localisé dans le TNO Lac-au-Brochet. On y retrouve des peintures rupestres décrites comme un ensemble complexe de motifs et de pictogrammes tracés à l'ocre rouge sur des parois rocheuses escarpées et lisses. L'ensemble pictural couvre une superficie de 6,75 mètres de largeur sur 2,01 mètres de hauteur, soit une superficie de près de 14 m². On lui attribue une datation générale du Sylvicole moyen ancien (2300-2100 AA), sans toutefois pouvoir établir de date précise à sa réalisation.

Le site fait l'objet d'analyses archéologiques approfondies depuis 1992 de manière à établir des relations entre ce site de peintures rupestres et les autres sites archéologiques de la MRC. Étant le premier site de ce genre à avoir été découvert dans la région de la Côte-Nord, il fut classé en 2001 comme bien culturel par le gouvernement provincial dans la catégorie « site archéologique ». De plus, ce site, unique dans tout l'est du Québec, est l'un des plus complexes et des mieux préservés qui soient.

Malgré tout, il reste encore plusieurs choses à apprendre sur ce site. En effet, de nombreuses questions subsistent sur son usage, sa fréquentation, son auteur, ou encore sa période de réalisation. Voilà pourquoi la MRC entend protéger ce joyau de l'histoire amérindienne pour lui éviter d'être dégradé par des graffitis, ou encore par l'érosion naturelle. D'ailleurs, des techniques pour stabiliser les pictogrammes originaux sont présentement mises au point dans le but de remettre en état ces images oubliées. C'est d'ailleurs pour protéger le site que sa localisation est confidentielle; ainsi, pour toute question concernant son emplacement, il faut contacter le MCC.

En 1997, le ministère suggérait de procéder à une analyse et à une protection physique du site dans un court délai et de le mettre en valeur dans un délai plus long. L'analyse fut effectuée au cours des années suivantes et, en 2001, la MRC mettait en place un monitoring annuel dans le but d'en vérifier l'état de conservation.

12.2.1.4 Sites historiques classés selon la Loi sur le patrimoine culturel

12.2.1.4.1 La chapelle de Tadoussac

Localisation :	Canton Tadoussac, rang A, lots 104-1, 104-6 et 766 en partie
Propriété de :	Municipalité de Tadoussac
Superficie du site :	13 824 m ²
Code Borden :	DaEk-38
Utilisation actuelle :	Touristique



De par sa position stratégique à l'embouchure de la rivière Saguenay, Tadoussac fut un avant-poste de mission par les Récollets, puis pour les Jésuites qui érigèrent la chapelle peu avant 1750. On y célébra d'ailleurs la première messe le 16 mai 1747. Ce sont par la suite les Oblats de Marie-Immaculée qui prendront la relève en 1845.

La chapelle de Tadoussac, aussi appelée église de la Mission de Sainte-Croix de Tadoussac ou Chapelle des Indiens de Tadoussac, fut classée immeuble patrimonial en 1965.

La chapelle, la plus ancienne en bois encore existante en Amérique du Nord, fut construite en troncs équarris pièce sur pièce, selon un modèle couramment utilisé en Nouvelle-France, soit le plan Maillou. Le plan Maillou est caractérisé par sa nef rectangulaire greffée à un chœur semi-circulaire, par l'absence de transepts, par des murs latéraux percés de fenêtres verticales de forme rectangulaire ou cintrée. De plus, les murs latéraux sont inclinés, ceci pour assurer plus de solidité à la construction.

Il est intéressant de remarquer que peu après 1845, la chapelle fut jugée trop exiguë pour les besoins de l'époque et qu'elle a failli être détruite, pour être sauvée en 1850 par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ce sauvetage avait pour but de préserver les liens commerciaux avec les populations amérindiennes qui la fréquentaient à cette époque. C'est donc en 1853 que sa rénovation a eu lieu.

Peu après cette rénovation, les activités du poste de traite cessent. Les commerçants de fourrures sont donc tranquillement remplacés par les touristes et c'est autour de 1864 et 1865 que le poste de traite est remplacé par un hôtel. S'ensuit une autre ronde de rénovations pour la chapelle qui dureront jusqu'en 1886. Mais celle-ci perdra sa vocation de lieu de culte avant la fin du 19^e siècle, suite à l'érection de l'église paroissiale en 1884. C'est au début des années 1940 qu'auront lieu les dernières rénovations majeures. Toutefois, des travaux de restauration, qui seront menés de front

par la municipalité de Tadoussac, la Fabrique Ste-Croix de Tadoussac, la MRC et le MCC, devraient débiter vers la fin de l'année 2015 ou au début de 2016.

Malgré les multiples transformations survenues au cours de son existence, l'intérieur de la chapelle recèle de pièces remarquables d'ornementation datant de la fin du 18^e siècle, notamment son autel avec son tabernacle finement ouvré et son tombeau dit « à la romaine ». Dans cet ensemble, le tabernacle datant de l'époque de la construction de la chapelle, constitue l'œuvre la plus intéressante qui y est conservée. Il est l'un des rares exemples de sculpture que l'on retrouve dans la région. De plus, la cloche, le chemin de croix et l'enfant Jésus que l'on y aperçoit proviendraient d'une ancienne chapelle incendiée par les Iroquois en 1661.

Il est important de mentionner que la protection touche également le terrain, qui inclut une partie du cimetière voisin. La chapelle bénéficie de plus d'une aire de protection qui intègre l'ancien poste de traite Chauvin et l'Hôtel Tadoussac. Dans cette aire de protection, l'autorisation du ministre est requise pour accomplir l'une des actions suivantes :

- faire une construction (telle que définie dans le *Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé*);
- démolir en tout ou en partie un immeuble;
- diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain.

Cette chapelle est classée comme un élément du patrimoine immobilier pour les raisons suivantes :

- plus ancien édifice en bois du Canada;
- sa situation géographique au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent;
- le bâtiment a conservé quelques éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de sa construction (matériaux, volume, composantes de la façade, etc.);
- plusieurs ornements et objets de grande valeur se trouvent à l'intérieur.

12.2.1.5 Territoires d'intérêt patrimonial régionaux et locaux

Ces deux catégories de territoire d'intérêt patrimonial réfèrent à des documents, des immeubles, des objets, des sites patrimoniaux et des lieux historiques où l'histoire, le mode d'occupation de l'espace et l'architecture des bâtiments ont un intérêt régional ou local, selon la catégorie.

La MRC accorde aux territoires d'intérêt patrimonial de catégorie régionale des mesures spéciales de protection par le biais du document complémentaire (chapitre 15). Par souci de conformité, ces mesures de protection devront être reprises par les municipalités et ces dernières devront également procéder à la citation des biens patrimoniaux identifiés.

D'ailleurs, le ministère de la Culture et des Communications invite les municipalités à établir un plan de conservation pour tous les biens patrimoniaux qu'elles ont cités. Ce type de document présente les orientations que la municipalité verra à suivre pour assurer la préservation, la réhabilitation et la mise en valeur du bien. Des exemples de plan de conservation sont disponibles sur le site Internet du ministère de la Culture et des Communications.

Pour les territoires d'intérêt patrimonial de catégorie locale, les municipalités sont invitées à identifier les territoires d'intérêt qu'elles considèrent importants; que ce soit ceux mentionnés par la MRC ou d'autres à leur choix. Elles sont aussi encouragées à procéder à leur citation en site patrimonial et en immeuble patrimonial, de même qu'à la citation en objet patrimonial ou document patrimonial des biens dont elles sont propriétaires. Elles sont appelées à appliquer les mesures de protection appropriées; par exemple, l'ajout de conditions particulières à l'émission des permis, de contraintes au lotissement, de critères relatifs à l'apparence extérieure ou aux démolitions.

12.2.1.5.1 Sélection des sites

La sélection des éléments d'intérêt patrimonial se fait sur la base de certains critères historiques, architecturaux, environnementaux, artistiques, emblématiques, ethnologiques, paysagers, scientifiques ou technologiques.

Les critères historiques sont :

- être représentatif d'un événement majeur de l'histoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord et/ou de la région de la Côte-Nord;
- être représentatif d'une période charnière du développement de la MRC ou de la région;
- être associé à un personnage marquant de notre histoire;
- présenter un caractère d'unicité.

Les critères architecturaux sont :

- avoir conservé la plupart des éléments architecturaux témoignant de sa période de construction;
- avoir conservé la plupart des éléments architecturaux distinctifs et décoratifs (fenestration, porte, revêtement, toiture, éléments décoratifs);
- avoir conservé un état physique de la structure du bâtiment au minimum satisfaisant.

Le critère environnemental fait référence à :

- l'état des lieux et le contexte environnemental dans lequel s'inscrit le site ou le bâtiment.

Les critères artistiques sont :

- l'importance régionale, nationale ou internationale des artistes qui ont travaillé sur l'élément;
- la rareté du type d'œuvre dans le corpus d'un artiste;
- la représentativité d'un courant artistique particulier de l'élément.

Le critère emblématique fait référence :

- au thème de l'élément qui est en lien avec des composantes de l'identité régionale;
- à l'importance générale de l'élément pour le développement de la région.

Le critère ethnologique fait référence à :

- un élément d'importance pour relater l'évolution d'un groupe ethnique particulier (ex : autochtones);
- un élément qui permet d'éclairer les rapports historiques entre les groupes ethniques du territoire;
- tout élément culturel d'importance pour un groupe ethnique particulier.

Le critère paysager fait référence aux :

- éléments paysagers (naturels et humains) qui caractérisent la région et qui lui donnent sa spécificité.

Le critère scientifique fait référence à :

- des découvertes scientifiques d'importance;
- des éléments qui aident à interpréter le monde dans lequel on vit (la flore et la faune, la composition du sol et du sous-sol, etc.).

Les critères technologiques sont :

- en rapport avec des éléments qui témoignent de changements technologiques majeurs;
- l'importance d'un élément technique pour le développement régional.

12.2.1.5.2 Liste des éléments d'intérêt patrimonial régionaux

Sur la base des critères énumérés précédemment, la MRC a déterminé quatorze éléments d'intérêt patrimonial. Des recommandations générales minimales quant à leur conservation et leur mise en valeur seront indiquées dans le document complémentaire au chapitre 15.

1. Le pont couvert Louis-Gravel (Sacré-Cœur);
2. Le Club de pêche Sainte-Marguerite (Sacré-Cœur);
3. L'île Rouge (Tadoussac);
4. Le noyau villageois de Tadoussac (Tadoussac);
5. La rue des Pionniers (Tadoussac);
6. L'église anglicane (Tadoussac);
7. L'Hôtel Tadoussac (Tadoussac);
8. La ferme Bon-Désir (Les Bergeronnes);
9. Le Manoir Félix-Têtu (Les Escoumins);
10. La chapelle de M^{gr} Bélanger (Les Escoumins);
11. L'arboriduc (Forestville);
12. La petite chapelle Anglicane (Forestville);
13. La maison Forrest (Forestville);
14. La chapelle des îlets Jérémie (Colombier).

1. Le pont couvert Louis-Gravel (Sacré-Cœur)

Patrimoine architectural

Localisation :	Canton Albert, rang nord Chemin Albert, lot 14, rang sud Chemin Albert, lot 30
Propriété de :	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Superficie du site :	N/A
Utilisation actuelle :	Pont



C'est en 1913 qu'un premier pont couvert traditionnel entièrement de bois, d'une longueur de 125 pieds et d'une largeur de 30 pieds, fut construit pour enjamber la rivière Sainte-Marguerite. Malheureusement, en 1928, il sera gravement endommagé par les crues du printemps et restera impraticable jusqu'en 1934, date de sa reconstruction.

C'est donc la version de 1934 que l'on peut apercevoir aujourd'hui, bien qu'il fut rénové fréquemment à la suite des fortes crues de la rivière. Sa dernière réfection remonte à la fin des années 90, suite à la rupture d'une structure portante.

Il n'existe d'ailleurs aujourd'hui qu'un seul autre pont couvert sur la Côte-Nord, soit celui enjambant la rivière des Buissons sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Ce pont est considéré comme un élément d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- volonté gouvernementale de conserver les ponts couverts en bon état comme témoins de notre histoire;
- unicité sur le territoire de la MRC;
- malgré plusieurs réparations au fil des ans, la structure a maintenu ses caractéristiques de construction et est relativement bien conservée;
- sa localisation isolée lui confère un charme particulier.

2. Le Club de pêche Sainte-Marguerite (Sacré-Cœur)

Patrimoine architectural

Localisation :	Canton Albert*
*Les bâtiments sont sur certains de ces lots	▪ Rang A, lot 38 ▪ Rang 5, lots 1, 2, 13-B et 14-B ▪ Rang 6, lots 13-B et 14-B ▪ Rang Nord, branche Est, lots 1-1, 2-1, 3-1, 3-2, 3-3, 19-1, 19-3 et 20-1 ▪ Rang Nord, chemin Albert, lots 1-1, 2-1, 3-3, 16, 17, 18, 19 et 20 ▪ Rang Est de la rivière, lots E, F et G ▪ Rang Ouest de la rivière, lots 3, 3-1, 3-4, 4, 5, 5-1, 6, 7, 7-1, 8, 8-1, 9, 9-1, 10, 10-1, 11 et 11-1
Propriété de :	Club de pêche Sainte-Marguerite (Alcan)
Superficie du site :	2,44 km ²
Utilisation actuelle :	Récréatif et recherche



L'histoire du Club de pêche Sainte-Marguerite est étroitement liée à celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson et plus récemment, de l'Alcan, ainsi qu'à celle de la famille Price qui, en 1859, acquit de la Compagnie de la Baie d'Hudson les droits de chasse et de pêche de la rivière Sainte-Marguerite.

Ce club privé, renommé pour la qualité des pêches effectuées, commença officiellement ses opérations en 1885. Une première maison-dortoir pour abriter les pêcheurs fut construite en 1892, au confluent des deux branches de la rivière. Ce bâtiment est d'ailleurs toujours présent.

Le club de pêche regroupe au total 21 bâtiments dont les dates de construction varient entre 1892 et 1970. Les constructions sont faites de bardeaux de bois ou de planches en déclin, surmontées de toits majoritairement à deux mais aussi à quatre versants, construits exclusivement en bardeaux de cèdre. Même la construction la plus récente (1970) respecte le style architectural et les matériaux des premiers bâtiments. Outre la qualité extérieure des bâtiments, leur intérieur a aussi conservé le décor d'origine. La salle à manger et le chalet Powell en sont des exemples flagrants.

Il n'y a pas vraiment eu de recherches sérieuses à propos de ces bâtiments, c'est pourquoi la MRC propose à la municipalité de Sacré-Cœur de procéder à la citation de ce groupe de bâtiments en tant que site patrimonial pour au moins signaler l'importance qu'ils ont pour l'histoire de la région.

Ce club de pêche est considéré comme un territoire d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- associé à l'histoire de la famille Price, une famille très importante de l'histoire de la région et pionnière de l'industrie forestière;

- présence de la première maison-dortoir datant de 1892;
- même style architectural respecté pour l'ensemble des bâtiments;
- les bâtiments subséquents ont conservé les éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de construction des premiers d'entre eux.

3. L'île Rouge (Tadoussac)

Patrimoine maritime

Localisation :	Canton Tadoussac, rang A, lot île Rouge
Propriété de :	Gouvernement du Canada – Travaux publics Canada
Superficie du site :	66 800 m ²
Utilisation actuelle :	Touristique



La navigation à l'embouchure du Saguenay ayant toujours été reconnue comme périlleuse, on installa en 1848 un premier phare à l'île Rouge. Fait de pierre de type catoptrique, il est entièrement peint en rouge. Il s'élève sur une hauteur de 22,6 mètres (75 pieds) et est muni de 24 réflecteurs, ce qui lui donne une portée de 7,5 km. Il est facilement reconnaissable par sa tour circulaire et ses trois cordons de pierre en saillie à l'horizontale. On peut l'apercevoir sur une distance de 19 km (12 milles) par temps clair. Le phare est toujours opérationnel, mais il est opéré à distance.

Une première maison pour loger les gardiens et améliorer leurs conditions de vie, fut construite en 1850, mais elle fut détruite en 1965 pour être remplacée par deux bâtiments plus confortables, dont un pour le gardien et l'autre pour son assistant. Ces bâtiments sont toujours sur l'île, qui a disposé pendant quelques années d'une vocation touristique. Par contre, cet attrait touristique n'est plus accessible aujourd'hui.

La tour du phare fut reconnue en 1988 par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Ce statut incite mais n'oblige pas le propriétaire à conserver les qualités patrimoniales du bâtiment, malgré une obligation de consultation du BEEFP pour toute intervention significative sur la bâtisse. Cependant, en mai 2010, le ministère des Pêches et Océans a déclaré le phare de l'île Rouge comme « phare actif jugé excédentaire ». Ainsi, le gouvernement fédéral stipule son intention de se départir de ces infrastructures (86 phares uniquement au Québec), en les vendant à des particuliers, entreprises ou organismes, dont les municipalités, qui auront l'obligation d'entretenir et de conserver le patrimoine architectural de ces infrastructures.

Ce phare est considéré comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- datant de 1848, le phare est encore opérationnel;
- il est l'un des premiers phares construits dans l'estuaire du Saint-Laurent;
- le bâtiment a conservé l'ensemble des éléments architecturaux caractéristiques de sa construction et est dans un état satisfaisant;
- il est situé dans un lieu naturel exceptionnel.

4. Le noyau villageois de Tadoussac

Patrimoine architectural

Première municipalité canadienne à fêter ses 400 ans d'histoire en l'an 2000, Tadoussac recèle de bijoux patrimoniaux qu'il est crucial de conserver. Ainsi, en plus des bâtiments déjà mentionnés, le noyau villageois, dans son ensemble, mérite d'être protégé pour les caractéristiques architecturales que l'on y retrouve.

Son patrimoine architectural s'est développé suite à l'implantation de la première scierie par M. William Price, en 1838. Par la suite, la vocation touristique que s'est donnée très tôt le village a eue pour effet d'ajouter de nombreux apports culturels attribuables aux divers groupes ayant séjourné à Tadoussac. En effet, la tradition de villégiature et l'origine ethnique de certains résidents expliquent les multiples emprunts à l'architecture étasunienne et anglaise. De même, il est possible de remarquer que le style actuel de plusieurs bâtiments de Tadoussac est le fruit d'un travail constant d'adaptation et d'actualisation du style d'origine aux différentes époques qu'ils ont traversées, travail qui a été réalisé au fil des générations par les différents habitants qui s'y sont succédés.

Cette section présente l'historique et les caractéristiques architecturales de quelques bâtiments de Tadoussac, afin de proposer un panorama de son architecture domestique et des styles architecturaux présents.

Malgré les nombreuses influences extérieures, on retrouve également un bâti de type québécois, plus précisément le néoclassique québécois, que l'on associe au cottage à deux versants typique du 19^e siècle. On le remarque grâce aux deux versants à avant-toit recourbé et aux façades possédant une porte centrale flanquée de deux fenêtres (quatre ou six dans les maisons plus cossues) réparties de façon symétrique. Les lucarnes font aussi partie des caractéristiques de ce style.

La maison Molson-Beattie présentée ici, fut construite en 1860 par un des membres de la famille Price. Plusieurs années et propriétaires plus tard, ce fut M. Colin J.G. Molson qui en fit l'acquisition en 1959. Il se servit de cette maison ainsi que de ces quatre bâtiments adjacents pour accumuler une foule d'objets ethnologiques qu'il légua à l'organisme Héritage Canada qu'il a lui-même fondé. Son fils ouvrira le Musée maritime de Tadoussac dans cette demeure. La maison est aujourd'hui en excellent état et, à peu de chose près, elle est fidèle aux caractéristiques architecturales de son époque de construction.



Maison Molson-Beattie

Lots 727, 729, 28-2, rang A
Canton de Tadoussac

Au niveau des autres styles architecturaux présents, on retrouve quelques maisons de style néogothique (1830-1860) dont la valeur est exceptionnelle et l'état de conservation excellent. Elles sont, entre autres, caractérisées par une grande lucarne-pignon en façade et par des motifs de bois découpés longeant les corniches. La maison Bailey, présentée sur la photo, fut construite en 1865 avec le même style architectural que le Club de pêche Sainte-Marguerite dont le propriétaire, M. Robert Hare Powell, était un membre très actif. C'est sans nul doute le même architecte qui a construit les deux bâtiments tant ils sont semblables. C'est l'une des résidences les mieux conservées de tout Tadoussac, tant au niveau du bâtiment principal que des annexes.



Maison Bailey

Lots 107-4, 107-5, 107-A-1, 107-A-2,
108-1, 108-2, 109, 110, 802, rang A
Canton de Tadoussac

On retrouve aussi des exemples de style néorenaissance à l'italienne (1840-1870) dont la mode nous est venue d'Angleterre. Ainsi, la villa à l'italienne apparaît au Québec au cours des années 1830 et fait partie du décor jusqu'à la fin du 19^e. La maison Catellier, sur la photographie ci-dessous, démontre ce style avec une variante néo-Reine-Anne (1875-1910) en ce qui concerne la galerie et la tour. Elle fut construite en 1863 sur un terrain appartenant à la famille Price. L'habitation fut rachetée en 1887 par M. Louis-Napoléon Catellier qui l'habita avec sa famille pendant plus de 55 ans. En 1955, les nouveaux propriétaires, M. et M^{me} Sylvio Gagné, la loueront à la Sûreté du Québec qui y implanta alors le premier poste de police de la municipalité. En 1992, la Corporation municipale de Tadoussac l'acheta pour la transformer en maison du tourisme. Malgré ses nombreux changements de vocation au fil des ans, l'habitation présente une intégrité architecturale surprenante.



Maison Catellier

Lots 261-3, 264-2, 265-2, rang A
Canton de Tadoussac

On remarque également quelques bâtiments de style Second empire (1855-1900), souvent de volume carré surmonté d'un toit brisé sur quatre eaux. Dans les modèles plus simples, davantage de forme rectangulaire, on retrouve un toit brisé sur deux eaux. La maison ici présentée fut construite

en 1892 et servit, à partir de 1904, de magasin général. C'est alors que l'on ajouta au carré principal de la maison une annexe à l'arrière. Depuis 1948, seule la galerie avant fut modifiée pour permettre la mise en place d'une terrasse desservant le restaurant qui s'y trouve actuellement.



Ancien magasin général

Lots 239-5, 240-2, 241-3,
242, 243-8, 880, rang A
Canton de Tadoussac

Au niveau de l'architecture domestique, on observe aussi une nette influence de l'architecture anglo-américaine et de la campagne anglaise. La maison Fletcher, présentée ci-dessous, en est une du style « shingle », soit « bardeau » en français, et fut construite au tournant du 20^e siècle par M^{me} Amélia Price. Il y a donc plus de 100 ans que la famille Price habite cette maison et elle a su la conserver dans un état impeccable toutes ces années.



Maison Fletcher

Lot 101-2, rang A
Canton de Tadoussac

Par ces quelques exemples, le noyau villageois de Tadoussac est considéré comme un territoire d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- plusieurs bâtiments sont associés à des familles importantes de l'histoire de Tadoussac;
- étant le lieu de rencontre de plusieurs styles architecturaux, il permet de retracer l'évolution de Tadoussac;
- plusieurs bâtiments ont conservé les caractéristiques architecturales propres à leur période de construction;
- la grande majorité des bâtiments sont en très bon état.

5. La rue des Pionniers (Tadoussac)

Patrimoine architectural

De façon générale, le patrimoine architectural de Tadoussac présente une assez grande diversité. Un des groupements d'immeubles plus anciens présentant le plus d'intérêt est celui qui se situe au cœur du village, le long de la rue des Pionniers, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le golf de Tadoussac.

On distingue un premier regroupement entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et des Montagnais. Ce regroupement est considéré important en raison de sa qualité architecturale, de l'homogénéité de ses bâtiments, de même que pour le rappel qu'il nous donne sur le courant architectural de villégiature présent au cours de la deuxième moitié du 19^e siècle. C'est d'ailleurs à cet endroit que l'on trouve les plus anciennes résidences de style anglais construites par la famille Price pour les louer aux visiteurs fortunés de l'époque. Elles furent toutes construites entre les années 1860 et 1870 et sont aujourd'hui possédées par des familles présentes depuis plusieurs années à Tadoussac, comme les Côté, les Beattie ou les Hovington.



Lots 229-3-2, 230-2-1, 229-3-1,
230-2-2, rang A
Canton de Tadoussac



Lots 228-3 et 859, rang A
Canton de Tadoussac



Lots 227-3, 228-2 et 858, rang A
Canton de Tadoussac



Lots 226-2, 227-2 et 857, rang A
Canton de Tadoussac

Malheureusement, la maison située au 273-277 de la rue des Pionniers a brûlé. Elle a été remplacée par une autre vers 1910, à l'image de la première. Par contre, en 1921 on construisit une première rallonge à la maison puis une autre en 1965 pour abriter la Caisse populaire de Tadoussac. Un balcon sur le toit de la galerie fut aussi ajouté en 1991. Toutes ces modifications ont transformé passablement la résidence qui ne possède plus la facture architecturale originale et qui contraste donc avec l'homogénéité de ses voisines.



Lots 228-4, 229 et 860, rang A
Canton de Tadoussac

On remarque la présence d'un autre alignement de résidences plus cossues sur la même rue mais plus à l'est, entre la falaise et le golf. Cet alignement marque aussi cet engouement pour la villégiature lors de la deuxième moitié du 19^e siècle. La maison Bailey présentée au point 4 de la présente section (le noyau de Tadoussac), est un exemple probant de ce type de résidences luxueuses appartenant à de grandes familles anglophones.

Le premier schéma mentionnait la rue des Pionniers comme étant « unique sur le territoire pour la diversité des volumes, l'abondance de détails architecturaux, la variété des matériaux utilisés, etc. ». Le schéma révisé entend donc poursuivre cette reconnaissance de l'importance de cette rue pour l'histoire du développement de Tadoussac.

Ce regroupement de bâtiments est considéré comme un territoire d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- témoin de l'apport des anglophones et de la villégiature au développement de Tadoussac;
- associé à l'histoire de la famille Price, une famille très importante de l'histoire de la région;
- plus vieilles résidences de style anglais de la municipalité;
- les bâtiments ont conservé la majorité des éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de leur construction.

6. L'église anglicane (Tadoussac)

Patrimoine architectural et culturel

Localisation : Canton Tadoussac, rang A, lots 63-2, 66-1, 750 et 751.

Propriété de : Tadoussac Protestant Chapel

Superficie du site : 2 067 m²

Utilisation actuelle : Religieuse



La présence de nombreuses familles anglophones à Tadoussac et la volonté de celles-ci d'y résider tout l'été a fait en sorte qu'un lieu de culte protestant s'est avéré nécessaire. Ainsi, pour accommoder la clientèle des cottages et des chalets, mais aussi l'ensemble des touristes anglophones séjournant à l'Hôtel Tadoussac, on érige, en 1867, une chapelle anglicane qui n'est évidemment ouverte que l'été. Le premier service dominical y fut célébré en 1868, alors que la chapelle n'était pas tout à fait terminée.

On y célèbre toujours aujourd'hui des services religieux à tous les dimanches pendant la période estivale.

Cette chapelle est considérée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- témoin du passé de villégiature de Tadoussac;
- le bâtiment a conservé la majorité des éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de sa construction;
- le bâtiment est en excellent état.

7. L'Hôtel Tadoussac

Patrimoine architectural et commercial

Localisation : Canton Tadoussac, rang A, lots 102-1-1, 102-1-4, 102-2, 105, 763 et 764

Propriété de : Chip Reit Holding Ltd.

Superficie du site : 32 750 m²

Utilisation actuelle : Commerciale



La présence d'un hôtel de prestige à Tadoussac remonte à la période des grands bateaux blancs (1866-1966) qui transportaient des touristes, la plupart fortunés, en croisière sur le Saint-Laurent. C'est la famille Price qui construisit le premier hôtel en 1862 avec l'idée de développer le tourisme à Tadoussac.

Initialement de forme rectangulaire traditionnelle, une première transformation de l'hôtel eut lieu en 1880 quand des rallonges furent aménagées, ainsi qu'un étage additionnel et des tourelles. Considéré comme désuet en 1942, celui-ci fut reconstruit par la Canada Steamship Line, sur

l'initiative de son président, William H. Coverdale. Il l'équipe, entre autres, de commodités plus modernes, comme une piscine et un terrain de tennis, mais surtout de meubles et d'objets anciens qui témoignent de la culture traditionnelle du Canada français. C'est essentiellement sous cette forme que nous connaissons aujourd'hui l'Hôtel Tadoussac. C'est également au moment de la reconstruction de l'hôtel que Coverdale fera ériger la reproduction que nous connaissons aujourd'hui du poste de traite Chauvin. Il participera également aux travaux de réfection de la chapelle de Tadoussac au courant des années 1940. Cela explique probablement en partie pourquoi l'hôtel et le poste Chauvin font partie de l'aire de protection de la chapelle de Tadoussac.

Cet hôtel est un emblème du patrimoine de Tadoussac et le témoin du rôle que le tourisme a joué dans le développement de cette municipalité aux 19^e et 20^e siècles. D'ailleurs, l'Hôtel Tadoussac et son environnement furent inclus en 1998 dans l'aire de protection de la petite chapelle.

Cet hôtel est considéré comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale et mériterait une citation comme immeuble patrimonial par la municipalité de Tadoussac pour les raisons suivantes :

- démontre l'importance du tourisme pour la municipalité de Tadoussac;
- associé à l'histoire de la famille Price, une famille très importante de l'histoire de la région;
- premier hôtel de Tadoussac et de la Côte-Nord;
- le bâtiment a conservé quelques éléments architecturaux caractéristiques de ses époques de constructions successives.

8. La ferme Bon-Désir (Les Bergeronnes)

Patrimoine architectural et agricole

Localisation :	Canton Bergeronnes, rang 1, lots 8, 9 et 10
Propriété de :	Héritage Canada
Superficie du site :	0,43 km ²
Utilisation actuelle :	Touristique



Selon les notes de l'abbé Bélanger, une vingtaine de colons ont commencé à ouvrir des terres à Bon-Désir vers 1846. Située dans le secteur de Bon-Désir, cette maison serait le dernier vestige des premiers établissements.

Il s'agit d'une ancienne habitation de ferme de deux étages avec toit mansarde à deux versants. Malgré des rénovations apportées à la partie supérieure du toit (revêtement d'aluminium), le revêtement extérieur du reste du bâtiment semble d'origine avec ses bardeaux de cèdre. La fenestration ne semble plus d'époque. Il s'agit d'une habitation rustique, donc sans les commodités modernes, qui a gardé son aspect d'antan, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Cette maison de ferme est maintenant la propriété d'Héritage Canada, dont le mandat est de protéger le patrimoine bâti. Elle possède une vocation touristique, puisqu'elle est disponible pour la location durant les mois d'été.

Cette maison est considérée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- dernier vestige de l'établissement des premiers colons dans cette partie du territoire;
- le bâtiment a conservé plusieurs éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de sa construction.

9. **Le manoir Félix Têtu (Les Escoumins)**

Patrimoine architectural

<u>Localisation</u> :	Canton Escoumins, rang 1, lot 14-A-15
<u>Propriété de</u> :	9023-6266 Québec Inc. (Cie)
<u>Superficie du site</u> :	2 264 m ²
<u>Utilisation actuelle</u> :	Commerciale



Cette grande maison, voisine de l'église, fut construite vers 1850 par Félix Têtu, un entrepreneur de Trois-Pistoles, qui fut l'instigateur, avec d'autres investisseurs, du premier moulin à scie des Escoumins. Servant de résidence unifamiliale, le bâtiment fut par la suite transformé en hôtel, soit l'Hôtel Bergeron, et par la suite, le Manoir Bellevue qui est toujours en activité à ce jour. Selon toute vraisemblance, il s'agirait du plus vieux bâtiment des Escoumins.

Le bâtiment a subi de nombreuses transformations, dont un agrandissement. On retrouve aujourd'hui cinq lucarnes sur son avant-toit, contrairement à trois à l'origine. De plus, plusieurs fenêtres au rez-de-chaussée ont été changées, voire même agrandies (patio), mais certaines fenêtres à l'étage semblent encore d'origine.

Cette maison est considérée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- probablement le plus vieux bâtiment de la municipalité des Escoumins toujours debout;
- associé à l'histoire de Félix Têtu, un personnage important de l'histoire des Escoumins;
- le bâtiment a conservé quelques éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de sa construction;
- l'état physique et structurel du bâtiment est convenable.

10. Chapelle de M^{gr} Bélanger (Les Escoumins)

Patrimoine culturel

<u>Localisation</u> :	Canton Escoumins, rang A, lot A-4-11-1-1
<u>Propriété de</u> :	Municipalité des Escoumins
<u>Superficie du site</u> :	441,6 m ²
<u>Utilisation actuelle</u> :	Religieuse



La chapelle fut bénite par M^{gr} Bélanger le 3 juin 1953. On y déposa alors les reliques de Saint-Fructeux, martyr, et de Saint-Charles Borromée.

Elle fut construite en granit tiré, à même un rocher situé tout près, et on y installa une cloche provenant de l'école primaire des Escoumins que M^{gr} Bélanger fréquenta entre 1914 et 1920. À l'intérieur, on disposa du marbre provenant d'Italie et la toiture fut recouverte en cuivre. Malheureusement, elle fut dérobée en 1990.

On y célébra la messe à chaque été en juillet jusqu'en 1980. Par la suite, en 1991, la chapelle fut cédée à la Corporation municipale des Escoumins qui s'engagea à réparer la toiture et les dommages causés par les infiltrations d'eau. La municipalité dut d'ailleurs signer un protocole d'entente avec M^{me} Claire Dubois, propriétaire du terrain où se trouve la chapelle, pour obtenir des droits de passage. Une clôture de bois a également été installée autour afin d'en limiter l'accès.

Fait à noter, en 1968, M^{gr} Bélanger retrouva tout près de la chapelle une roche avec une inscription datant du 16^e siècle, probablement effectuée par les Basques, sur laquelle on peut apercevoir un pictogramme et une date (1583 ou 1584).

Cette chapelle est considérée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- M^{gr} Bélanger fut un personnage marquant de l'histoire des Escoumins;
- le bâtiment a conservé quelques éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de sa construction;
- localisation particulière et site archéologique probablement à proximité.

11. L'arboriduc (Forestville)*Patrimoine industriel*

Localisation : Canton Forestville, bloc A-B-P,
bloc G-P, rang 3, lots 29-P, 30-P, 31-P

Propriété de : Ville de Forestville

Superficie du site : Indéterminée

Utilisation actuelle : Emplacement vacant



Le territoire de la Ville de Forestville a connu plusieurs phases de développement au gré de l'intérêt des compagnies à venir y prélever le bois de son arrière-pays. La période de développement qui façonna le visage du vieux Forestville que l'on connaît aujourd'hui, débuta à la fin des années 1930 avec l'arrivée de l'Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Limited qui succéda à la compagnie Price Brothers.

Au cours des années qui suivirent, le développement de Forestville se poursuivit avec la construction du quai, du brise-lame, du « Staff House » et de l'arboriduc (dalle humide) en 1942. Ce dernier acheminait le bois de pulpe de la rivière (barrage de la 1^{re} chute) jusqu'au quai en vue de son transport par bateau vers Québec. La structure de l'arboriduc, aussi appelé convoyeur, est en bois, tandis que la cuvette favorisant le transport de l'eau et des billes est en métal, probablement de la tôle. Il ne subsiste que la portion de l'arboriduc longeant la baie, les autres portions traversant le chemin et se rendant jusqu'au quai ayant été détruites.

L'arboriduc est considéré comme un élément du patrimoine industriel de catégorie régionale et a d'ailleurs été cité comme immeuble patrimonial en 2007 par la Ville de Forestville pour les raisons suivantes :

- construction industrielle peu commune et unique sur la Côte-Nord;
- témoin d'une période faste du développement industriel de Forestville;
- les installations sont relativement en bon état et semblent tout du même encore solides.

12. La petite chapelle anglicane (The Trinity Church) (Forestville)*Patrimoine culturel*

Localisation : Canton Forestville, bloc A-B-P (partie)

Propriété de : Ville de Forestville

Superficie du site : 16 867 m²

Utilisation actuelle : Touristique



Cette chapelle fut construite en 1948 sur le site de la chaufferie de l'Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Limited. On y célébra des services religieux jusqu'en 1979.

La Ville de Forestville acquit la chapelle en 1993 lorsque la compagnie Daishowa, qui en était alors propriétaire, abandonna ses opérations forestières à Forestville. La Société d'histoire de Forestville en devint la locataire et la transforma en musée en 1994. Le musée de la Petite anglicane met en lumière le travail des garde-feux et la conservation des forêts, de 1917 à nos jours.

Cet élément a été cité comme immeuble patrimonial en 2004 et c'est l'enveloppe extérieure du bâtiment qui est visée par la protection. Il serait peut-être opportun que la Ville de Forestville ajoute l'intérieur du bâtiment à la citation. Cette chapelle est considérée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale pour les raisons suivantes :

- elle est un témoin de l'histoire des compagnies forestières à Forestville;
- le bâtiment a conservé la plupart des éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de sa construction;
- le bâtiment a été complètement restauré dans les dernières années.

13. La maison Forrest (Forestville)

Patrimoine architectural

Localisation :	Canton Forestville, Bloc A-B-103
Propriété de :	Jean-François Bouchard
Superficie du site :	14 391 m ²
Utilisation actuelle :	Résidentielle



C'est en 1843 que s'installe la première famille à l'embouchure de la rivière du Sault aux Cochons. C'est d'ailleurs au même endroit que la première scierie s'installe et que le petit village, qui deviendra plus tard Forestville, commence à voir le jour dès l'été 1845. Quatre ans plus tard, soit en 1849, la famille Price prend possession des propriétés et des volumes de bois de ce secteur.

Selon toute vraisemblance, la construction de la maison Forrest remonte à 1872. Aux dires des gens de l'époque, c'était la résidence du « bourgeois », M. William Grant Forrest qui donnera plus tard son nom à la localité. Fait à noter, le bâtiment est toujours occupé à des fins résidentielles.

Cette maison centenaire a conservé son cachet d'antan malgré les rénovations effectuées au fil des ans, tel qu'en témoigne son toit en revêtement d'aluminium. Malgré tout, la fenestration semble être d'origine, de même que le revêtement extérieur en planches de bois.

Cette maison est considérée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial de catégorie régionale et son extérieur devrait être cité comme immeuble patrimonial par la Ville de Forestville pour les raisons suivantes :

- elle est probablement le seul vestige de cette période;
- associée à l'histoire de la famille Price, une famille très importante de l'histoire de la région;
- le bâtiment a conservé la plupart des éléments architecturaux caractéristiques de l'époque de sa construction;
- l'état physique et structurel du bâtiment est convenable;
- la maison s'inscrit dans un environnement de grande qualité et compatible avec la fonction du bâtiment.

14. La chapelle des îlets Jérémie (Colombier)

Patrimoine culturel et religieux

Localisation :	Canton Betsiamites, bloc H, lots H-1, H-3, H-4 et H-5
Propriété de :	Corporation épiscopale catholique romaine de Baie-Comeau
Superficie du site :	24 800 m ²
Utilisation actuelle :	Religieuse et touristique



Les premiers établissements dans le secteur des îlets-Jérémie remontent à 1651 avec l'installation d'un poste de traite. Une première chapelle y fut érigée vers 1735, suite à l'arrivée des Oblats. D'ailleurs, les activités religieuses de la chapelle ont longtemps été associées à l'évangélisation des Innus de Betsiamites. Détruite par le feu quelques temps après son érection, celle-ci fut remplacée en 1767. L'actuelle chapelle des îlets Jérémie fut reconstruite en 1939, à l'image de celle de Tadoussac. On se servit alors de quelques éléments récupérés des anciennes versions.

La chapelle des îlets-Jérémie est un lieu dédié à Sainte-Anne. En juillet de chaque année, les habitants de la Côte-Nord sont conviés à participer à la neuvaine. Plusieurs résidants de la Côte-Nord, ainsi que les Innus de Pessamit participent en grand nombre à cet événement qui fait partie des traditions religieuses depuis près de 350 ans.

Au-delà du bâtiment de la chapelle, plusieurs éléments que l'on retrouve à l'intérieur et dans l'environnement immédiat de celui-ci présentent un intérêt patrimonial.

En effet, dans l'environnement immédiat de la chapelle, on distingue les vestiges d'un ancien cimetière autochtone dans lequel se trouve une croix commémorant son emplacement (1722 à 1862). Le site comporte aussi un cimetière plus traditionnel, qui présente moins d'intérêt aux chapitres de l'histoire et du patrimoine. L'environnement est assez disparate avec ses espaces dégagés et peu aménagés ainsi que ses constructions résidentielles et de villégiature à proximité de la chapelle.

L'intérieur de la chapelle renferme des objets religieux qui méritent une attention particulière. Il serait même intéressant que la municipalité de Colombier les identifie au sens de la *Loi sur le*

patrimoine culturel afin d'en permettre une valorisation adéquate. Les éléments connus qui présentent un intérêt sont :

- Tableau catéchétique de M^{br} Blanchet : Quatre gravures forment un tableau catéchétique utilisé pour l'enseignement religieux. Aussi connu sous le nom de « l'Échelle de M^{br} Blanchet », le tableau témoigne de la méthode d'enseignement et d'évangélisation de l'Église et permet de mieux comprendre les valeurs et les connaissances transmises à cette époque. Fait unique, c'est de la version parisienne dont il est question ici et il s'agirait probablement de la seule version subsistante de cette œuvre en territoire québécois.
- Autel de bois peint : Ce petit autel, qui date de la fin du 18^e siècle et qui comprend le tombeau et le tabernacle, est exposé dans la petite chapelle consacrée à Sainte-Anne. Il semblerait qu'il ait été construit par Pierre Émond. Il a été restauré en 2001.
- Collection d'objets sacerdotaux : Cette collection comprend notamment de très vieux chasubles et diverses autres pièces associées à la vie religieuse de la chapelle des îlets Jérémie. Ces éléments ne sont plus dans la chapelle. Ils sont conservés dans la voute de la MRC.

Cette chapelle, son environnement et ses objets religieux sont considérés comme des éléments d'intérêt patrimonial de catégorie régionale. Son intérieur et son extérieur devraient être cités comme immeuble patrimonial par la municipalité de Colombier pour les raisons suivantes :

- la construction du bâtiment actuel remonte à une période charnière de La Haute-Côte-Nord, soit la colonisation des secteurs de Colombier et de Latour;
- la construction présente plusieurs éléments architecturaux d'origine, tels le clocher, la fenestration et le revêtement extérieur (bardeaux);
- le tableau catéchétique est probablement la seule version parisienne existante en sol québécois et il représente un document tangible du mouvement missionnaire de l'époque dans la région;
- l'autel est une pièce d'art possédant une valeur patrimoniale importante;
- l'état physique du bâtiment est jugé satisfaisant, mais mériterait des travaux d'entretien et de réfection;
- l'ancien cimetière renferme des vestiges historiques intéressants;
- site archéologique d'importance.

12.2.1.5.3 Éléments d'intérêt patrimonial local

Tableau 12.5 : Éléments d'intérêt local déterminés par la MRC

Éléments d'intérêt	Localisation	Justification de l'intérêt
Site du patrimoine de Sacré-Cœur	Sacré-Cœur Canton Albert 23-3 et 23-4, rang Est, Chemin Albert	Ce bien a été cité comme site patrimonial par la municipalité de Sacré-Cœur en 2004. Son intérêt tient dans l'importance qu'il joue comme témoin de l'histoire de la municipalité de Sacré-Cœur. L'église, construite entre 1909 et 1911, constitue l'un des premiers bâtiments monumentaux de la Côte-Nord et les matériaux de qualité qui la composent en font

Éléments d'intérêt	Localisation	Justification de l'intérêt
		un lieu exceptionnel en territoire de colonisation. L'implantation des bâtiments sur le site est très révélatrice d'une forme d'occupation héritée d'un passé où la vie d'une communauté était centrée autour du religieux.
Hôtel Georges	Tadoussac 17-3, 17-A-2, 18-2, 19-1, 20-2, 21-1, 22-2, 23-1, 24-1, 25-1, 26-2, 724, rang A	L'un des plus anciens hôtels en Amérique du Nord. Bâtiment présentant plusieurs caractéristiques architecturales de son époque de construction. L'hôtel semble être dans un très bon état de conservation.
Poste de traite Chauvin	Tadoussac 102-1-2, 67-3-6, rang A	Bien que le bâtiment soit une reconstitution du premier poste de traite construit en 1600, le site en lui-même témoigne des premiers contacts entre les autochtones et les Européens.
Station piscicole	Tadoussac 9-1, 10-1, 11, 12-1, 13-1, 14-1, 15-1, 16-1, 17-A-1, 17-2, 54-C, 54-D, rang A	Aménagée en 1865 dans les bâtiments de la première scierie de la région, il s'agit d'une des toutes premières stations de ce genre. La version actuelle est le résultat des réaménagements des années 1900 et 1951.
Phare du Haut-fond Prince, aussi appelé « La Toupie »	Sur le Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière Saguenay, au large de Tadoussac	Construit en 1961, ce pilier-phare est situé sur un haut-fond, où l'on retrouve un feu depuis au moins 1860. Le phare se démarque par son esthétisme sans pareil sur le fleuve et marque aussi l'avènement de nouvelles technologies dans le domaine, puisqu'il semble avoir été un site d'expérimentation pour l'automatisation des phares.
Phare du Cap de Bon-Désir	Les Bergeronnes 23, 24, 24-1, rang A	L'un des deux seuls phares présents sur le territoire de la MRC (avec celui de l'île Rouge, classé régional).
Ancienne forge	Les Bergeronnes 43-C-13, 44-A-4, rang 2	Le bâtiment est intéressant, bien que très dégradé, mais ce sont surtout les feux de forge et les divers outils que l'on retrouve encore à l'intérieur qui en marque l'intérêt.
Centre du village des Escoumins	Les Escoumins	Quelques bâtiments avec une architecture intéressante. Panorama sur la baie et le fleuve, avec la promenade le long de la route 138, qui mérite l'attention. Plusieurs percées visuelles.
Auberge de la rivière Sault-au-Mouton	Longue-Rive 45-22-P, rang 4	Érigé vers 1860, ce bâtiment accompagnait l'ouverture de la première grande scierie de la région.
Chapelle de Sault-au-Mouton	Longue-Rive 46-4, 45-20, rang 4	Chapelle datant de 1852, plutôt bien conservée. Maintenant utilisée comme entrepôt.
Fondation de l'ancienne scierie	Longue-Rive 44-4, rang 4	Située tout près de l'Auberge de la rivière Sault-au-Mouton.
Grange de la compagnie	Longue-Rive 45-26-10, rang 4	Grande grange anciennement utilisée par les entreprises forestières.

Éléments d'intérêt	Localisation	Justification de l'intérêt
Église Sainte-Anne-de-Portneuf	Portneuf-sur-Mer	Construite en 1925, le bâtiment est représentatif du style néogothique que l'on retrouvait dans de nombreuses églises du Québec au début du 20 ^e siècle. Cette église a été citée comme immeuble patrimonial en 2006 par la municipalité de Portneuf-sur-Mer. C'est l'enveloppe extérieure du bâtiment qui est citée.
Quartier de l'ancien village de compagnie	Forestville	Bâtiments mis sur pied par l'Anglo-Canadian Pulp & Paper autour des années 1930. Paysage architectural très intéressant.
Croix de chemin du banc des Canadiens	Colombier	Marque de l'avancement de la colonisation.
Magasin général Hovington	Colombier 36-1-2, rang 5	Probablement construit à la fin des années 1930. Important pour ses qualités architecturales et son bon état de conservation.
Résidence du Banc des Canadiens	Colombier A-1 du Bloc A	Résidence de la famille Miller, construite en 1873. Pratiquement le seul bâtiment de cette époque encore présent, les autres ayant été déplacés ou détruits.

Ces éléments d'intérêt local sont illustrés sur les figures sur les cartes des grandes affectations du sol aux annexes A-1 et A-9.

Les éléments mentionnés dans le tableau ne sont que des indications de la part de la MRC quant à ce qu'elle croit qui devrait être protégé par les municipalités concernées. Il sera aussi possible pour les municipalités d'évaluer elles-mêmes leur patrimoine bâti et d'entamer des procédures leur permettant de lui accorder une protection. Par exemple, la municipalité de Portneuf-sur-Mer s'est déjà prévalu de son droit de citation pour protéger l'église Sainte-Anne depuis 2006. Il en fut de même pour Forestville avec la Petite Anglicane, citée depuis 2004.

Des mesures de mise en œuvre, servant à guider les municipalités dans leur processus, seront édictées dans l'article 12.5.2 « Mesures de protection et de mise en valeur des biens patrimoniaux (régional et local) » du présent chapitre. De plus, des dispositions relatives aux territoires d'intérêt seront aussi intégrées au document complémentaire au chapitre 15.

12.2.2 Territoires d'intérêt culturel

Le patrimoine religieux représente le symbole de l'établissement et de la mise sur pied de communautés sur le territoire. De même, l'érection des bâtiments religieux correspond au moment où la religion catholique prenait davantage de place dans la vie des gens; ils devenaient des pivots autour desquels s'articulait et se développait la vie des municipalités. Sans oublier la présence de la religion anglicane, qui est marquée par quelques bâtiments religieux que l'on retrouve encore sur le territoire de la MRC. Pour ces raisons, ce patrimoine, de même que les bâtiments d'intérêt à proximité, doivent être considérés comme des éléments d'intérêt culturel et doivent donc être protégés et mis en valeur.

La grande majorité des églises, parvis et presbytères du territoire méritent d'être protégés, soit en raison de leur âge, ou encore en raison des caractéristiques architecturales distinctives qu'ils présentent. Ainsi, les églises qui seront considérées comme éléments d'intérêt culturel sont⁴ :

- Sacré-Cœur-de-Jésus, à Sacré-Cœur;
- Sainte-Croix, à Tadoussac;
- Notre-Dame-de-Bon-Désir, aux Bergeronnes;
- Saint-Marcellin, aux Escoumins;
- Saint-Paul, à Longue-Rive;
- Sainte-Anne-de-Portneuf, à Portneuf-sur-Mer;
- Saint-Luc, à Forestville;
- Sainte-Thérèse, à Colombier.

L'église Sault-au-Mouton de Longue-Rive ne fera pas partie des éléments culturels à préserver, puisqu'elle fut transformée en usine et qu'elle a donc perdu son caractère religieux. De même, l'église Saint-Marc-de-Latour à Colombier ne le sera pas non plus, puisqu'elle est plutôt récente et qu'elle ne présente pas de caractéristique architecturale particulière méritant une protection.

Certains cimetières méritent également une attention particulière, dont ceux :

- de la chapelle de Tadoussac;
- du Banc-des-Canadiens, à Colombier;
- des îlets-Jérémie, à Colombier.

La municipalité de Sacré-Cœur a déjà constitué un site patrimonial autour de son église, dans lequel on retrouve l'ancien cimetière, l'église, le monument hommage aux missionnaires de Sacré-Cœur, ainsi que le presbytère. Cette constitution lui permet de préserver ce paysage architectural présentant un intérêt d'ordre esthétique et historique, en ajoutant des conditions relatives à la délivrance de permis; conditions qui auront pour objectif d'aider à la conservation du site en question. Il serait intéressant que d'autres municipalités protègent également leur patrimoine religieux, soit en le citant dans leur plan d'urbanisme, soit en constituant un site patrimonial comme l'a fait Sacré-Cœur.

Les territoires d'intérêt culturel sont illustrés sur les cartes des affectations du sol aux annexes A-1 à A-9.

12.2.2.1 Identification des personnages historiques

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet à une municipalité d'identifier un ou des personnages qui sont décédés et qui ont marqué son histoire. C'est une occasion pour un milieu de reconnaître l'apport de ces habitants passés à son identité actuelle. C'est aussi une bonne façon de favoriser l'appropriation de l'histoire d'un milieu par ses habitants, tout en donnant la possibilité à ce milieu de se créer des leviers de développement culturel et touristique. Et finalement, ce mécanisme

⁴ Les églises et chapelles déjà mentionnées comme site patrimonial d'intérêt régional ne seront pas reprises ici afin de ne pas doubler l'information.

permet de participer, d'une certaine manière, au renforcement du sentiment d'appartenance de la collectivité. La MRC encourage donc les municipalités locales de son territoire à amorcer une réflexion sur ce sujet.

12.2.3 Territoires d'intérêt écologique

Déjà mentionné au chapitre 9 « Environnement », le Parc national du Fjord-du-Saguenay et le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent sont deux sites d'intérêt à la fois touristique et écologique par leur mission de conservation et d'éducation. Cependant, le territoire de la MRC abrite plusieurs autres sites identifiés pour les caractéristiques écologiques.

12.2.3.1 Les aires protégées

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* définit une aire protégée comme « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ». Puisque ces territoires visent la conservation des espèces et des écosystèmes, les activités qui s'y déroulent ne doivent pas en altérer le caractère biologique essentiel.

Les aires protégées se trouvent généralement en territoire public et parfois en milieu privé. Il en existe plusieurs types : écosystèmes forestiers exceptionnels, réserve écologique, de biodiversité ou aquatique, refuge faunique, parcs et habitats fauniques en tout genre. Chaque type d'aire protégée bénéficie d'un degré de permissivité face aux activités qu'on peut y pratiquer. Par exemple, les habitats fauniques sont très permissifs et permettent certaines activités liées à l'exploitation des ressources naturelles⁵, alors que les réserves écologiques n'autorisent que les activités de recherche.

12.2.3.1.1 Les réserves de biodiversité

Ces réserves sont constituées pour favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec. La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* précise quelles sont les activités interdites dans une réserve de biodiversité, comme l'exploitation minière, gazière ou pétrolière, l'aménagement forestier⁶, l'exploitation des forces hydrauliques, ainsi que la production commerciale ou industrielle d'énergie. Elle permet d'ajouter d'autres interdictions, telles les règles de conduite des usagers et les activités sujettes à autorisation de la part du ministère. Les réserves de biodiversité sont illustrées sur les cartes des grandes affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9.

⁵ Consulter le *Règlement sur les habitats fauniques* de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* pour les détails sur les activités autorisées ou non.

⁶ Au sens de l'article 4 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* : « « activité d'aménagement forestier » : une activité reliée à l'abattage et à la récolte de bois, à la culture et à l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, à la construction, à l'amélioration, à la réfection, à l'entretien et à la fermeture d'infrastructures, à l'exécution de traitements sylvicoles, y compris le reboisement et l'usage du feu ainsi que le contrôle des incendies, des épidémies d'insectes, des maladies cryptogamiques et de la végétation concurrente, de même que toute autre activité de même nature ayant un effet tangible sur les ressources du milieu forestier; ».

Même à titre de projet, les réserves de biodiversité bénéficient d'un statut provisoire de protection. Élaborée en juin 2005, la *Réserve de biodiversité projetée du brûlis du Lac Frégate* se trouve majoritairement sur le TNO Lac-au-Brochet de la MRC de La Haute-Côte-Nord, ainsi que sur le TNO Rivière-aux-Outardes de la MRC de Manicouagan. D'une superficie de 268,1 km², le territoire visé se situe à environ 75 km au nord de Forestville, entre le 49°23' et le 49°38' de latitude nord et le 69°07' et le 69°24' de longitude ouest.

Comme toute réserve de biodiversité, le but premier est la protection des caractéristiques biologiques d'une région naturelle. Dans l'exemple cité précédemment, il s'agit de la région naturelle du Plateau de la Betsiamites, ainsi que de la conservation du brûlis subséquent au grand feu de 1991. De plus, la réserve permettra de protéger le touladi, espèce piscicole d'intérêt, présente dans la rivière Boucher qui traverse la partie nord du territoire.

Deux autres réserves de biodiversité projetées se trouvent en partie sur notre territoire. Cependant, seule une infime fraction de leur superficie se trouve sur le TNO Lac-au-Brochet, la grande majorité se trouvant dans la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- ***Réserve de biodiversité projetée Akumunan***, d'une superficie projetée de 106,6 km², située à une cinquantaine de kilomètres au nord de Tadoussac (entre le 48°34'N et le 48°47'N, et le 70°00'O et le 70°16'O), dont 1,7 km² se trouve dans le TNO Lac-au-Brochet. Cette réserve sert, entre autres, à protéger le caribou forestier et une population allopathique d'omble de fontaine⁷.
- ***Réserve de biodiversité projetée des îles de l'est de Pipmuacan***, d'une superficie de 88,4 km², située à 115 km au nord-ouest de Forestville (entre le 49°28'N et le 49°37'N et le 70°00'O et le 70°11'O). Seulement 0.16 km² fait partie du TNO Lac-au-Brochet. Cette réserve vise également la protection d'une population de caribou forestier.

12.2.3.1.2 Les réserves écologiques

Les réserves écologiques visent la protection intégrale et permanente de milieux représentant la diversité et la richesse génétique ou écologique du patrimoine naturel. En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, elles disposent d'une protection dès le stade de projet.

Selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les réserves écologiques peuvent avoir trois missions :

- conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique;
- réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation;
- sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

⁷ Se dit d'espèces ou races qui vivent dans des conditions d'isolement géographiques suffisantes pour empêcher des échanges de gènes.

On retrouve deux projets de réserve écologique sur le territoire de la MRC : celui de la Rivière-des-Escoumins et celui du Fen-des-îlets-Jérémie. Ces projets de réserve écologique sont illustrés sur les cartes des grandes affectations aux annexes A-1 et A-9.

- **Le projet de réserve écologique de la Rivière-des-Escoumins**, d'une superficie d'environ 825 hectares, est situé à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de la municipalité des Escoumins, dans les cantons Escoumins, Pont-Gravé et Bergeronnes. Ce projet vise à protéger les éléments caractéristiques de la région naturelle des Monts Valins. Ses éléments consistent en un complexe de buttes de hauteur variable (entre 50 et 290 mètres) et d'une terrasse associée à la vallée de la rivière. De même, il vise à protéger plusieurs écosystèmes forestiers, dont les pessières à épinette noire, les pinèdes de pin gris à éricacées, les pessières à épinette noire à éricacées et les pessières à épinette noire à pin gris, éricacées et lichens. Des groupements de transition issus des feux ou de coupes forestières (tremblaies et bétulaies évoluant vers la sapinière), sont aussi présents. Il s'avère, par contre, que ce projet de réserve écologique se butte à plusieurs obstacles, dont une demande d'agrandissement par le MDDEP qui affecterait des villégiateurs et des baux miniers.
- **Le projet de réserve écologique des îlets-Jérémie**, d'une superficie de 77 hectares, est situé au sud-ouest de la rivière Betsiamites dans la municipalité de Colombier. Le projet vise la protection d'une tourbière minérotrophe⁸ dans laquelle on retrouve plusieurs espèces floristiques importantes. De plus, on y retrouve une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable : l'utriculaire à scapes géminés.



Utrriculaire à scapes géminés



Sphagnum angermanicum

Une espèce rare se retrouve au sein de la tourbière : *sphagnum angermanicum*, une sphaigne à sa limite méridionale de répartition. D'ailleurs, on retrouve dans ce milieu le tiers des espèces de sphaigne répertoriées au Québec, ainsi qu'une douzaine de plantes vasculaires qui sont à leur limite de répartition ou peu fréquentes sur la Côte-Nord.

⁸ Une tourbière minérotrophe, aussi appelée fen, est un milieu humide couvert de tourbe, dont la nappe phréatique se situe au niveau de la surface du sol ou juste au-dessus. Le drainage interne se fait très lentement par suintement. La tourbière minérotrophe, alimentée par les eaux minérales du drainage interne oblique, est plus riche en éléments nutritifs que la tourbière ombrotrophe. La végétation se compose de cypéracées, de mousses, d'arbustes et parfois, de quelques arbres épars. (Source : Ressources naturelles Canada, 2007).

12.2.3.1.3 Les écosystèmes forestiers exceptionnels

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* permet de classer les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et de leur accorder des protections légales contre les activités susceptibles de modifier leurs caractéristiques, comme l'aménagement forestier ou l'exercice de droit minier (soumis à la *Loi sur les mines* qui permet de soustraire les EFE). Les écosystèmes forestiers exceptionnels sont classés en trois catégories : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables. On retrouve six EFE sur le territoire de la MRC, dont une ancienne et cinq forêts rares.

- **La forêt ancienne de la Rivière Sainte-Marguerite**, d'une superficie de 37 hectares, est située à quelque 20 km au nord-ouest de Sacré-Cœur, le long de la route 172. Elle est aussi divisée en deux parties, de part et d'autre de la réserve écologique Marcelle-Gauvreau; seule la partie à l'est de la réserve se trouve sur notre territoire. Elle est composée de sapinières à thuya et de sapinières à thuya et pin blanc, rassemble des peuplements de 270 à 290 ans et n'a jamais été aménagée ni perturbée par les activités humaines ni par de fortes perturbations naturelles. On y retrouve des thuyas de 300 ans mesurant 65 cm de diamètre et des pins blancs de 250 ans mesurant plus de 60 cm, ce qui est surprenant compte tenu de la latitude élevée du site et des conditions du sol plutôt mauvaises.
- **La forêt rare de la Rivière-Portneuf**, d'une superficie de 25,4 hectares, est située à 30 km à l'ouest de Forestville. Elle est composée d'une frênaie à frêne noir (frênaie noire à orme et frênaie noire à aulne rugueux), située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'est. On y retrouve majoritairement du frêne noir et de l'orme d'Amérique qui sont à la limite de leur aire de distribution. Ces deux essences sont aussi associées aux milieux riverains inondés et fragiles dans lesquels peu d'espèces peuvent survivre malgré qu'elles y soient bien adaptées. La forêt dispose aussi de strates arbustives et herbacées diversifiées, dominées par l'aulne rugueux, l'érable à épis, la viorne trilobée, le framboisier pubescent, le trille penché, des carex et des fougères.
- **La forêt de la Rivière-Laval**, occupant 33 hectares, est située à quelque 11 km au nord de Forestville. Elle est composée d'une jeune pessière noire ouverte à pin rouge, située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'est. C'est la présence du pin rouge qui rend cette forêt aussi rare, puisque La Haute-Côte-Nord est éloignée de son aire de répartition naturelle. Ce secteur est dominé par le sapin baumier et l'épinette noire avec une présence éparse, mais constante du pin rouge. On y retrouve aussi une abondance d'éricacées et de lichens.
- **La forêt rare des Escoumins**, une érablière à bouleau jaune occupant 60 hectares, est située dans les environs de la municipalité des Escoumins, entre le lac à la Truite au sud et le lac au Bonhomme-Michaud au nord. Sa rareté est attribuable à la présence du peuplement d'érables à sucre dans la région, qui est perçue comme exceptionnelle en raison de la nordicité du milieu. En effet, normalement, les conditions présentes sont propices aux essences résineuses ou aux feuillus moins exigeants que l'érable à sucre, mais le site bénéficie d'une période

d'ensoleillement plus longue grâce au fait qu'il est exposé au sud, ce qui permet l'existence de cette espèce. D'ailleurs, certains érables atteignent vingt-trois mètres de hauteur et mesurent jusqu'à cinquante-sept centimètres de diamètre, ce qui surpasse les autres peuplements de la région. On retrouve aussi des sapins baumiers et du bouleau jaune ainsi que du bouleau à papier dans les secteurs les plus pauvres.

- **La forêt rare de la Rivière-Betsiamites**, d'une superficie de 140 hectares, longe la rivière Betsiamites à 47 km au nord de Forestville. C'est une bétulaie jaune à sapin, un écosystème régionalement très rare, puisque le bouleau jaune préfère généralement les sites plus méridionaux où le climat est plus chaud. Il s'agit d'une forêt vestige où les bouleaux jaunes sont les témoins d'une période où le climat était plus clément. Le relief accidenté en bordure de la rivière aurait protégé cette population des rigueurs de notre climat.
- **La forêt rare de Bersimis** couvre 100 hectares et est située à 72 km au nord de Forestville. Il s'agit d'une érablière rouge à tremble. C'est la vallée large et profonde de la rivière Betsiamites qui a protégé cet écosystème généralement associé aux forêts feuillues du sud de la province. Ce kilomètre carré d'érables et de trembles contraste avec la pessière noire à mousse qui caractérise cette région.
- **La forêt rare du Lac Fortin**, dont la superficie est de 15,67 hectares, est située à 42 km à l'ouest de Forestville. Il s'agit d'un peuplement de pin rouge, ce qui, sur la Côte-Nord, est exceptionnel. Elle croît sur les flancs abrupts de la rive nord de la rivière Portneuf, où l'on retrouve des dépôts fluvioglaciaires qui favorisent son développement. Le pin rouge est une espèce qui a besoin de feux de forêt afin que soient libérées ses graines et que soit créé un environnement où la végétation compétitrice soit moins présente. La pinède du lac Fortin provient d'un feu qui a eu lieu il y a 130 ans, si l'on se fie à l'âge des arbres dominants.
- **La forêt ancienne du Lac-Téton** couvre une superficie de 127,49 hectares à quelque 45 km au nord-est des Escoumins. C'est une forêt qui rassemble une grande quantité d'épinettes noires et qui n'a pas subi de perturbation de plus de 245 ans. Une raison qui pourrait expliquer sa longévité est qu'elle est sillonnée de plusieurs cours d'eau à écoulement lent, ce qui l'aurait protégée d'une certaine façon des feux de forêt assez fréquents dans cette région.

Une dernière forêt attire notre attention bien qu'elle ne soit pas reconnue comme un EFE par le gouvernement. Il s'agit d'une forêt rare, d'une superficie de 15 hectares, située sur le territoire de la municipalité de Sacré-Cœur, en bordure de la rivière Sainte-Marguerite. La compagnie Alcan, propriétaire de l'endroit, avait déjà entrepris des démarches pour protéger ce milieu dans lequel on retrouve des pins rouges et blancs, très rares dans cette région. La MRC réitère sa demande pour que soit intégré cet écosystème dans le registre des EFE et donc pour qu'il reçoive une protection adéquate à son importance. Les EFE sont illustrés sur les cartes des affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9.

12.2.3.1.4 Les refuges biologiques

Sur la partie de l'UA 097-51 situé en Haute-Côte-Nord, le MERN reconnaît et protège 92 refuges biologiques en territoire public qui ont une superficie totale de 15 845,4 hectares. Ces refuges biologiques permettent de préserver des paysages authentiques de la province naturelle des Laurentides centrales et de participer au maintien de la biodiversité associée aux vieilles forêts vierges. On retrouve également sur le territoire de la MRC, une liste de 22 projets de refuge biologique, qui couvrent une superficie de 3 413 hectares. Ces emplacements ne sont pas reconnus comme des aires protégées, puisqu'ils ne répondent pas aux critères nécessaires (présence de claims miniers, potentiel énergétique, etc.), mais sont inscrits à la planification forestière provinciale et l'émission de nouveaux droits sur ces terres est suspendue pour conserver l'opportunité au ministère responsable de les reconnaître officiellement ultérieurement.

Suite à la délégation de la gestion des TPI, le forestier en chef a exigé de la MRC la création de refuges biologiques représentant 2 % de la superficie productive. Cet objectif a été atteint en Haute-Côte-Nord avec la création de deux refuges biologiques totalisant 285,7 hectares productifs. Le refuge de Forestville se trouve en bordure du fleuve, près de la limite avec la municipalité de Colombier, et a une superficie totale de 139,1 hectares, ce qui correspond au lot 54 et aux lots non subdivisés au sud du rang 4, canton Laval/lots 13, 14, 15, 16, rang 2 Sud, canton Latour. Le second, à Colombier, est une forêt mature ayant une superficie totale de 146,6 hectares au nord du village et en bordure de la rivière Betsiamites, qui correspond aux lots 51 et 52, rang A, canton Betsiamites. Tous les refuges biologiques sont illustrés sur les cartes des grandes affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9.

12.2.3.1.5 Les habitats fauniques

La désignation d'un habitat faunique vise la protection de l'habitat d'une espèce ou d'un groupe d'espèces particulières. Ces habitats sont inclus au registre des aires protégées de catégorie IV, selon le classement de l'UICN. Au PATP, les habitats fauniques situés sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord ont une vocation de protection. Ces espaces sont donc soustraits à l'exploitation des ressources naturelles et à l'émission de nouveaux droits fonciers. Leur protection découle de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* qui stipule, en vertu de l'article 128.6, que « nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. »

Quatre types d'habitats fauniques sont reconnus sur La Haute-Côte-Nord :

- aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île;
- habitat du rat musqué;
- héronnière.

Les habitats fauniques sont illustrés sur les cartes des grandes affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9.

Selon les données de 2010 fournies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), on dénombre quarante-neuf habitats fauniques sur le territoire de la MRC, dont la grande majorité (41/49) sont des aires de concentration d'oiseaux aquatiques réparties tout le long du littoral.

On retrouve aussi sur le territoire de la MRC deux habitats du rat musqué, dont un aux Bergeronnes, englobant le lac Beaulieu et son pourtour sur une superficie de 69 hectares, et un autre à Longue-Rive, qui comprend l'ensemble des dunes de la Pointe à Boisvert, se situant donc de la péninsule de Portneuf à la Pointe à Charles-Dubé, d'une superficie de 81,1 hectares.

De plus, on note la présence d'une héronnière (grand héron, bihoreau gris et grande aigrette) sur l'île Laval à Forestville.

Toujours à Forestville, on retrouverait trois colonies d'oiseaux sur une île, une presqu'île ou sur une falaise, dont une située sur l'île Laval et les deux autres sur des îles de la Baie des Plongeurs (Caye de la Baie des Plongeurs et l'île ouest de la Baie des Plongeurs). Aux Escoumins, on dénombre également trois colonies du même type situées sur la Grande caye à Brisson, sur la Petite caye à Brisson et sur une île en face de la pointe à Georges-Morneau, à l'ouest des Cayes du Petit Lac salé.

12.2.3.1.6 Refuges fauniques

L'île Laval, à la hauteur de Forestville, auparavant reconnue comme une héronnière, est devenue un refuge faunique pour les oiseaux aquatiques en 2001, ce qui a permis de resserrer la protection accordée au site, car les conditions d'utilisation sont plus sévères. Par exemple, nul ne peut, entre le 15 avril et le 15 août (période de reproduction/nidification), circuler en dehors des sentiers, corridors ou passerelles ni être accompagné d'un animal domestique ni y séjourner ou y faire un feu de camp. Le refuge faunique de l'île Laval est illustré sur la carte des grandes affectations du sol aux annexes A-1 et A-9.

Étant un milieu peu perturbé en raison de son accès difficile, il représente une aire propice à la nidification, comme en témoigne les 4 506 nids répertoriés en 1998. On y retrouve plusieurs espèces d'oiseaux, dont certaines sont parmi les colonies les plus importantes du Canada. On peut y apercevoir des cormorans à aigrettes, des goélands argentés, des mouettes tridactyles, des eiders à duvet, des goélands marins, des petits pingouins et des grands hérons.

12.2.3.1.7 Rivières à saumon

On dénombre quatre rivières à saumon sur le territoire de la MRC, soit la rivière Sainte-Marguerite à Sacré-Coeur, la rivière des Escoumins dans la municipalité des Escoumins, la rivière Laval située à Forestville, et la rivière Betsiamites à Colombier. Bien que la rivière en soi ne soit pas protégée, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* permet au ministre d'interdire les activités d'aménagement forestier dans la zone riveraine, déterminée par le gouvernement par voie réglementaire, à moins d'obtenir une autorisation préalable du ministre, afin de protéger les frayères à saumon qui doivent rester froides, grâce à l'ombre, et exemptes de sédiments. Cependant, sur les terres privées, les municipalités peuvent réduire cette bande de protection à

trente mètres. Trois des quatre rivières à saumon sont sous la supervision de zec : Rivière Sainte-Marguerite, Rivière des Escoumins, Rivière Laval. Les rivières à saumon sont illustrées sur les cartes des grandes affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9.

12.2.3.1.8 Échoueries de phoques

Les échoueries peuvent être considérées comme des territoires d'intérêt écologique, puisqu'elles représentent des habitats cruciaux pour les phoques habitant ou séjournant dans l'estuaire. Les sites privilégiés d'échoueries dans l'estuaire sont surtout les rochers, les récifs et les petites îles exposées à marée basse où les prédateurs n'ont pas un accès direct et où l'accès terrestre est limité. Toutefois, l'eau doit être suffisamment profonde pour permettre la fuite en cas de danger ou de dérangement.

Les phoques utilisent surtout les échoueries durant la période estivale, alors que leur fréquentation diminue graduellement au début de l'automne, jusqu'à une utilisation minimale en hiver où ces animaux passent la plus grande partie de leur temps dans l'eau pour s'alimenter.

Ces milieux représentent un lieu propice au regroupement des phoques qui forment alors une colonie locale relativement fermée, où les échanges avec les autres colonies sont généralement faibles.

Selon le ministère des Pêches et Océans, dix-sept échoueries se trouvent sur le territoire de La Haute-Côte-Nord. Celles-ci sont illustrées sur les cartes des grandes affectations du sol aux annexes A-1 et A-9.

Phoque commun (11) :

- une entre le secteur de la baie du Moulin-à-Baude et celui de La Grande Anse, près de Tadoussac;
- une à l'anse aux Pilotes, aux Bergeronnes;
- une aux îlets Boisés, aux Escoumins;
- quatre dans le secteur de la baie de Mille-Vaches, à Longue-Rive;
- une sur le banc à coquilles de Portneuf, à Portneuf-sur-Mer;
- une dans le secteur de l'île Laval, à Forestville;
- une dans le secteur de la baie Blanche, à Colombier;
- une dans le secteur des îlets Jérémie, à Colombier;
- une dans le secteur de l'île Rouge.

Phoque gris (6) :

- une dans la baie de Mille-Vaches, à Longue-Rive;
- une à l'embouchure de la rivière Portneuf;
- une dans la baie Laval, à Forestville;
- une dans le secteur de la baie au Gibier à Forestville;
- une dans la baie Blanche, à Colombier;

- deux dans le secteur de la pointe à Michel, à Colombier.

12.2.3.1.9 Réserves naturelles

- **Réserve naturelle de la baie de Mille-Vaches** : Le site de la baie de Mille-Vaches a été reconnu en juillet 2011 comme réserve naturelle par le MDDEP. Le statut attribué à cette batture de 23,15 hectares permet au propriétaire privé, Canards Illimités Canada, de consolider ses activités d'interprétation et de protection de la sauvagine dans les marais salés. On y retrouve plus de 200 espèces d'oiseaux qui y nichent.
- **Réserve naturelle du Parc-Languedoc** : Cette réserve naturelle a été reconnue sur le territoire de la municipalité de Tadoussac le 12 février 2014 par le MDDELCC. Elle protégera les caractéristiques biologiques, écologiques, fauniques, floristiques, géologiques, géomorphologiques et paysagères d'une terrasse forestière sur tourbe, bordée d'une falaise encadrée à l'ouest du littoral de la rivière Saguenay et par le fleuve Saint-Laurent au sud. D'une superficie de 36,69 ha, elle est située sur un terrain privé et sera donc gérée par le propriétaire, Parc Languedoc Ltée.

Plus particulièrement, cette réserve possède les caractéristiques suivantes. C'est une terrasse qui comprend la pointe Rouge, qui offre une vue exceptionnelle sur le fleuve Saint-Laurent et l'embouchure de la rivière Saguenay. Elle est sise sur un complexe gneissique comprenant des gneiss grès à quartz et des gneiss associés riches en hornblende et/ou biotite. On y retrouve une cédrière dominée par le thuya occidental, une sapinière à sapin baumier, des mousses et sphaignes, ainsi que de nombreuses espèces d'herbes (une quinzaine). Ce terrain sert également d'habitat pour des amphibiens et reptiles (5 espèces), de même que pour de nombreux oiseaux (9 espèces) et mammifères terrestres (17 espèces).

12.2.3.1.10 Réserves aquatiques projetées

- **Réserve aquatique projetée de la Manicouagan** : Ce projet de réserve aquatique a été officialisé par arrêté ministériel le 8 octobre 2013. Ce statut est d'une durée de quatre ans et est entré en vigueur le 7 novembre 2013. Les prochaines années permettront de décider les modalités selon lesquelles ce statut acquerra sa permanence.

La majorité des 712 km² qui composent la superficie de cette réserve aquatique projetée se situe dans la MRC de Manicouagan. Toutefois, une portion de celle-ci, qui correspond à la pointe à Michel à l'embouchure de la rivière Betsiamites, se trouve sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord. Elle fait partie de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka et renferme un ensemble d'habitats riches et diversifiés, tels l'estuaire de trois rivières (Manicouagan, aux Outardes et Betsiamites), des marais salés, des battures sablonneuses, des herbiers de zostère, des îles et des fonds marins. Toutes ces particularités font en sorte qu'elle fait également l'objet d'un projet d'aire marine éducative (en cours d'élaboration).

Les activités humaines sont actuellement bien présentes le long des berges et à la limite de la réserve aquatique projetée. Que ce soit la villégiature, la pêche commerciale, la chasse et la pêche sportive, la randonnée pédestre ou l'observation de la nature, il y a de nombreuses utilisations qui sont faites de ce territoire par les humains. C'est là que sera le vrai défi de mise en œuvre de cette aire protégée, c'est-à-dire de bien coordonner les différentes utilisations du territoire et de gérer les différents utilisateurs.

- **Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite :** Ce projet de réserve aquatique a été officialisé par arrêté ministériel le 7 septembre 2015. Ce statut était d'une durée de quatre ans et a été prolongé à deux reprises depuis, pour s'étendre jusqu'au 7 septembre 2021. Les prochaines années permettront de décider les modalités selon lesquelles ce statut acquerra sa permanence.

Ce n'est qu'une très petite partie des 299,5 km² de la réserve aquatique projetée qui est située dans la MRC de La Haute-Côte-Nord, la majeure partie de celle-ci se trouvant plutôt sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Une route provinciale, soit la route 172, quelques terrains privés et une ligne de transport d'énergie électrique sont situés à l'intérieur de ses limites, mais leur emprise en est exclue.

Ce projet de réserve aquatique a été identifié afin de protéger une portion du territoire représentative de la région naturelle des monts Valin. Le projet comprend également une portion de la région naturelle de la cuvette du lac Saint-Jean et inclut environ 30 % du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite. Cette portion de territoire abrite une faune et une flore particulièrement diversifiées, ce qui s'explique par la rencontre de deux domaines bioclimatiques, la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc. Quelques espèces à statut particulier y sont présentes, comme le garrot d'Islande, le campagnol des rochers, le caribou forestier, ainsi que les chauves-souris rousse et cendrée. Le saumon de l'Atlantique et l'omble de fontaine anadrome fréquentent aussi la rivière Sainte-Marguerite.

Il s'agit d'un environnement naturel qui est facilement accessible grâce à la route 172 qui le traverse. On y retrouve de nombreuses activités de villégiature (chasse, pêche, piégeage) et la pratique d'activités récréatives et de plein air y est très bien implantée. Les principaux enjeux de conservation sont associés à la protection de l'intégrité écologique de la rivière Sainte-Marguerite face aux pressions de mise en valeur récréotouristique du territoire.

12.2.3.2 Les habitats littoraux

C'est le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire qui a mis en place la démarche d'identification et de documentation des habitats littoraux d'intérêt se trouvant sur son territoire à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Ce territoire, qui s'étend de l'embouchure du Saguenay jusqu'à la pointe des Monts, englobe donc celui de la MRC de La Haute-Côte-Nord. Les sites identifiés au cours de cette démarche l'ont été en raison de leurs particularités naturelles qu'il pourrait être intéressant de protéger des perturbations anthropiques, qui peuvent être parfois très nombreuses le long du littoral du fleuve Saint-Laurent.

En gros, c'est une démarche d'acquisition de connaissance qui a permis de dresser une fiche descriptive pour chaque site choisi. Ces fiches comprennent des informations comme la valeur écologique relative accordée au site, une analyse sommaire des sources de perturbation actuelles et passées, une synthèse des potentiels et contraintes à la conservation et à la mise en valeur du site, ainsi qu'une proposition de lignes directrices pouvant mener à un développement durable de l'habitat littoral considéré. Au terme de la démarche d'identification, une fiche descriptive de chacun des 11 habitats littoraux se retrouvant sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, a été réalisée. Les voici d'ouest en est :

- La baie des Bergeronnes (comprend les baies des rivières Petites et Grandes Bergeronnes) (fiche 01);
- Les îlets Boisés (à l'embouchure de la rivière des Petits-Escoumins) (fiche 02);
- La pointe à Boisvert (Longue-Rive) (fiche 03);
- La barre de Portneuf (à l'embouchure de la rivière Portneuf) (fiche 04);
- La baie Laval (Forestville) (fiche 05);
- Les îlets-Jérémie (Colombier) (fiche 06);
- L'estuaire de la rivière Betsiamites (sur la limite des MRC de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan) (fiche 07);
- La baie des Escoumins (fiche 15);
- La baie des Plongeurs (Forestville et Colombier) (16);
- La baie du Moulin à Baude (Tadoussac) (fiche 17);
- L'estuaire de la rivière Blanche (Colombier) (fiche 20).

Le numéro de fiche qui accompagne chaque habitat identifié réfère aux fiches disponibles sur le site Internet du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire dans la section « Documentation ». Il est également important de rappeler que ces habitats ne sont pas soumis à des mesures de protection particulières issues d'une loi, d'un règlement ou d'une politique gouvernementale. Il faut plutôt voir ces fiches comme des sources d'information et des guides de bonnes pratiques et d'orientation des interventions dans ces sites, identifiés comme ayant une importance écologique particulière.

12.2.4 Territoires d'intérêt esthétique

Les territoires d'intérêt esthétique font surtout référence à la notion de paysage que l'on peut résumer comme étant le résultat des interactions entre l'occupation humaine et l'environnement naturel.

Le paysage constitue une ressource favorable à l'activité économique. De plus, il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel d'une collectivité et concourt ainsi à l'élaboration des cultures locales. D'ailleurs, on peut distinguer deux types de paysage : les paysages naturels et les paysages humanisés.

Pour sa part, la MRC divisera en deux groupes les territoires ciblés par ses interventions :

- les sites d'intérêt esthétique : lieux précis où l'on retrouve un ou des attraits qui se démarquent en raison de leur originalité, leur envergure ou leur qualité;

- les corridors panoramiques : unités de paysage présentes le long d'un parcours.

12.2.4.1 Sites d'intérêt esthétique

Les sites d'intérêt esthétique ciblés sur le territoire de la MRC sont la baie de Tadoussac, la baie Sainte-Marguerite et les Portes de l'enfer de la rivière Portneuf. On les reconnaît pour la beauté de leur paysage. On peut ajouter comme qualité à la première d'être intégrée dans un milieu bâti de valeur et aux deux autres d'être entourées d'un milieu naturel presque intact.

Les sites d'intérêt esthétique sont illustrés sur les cartes des grandes affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9.

12.2.4.1.1 Baie de Tadoussac

Le seul paysage reconnu par des associations ou des réseaux externes à la MRC est celui de Tadoussac. D'ailleurs, la baie de Tadoussac fait partie du *Club des plus belles baies du monde* qui vise à faire reconnaître la beauté des paysages littoraux. La municipalité fait aussi partie de l'*Association des plus beaux villages du Québec*, une association qui encourage la réalisation d'un réseau de villages, sélectionnés pour leur patrimoine architectural et historique, ainsi que pour la beauté de leur paysage.

La MRC reconnaît la baie de Tadoussac comme un territoire d'intérêt esthétique. Toutefois, comme le paysage de la baie comprend le périmètre urbain du village de Tadoussac (propriétés privées), la MRC ne peut lui conférer une affectation de conservation. Seuls les secteurs du Parc national du Fjord-du-Saguenay bénéficieront de cette affectation. La protection du paysage doit donc passer par la municipalité qui aura à adopter les règlements et les normes qu'elle juge appropriés pour préserver le caractère unique de la baie.

12.2.4.1.2 Baie Sainte-Marguerite

La baie Sainte-Marguerite est un milieu peu humanisé, puisqu'elle fait partie intégrante du Parc national du Fjord-du-Saguenay dont la réglementation ne permet que des activités récréatives et de conservation. De plus, l'affectation de conservation à tout le secteur assure une protection supplémentaire au paysage. De même, la baie est protégée pour l'importance qu'elle revêt pour le maintien des populations de bélugas. On peut aussi y observer la magnificence du fjord et de ses parois rocheuses, ce qui en fait un milieu avec de grandes qualités paysagères.

12.2.4.1.3 Les Portes de l'enfer (rivière Portneuf)

Les Portes de l'enfer correspondent à un segment de la rivière Portneuf situé peu avant sa jonction avec la rivière Portneuf-Est à l'intérieur du TNO Lac-au-Brochet (48°48'8", 69°48'48'). L'intérêt esthétique des Portes de l'enfer repose sur sa topographie : une succession de chutes et de rapides entre deux flancs montagneux. Le segment est d'une longueur de 4 kilomètres et ses extrémités entre deux caps sont très imposantes, d'où son appellation de Portes de l'enfer.

Compte tenu de sa faible accessibilité, le canyon des Portes de l'enfer est peu connu et n'est pas mis en valeur. Seuls les canotiers peuvent s'en approcher et admirer les portes. Il est cependant impossible d'y descendre la rivière en raison des dangers que représentent les chutes et rapides. Advenant le développement d'un accès terrestre à ce secteur, les Portes de l'enfer pourraient présenter un intérêt touristique, car elles offrent un paysage unique en Haute-Côte-Nord. La MRC reconnaît ce site exceptionnel et y applique une affectation de conservation pour protéger l'intégrité du territoire et du paysage.

12.2.4.2 Les corridors panoramiques

Les corridors panoramiques sont la vallée de la rivière Sainte-Marguerite ainsi que certains tronçons des routes 138 et 172 qui sont reconnus pour leurs perspectives visuelles mettant en valeur le fleuve, le fjord ou tout autre élément d'intérêt.

D'ailleurs, dans le cadre du premier schéma, on considérait les sites et environs de la rivière Sainte-Marguerite comme présentant un potentiel paysager très intéressant. C'était d'ailleurs le seul élément lié au paysage que l'on y mentionnait. La MRC entend donc reprendre cette idée, mais en ceinturant la vallée de la rivière d'une affectation de conservation afin de protéger le territoire et le paysage.

Le développement de la MRC s'effectuant majoritairement en bordure des routes 138 et 172, il est impensable de créer un corridor panoramique sur l'ensemble du parcours. Un travail a donc été effectué en 2002 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le compte de la MRC, de manière à déterminer les tronçons de la route 138 les plus intéressants. De cette liste, seuls les sites les plus significatifs ont été retenus. Ainsi, l'aspect d'ambiance permettait d'évaluer la qualité du paysage en fonction d'aspects esthétiques (beauté, caractère inattendu ou spectaculaire), ethnohistoriques (exotisme, mode d'occupation) et ludiques (ambiance, impression de dépaysement).

Ces tronçons de la route 138 présentent des caractéristiques intéressantes :

- Haut plateau et lacs entre Tadoussac et Les Bergeronnes;
- Plaines et paysage agricole de la rivière des Petites Bergeronnes;
- Baie des Escoumins;
- Baie des Bacon;
- Baie de Mille-Vaches;
- Halte routière de Longue-Rive;
- Baie Laval;
- Halte routière de l'Anse-à-Norbert;
- Îlets-Jérémie;
- Rivière Betsiamites.

La route 172 possède également des paysages remarquables :

- Caractère agricole à proximité du village de Sacré-Cœur;

- Vallée de la rivière Sainte-Marguerite (route 172).

De l'autre côté du spectre, la MRC et surtout les municipalités doivent agir sur les tronçons où le paysage est considéré médiocre ou laissant à désirer afin de préserver un paysage globalement remarquable. Ces éléments de moindre qualité sont :

- Sortie est du village des Escoumins;
- Secteur de la Pointe-à-Boisvert;
- Noyau urbain de la ville de Forestville, mais particulièrement l'entrée ouest.

Des moyens devront donc être mis en place pour, par exemple, mieux contrôler l'utilisation du sol et l'affichage commercial, effectuer une sensibilisation, une promotion et une amélioration de la visibilité et de l'accessibilité des sites choisis, et opter pour une stratégie d'embellissement qui permettrait de préserver et mettre en valeur les forces du paysage et en enrayer ou en atténuer les faiblesses.

12.2.4.3 Site géologique à caractère exceptionnel

Deux sites furent déterminés par le gouvernement du Québec pour être désignés « site géologique exceptionnel ». Cette désignation vise la protection de la diversité de sites géologiques (géodiversité) et d'environnements géologiques que l'on retrouve au Québec. La désignation des deux sites pourrait impliquer de leur assigner une affectation de conservation, de même que certaines restrictions à l'activité minière, à déterminer par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- **Site géologique exceptionnel de la Baie-des-Escoumins** : Le premier site visé par la désignation se trouve dans la municipalité des Escoumins. Il est d'une superficie de 1,8 ha et englobe tout l'îlot rocheux de la pointe à la Croix, ainsi qu'une partie du terrain recouvert par les eaux à marée basse. L'ensemble de la pointe appartient à la municipalité des Escoumins (canton Escoumins, rang I, lots 15-G-14, 15-G-15 et 15-G-16), ce qui pourrait en faciliter la protection et la mise en valeur.

Les marques conférant au site son caractère exceptionnel sont celles qui furent sculptées par la circulation de l'eau de fonte sous le glacier qui recouvrait le site il y a de cela entre 17 000 et 14 000 ans. Ces marques, de formes sinueuses aux contours adoucis, sont visibles à la surface des buttes asymétriques. On les nomme, dans la littérature, « formes sculptées ». Le site est dans un état naturel remarquable et les formes que l'on y retrouve sont diverses, très bien développées et nombreuses.

- **Tectonite de Grandes-Bergeronnes** : Le deuxième site visé par la désignation se trouve sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes. En bordure du fleuve, il est situé à quelques 250 mètres du quai, le long de la rue de la Mer. Le terrain sur lequel le site est situé appartient à la municipalité des Bergeronnes (lot rénové 4 343 070), ce qui pourra encore une fois en faciliter la protection et la mise en valeur.

« Il présente un escarpement rocheux dans lequel se trouve une séquence pétrographique témoignant des grands événements tectoniques ayant modelé le paysage régional. Dans cette seule section de roc, on expose, de la base au sommet, trois faciès distincts [**un gneiss gris, une mylonite et un gabbro amphibolitique**] dont l'un d'eux est régionalement distribué dans le secteur de Tadoussac. »⁹

Les deux sites précédents sont illustrés sur la carte des grandes affectations du territoire aux annexes A-1 et A-9.

Contrairement à plusieurs autres sites du genre, les sites des Escoumins et des Bergeronnes sont très accessibles, ce qui leur confère un avantage pour devenir une halte géotouristique pour les visiteurs et pour servir de lieu d'enseignement pédagogique pour les étudiants en géologie ou en géographie physique. De plus, le site des Escoumins étant au cœur du village, l'ensemble des services nécessaires sont présents, ce qui permettrait de laisser libre d'infrastructure le site en lui-même. Quant au site des Bergeronnes, sa proximité avec un quai assez achalandé et le centre d'interprétation Archéo-Topo viendrait appuyer son potentiel d'attrait touristique. L'installation de panneaux d'interprétation sur les deux sites serait un moyen efficace et peu coûteux d'en faire la promotion et de transmettre l'information les concernant au public.

12.3 PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX TERRITOIRES D'INTÉRÊT

12.3.1 Manque de connaissance et de protection des sites archéologiques

Plusieurs sites archéologiques sont recensés sur le territoire de la MRC. Cependant, peu d'entre eux ont eu droit à des fouilles élaborées. Les intervenants en la matière, dont le MCC et les universités, ont pour zone d'étude l'ensemble du Québec. Dans ce contexte, les sites nord-côtiers sont considérés à valeur égale avec les sites des autres régions. De son côté, la MRC considère que des fouilles sont nécessaires uniquement si le site est menacé. Cependant, comme celle-ci n'est pas en mesure de protéger tous les sites recensés, elle doit se contenter de protéger les sites les plus importants, au risque de ne pas reconnaître un site à la valeur sous-estimée. Cependant, la nouvelle mouture de la *Loi sur le patrimoine culturel*, notamment l'article 150, permet aux municipalités de règlementer les cas et les conditions pour lesquels une personne doit réaliser des fouilles et relevés archéologiques dans une zone identifiée au schéma d'aménagement et de développement en vigueur avant d'obtenir son permis ou son autorisation de la part de la municipalité.

12.3.2 Perte d'éléments architecturaux d'importance

On assiste depuis plusieurs années au remplacement d'éléments architecturaux originaux, tels les revêtements extérieurs, fenêtres, galeries et autres, au profit de produits plus économiques qui ne respectent pas les caractéristiques architecturales d'origine. Ces modifications entraînent progressivement un appauvrissement et une dégradation du patrimoine bâti.

⁹ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2014. *Fiche descriptive – Tectonite des Grandes-Bergeronnes*, [site Internet], http://sigeom.mrn.gouv.qc.ca/sge/classes/I5102_afchDonnGeom, consulté le 30 juillet 2014.

Il faut cependant reconnaître que tout bâtiment nécessite des rénovations au cours des années. Néanmoins, il faudrait que ces travaux respectent les éléments patrimoniaux du bâtiment. Cette transition vers des matériaux bon marché découle des conditions économiques, mais aussi d'un manque de sensibilisation de la population et d'un faible intérêt pour les questions patrimoniales. Ce phénomène est aussi présent dans les institutions, car la réglementation et les programmes de rénovation ne comportent pas d'indications relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. Il s'ensuit plusieurs actions dégradant le patrimoine, sans que les auteurs n'aient de mauvaises intentions.

Quant à la citation de bâtiments, les contraintes qui y sont associées découragent certains propriétaires d'entreprendre des travaux, d'autant plus qu'il y a peu de programmes pour les aider. Compte tenu de cette situation, les propriétaires dont les bâtiments mériteraient d'être cités, n'y voient pas d'avantage.

La MRC, agissant à titre de partenaire de la Société d'habitation du Québec, administre le programme RénoRégion qui s'adresse aux moins bien nantis dans le but de les aider à financer des travaux visant à corriger une ou des déficiences majeures. Ce programme ne prévoit pas de contrôle sur le style ou la mise en valeur. La MRC risque donc de financer inconsciemment la perte du patrimoine bâti. Considérant les faibles revenus des bénéficiaires du programme, le respect des critères architecturaux est bien souvent hors de prix. Les municipalités peuvent cependant imposer certains critères architecturaux avec leur règlement de construction ou avec l'adoption d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) dans les secteurs présentant le plus d'intérêt.

12.3.3 Abandon de sites historiques ou patrimoniaux par les entreprises et institutions

Certains sites d'intérêt historique ou patrimonial risquent d'être abandonnés ou cédés par des entreprises ou institutions. Étant donné les changements au sein de ces organisations, la préservation de ces sites est menacée. À titre d'exemple, Pêches et Océans Canada compte se départir de plusieurs phares, dont le phare de l'île Rouge au sud de Tadoussac. Si le phare ne trouve pas preneur, il risque d'être abandonné ou démantelé. Le même phénomène peut se produire avec notre patrimoine religieux en raison de la fusion de paroisses. De plus, les municipalités n'ont pas les moyens de récupérer et d'entretenir tous ces sites.

12.3.4 Agrandissement des aires protégées

La création ou l'agrandissement d'une aire protégée est toujours une opération délicate. Plusieurs personnes ou organisations peuvent avoir des intérêts sur le territoire visé et la protection à des fins écologiques peut restreindre leurs droits.

À titre d'exemple, les visées initiales de la MRC pour le territoire comprenant le Projet de réserve écologique de la rivière des Escoumins cadraient avec les futures vocations prévues. En effet, ce projet se conformait originellement à l'affectation conservation établie par la MRC, alors que seule une infime partie du terrain visé se retrouvait hors affectation conservation.

Par contre, un agrandissement de 500 hectares du projet a été proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; agrandissement dont l'ensemble de la nouvelle zone est situé en zone récréoforestière pour laquelle une multitude d'usages sont autorisés, ce qui implique que le nombre d'usages incompatibles avec une vocation de réserve écologique soit très important. Pour ces raisons, la MRC est contre l'agrandissement du projet de réserve et demande qu'il soit réalisé tel que prévu initialement.

12.3.5 Manque de ressources pour la surveillance et la mise en valeur des sites d'intérêt écologique

La majorité des sites d'intérêt écologique bénéficieront d'une protection avec une affectation de conservation définie par la MRC. Il est cependant difficile d'empêcher ou de surveiller certaines actions qui y sont interdites ou contrôlées, telles la chasse ou la circulation de véhicules hors route, cette responsabilité incombant aux agents de la faune. Ainsi, on parle d'un faible nombre d'agents de la faune et d'inspecteurs municipaux (lors de demandes de permis) pour les dizaines de sites d'intérêt écologique identifiés. De plus, il faut être conscient que l'identification des sites d'intérêt écologique peut attirer des curieux, alors que certains d'entre eux ne devraient pas être perturbés.

12.3.6 Caractéristiques négatives attribuées aux paysages

Malgré notre vocation touristique, on attribue quelques caractéristiques négatives aux paysages de la MRC. Parmi celles-ci, on note la présence visible de carrières, gravières et sablières, ainsi que celle de commerces et d'industries de faible qualité visuelle avec entreposage en bordure des routes. De plus, l'affichage désordonné en certains endroits affecte négativement un paysage essentiellement naturel. En milieu urbain, c'est le non-respect des modes d'implantation, le manque de végétation et l'absence de cohésion des styles architecturaux qui affectent le plus le paysage.

Les mesures dictées au document complémentaire tenteront de faire disparaître ou, à tout le moins, atténuer ces désagréments. Ainsi, les normes relatives à l'affichage commercial, à la couverture végétale et à l'aménagement des terrains pourraient être revues et mieux appliquées. Si nous souhaitons poursuivre le développement économique par le tourisme, il faut être conséquent et s'assurer d'offrir un décor attrayant aux visiteurs et aux citoyens.

12.4 LES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Problématiques observées :

- Perte de caractéristiques architecturales d'importance;
- Manque de sensibilisation sur l'importance de préserver l'architecture;
- Manque d'information quant aux caractéristiques du patrimoine bâti régional;
- Faible intérêt de la population et des décideurs pour la question du patrimoine bâti.

Enjeu :

Perte et dégradation des forces et de l'identité architecturale de la région.

Orientation :

Protéger et mettre en valeur les ensembles architecturaux caractéristiques, les sites d'intérêt culturel et les sites archéologiques d'importance.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Préserver les caractéristiques architecturales d'importance	Créer des incitatifs financiers et/ou de reconnaissance	✓ Mettre en place un fonds régional d'aide à la conservation des sites d'intérêt régionaux et locaux reconnus au schéma et instaurer des programmes de subvention pour la rénovation qui tiennent compte des éléments architecturaux.
		✓ Mettre en place un concours pour les plus belles réalisations.
		✓ Reconnaître le travail des propriétaires qui mettent en valeur le patrimoine bâti (prix ou mérite).
	Mettre en place un service d'aide technique	✓ Améliorer nos connaissances des caractéristiques architecturales régionales à conserver.
		✓ Assurer une assistance (soutien) technique à la rénovation pour les municipalités et les propriétaires.
	Mieux sensibiliser la population et l'ensemble des intervenants	✓ Mettre en place une campagne de sensibilisation touchant divers médias (radio, journaux, dépliants distribués porte-à-porte, etc.).

Problématiques observées :

- Affichage commercial désordonné par endroit;
- Peu d'écrans visuels pour camoufler des activités en bordure des corridors routiers et peu d'aménagement paysager par endroit, dont les sites commerciaux et industriels;
- Encadrement forestier limité par endroits;
- Peu de mise en valeur des points de vue (belvédère);
- Accessibilité restreinte à certains éléments d'intérêt en raison de l'isolement ou de l'absence de signalisation.

Enjeu :

Mise en valeur déficiente des paysages et sites d'intérêt esthétique.

Orientation :

Préserver et mettre en valeur les paysages et les perspectives visuelles les plus représentatifs de la MRC tout en portant une attention particulière aux abords des axes routiers majeurs.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt ciblés	Protéger les paysages	✓ Interdire l'entreposage dans la cour avant des bâtiments.
		✓ Préserver l'encadrement forestier en bordure des corridors routiers.

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
		✓ Maintenir les percées visuelles sur les éléments d'intérêt (le fleuve, par exemple).
		✓ Limiter l'affichage et en contrôler l'aspect et l'implantation.
		✓ Proposer aux entreprises une transition entre l'affichage publicitaire déstructuré vers la signalisation touristique officielle (panneaux bleus).
		✓ Imposer la mise en place d'écrans visuels pour dissimuler certaines activités (gravière, sablière, etc.).
		✓ Protéger les tronçons présentant des caractéristiques intéressantes.
		✓ Favoriser l'embellissement des cours avant des commerçants et industriels en bordure du corridor routier.
	Mettre en valeur les paysages	✓ Promouvoir l'amélioration des tronçons considérés médiocres grâce à de l'embellissement, un contrôle de l'affichage, des usages, du lotissement, etc.
		✓ Mettre en place davantage de végétation en milieu urbain.
		✓ Poursuivre la mise en valeur de la baie de Tadoussac comme paysage d'exception.
		✓ Assurer le maintien de l'aspect naturel de la baie Sainte-Marguerite et du secteur des Portes de l'enfer.
	Favoriser la reconnaissance, la promotion et l'accessibilité des divers éléments	✓ Encourager les municipalités à citer des bâtiments ou constituer des sites du patrimoine.
		✓ Tenter de faire reconnaître (classer) d'autres sites par le gouvernement.
		✓ Intégrer la promotion de ces éléments d'intérêt aux autres attraits touristiques déjà existants.
		✓ Développer la signalisation et l'accès aux sites.
		✓ Créer des circuits touristiques (ex. : circuit des sites archéologiques, route des premiers occupants, etc.).

12.5 LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

12.5.1 Reconnaissance des territoires d'intérêt

La MRC s'engage à reconnaître et protéger les territoires d'intérêt identifiés dans le schéma en fonction de leur statut et du mandat de la MRC. Ainsi, en plus des affectations de conservation, la MRC exigera des municipalités qu'elles intègrent à leurs règlements et plan d'urbanisme certaines mesures de protection.

12.5.2 Mesures de protection et de mise en valeur des biens patrimoniaux (régional et local)

Les bâtiments et leur environnement immédiat identifiés à l'article 12.2.1.4.2, portant sur les éléments d'intérêt régional, sont reconnus comme des territoires d'intérêt patrimonial régionaux

par la MRC. Comme ces territoires devront donc être protégés, la MRC demande aux municipalités de prendre en charge cette protection en reprenant les exigences du document complémentaire.

Au niveau d'un site patrimonial local, il est conseillé aux municipalités concernées de procéder à la citation du ou des bâtiments se retrouvant sur leur territoire afin d'en protéger la facture architecturale ou encore les caractéristiques patrimoniales.

Les mesures accompagnant le statut de citation doivent comprendre minimalement les conditions suivantes :

- aucune démolition;
- maintien ou réhabilitation des traits architecturaux;
- intégrité de la volumétrie;
- emploi de matériaux de recouvrement d'apparence similaire;
- respect de la symétrie et du gabarit originaux des ouvertures;
- conservation des éléments d'ornementation.

La reconnaissance comme bien patrimonial, permettant de cibler un ensemble de constructions et de le protéger, souscrira à la mise en place de mesures de conservation favorisant :

- l'adaptation au milieu naturel;
- la conservation des percées visuelles;
- le maintien du caractère architectural;
- l'harmonisation de la volumétrie des bâtiments;
- le maintien et la réhabilitation des traits architecturaux d'origine;
- l'affichage discret et intégré au caractère du site;
- la dissimulation des nuisances visuelles.

Ces mesures pourront être intégrées à des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ciblant chaque bien patrimonial ou le secteur dans lequel il se trouve. Ces mesures pourront également être mises en place à travers un plan de conservation fait par une municipalité et qui pourra cibler à travers celui-ci un bien patrimonial particulier.

12.5.3 Protection et mise en valeur des paysages et corridors panoramiques

Le document complémentaire prévoit des mesures pour assurer la protection des paysages et des corridors panoramiques. Les mesures varient en fonction du type de paysage à protéger. Ainsi, il peut s'agir d'un secteur présentant des perspectives visuelles intéressantes, tel le fleuve ou une vallée. Dans de tels cas, les mesures proposées toucheront davantage l'affichage et les catégories d'usages (ex. : maison mobile, site d'extraction minérale) qui risquent de perturber le paysage. Dans d'autres cas, l'encadrement forestier peut être l'élément-clé du paysage qu'il faudra alors préserver. La protection du couvert forestier sera alors priorisée. Un paysage agricole peut également mériter d'être préservé. Dans ce cas, le contrôle des usages non agricoles en affectation agricole sera le meilleur outil.

Enfin, les affectations du territoire limitrophe aux corridors routiers viennent appuyer la protection de ces paysages comme, par exemple, l'affectation de conservation qui, de par sa vocation première, favorise la protection et la conservation des milieux naturels. De plus, les normes d'aménagement associées aux corridors routiers permettent aussi de protéger les paysages pour les tronçons reconnus comme « corridors d'intérêt » en y resserrant les normes d'implantation (ex. : bande de protection, regroupement des accès à la route, usages interdits).

12.5.4 Dispositions pour la protection des sites archéologiques

Bon nombre de sites archéologiques sont menacés par des pressions anthropiques, comme l'expansion du milieu bâti sur des terres intouchées jusqu'à maintenant et des menaces naturelles, comme le phénomène d'érosion. Les sites menacés devraient être étudiés, alors que ceux en bon état devraient être protégés avant qu'ils ne subissent le même sort. Ainsi, la MRC croit fermement qu'on ne devrait réaliser des fouilles archéologiques que si le site est menacé, puisqu'elle considère important de conserver l'intégrité physique des sites et les témoins matériels *in situ*. De toute façon, la *Loi sur le patrimoine culturel* impose la nécessité d'obtenir un permis du ministère pour effectuer des fouilles dans un site archéologique.

Par contre, si des mesures devaient être appliquées pour protéger ces sites, le présent schéma fait état, dans son document complémentaire, de dispositions relatives aux ouvrages et constructions, ainsi qu'aux conditions d'émission des permis et certificats sur ces territoires. Une politique portant spécifiquement sur la protection des sites archéologiques pourrait éventuellement être élaborée.

12.5.5 Mesures de protection du patrimoine bâti

La MRC encourage les municipalités qui le désirent à se doter d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour conserver leur patrimoine bâti et l'améliorer avec les années en contrôlant la qualité de certains types de projets comme, par exemple, l'apparence extérieure des rénovations résidentielles ou des nouvelles constructions dans certains secteurs reconnus pour leurs caractéristiques à conserver et à mettre en valeur.

En effet, ce type de plan, davantage subjectif que les autres règlements municipaux, permet d'édicter des normes sur les couleurs des bâtiments ou sur la taille des fenêtres, par exemple. Cette approche permet donc de compléter les pouvoirs accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* et de fixer des conditions relatives à la conservation d'un bien patrimonial cité par une municipalité. De plus, l'existence d'un PIIA, jointe à celle d'un comité consultatif d'urbanisme, permet de juger les projets présentés et de s'assurer qu'ils cadrent avec les visées de la municipalité pour son territoire.

Depuis 1995, la municipalité de Tadoussac s'est dotée d'un PIIA couvrant une bonne partie de son périmètre d'urbanisation, tout en intégrant des mesures d'encadrement pour les zones récréoforestières et les habitations en terrain montagneux. D'ailleurs, seul le quartier récent situé en haut de la falaise n'est pas soumis à ces mesures particulières.

Il est aussi possible pour les municipalités de régir, par le biais de règlements d'urbanisme traditionnels, les caractéristiques d'implantation des bâtiments, ou encore leur volume, hauteur, apparence extérieure ou matériaux de revêtement. Par exemple, ce type de mesures peut permettre d'interdire l'implantation de maisons mobiles dans une municipalité ou dans certains secteurs plus sensibles, ainsi qu'elle peut favoriser la préservation des caractéristiques architecturales dominantes des bâtiments traditionnels.

De plus, grâce à un règlement sur les nuisances, les municipalités peuvent mandater la démolition des bâtiments abandonnés ne cadrant plus avec l'ensemble architectural. À l'inverse, la mise sur pied d'un programme d'aide financière et d'un service d'aide technique à la rénovation pourrait inciter à rénover les bâtiments présentant des caractéristiques intéressantes.

12.5.6 Politique culturelle

La politique culturelle municipale est un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement de la collectivité. Elle constitue le pivot de la stratégie d'action de la MRC en ce qui a trait au développement de la culture.

En Haute-Côte-Nord, une première politique culturelle a été adoptée en 1997. En 2014, la MRC a adopté, sa quatrième politique dont les trois axes de développement sont :

1. Favoriser l'implication citoyenne aux activités culturelles et artistiques;
2. Faire de la culture un pilier de l'identité de La Haute-Côte-Nord;
3. Protéger et mettre en valeur le patrimoine de La Haute-Côte-Nord.

Les lignes suivantes reprennent les orientations qui ont une incidence sur le présent schéma d'aménagement et de développement.

Le premier axe, « **Favoriser l'implication citoyenne aux activités culturelles et artistiques** », vise à favoriser les projets, activités et actions concertées qui rejoignent le plus grand nombre de citoyens : des actions qui éveillent la curiosité, génèrent l'appréciation des richesses culturelles existantes et suscitent une meilleure participation des citoyens à la vie culturelle et artistique de leur milieu. Pour ce faire, la médiation culturelle a été identifiée en tant que méthode privilégiée pour l'implication citoyenne à la culture et aux arts.

Le second axe, « **Faire de la culture un pilier de l'identité de La Haute-Côte-Nord** », cherche à soutenir les projets culturels rassembleurs qui renforcent la fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens à leur région.

Le troisième et dernier axe, « **Protéger et mettre en valeur le patrimoine de La Haute-Côte-Nord** », est celui ayant le plus d'impact sur le schéma. Il y est question de voir à la protection du patrimoine régional, qu'il s'agisse de bâtiments anciens, de sites archéologiques, d'archives, etc. Pour ce faire, la politique privilégie les actions de reconnaissance et de valorisation du patrimoine local, dont la citation des biens et sites d'intérêt culturel dans le schéma. Cet axe recommande aussi le développement d'activités de sensibilisation et d'éducation en matière de patrimoine pour

renseigner les citoyens en matière de protection et de mise en valeur de leurs ressources patrimoniales.

12.5.7 Partage d'information et sensibilisation à propos des territoires d'intérêt écologique

N'étant pas clôturés ni affichés, il est essentiel de partager l'information à propos des territoires d'intérêt écologique afin d'éviter leur altération. Ceci demande la sensibilisation et la collaboration des utilisateurs et gestionnaires du territoire. Ainsi, il est donc crucial que les élus, inspecteurs municipaux et régionaux, entreprises, entrepreneurs, usagers et autres soient mis au courant des secteurs à préserver, de même que des usages ou activités qui y sont interdits. N'ayant pas de ressources dédiées à la surveillance de ces sites, la prévention est la meilleure solution.

Table des matières

CHAPITRE 14 – GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET COMPATIBILITÉ DES USAGES	14-1
14.1 PRINCIPE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	14-1
14.2 RÈGLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES.....	14-1
14.3 DÉFINITION DES CLASSES D’USAGES ET DES ACTIVITÉS ASSOCIÉES	14-1
14.4 GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES	14-8
14.4.1 Grille de compatibilité entre les grandes affectations du territoire et les classes d’usages.....	14-9
14.4.2 Conditions d’implantation des usages autorisés dans les grandes affectations du territoire	14-11

CHAPITRE 14 – GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET COMPATIBILITÉ DES USAGES

14.1 PRINCIPE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Une grande affectation est l'attribution d'une vocation (usage) prioritaire à une ou plusieurs parties de territoire de la MRC. Ces grandes affectations sont déterminées en prenant en considération les utilisations actuelles du territoire et/ou encore, elles expriment les vocations futures suite à une analyse des potentiels et des contraintes qui s'y trouvent.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé comporte huit grandes affectations du territoire, dont les caractéristiques ainsi que les critères servant à leur identification sont exposés dans les chapitres précédents :

- affectations urbaine, industrielle régionale et locale (chapitre 4);
- affectation récréoforestière (chapitre 5);
- affectation faunique (chapitre 5);
- affectations agricole et agroforestière (chapitre 6);
- affectation maritime (chapitre 7);
- affectation de conservation (chapitres 9 et 12).

La délimitation cartographique de chacune de ces affectations est illustrée sur les cartes des grandes affectations du territoire (annexes A-1 à A-9), jointes en annexe du schéma d'aménagement et de développement.

14.2 RÈGLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES

Pour chacune des grandes affectations, la MRC détermine des usages et des activités dominantes qui représentent la ou les vocations favorisées pour ces territoires, de même que des usages et des activités qualifiés de secondaires qui peuvent s'avérer compatibles avec la vocation première.

La grille de compatibilité que l'on retrouve à la section 14.4.1 détermine les usages dominants en lien avec la ou les vocations principales pour chaque affectation. Elle indique aussi une liste d'usages secondaires, compatibles avec la vocation principale, nonobstant le respect de certaines conditions.

Mentionnons que cette grille sera utilisée pour vérifier la conformité des plans et règlements d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du présent schéma d'aménagement et de développement révisé. En somme, un usage n'est permis à l'intérieur d'une affectation que s'il répond à la grille de compatibilité des usages et à l'ensemble des dispositions applicables du schéma d'aménagement.

14.3 DÉFINITION DES CLASSES D'USAGES ET DES ACTIVITÉS ASSOCIÉES

Afin de faciliter l'utilisation et la compréhension de la grille de compatibilité des usages (section 14.4.1), la définition des principales classes d'usages est présentée ci-après.

Les usages mentionnés sont énumérés à titre indicatif et constituent des usages principaux auxquels peuvent être associés des usages complémentaires et des constructions accessoires.

Classe « Agriculture » :

Tout bâtiment ou toute utilisation du sol relié à :

- la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, d'élevage d'animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation (réf. : article 1.1 LPTAA);
- la pratique de l'agriculture, incluant le fait de laisser le sol en jachère, l'entreposage et l'utilisation sur la ferme de produits chimiques, organiques ou minéraux, de machines et de matériel agricole à des fins agricoles. Lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles (réf. : article 1.0.1 LPTAA);
- des fermes d'élevage, de grandes cultures (maraichères, fruitières, expérimentales), des institutions et services agricoles nécessitant la culture du sol ou la garde ou l'élevage d'animaux;
- des centres équestres sans service de restauration et de réception, l'acériculture sans service de restauration et la pisciculture à des fins d'élevage uniquement;
- la distribution en gros, l'entreposage, le traitement primaire, la vente saisonnière ou la première transformation de produits agricoles, en autant qu'ils soient complémentaires et intégrés à une exploitation agricole comme prolongement logique de l'activité principale.

Classe « Agrotourisme » :

Tout bâtiment ou toute utilisation du sol qui vise à faire connaître le milieu agricole et à en faire la promotion par l'exploitant agricole. À ce titre, sont reconnues les activités suivantes :

- hébergement à la ferme sous forme de gîte de pêche, gîte de neige, gîte et cheval ou toute autre forme de gîte, dans la maison des hôtes, de moins de cinq chambres, coucher et déjeuner uniquement, complémentaire à l'habitation de l'exploitant agricole et qui permet aux touristes de se renseigner sur le monde agricole et de participer à quelques travaux sur la ferme;
- vente de produits de la ferme (comptoir de vente, d'exposition, de dégustation);
- transformation artisanale des produits de la ferme ou du terroir;
- table champêtre avec produits de la ferme (souper ou goûter à la ferme), non assimilée à un service de restauration commerciale;
- ferme-école, écotouristique, pédagogique ou de découverte, sur une base journalière, sans hébergement.

De plus, l'activité agrotouristique doit être réalisée par un producteur agricole sur son exploitation agricole existante et celle-ci doit être une activité complémentaire servant à fournir un revenu d'appoint au producteur agricole.

Classe « Commerce et service » :

Tout bâtiment ou toute utilisation du sol lié au commerce de détail, de gros, à l'hébergement et la restauration ainsi qu'aux services financiers, immobiliers, d'assurances, de véhicules, professionnels, techniques ou autres, selon les spécifications suivantes :

- **Commerce de détail** : commerce dont la fonction consiste à acheter des marchandises pour les revendre au consommateur ou à l'utilisateur final, en général par petites quantités. Les usages permis sont les commerces de détail et les services en général, en incluant les commerces de détail de quincaillerie, commerces de détail de pièces et accessoires pour véhicules et les services de location de véhicules.
- **Commerce de gros** : commerce dont la fonction consiste à acheter et à entreposer des marchandises en quantités importantes et à les vendre, en lots à leur mesure, à des revendeurs, des utilisateurs et des collectivités, à l'exclusion des consommateurs finals. Les usages autorisés sont les commerces de gros de marchandises diverses, les stations-services et les autres services de divertissement et de loisirs.
- **Commerce et service d'hébergement et de restauration** : commerce ou service lié à l'hébergement ou la restauration. Les usages autorisés sont les hôtels, motels, auberges, gîtes et chalets locatifs ainsi que tous les services de restauration.

Classe « Conservation » :

L'utilisation du territoire est réservée à la recherche écologique, à la préservation du sol ou à la conservation de l'eau ainsi que l'utilisation consacrée à la conservation de la faune ou sa protection.

Les usages compatibles sont réserve écologique, réserve faunique, parc de conservation, sentiers pédestres, centre d'interprétation et services complémentaires à un parc. L'aménagement d'infrastructures et de bâtiments de services pour les sentiers de randonnée pédestre, cyclables, de ski de fond, à cheval, de motoneige ou VTT, est compatible.

Enfin, la conservation intégrale d'un territoire est de toute évidence compatible avec cet usage.

Classe « Exploitation forestière » :

Tout bâtiment ou toute utilisation du sol relié à l'exploitation de la matière ligneuse, y compris l'entreposage de bois, la sylviculture, le reboisement et les autres travaux de mise en valeur de la forêt (éclaircie, coupe précommerciale, coupe sélective, coupe par bande, etc.). La transformation de la matière première ne fait pas partie de cette catégorie d'usage.

En territoire agricole, cet usage comprend la construction d'un bâtiment sommaire devant servir d'abri en milieu boisé, qui correspond aux spécifications répondant aux exigences de l'article 1 du

Règlement sur les déclarations requises en vertu de la Loi, l'implantation de bâtiments sommaires et de panneaux publicitaires, l'agrandissement d'emplacements résidentiels et le démembrement de propriétés qui peuvent être effectués sans autorisation.

Classe « Exploitation minière » :

Tout bâtiment ou toute utilisation du sol lié à l'exploitation des gravières, carrières et sablières par un exploitant agricole ou autre.

Classe « Fermette » :

La classe d'usage fermette consiste à garder et/ou élever des animaux en quantité limitée pour son usage et/ou commodité personnelle. La garde, l'élevage ou la reproduction de ces animaux à des fins commerciales sont interdits. Cet usage peut aussi s'accompagner d'activités liées à la culture des sols. En aucun temps l'usage fermette ne peut être assimilé à un chenil destiné à l'élevage d'animaux de compagnie ou un refuge pour animaux.

Les fermettes ne sont autorisées qu'à titre d'usage complémentaire aux habitations unifamiliales isolées.

Classe « Gîte touristique » :

Les gîtes touristiques de moins de cinq chambres sont autorisés à l'intérieur des usages résidentiels unifamiliaux. Les résidences bifamiliales, maisons mobiles, résidences de villégiature, chalets et bâtiments accessoires ne peuvent servir de gîtes.

L'exercice de l'usage associé à un gîte touristique est soumis à l'application des lois et des règlements en vigueur, en particulier la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* et les règlements édictés sous son empire et leurs amendements en vigueur.

Le nombre de cases de stationnement requises en sus de l'usage résidentiel sera le plus grand nombre :

- du nombre de chambres destinées à l'hébergement touristique; OU
- du nombre de places de restauration destinées à la clientèle touristique divisée par deux.

Chaque chambre doit être pourvue d'une fenêtre donnant sur la lumière du jour, directement ou par un atrium.

Une seule affiche, d'un maximum de 1 m², peut, au choix, être apposée sur la façade du bâtiment principal ou être déposée sur un socle ou sur un objet à caractère champêtre à l'intérieur de la cour avant et à moins de 2 mètres de la ligne de rue et de toutes lignes de terrain. Elle peut être éclairée par réflexion.

Classe « Habitation » :

Tout bâtiment utilisé à des fins d'habitation (principale ou secondaire) et comprenant une unité de logement ou plus. Nous présentons ici les différentes sous-catégories d'habitation selon leur densité d'occupation :

- **Résidentiel de faible densité** : les usages autorisés sont résidences unifamiliales isolées (peu importe si l'occupation est permanente ou saisonnière), unifamiliales jumelées et résidences bifamiliales isolées.
- **Résidentiel de moyenne densité** : les usages autorisés sont résidences trifamiliales isolées, bifamiliales et trifamiliales jumelées, habitations collectives comportant au maximum six chambres et habitations unifamiliales en rangée comportant au maximum six unités.
- **Résidentiel de forte densité** : les usages autorisés sont résidences multifamiliales de quatre à six logements, multifamiliales de sept logements et plus, et maisons communautaires (foyer d'hébergement, foyer pour personnes âgées, HLM, etc.).
- **Maison mobile et modulaire** : les usages autorisés sont maisons mobiles et résidences unimodulaires.

Classe « Industrie » :

Tout bâtiment ou toute utilisation du sol lié à la préparation de produits bruts, semi-finis ou finis. Ce groupe intègre également les activités para-industrielles (transport lourd, entrepôt, entreprise en construction) et autres commerces impliquant des contraintes de voisinage, ainsi que les activités de recherche scientifique (laboratoire) :

- **Industrie de produits manufacturiers et industrie d'incidence légère à moyenne** : les usages autorisés sont les ateliers d'usinage, industries de produits en métal, industries de pièces et accessoires pour véhicules automobiles, ateliers de réparation de véhicules, industries des appareils électroménagers, autres industries de produits manufacturiers, promotion et construction de bâtiments et travaux de mécanique spécialisée.
- **Industrie lourde** : tout usage nécessitant un certain éloignement en raison du besoin d'espace et des contraintes générées sur le milieu environnant (bruit, fumée, poussière, odeur, gaz, chaleur, éclat de lumière, vibration ou autre source d'ennui similaire). Les usages autorisés sont les industries reliées à la production ou la transformation de matières premières.
- **Industrie extractive** : les usages autorisés sont carrières, sablières, gravières sur les terres privées qui ont été concédées ou aliénées par l'État à des fins autres que minières avant le 1^{er} janvier 1966 ainsi que sur les terres publiques ou privées qui sont soustraites à l'activité minière par une loi (exemple : un parc national), services relatifs à l'extraction minière et industrie du béton préparé, de même que la transformation de ces matières.

Classe « Industrie artisanale de transformation des produits agricoles » :

La transformation artisanale signifie que la production n'est pas automatisée, ni industrialisée. La transformation de produits agricoles de manière artisanale est la fonction principale, toutefois un

« comptoir de vente et/ou lieu de dégustation » peut compléter cet usage. Les produits offerts au comptoir doivent être élaborés sur place, mais ils peuvent être accompagnés d'autres produits accessoires à titre subsidiaire seulement.

Classe « Institution » :

Tout bâtiment ou toute utilisation du sol utilisé à des fins publiques dont la responsabilité incombe à l'un des ministères ou l'un de ses mandataires, à une municipalité ou à un ministère religieux, et dont l'accès est ouvert au public.

- **Classe publique et institutionnelle locale** : les usages autorisés sont les services administratifs, la gestion des ressources humaines, l'enseignement, les bibliothèques, les centres d'accueil et d'hébergement, les services de soins de santé, les associations ou organismes des domaines de la santé et des services sociaux, les organisations religieuses, églises, presbytères et cimetières.
- **Classe publique et institutionnelle régionale** : les usages autorisés sont musées et archives, centres hospitaliers, centres d'accueil, théâtres et autres spectacles et services connexes aux établissements de santé, services administratifs régionaux.

Classe « Maritime » :

L'usage maritime a pour vocation l'exploitation des ressources naturelles associées au fleuve Saint-Laurent et à la rivière Saguenay, telles les pêches et cueillettes sportives ou commerciales, de même que l'aquaculture. L'usage maritime inclut également les activités récréatives, telles la navigation de plaisance et les activités de conservation (zones et habitats à protéger). La navigation commerciale est aussi compatible.

Classe « Récréative » :

On retrouve dans la classe récréative, quatre catégories d'usages :

- **Récréotourisme** : tout bâtiment ou toute utilisation du sol qui vise la récréation, tels les parcs récréatifs, jardins botaniques ou zoologiques, centres touristiques, centres de ski, camps de vacances, terrains de camping, base de plein air, terrains de golf, centres nautiques, plages publiques, cabanes à sucre commerciales, étangs de pêche utilisés à des fins commerciales et récréatives, centres d'équitation, sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, à vélo, à cheval ou pour véhicules récréatifs motorisés et relais de motoneige.

Est aussi compatible avec le récréotourisme, l'hébergement (camping, auberge, chalet locatif) et la restauration, utilisés de façon complémentaire à l'usage récréatif.

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage réalisées hors zecs et pourvoiries sont aussi autorisées.

- **Récréatif extensif** : tout bâtiment ou toute utilisation du sol qui vise la récréation et les loisirs basés sur le contact avec la nature ou nécessitant l'utilisation de vastes terrains extérieurs, comme les parcs (locaux, régionaux, gouvernementaux) et les centres d'interprétation et

d'observation de la nature. Les terrains de camping rustique (sans service) sont aussi autorisés. Les usages autorisés auront peu d'exigences en termes d'équipements pour les soutenir.

L'aménagement d'infrastructures et de bâtiments de services pour les sentiers de randonnée pédestre, cyclable, de ski de fond, à cheval, de motoneige ou VTT, est compatible. Enfin, la conservation intégrale d'un territoire est de toute évidence compatible avec cet usage.

- **Pourvoirie à droits exclusifs et zone d'exploitation contrôlée (zec) :** Cette catégorie d'usage comprend tout bâtiment ou toute utilisation du sol associé aux prélèvements de la faune à l'intérieur du territoire d'une pourvoirie à droits exclusifs ou d'une zone d'exploitation contrôlée (zec).

Est aussi compatible avec cette catégorie d'usage, l'hébergement (camping, auberge, chalet locatif) et la restauration, utilisés de façon complémentaire à l'usage chasse et pêche.

- **Pourvoirie sans droits exclusifs :** cette catégorie d'usage comprend tout bâtiment ou toute utilisation du sol associé aux prélèvements de la faune et réalisé dans le cadre des activités autorisées par le MERN pour une pourvoirie sans droits exclusifs.

Classe « Usage associé à l'habitation » :

Les usages suivants sont considérés comme des usages complémentaires à l'habitation (résidence) :

- Les services professionnels, techniques et personnels ainsi que les métiers d'art sont autorisés à titre d'usages complémentaires à une habitation seulement s'ils répondent aux conditions suivantes :
 - être localisés à l'intérieur d'une résidence unifamiliale tout en occupant une superficie inférieure aux espaces résidentiels. Ainsi, l'usage complémentaire utilise une superficie maximale de plancher de 40 % de la superficie totale de plancher de l'habitation, sans jamais excéder plus de 40 m². De plus, l'usage complémentaire doit être relié directement à l'habitation par l'intérieur;
 - il ne peut y avoir plus d'un usage complémentaire par habitation;
 - l'usage complémentaire ne comporte aucun entreposage ni aucune exposition à l'extérieur du bâtiment où il est localisé. L'utilisation du terrain ou d'un bâtiment complémentaire à des fins d'usage complémentaire est strictement prohibée (à l'exception d'un atelier de métiers d'art ou d'ébénisterie qui peut être localisé dans un bâtiment accessoire);
 - aucune vente au détail n'est autorisée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment;
 - aucune modification de l'architecture de l'habitation n'est visible de l'extérieur;
 - l'usage complémentaire ne doit créer aucun inconvénient, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'habitation;
 - une seule enseigne extérieure est permise. Il s'agit d'une enseigne d'identification, non lumineuse, posée à plat sur le bâtiment et n'excédant pas un maximum de 0,5 m².

- Les services de garde en milieu familial et les familles d'accueil qui prennent en charge des individus qui leur sont confiés par l'entremise d'un centre de services sociaux ou autre organisme public ou parapublic.

Pour l'application des paramètres liés à la détermination des distances séparatrices, relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole, la norme applicable est celle de l'usage principal résidentiel.

Classe « Utilité publique, transport, communication et énergie » :

Tout bâtiment, infrastructure, équipement ou terrain concernant :

- les réseaux collectifs d'approvisionnement en eau potable, de traitement de l'eau potable et d'évacuation ou de traitement des eaux usées;
- les réseaux de transport routier, maritime et aérien;
- les réseaux de communication, de télécommunication et de câblodistribution;
- les réseaux de captage, de transport et de distribution d'énergie;
- le traitement, le transbordement et l'élimination des matières résiduelles domestiques ou municipales (lieu d'enfouissement sanitaire, centre de récupération, écocentre, aire de récupération).

À noter que les équipements et infrastructures associés au réseau de distribution et de transport d'Hydro-Québec ne sont pas considérés comme des utilités publiques et incidemment, sont autorisés sur l'ensemble du territoire visé par le présent schéma d'aménagement et de développement révisé.

14.4 GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES

Afin d'illustrer les intentions et les objectifs sur la vocation à donner à chacune des parties du territoire, on retrouvera ici une grille de compatibilité des usages en fonction de chacune des affectations du territoire. Ainsi, il sera possible de déterminer les classes d'usages qui sont compatibles (avec ou sans condition), donc autorisées, versus celles qui ne le sont pas.

La façon dont fonctionne le processus de gestion de la compatibilité des usages est expliquée à l'article 14.2, tandis que les conditions et restrictions d'implantation des usages et bâtiments autorisés sous conditions sont précisées à l'article 14.4.2.

14.4.1 Grille de compatibilité entre les grandes affectations du territoire et les classes d'usages

[illegible]

CLASSE D'USAGES	GRANDES AFFECTATIONS										
	Urbaine	Agricole			Agroforestière	Récréoforestière	Faunique	Conservation	Maritime	Industrielle régionale	Industrielle locale
		Prioritaire	Viable	Déstructurée							
AGRICULTURE											
Agriculture	x	●	●	●	●	● ¹³	x	x	x	x	x
Agrotourisme	x	● ₆	● ₆	● ₆	●	● ¹³	x	x	x	x	x
EXPLOITATION FORESTIÈRE	●	● ¹⁶	● ¹⁶	x	●	●	●	● ¹⁶	x	●	●
EXPLOITATION MINIÈRE	● ¹⁷	● ¹⁷	● ¹⁷	● ¹⁷	●	●	●	●	●	●	●
FERMETTE	● ¹⁸	●	●	●	●	x	x	x	x	x	x
GITE TOURISTIQUE ¹	●	●	●	●	●	x	x	x	x	x	x
INDUSTRIE ARTISANALE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES ¹⁹	●	x	● ₆	●	●	x	x	x	x	●	●
MARITIME	x	x	x	x	●	x	x	x	●	x	x
USAGE ASSOCIÉ A L'HABITATION	●	●	●	●	●	x	x	x	x	x	x
UTILITÉ PUBLIQUE, TRANSPORT, COMMUNICATION ET ÉNERGIE ²⁰	●	● ²¹	● ²¹	● ²¹	● ²²	● ²²	● ²²	x	x	●	●

Légende : ● : Autorisée x : Prohibée

Note : Conditions d'implantation (voir référence à l'article 14.4.2).

14.4.2 Conditions d'implantation des usages autorisés dans les grandes affectations du territoire

Conditions en vertu desquelles sont autorisés certains groupes d'usages dans les différentes aires d'affectation.

Note 1 : Les groupes d'usage « Habitation », « Institution » et « Gîte touristique » sont complètement interdits sous la zone d'approche et la zone d'envol des aéroports de Forestville et des Bergeronnes et dans une zone-tampon à déterminer par les municipalités gestionnaires de ces aéroports, à moins que des mesures d'atténuation des nuisances sonores ne soient prises lors de la construction des bâtiments inclus dans ces trois groupes d'usages dans ces zones.

Note 2 : L'implantation des résidences dans les secteurs agricoles prioritaires et viables est limitée à celles bénéficiant des droits et privilèges prévus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), soit :

1. l'implantation d'une résidence en vertu d'un privilège personnel (art. 31 de la LPTAA);
2. l'implantation d'une résidence pour l'exploitant agricole, son enfant, son employé (art. 40 de la LPTAA);
3. l'implantation d'une résidence sur une propriété de 100 hectares ou plus (art. 31.1 de la LPTAA);
4. l'implantation d'une résidence sur un lot qui est ou devient adjacent à un chemin public pourvu de services d'aqueduc et d'égout (art. 105 de la LPTAA) ;
5. l'implantation d'une résidence autorisée par une décision de la CPTAQ (art. 58 de la LPTAA) ou du TAQ.

De plus, la résidence doit être située en bordure d'un chemin public existant, entretenu à l'année par la municipalité ou par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et le seul usage permis de la classe d'usage « Résidentiel de faible densité » est « Maison unifamiliale isolée ».

Note 3 : Le seul usage de la classe « Résidentiel de faible densité » permis est « Maison unifamiliale isolée ».

Note 4 : Usage uniquement autorisé dans les parcs de maisons mobiles.

Note 5 : L'implantation d'usages ou de bâtiments associés à la villégiature est autorisée à moins de 100 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau, uniquement à la condition d'obtenir les autorisations requises auprès de la CPTAQ.

Note 6 : Les seuls usages de la classe d'usages « Commerce de détail » autorisés sont les commerces de proximité.

Les seuls usages et bâtiment de la classe d'usages « Récréotourisme » autorisés sont : jardins botaniques, centres touristiques, camps de vacances, terrains de camping, cabanes à sucre commerciales, étangs de pêche utilisés à des fins commerciales et

récréatives, centres d'équitation, sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, à vélo, à cheval ou pour véhicules récréatifs motorisés et relais de motoneige, les activités de chasse, de pêche et de piégeage réalisées hors zecs et pourvoiries sont aussi autorisées.

Les seuls usages et bâtiment de la classe d'usages « Récréatif extensif » autorisés sont : les infrastructures et bâtiments de service pour les sentiers de randonnée pédestre, cyclable, de ski de fond, à cheval, de motoneige ou VTT.

L'implantation d'usages et de bâtiments non agricoles est autorisée moyennant l'obtention des autorisations requises auprès de la CPTAQ.

- Note 7 :** Sont uniquement permis dans l'affectation industrielle locale, les commerces et services reliés à l'industrie (entreprise de transport, entreposage, commerce de gros, entrepreneur en construction, etc.), en plus des dépanneurs et stations-services/postes d'essence.
- Note 8 :** Sont uniquement autorisés les gîtes, les établissements de restauration avec ou sans permis d'alcool et les salles de réception qui sont reliés à des gîtes et les chalets.
- Note 9 :** Sont uniquement permis dans l'affectation « Agroforestière », les usages apparentés à la classe « Commerce et service d'hébergement » suivants : gîtes et chalets locatifs, ainsi que les services de restauration qui y sont liés. Sont également permis les usages apparentés à la classe « Produits manufacturiers et industrie d'incidence légère à moyenne » suivants : « Industrie de produits manufacturiers » et « Travaux de mécanique spécialisée reliés aux activités agricoles et forestières ».
- Note 10 :** Dans les affectations récréoforestières et fauniques, les seules activités d'hébergement et de restauration permises sont les centres de vacances, les établissements d'enseignement, les établissements de pourvoirie, les résidences de tourisme de type chalet, les établissements de camping et les services de restauration qui y sont liés. Toutes ces catégories d'hébergement prennent la signification que leur donne le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique*.
- Note 11 :** Dans l'affectation « Urbaine », les usages industriels doivent être localisés dans des zones industrielles spécifiquement prévues à cet effet au plan d'urbanisme municipal. Ces emplacements devront être localisés de façon à ne pas provoquer de nuisances de toute sorte sur les aires d'activités limitrophes
- Note 12 :** Les équipements, constructions et activités reliées aux zecs, pourvoiries avec droits exclusifs et sans droits exclusifs sont autorisés s'ils sont en conformité avec les plans de mise en valeur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Note 13 :** Usage uniquement autorisé sur un terrain voué à la production de petits fruits.
- Note 14 :** Les usages récréatifs extensifs sont interdits, à l'exception des usages suivants : belvédère, site d'observation, halte routière, sentier de randonnée (pédestre, à cheval, cyclable, ski de fond, VTT, motoneige), à la condition d'obtenir les autorisations auprès de la CPTAQ, lorsque nécessaire.

- Note 15 :** L'exploitation forestière est autorisée. Toutefois, le reboisement des terres agricoles à des fins d'exploitation forestière est interdit. Le reboisement des friches agricoles est autorisé dans les secteurs où l'agriculture n'a aucune perspective de mise en valeur et doit être approuvé par le MAPAQ, selon l'entente MRNF-MAPAQ.
- Note 16 :** Usage autorisé lorsqu'il s'avère conforme aux dispositions des lois suivantes, le cas échéant : *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et de leurs règlements afférents.
- Note 17 :** Sont interdites les carrières, sablières et gravières sur des terres privées qui ont été concédées ou aliénées par l'État à des fins autres que minières avant le 1^{er} janvier 1966, ainsi que sur les terres publiques ou privées qui sont soustraites à l'activité minière par une loi, par exemple, un parc national.
- Note 18 :** Pour que cette activité soit permise à l'intérieur du périmètre d'urbanisation d'une municipalité, cette municipalité doit adopter, par résolution, un règlement stipulant la façon dont elle entend encadrer cette activité.
- Note 19 :** Les industries artisanales de transformation des produits agricoles doivent répondre aux critères suivants :
- la superficie totale de plancher du bâtiment recevant cet usage ne doit pas excéder 675 m²;
 - le bâtiment recevant cet usage ne doit pas avoir plus de deux étages;
 - l'usage complémentaire « comptoir de vente et/ou lieu de dégustation » ne doit pas excéder 25 % de la superficie totale de plancher occupée par l'usage principal, sans jamais dépasser 150 m²;
 - aucun entreposage extérieur n'est autorisé.
- Note 20 :** Il est interdit d'aménager des lignes de transport d'énergie ou un parc d'éoliennes commerciales entre le fleuve Saint-Laurent et la route 138.
- Note 21 :** Les réseaux, services et équipements d'utilité publique sont autorisés sous réserve des critères suivants :
- ils doivent s'implanter dans les secteurs non utilisés pour l'agriculture (ex. : terre en friche, terre non cultivée, terre abandonnée, boisé);
 - l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout est prohibée à l'intérieur de la zone agricole, à l'exception d'une extension rendue nécessaire pour sécuriser une alimentation continue des réseaux existants;
 - il est nécessaire d'obtenir les autorisations requises auprès de la CPTAQ avant d'effectuer tous travaux.
- Note 22 :** Les réseaux, services et équipements d'utilité publique sont soumis aux contraintes suivantes :

- l'implantation des réseaux collectifs d'égouts ou d'aqueducs dans les affectations agroforestière, récréoforestière et faunique pourra être autorisée uniquement pour des raisons de salubrité publique.